Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIEME ANNÉE – N° 15435 – 7 F — DIMANCHE 11 - LUNDI 12 SEPTEMBRE 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Tout en maintenant l'embargo destiné à faire pression sur le régime castriste

Les Etats-Unis ont conclu avec Cuba un accord pour limiter l'immigration

Les Etats-Unis et Cuba ont conclu un accord, vendredi 9 septembre à New-York, sur la crise de l'immigration « sauvage » qui les opposait depuis un mois. L'administration américaine s'engage à accepter « un minimum de 20 000 Cubains par an, sans compter les membres des familles de citoyens américains ». La Havane s'est dit prête à prendre « toutes mesures efficaces possibles pour empêcher des départs risqués, et ce en appliquant essentiellement des méthodes de persuasion » afin de maîtriser l'exode. L'accord ne fait aucune mention de la question de l'embargo et des mesures de rétorsion adoptées le mois dernier par Washington. Les représentants des deux pays se rencontreront à nouveau dans quarante-cinq jours au plus tard.

LA HAVANE

de notre envoyé spécial

Satisfaction modérée des milieux dirigeants, scepticisme *a priori* de la rue qui n'a pas été réellement informée pendant les pourparlers de New-York, perplexité des candidats à l'exil aux Etats-Unis : telles sont, à La Havane, les premières réactions à l'accord signé vendredi 9 septembre par les Etats-Unis et Cuba sur les questions migratoires.

D'entrée de jeu, Washington, qui avait proposé l'ouverture de ces pourparlers – les premiers à ce niveau depuis 1984 –, précisait qu'il n'était pas question d'aborder d'autres thèmes que ceux posés par l'afflux soudain et dramatique depuis août de milliers de « boat-people » cubains.

Cuba en revanche espère que ces entretiens ponctuels pourraient déboucher sur une négociation plus large du vaste contentieux bilatéral. Le gouvernement de La Havane n'a cessé de répéter qu'il était impossible de trouver une solution à l'exode sauvage des « boat-people » sans prendre en compte l'embargo économique et commercial des Etats-Unis (que l'on qualifie systématiquement à La Havane de « blocus »), tenu pour responsable non seulement de cet exode, mais aussi de la dégradation accélérée de l'économie cubaine. Sur ce point Washington n'a pas cédé, et Cuba doit s'incliner. L'accord du 9 septembre, qui confirme en fait le virage à cent quatre-vingts degrés de la politique américaine suivie depuis trois décennies à l'égard des réfugiés cubains, ne remet en question – *du moins si l'on s'en tient à la lettre* – ni l'embargo, ni les émissions récemment renforcées de Radio TV Marti, considérées à La Havane comme un *« encouragement à la subversion »* et comme une action *« illégale en droit international »*.

MARCEL NIEDERGANG

Lire la suite et nos informations page 3

Compromis d'attente

AMORCE historique d'un nouveau dialogue entre Washington et La Havane, ou simple « retour à la case départ » ? L'accord sur l'immigration signé vendredi 9 septembre entre les Etats-Unis et Cuba ne fournit pas vraiment de réponse à cette interrogation.

Pour la première fois depuis dix ans, des pourparlers ont eu lieu, aboutissant de surcroît en un temps record, moins de deux semaines. Et les deux parties ont de bonnes raisons de sesatisfaire du résultat acquis. Le président Clinton a atteint son principal objectif, freiner l'immigration illégale cubaine vers les Etats-Unis. Quant à Fidel Castro, il peut se réjouir d'avoir été traité en interlocuteur responsable.

En nouant cette négociation, l'administration avait pour principal souci d'éloigner le spectre de Mariel. Lorsque, en 1980, le dirigeant cubain avait, dans cette ville, laissé partir les candidats à l'exil, en y ajoutant de nombreux délinquants et handicapés mentaux, les Etats-Unis avaient dû faire face en cinq mois à l'arrivée de 125 000 réfugiés. L'afflux des « balseros » ces dernières semaines – près de 30 000 depuis le début du mois d'août – laissait à nouveau présager le pire.

CONCRÈTEMENT, les résultats de l'accord n'ont cependant qu'une portée réduite. Washington s'engage certes à accueillir un quota d'immigration minimum de 20 000 cubains. Mais ce chiffre figurait déjà dans l'accord de 1984. Cuba n'obtient, pour sa part, aucun assouplissement de l'embargo en vigueur depuis plus de 32 ans. Le régime castriste n'a pas fait reculer Washington, qu'il s'agisse des mesures de rétorsions aggravées – adoptées le mois dernier par l'administration Clinton – et conduisant à la suppression des charters entre Miami et La Havane, ou de la limitation d'envoi de fonds des communautés cubaines des Etats-Unis destinés à leurs familles restées dans l'île.

RIEN dans cet accord, qui apparaît comme très ponctuel, ne laisse pour l'instant présager l'ouverture de négociations plus larges, ardemment espérées par La Havane. Tout au plus est-il prévu que se tiendront des réunions de suivi, pour en examiner l'application.

Mais les appels de nombreux dirigeants latino-américains, ou du président François Mitterrand, en faveur de la suspension de l'embargo, la récente rencontre entre le ministre cubain des affaires étrangères et des membres de l'opposition cubaine en Espagne, ou encore la progressive marginalisation des communautés exilées à Miami, sans oublier le débat engagé au Congrès américain sur l'avenir de Cuba, peuvent laisser espérer qu'un dialogue politique se nouera tôt ou tard entre l'île et son puissant voisin.

Cela est d'autant moins à exclure que le régime castriste, qui affronte la plus grave crise de son histoire, n'a guère les moyens de camper sur la ligne dure qui fut la sienne pendant plus de trente ans.

M 0146 - 0911 - 7,00 F

François Mitterrand sous l'œil du « Monde »

A l'heure où le passé du chef de l'Etat resurgit chacun s'interroge sur la manière dont a été observé le parcours de ce « personnage de roman »

Un journal comme *le Monde*, né en 1944 au sortir de la guerre, ayant comme ambition d'informer ses lecteurs de la *manière la plus sérieuse possible*, était voué à s'engager dans la reconstruction d'une société française qui n'était pas sortie indemne, il s'en faut, de *la faillite de la IIIe République*, de sa défaite militaire, de la honte du régime de Vichy, du joug de l'Occupation et des déchirements qui l'avaient travaillée. Il l'a fait, en servant l'information, mais en assumant aussi, tantôt ouvertement, le plus souvent implicitement, *un rôle politique, au sens large* du terme, que les historiens ont relevé.

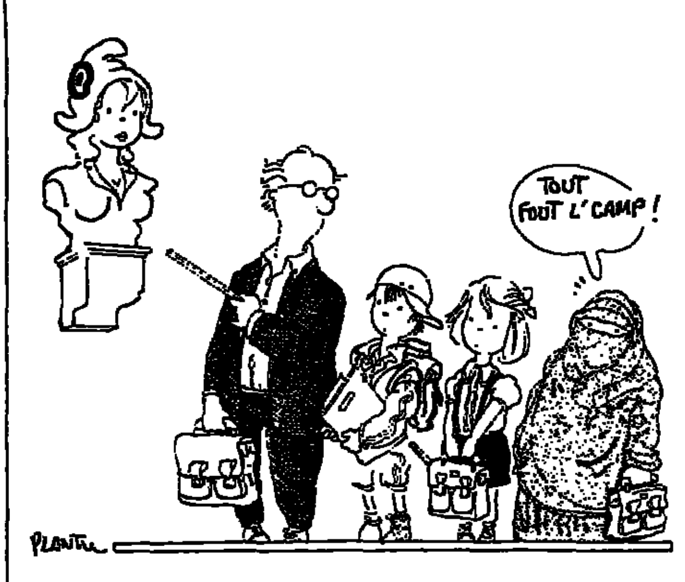
Comme tout journal, *le Monde* est un journal d'opinion et il n'est jamais resté neutre devant l'actualité dont il rendait compte. On oublie souvent cette vérité d'évidence, quand on ne la fait pas plus évidente qu'elle n'était dans la réalité de l'époque. *le Monde* s'est, certes, engagé dans bien des combats, et fut pour cela combattu, mais pas forcément de la manière entière et immédiatement nette que *l'on croit : ce n'est pas si* facile, dans le feu de l'action, d'y voir clair et de penser justement. Sur des choix graves, *Le Monde* s'est souvent cherché *avant de se prononcer et* a maintes fois laissé deviner ses penchants en les présentant sous forme de questions posées, à lui-même et à ses lecteurs.

Cela se constate au fil de bien des éditoriaux, genre majeur du journalisme d'opinion, mais qui ne fait pas l'essentiel d'un journal d'information. Celui-ci est le produit d'un travail collectif dans lequel s'affirme, au jour le jour, à travers la présentation et le commentaire de l'actualité, une vision quotidienne de la société, de ses problèmes, de ses acteurs.

ANDRÉ LAURENS

Lire la suite page 9 et nos informations pages 8 et 9

M. Bayrou annonce des instructions sur le port du foulard islamique à l'école



Le ministre de l'éducation nationale va adresser aux chefs d'établissements scolaires de nouvelles instructions concernant le port du foulard islamique, qu'il réprouve. François Bayrou prône cependant une approche éducative de la question et écarte l'idée d'une loi prohibant le foulard.

Lire page 10

Dany Leprince a avoué le quadruple meurtre de Thorigné-sur-Dué

Après avoir avoué être l'assassin de son frère, de sa belle-sœur et de deux de ses nièces, à Thorigné-sur-Dué (Sarthe), Dany Leprince a été mis en examen, vendredi 9 septembre, pour meurtre avec circonstances aggravantes.

Lire page 10

Les élections au Québec

Plus de quatre millions et demi d'électeurs québécois renouvelleront, lundi 12 septembre, l'Assemblée de leur province et se donneront un nouveau gouvernement. Les indépendantistes, emmenés par Jacques Parizeau, sont donnés favoris.

Lire page 4

Henri Emmanuelli au « Grand Jury » RTL-« le Monde »

Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 11 septembre, à partir de 18 h 30. « Le grand jury RTL-*le Monde* » est aussi diffusé en direct sur RTL-TV.

Aux confins de l'empire chinois

Pékin tient le Xinjiang fermement en main en dépit de ses cris d'alarme répétés contre les « séparatistes »

KASHGAR

de notre envoyé spécial

S'élevant à une hauteur équivalente à quelque quatre étages d'immeuble, en bordure de l'avenue du Peuple, la statue de Mao Zedong, orientée au sud, tend le bras d'un geste lourd de sous-entendus en direction des hauteurs himalayennes et, au-delà, de l'Inde. Vers l'ouest, après la frontière, on distingue par temps clair, dit-on, les neiges éternelles des massifs montagneux : à 250 kilomètres, c'est le pic Lénine (7 134 mètres d'altitude) qui chevauche la frontière entre le Kirghizstan et le Tadjikistan. Plus loin encore, ce sont les pics du Communisme (7 495 m), de la Révolution (6 974 m) et Karl Marx (6 726 m).

Tant de gigantisme est évidemment à la mesure des empires qui se rencontrèrent dans ces parages. Dans le dos de Mao, le Taklamakan, *« désert de la mort »*, étend sa sinistre réputation de tueur de civilisations. Les barbes des hommes à calotte musulmane, les voiles bruns des femmes, les mosquées et les marchés obligent à un grand effort d'imagination pour décider que le « grand timonier » est bien, ici, chez lui.

Pourtant, pour l'heure, Mao est le seul survivant du club impérial qui se livra au *« great game »*, le « grand jeu » des rivalités centre-asiatiques. L'empire britannique, dit « des Indes », est un lointain souvenir. Le russe, naguère dit soviétique, n'est plus au rendez-vous. On ignore encore s'il pointera à nouveau le nez, mais on sait *que si tel était le cas, ce n'est pas* à coups de Lénine, Marx ou communisme qu'il impressionnerait les foules. Sous la tonnelle de l'ancien consulat russe, aujourd'hui un hôtel, on n'entend plus les conversations du corps diplomatique invité jadis par le consul Petrovski pour médire des Anglais, ou les espionner, tandis que le consul britannique donnait chez lui des réceptions au but *symétrique. La « Kashgarie » de la* légende – nom politiquement contestable mais qui avait l'avantage d'exprimer une certaine imprécision de statut – n'est plus.

Les chuchotements stratégiques ont cédé le pas au bavardage des touristes et aux négociations feutrées des contrebandiers pakistanais. Ceux-ci semblent détenir une part substantielle de marché, à en juger par certains produits de consommation disponibles jusque *dans des échoppes officielles*.

FRANCIS DERON

Lire la suite page 6

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a six cents ans

Charles VI expulse les juifs de France

par Nicolas Weill

LE 17 septembre 1394, le roi Charles VI, cédant aux instances de la reine, Isabeau de Bavière, fait promulguer des lettres patentes. Celles-ci enjoignent aux juifs de *« vuider le royaume dans Noël prochain sous peine de punitions corporelles et de confiscation de tous leurs biens »*. L'arrêté est exécuté entre janvier et mars 1395. Par ce surcroît de cruauté, qui se répète dans la suite des persécutions antijuives, on fait coïncider pour la première fois la date du décret avec une solennité juive : le Grand Pardon. Quelques juifs demeurent, dit-on, sur place, en dépit de l'ordonnance, constituant peut-être des « marranes » – crypto-juifs – avant la lettre. Mais, officiellement, il n'y aura plus de juif en France. Quand la Provence passe sous souveraineté française, en 1481, le décret leur est appliqué avec la même rigueur.

Cent ans avant l'Espagne, la population juive de France subit ainsi l'ultime contrecoup d'un antijudaïsme chrétien qui, au XIVe siècle, s'est peu à peu muté en véritable « racisme religieux ». Progressivement déshumanisés, représentés sous des traits démoniaques (la première caricature antisémite « classique » apparaît en Angleterre, à Colchester, au XIIIe siècle), comprimés à des fins d'étouffement démographique dans des quartiers réservés (en France, ils se voient interdire l'accès des petites localités dès 1276), les juifs perdent l'occasion de côtoyer les chrétiens, et ont pris dans la mentalité médiévale une dimension de plus en plus monstrueuse.

A en croire *la Chronique de Paris*, l'expulsion de 1394 donne au pouvoir l'occasion d'une ultime extorsion. Comme on retient dans la capitale quelques dignitaires juifs sous l'accusation d'avoir *« fait revenir à leur religion et d'avoir fait disparaître Denis de Machaut, qui s'était converti à la religion chrétienne »*, le prévôt de Paris condamne les suspects au bûcher. Finalement, trouvant la sentence excessive, le Parlement de Paris la commue. On se « contente » de promener les prévenus nus, en charrette, par les carrefours, pour y être battus de verges jusqu'au sang, quatre dimanches de suite. Au bout de deux séances de ce supplice, les malheureux parviennent à racheter leur peine contre une amende exorbitante de 18 000 francs d'or. La somme est affectée à la reconstruction du Petit-Pont, qui relie la rive gauche à l'île de la Cité.

« Ennemi intérieur »

La présence juive sur le sol français, à laquelle Charles VI tord ainsi le cou, était vieille de plus d'un millénaire. On en trouvait des traces dès l'an 6 après Jésus-Christ. C'est à Vienne, en Isère, que l'ethnarque de Judée, Archélaüs, l'un des successeurs du roi Hérode, est exilé. Après la destruction de l'Etat juif, en 70, par les légions de Titus, une immigration partie de Palestine se dirige vers la vallée du Rhône. Mais c'est à Salignac-de-Pons, près de Cognac, en Charente, qu'on retrouve, avec une lampe à huile du IIIe siècle ornée d'un chandelier à sept branches, le premier témoignage archéologique de la vie juive en France.

L'histoire de ces quatorze siècles est celle d'une longue intégration des juifs dans le paysage médiéval. Elle s'interrompt à partir du XIe siècle avec les massacres qui accompagnent les Croisades et s'achève, dans toute l'Europe, par l'expulsion généralisée. La mesure est inaugurée en France par Philippe-Auguste, qui chasse les juifs d'un domaine royal aux limites encore restreintes (1182). En 1290, ils sont expulsés d'Angleterre. En 1306 a lieu, à nouveau en France, le bannissement le plus important : 100 000 juifs sont alors contraints de quitter le royaume. Rappelés par Louis X le Hutin en 1315, ils ne seront réadmis que pour des périodes limitées, abolies ou prorogées en fonction de l'avidité des princes, jusqu'à l'ordonnance de 1394. Le grand exil de plus de 200 000 juifs d'Espagne est pour le siècle suivant (1492). Dans les pays où les juifs demeurent sur place, en Italie ou en Allemagne, ils sont peu à peu assignés à résidence. A Perpignan, en 1243, plusieurs siècles avant l'invention du « ghetto », en 1516 – du nom du quartier de la fonderie des canons de Venise –, ils se voient repoussés dans des zones d'habitation obligatoire.

Que s'est-il donc passé pour que les juifs, d'abord « citoyens romains de religion juive » *(Cives romani judaei religione)*, une population que ne distingué ni la langue (ils parlent la langue d'oïl et dédicacent leurs synagogues en latin) ni l'activité économique (ils cultivent la terre – la vigne notamment, comme le fameux rabbin champenois Rachi, illustre commentateur de la Bible et du Talmud), connaissent un tel sort ? Comment au XIVe siècle ces juifs, qui forment un groupe religieux accueillant en son sein bon nombre de prosélytes, en viennent-ils à incarner un *« ennemi intérieur »* qu'il faut réduire, voire anéantir ?

Cette évolution, l'historien allemand Werner Sombart, qui joua son rôle dans la formation des représentations du monde nazies, prétendit l'expliquer par le rôle primordial des juifs dans la gestation du capitalisme. Il est vrai, l'argent tient une place de plus en plus considérable dans l'existence juive médiévale, car ceux-ci sont peu à peu soumis dans les moindres gestes de leur vie quotidienne à des taxes de plus en plus lourdes, ainsi qu'à des confiscations de toute sorte. En revanche, leur place réelle dans le commerce d'argent est très mince, et, s'ils ont part à la « révolution économique » du XIIe siècle, ils sont rapidement supplantés par les banquiers cahorsins et lombards.

Selon un système qui sera repris par le IIIe Reich au XXe siècle, les vexations qu'on impose aux juifs leur sont systématiquement à charge. En 1215 par exemple, le concile du Latran recommande, à l'imitation de ce qui se fait dans le monde musulman, le marquage des juifs. Quand Philippe le Bel se décide à appliquer la mesure, en 1285, c'est à leurs frais et au prix fort que les juifs de France doivent se munir de la fameuse « rouelle », pièce de tissu de forme circulaire qui les distingue visuellement du reste de la population.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Juif de France portant la rouelle (à droite) : scène extraite du « Recueil des miracles de Notre-Dame », manuscrit français du XVe siècle.

Ci-dessous : « Lettre faisant mencion que nul Juif ou Juifve ne habitent, demeurent ou commersent en royaume de France ne en aucune partie d'icellui, tant en la langue d'oyl comme en la langue d'oc » (17 septembre 1394).

JEAN VIGNE/ARCHIVES NATIONALES

Fernand Braudel, plus récemment, pour rendre compte de l'antijudaïsme médiéval, n'a pas hésité à évoquer une « intolérance juive » médiévale. D'après lui, le dynamisme et la combativité de la « civilisation juive » à la fin du Moyen Age seraient responsables, plus que l'intolérance chrétienne, de l'exclusion des juifs, dont le ghetto est l'aboutissement. Un ghetto qui *« n'est pas seulement le symbole de la prison où l'on a enfermé les juifs, mais la citadelle où ils se sont retirés d'eux-mêmes pour défendre leur croyance et l'autorité du Talmud »* (le Talmud se diffuse auprès des juifs de France aux alentours des Xe et XIe siècles ; l'étude leur en sera interdite à partir de 1240, par Saint Louis). Mais pourquoi, dès lors, dans le même temps où les juifs sont frappés d'ostracisme en Occident, la Pologne ou la Hongrie (où certains juifs continuent à utiliser le français jusqu'au XVe siècle) ouvrent-elles grandes leurs portes aux bannis ? La richesse des échanges entre intellectuels chrétiens et juifs, tout au long de la période médiévale, n'infirme-t-elle pas quelque peu cette théorie de l'« intolérance » ?

Comme l'a montré l'historien Jean Delumeau, ce n'est pas tant la société juive qui s'est rétractée sur ses valeurs que la chrétienté qui s'est progressivement repliée sur elle-même. En cette fin du Moyen Âge, l'Eglise est d'autant plus militante qu'elle est traumatisée par le « grand schisme d'Occident » (affrontement de la papauté de Rome et de celle d'Avignon). Le peuple et les grands adoptent la *« mentalité obsidionale »*.

Une citadelle chrétienne assiégée

Tous ont le sentiment de vivre dans une citadelle chrétienne assiégée par Satan et ses suppôts. Une mentalité qu'entretient le théâtre des mystères et des passions, souvent suivis de véritables pogromes. C'est cet esprit de citadelle qui rend compte de l'expulsion ou de l'enfermement des juifs dans un Occident que déstabilise encore plus l'épidémie de peste noire de 1348, laquelle fauche plus du tiers de la population européenne. On en fait retomber la faute sur les juifs, accusés d'avoir empoisonné les puits. Malgré l'intervention du pape Clément VI, qui rappelle que la population juive est elle-même frappée par la maladie, les juifs sont massacrés en masse. A Strasbourg, par exemple, 2 000 d'entre eux sont brûlés vifs dans le cimetière de la ville.

Qu'à l'issue de tant d'épreuves, la première tentative d'histoire générale juive, incorporant des sources chrétiennes, de Joseph Ha-Cohen (1575), ait adopté pour titre *la Vallée de larmes (Emeq ha-Bakha)* n'a rien de surprenant. L'historiographie contemporaine du peuple juif essaie pourtant de se dégager de cette perspective exclusivement « lacrymale ».

Sur fond de dégradation tendancielle, la vie des juifs en France au Moyen Age fut néanmoins marquée de longues périodes de calme. Date de rupture, fin d'une époque, l'année 1394 ne fait somme toute qu'interrompre la présence juive sur le sol français. Dès la fin du XVe siècle, des marranes chassés d'Espagne et du Portugal viennent s'installer dans la région de Bordeaux. D'abord admis comme « nouveaux chrétiens », certains d'entre eux se « judaïseront » de plus en plus ouvertement. Avec l'annexion de l'Alsace au XVIIe siècle et l'émancipation consécutive à la Révolution française, les juifs seront réadmis progressivement dans le giron de la nation française. Non sans que parfois se fasse entendre, à l'occasion de telle ou telle affaire, de tel ou tel cahot dans la vie nationale, l'écho de ce que la longue histoire du Moyen Age leur avait démontré : l'intégration est toujours réversible.

▶ Bibliographie : on peut consulter parmi les ouvrages disponibles : Léon Poliakov, « Histoire de l'antisémitisme, du Christ aux juifs de cour », Calmann-Lévy ; Jean Delumeau, « la Peur en Occident », Fayard-Pluriel ; Gilbert Dahan, « les Intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Age », Le Cerf. Voir également : Bernhard Blumenkranz, « Histoire des juifs en France », Toulouse, 1972. Vient enfin de paraître, de Ron Barkaï, « Chrétiens musulmans et juifs dans l'Espagne médiévale, de la convergence à l'expulsion », Le Cerf, 334 p., 250 F.



LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Une stratégie de l'incertitude

LA CRISE DES FONDEMENTS
de Lucien Poirier.
Economica, 188 pages, 145 F.

« Comme les civilisations, les stratégies qui les reflètent sont mortelles », dit Lucien Poirier, l'un des plus remarquables penseurs et théoriciens de l'arme nucléaire. Donc, ce qui devait arriver est arrivé : l'issue, heureuse, de la guerre froide et de la très rigide bipolarité sur laquelle elle se fondait nous place devant un autre système-monde et ouvre un deuxième âge nucléaire. Sauf que la stratégie mise en œuvre en France par le général de Gaulle, et maintenue pendant trente ans par ses successeurs, est devenue caduque. La menace potentielle a disparu et il n'y a plus d'ennemi désigné. Si l'arme nucléaire demeure une arme de statut politique, note Lucien Poirier, elle se cantonne dans sa fonction de dissuasion minimale sanctuarisante et le concept de dissuasion du faible au fort est sans objet pour une période indéterminée. C'est cette *« crise des fondements »* que notre auteur étudie, puisqu'il s'agit bien, face à de nouvelles incertitudes, d'inventer une autre stratégie, dans une période de transition vouée à *« une posture d'attente stratégique »*.

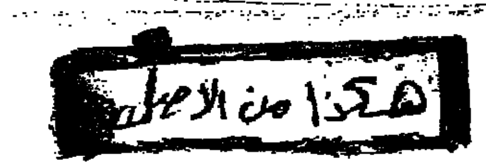
Pour Lucien Poirier, *« la conscience de l'identité nationale »* restera, sans aucun doute, *« le socle primaire de toute pensée stratégique »*. L'intérêt, qui est grand, de son essai est dans l'exposé des informations et des arguments qui le conduisent à cette conclusion. On ne saurait les résumer tous, ici, ni prétendre réduire à quelques lignes une démonstration si savante. Quelques exemples devraient, on l'espère, témoigner de la richesse et de la rigueur d'une analyse appliquée à un domaine, celui de la défense et de la politique extérieure, qui se contente habituellement de formulations vagues, de clichés et d'affirmations de principe. Lucien Poirier défend une thèse, certes, mais avec une telle acuité qu'il oblige ses interlocuteurs éventuels à remettre en chantier les leurs, et qu'il excite la curiosité de ses lecteurs sur des sujets qui ne leur sont pas toujours familiers

Le problème de la pensée stratégique, explique-t-il, est qu'elle se trouve apparemment sans objet et, de surcroît, dévaluée, au moment où elle doit se renouveler. En effet, la violence physique qui en est le fondement sur le plan militaire se heurte à une grande répugnance dans les pays du Nord. S'il y a nécessité de guerre, il faudrait qu'elle se fasse sans morts !

Dans la confusion ambiante, la fin de la polarité Est-Ouest se cherche un substitut dans l'affrontement Nord-Sud, avec une tendance générale à grossir, observe-t-il, les menaces venant du Sud. C'est que la complexité du système-monde a considérablement progressé, non seulement avec l'explosion de l'ex-empire soviétique, l'apparition ou la résurgence de pays nouveaux ou disparus et la relance d'anciens conflits ethniques et religieux, mais aussi par la multiplication d'*« acteurs exotiques et anomiques, infra, intra et trans-étatiques de statut les plus divers »*. L'ancien ordre international (tout relatif) et l'ancien code de conduite que s'imposaient les Etats-nations sont débordés par des structures à la fois multipolaires et polycentriques. De préférence à la notion de « nouvel ordre international », l'auteur utilise les concepts de dynamique chaotique et de turbulence, qui lui paraissent mieux rendre compte de la réalité et mieux préparer la réflexion stratégique.

Celle-ci le conduit notamment à s'intéresser à ce champ d'action proche et décisif qu'est l'Europe, en raison de ses turbulences propres et des effets de la dynamique chaotique du système englobant qui, en l'effectant, affectent la France. Quelle stratégie adopter sur ce terrain ? La marche vers l'Europe en est une, mais personne ne peut dire comment, en matière de défense, on peut passer du statut d'autonomie nucléaire de la France à un statut européen accepté par tous. En bonne logique, l'affirmation européenne devrait passer par la disparition de l'OTAN or, paradoxalement, c'est la France qui contribue à consolider *« une Alliance essoufflée qui cherchait de nouvelles raisons d'être et dont les Européens étaient en droit de demander la transformation »*. L'auteur en donne pour exemple la Bosnie : *« Politiquement, nous avons entraîné l'ONU, donc les Américains, dans la décision d'adresser un ultimatum aux Serbes assiégeant Sarajevo ; mais, stratégiquement, nous nous sommes insérés* ipso facto *dans le système militaire de l'OTAN »*. De surcroît, l'intervention de l'OTAN a réveillé les Russes qui sont devenus partie prenante, militairement, par le biais de l'ONU, aux affaires de l'Europe balkanique et centrale, au risque de favoriser un nouveau duopole Washington-Moscou !

Lucien Poirier souligne les effets pervers de l'appartenance à des systèmes d'alliances permanents ou à des organisations internationales sur une véritable politique étatico-nationale. La même question se pose pour la construction européenne par rapport au degré d'autonomie nationale souhaité. Dans tous les cas, la réponse aux contradictions qui peuvent opposer les contraintes politiques et la vision stratégique est, selon l'auteur, dans les signes clairement donnés de la volonté d'imposer *« l'acteur-France »*.



Alors que l'embargo destiné à faire pression sur le régime castriste est maintenu

Washington se félicite d'avoir mis fin à l'exode sauvage

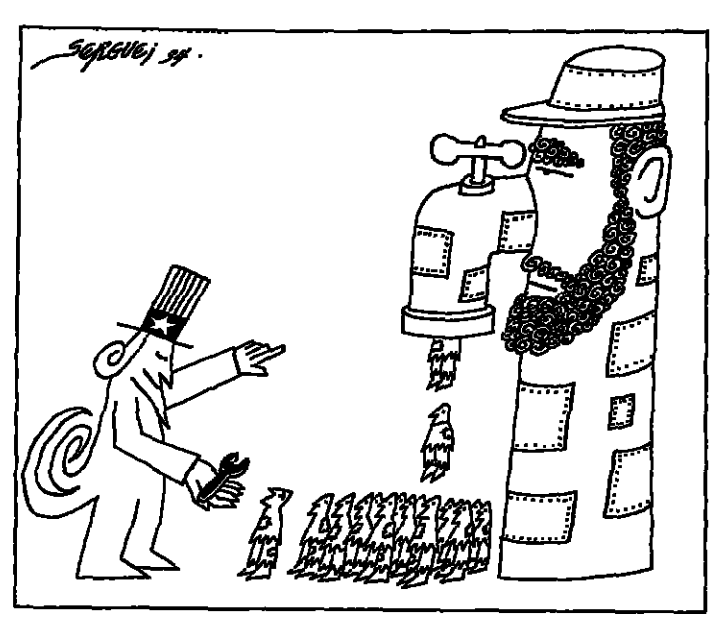
WASHINGTON

de notre correspondante

Le président Clinton vient de se débarrasser d'une crise potentiellement désastreuse en période électorale et encombrante au moment où il augmente la pression sur la junte haïtienne, mais il n'a pas fini d'entendre parler de Cuba. Grâce aux *balseros* d'août 1994, le débat sur les relations américano-cubaines et sur l'avenir de l'île est lancé aux Etats-Unis.

A court terme, l'accord conclu vendredi 9 septembre à New-York par les négociateurs américains et cubains, au terme d'une semaine de pourparlers, est plutôt satisfaisant pour Washington. Mais l'essentiel, aux yeux de l'administration, est qu'un moyen a été trouvé pour mettre un terme, en accord avec La Havane, à cette fuite sauvage qui avait amené les Américains, en l'espace d'un mois, à prendre des mesures extrêmes comme l'édification d'une véritable ville-prison pour boat-people sur la base navale américaine de Guantanamo, au sud-est de Cuba. A ce fol exode devrait maintenant se substituer, selon la Maison Blanche, *« un processus plus sûr, légal et plus ordonné »*.

L'un des groupes les plus puissants du lobby cubain de Miami, la Cuban American National Foundation de Jorge Mas Canosa, s'est déclaré satisfait de l'accord. Et le gouverneur de Floride, le démocrate Lawton Chiles, dont les supplications avaient conduit M. Clinton, à la mi-août, à prendre la décision d'intercepter en mer les *balseros* avant qu'ils n'atteignent les côtes américaines, s'est contenté de demander que l'arrivée désormais « ordonnée » des Cubains ne soit pas exclusivement destinée à son Etat qui, d'après lui, a fait le plein.



La Floride est donc sauvée, du moins pour les élections législatives du 8 novembre (le poste de gouverneur aussi est dans la balance), qui étaient après tout l'échéance immédiate de l'administration Clinton. Si La Havane respecte sa part de l'accord, qui est de maîtriser, *« efficacement mais sans violence »*, la fuite de ses ressortissants par la mer, et d'accepter le retour sans représailles de ceux qui ont fui mais se sont retrouvés à Guantanamo, alors, au moment du scrutin, la tempête des *balseros* sera retombée. Le président Clinton pourra même se targuer d'avoir assez bien manœuvré face à Fidel Castro en refusant de se laisser imposer un autre Mariel (référence à l'épisode de 1980, lorsque Cuba avait laissé partir vers les Etats-Unis 125 000 personnes, dont des repris de justice, en cinq mois).

Les Etats-Unis se sont en outre tenus à la ligne qu'ils avaient fixée dès le départ de cette crise, il y a un mois : pas de négociations politiques avec Cuba, notamment sur la levée de l'embargo, tant que le régime castriste n'a pas entamé de dialogue avec sa propre population. L'accord de New-York ne mentionne aucun contact présent ou à venir autre que sur le problème de la migration, à propos duquel les deux parties doivent se revoir dans quarante-cinq jours.

Mais il est clair aussi que l'épisode des *balseros* a prouvé la nécessité de repenser la politique américaine à l'égard de Cuba. Un paradoxe, à lui seul, illustre ce retournement de l'après-guerre froide : alors que, pendant des décennies, les réfugiés cubains ont joui d'un traitement de faveur aux Etats-Unis simplement parce qu'ils fuyaient un pays communiste, aujourd'hui les Etats-Unis se retrouvent à négocier avec le régime castriste pour qu'il interdise à ses citoyens de quitter le pays...

Pas plus que l'Europe occidentale n'a voulu des Roumains ou des Albanais après la levée du rideau de fer, les Etats-Unis ne veulent des Cubains aujourd'hui. Mais l'argument des autorités cubaines selon lequel la levée de l'embargo américain est essentielle pour améliorer la situation dans le pays et encourager les gens à y rester a incontestablement trouvé un large écho dans la presse américaine et au Congrès. Et la rencontre, jeudi à Madrid, du chef de la diplomatie cubaine, Roberto Robaina, avec trois personnalités de l'opposition en exil fournit des munitions aux partisans de la levée de l'embargo et d'une transition en douceur à Cuba. De ce point de vue, La Havane est loin d'avoir perdu la bataille des *balseros*.

SYLVIE KAUFFMANN

Accord sur l'immigration entre Cuba et les Etats-Unis

Suite de la première page

L'accord du 9 septembre ne revient pas non plus sur les mesures de rétorsion aggravées adoptées le mois dernier par l'administration Clinton (suppression de charters entre Miami et La Havane et surtout, la sévère limitation des fonds envoyés par les communautés cubaines des Etats-Unis à leurs familiers à Cuba).

Cette dernière mesure est le coup le plus dur porté à l'île caraïbe, une notable partie de la population ne survivant que grâce à cette assistance financière qui pourrait atteindre, selon certaines estimations, un milliard de dollars par an.

Les entretiens de New-York se sont cependant déroulés dans un excellent climat de coopération et de courtoisie. Compte tenu des relations plutôt tendues ces dernières semaines entre les deux pays (les anticastristes radicaux de Miami réclament un blocus total de l'île pour faire tomber Castro), c'est un point de forme positif.

L'expérience et l'habileté de Ricardo Alarcon, chef de la délégation cubaine, ancien ministre des affaires étrangères, actuel président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (Parlement) et surtout ancien négociateur des accords de 1984 sur les migrations, auront sans doute joué leur rôle. Les Etats-Unis et Cuba affirment avoir des *« intérêts communs »* dans ce domaine et sont convenus de collaborer pour que la migration entre les deux pays s'effectue *« de façon sûre, légale et ordonnée »*.

Leurs représentants doivent se retrouver au plus tard *« dans quarante-cinq jours »* pour examiner l'application de l'accord. Les Cubains peuvent espérer, si tout va bien il est vrai, qu'un dialogue plus profond pourrait s'engager à cette occasion, d'autant qu'il est prévu que *« des négociations futures seront programmées par accord mutuel »*. C'est un espoir que Ricardo Alarcon ne dissimule pas, même si Cuba n'obtient pour l'heure pas de concessions très importantes.

1. Il s'agit, pour les deux pays, de prévenir des *« départs risqués depuis Cuba, au péril de vies humaines »*. Washington confirme son refus d'acueillir les *boat people*. Ceux-ci seront conduits *« dans des installations hors des Etats-Unis »*. Washington confirme aussi que les immigrés cubains illégaux n'obtiendront plus le droit de séjour automatique. De son côté Cuba s'engage *« à prendre toutes mesures efficaces possibles pour empêcher des départs risqués et ce en appliquant essentiellement des méthodes de persuasion »*. Tâche *a priori* délicate pour le gouvernement cubain qui pourrait avoir des difficultés à persuader les *Balseros* sans mesures coercitives.

2. Washington et La Havane s'engagent à prendre des mesures pour, autant que possible, *« empêcher le recours à la violence »* par les candidats cubains à l'exil (détournements d'avions ou de bateaux).

3. L'accord de 1984 est relancé. Washington s'engage à faciliter une immigration légale supplémentaire. Au moins 20 000 Cubains devraient être accueillis chaque année. C'était déjà le quota envisagé et défini en 1984. Il n'a pas, disent les Cubains, été respecté par les Américains qui ont accordé, bon an mal an, 3 000 visas depuis dix ans. Cependant Washington promet à court terme d'accélérer les demandes de visa de 6 000 ressortissants cubains actuellement en liste d'attente.

4. Il est envisagé que les *boat people* arrivés aux Etats-Unis depuis le 19 août ou transférés depuis cette date à la base militaire américaine de Guantanamo pourront, s'ils le souhaitent, revenir à Cuba. Cuba promet aussi de poursuivre la négociation sur le rapatriement de ceux de ses ressortissants indésirables aux Etats-Unis.

La télévision cubaine s'est bornée vendredi soir à donner lecture du communiqué commun, sans commentaires. Plus tard dans la soirée Ricardo Alarcon s'est efforcé, depuis New-York, de mettre en lumière les avantages de l'accord pour Cuba. Selon lui, la confirmation du *« virage radical de Clinton implique l'abandon de la stratégie de déstabilisation de la révolution cubaine »*. Mais il a admis que *« l'esprit »* de cet accord était en contradiction avec les différentes mesures de rétorsion américaines en vigueur.

MARCEL NIEDERGANG

Le faubourg ouvrier de La Regla sous contrôle

Ce quartier situé au fond de la baie de La Havane est étroitement surveillé depuis les émeutes du 5 août

LA HAVANE

de notre envoyé spécial

Des rails de chemin de fer où l'herbe a poussé et qui ne mènent plus nulle part ; des grues géantes immobiles contre le ciel, au-dessus de cargos sans vie, sans lumière, qui dorment dans la baie ; un cimetière de carcasses de voitures rouillées où des ombres fouillent on ne sait quoi ; des cabanes étroites en bois, à l'aplomb de ruelles boueuses ; un bidonville où brillent quelques lumignons au fond d'un ravin, des rues pentues qui débouchent sur la place de l'église aux murs pastel. C'est le faubourg ouvrier de La Regla, au fond de la baie de La Havane, où la population célèbre ce jeudi soir 8septembre la fête annuelle de sa Vierge noire.

Elle est minuscule, avec un petit visage tout rond et brillant qui émerge de sa robe brodée, d'un blanc immaculé. C'est la patronne, la sainte que femmes, hommes et enfants agenouillés dans la nef contemplent avec dévotion. On porte habituellement la Vierge noire au son des tambours, mais cette année la fête a dû être écourtée et limitée. La procession a seulement tourné en rond, à l'étroit dans le patio autour de l'église et de la chapelle où trône une réplique de la sainte. Il a même été question d'interdire la cérémonie : les autorités redoutaient des incidents. Depuis les émeutes du 5août, elles sont manifestement à l'affût de tout éventuel débordement populaire. Et le faubourg de La Regla, où la population noire semble majoritaire, est un secteur chaud. Sous surveillance particulière.

C'est de l'appontement de La Regla que partent en effet les ferry-boats qui traversent la baie et dont trois ont été assaillis et occupés par une foule de candidats à l'exil vers la Floride. Il y a eu mort d'homme du côté des forces de l'ordre et une trentaine de noyés parmi des civiles qui avaient trouvé place sur un bateau pris d'assaut. Eperonné par une vedette de la police ? Coulé par les lances à eau mises en action ? Les versions diffèrent.

Une certitude pourtant : ces épisodes violents ont donné le signal des émeutes du début août et d'un pillage incontrôlé de plusieurs quartiers de la vieille ville proches du front de mer. La Regla mise à l'index donc. Une certaine tension y est encore perceptible : des hommes, assis au bord des trottoirs étroits, jambes ballantes, torse nu, ou allongés dans des hamacs en plein vent, ont des regards accusateurs et des visages fermés.

Rien ici de la bonhomie souriante qui est plutôt la norme dans la capitale, même dans la cité historique pourtant si délabrée, à l'exception de ses superbes monuments coloniaux restaurés. *« Ici*, dit Jaime, un ouvrier du port, visage maculé de suie, *il y a des vrais durs. La Regla, c'est le quartier rebelle. On n'y aime pas le gouvernement, surtout depuis les événements. »*

« Je pleure pour la misère du peuple »

Méfiance ? Prudence ? Les autorités, ce jeudi soir, ont dépêché à La Regla un contingent important de policiers en tenue bleu sombre, matraque au côté, qui barrent l'accès de certaines rues. Et aussi des hommes de la brigade de choc Blas Roca, dont la réputation de casseurs de manifs commence à s'installer. Serrés au coude à coude sur un mur face à l'église, un groupe de civils observe la scène avec cet air faussement indifférent des policiers en civil, *« la secrète »* murmure Jaime. A l'intérieur de l'église, des femmes en noir prient, se lamentent. *« Je pleure*, dit l'une d'elles, le visage rouge et congestionné, la robe défaite, *pour toutes les mères et pour la misère du peuple. »*

Tête enturbannée de blanc, longue robe brodée et ajustée, colliers dorés, bimbeloterie mystique, assurance et port de tête, les fortes matrones à la peau sombre agenouillées dans l'église sont les cousines des solides vendeuses de rue de Salvador-de-Bahia. La ressemblance n'est pas fortuite. La *santeria*, ou le vaudou à la cubaine, se pratique aussi dans ces quartiers où l'on manque de tout, et où le retour à la foi catholique n'exclut pas on se confond souvent, même, avec elles. Les cérémonies en l'honneur des dieux ancestraux de la cosmogonie africaine.

Un syncrétisme qui n'est pas seulement cubain mais qui, dans le contexte actuel, est un signe parmi d'autres. Alors que, de l'avis général, les responsables des comités de défense de la Révolution (CDR), jadis tout puissants et redoutés, se font très discrets et que dans leurs quartiers, les militants communistes n'ont plus le verbe haut, les églises, à l'heure des offices, sont de nouveau pleines.

L'Église catholique, dont les relations avec le gouvernement de Fidel Castro ont, depuis 1959, connu des hauts et des bas, veut faire entendre davantage sa voix. La Conférence épiscopale vient de publier un appel solennel à *« l'ensemble du peuple cubain »*. Avec un texte lu dimanche 4 septembre dans les églises, qui déplore le *« climat de haine, présage inquiétant »* et qui manifeste sa préoccupation *« face à l'exode massif des Cubains désespérés »* et à *« la détérioration économique, morale et humaine du pays »*. *« Ce malheur est un scandale »*, disent les évêques, qui préconisent *« un dialogue respectueux et sincère, aussi bien au sein de la société cubaine qu'avec les Etats-Unis »*. *« Nous ne pouvons plus*, disent-ils, *rester de simples spectateurs »*.

Fidel Castro a certes beaucoup œuvré depuis 1959 pour restaurer la dignité et les droits de la population noire de Cuba. *« Ce gouvernement*, dit Pedro Paul, un ethnologue respecté, *s'est battu contre le racisme, et l'arsenal des lois édictées est impressionnant. »* Mais il ajoute : *« Il est parfois difficile de faire évoluer les mentalités »*. Les meilleurs analystes cubains observent aujourd'hui que le petit peuple noir nourrit à son tour le flot de l'exode à tout prix. Un militant, agacé, apostrophait l'autre soir, sur une plage de l'est, un Noir aux biceps d'haltérophile qui s'en allait sur un radeau avec quelques compagnons d'aventure. *« Salaud, tu t'en vas après tout ce qu'on a fait pour toi... »*

M. N.

« Balseros » ? Connais pas...

LA HAVANE

de notre correspondant

Balseros ? Connais pas. La fuite sauvage et quotidienne de centaines de jeunes Cubains à bord de radeaux rudimentaires se poursuivait ces derniers jours à son rythme de croisière. Mais la presse, la radio et la télévision cubaines l'ont ignorée. L'événement, objectivement le plus important qui se soit déroulé dans l'île depuis l'exode de Mariel en 1980 (quelque 125 000 personnes partirent de ce petit port à l'ouest de La Havane pour la Floride à bord de bâtiments de toutes sortes venus les chercher depuis Miami) n'a pratiquement pas été traité par les médias.

Pas une seule image à la télévision sur les boat-people qui lancent leurs embarcations de misère depuis les plages à l'ouest et à l'est de la capitale. Très peu d'informations ou de commentaires dans *Granma*, organe du Parti communiste, et dans les quelques revues autorisées à paraître. Une réserve agacée. Tout le monde, cependant, en parle dans la rue, au bureau, à l'atelier ; chacun a un avis favorable ou réticent sur cette lente hémorragie qui interpelle le régime.

Comme chaque jour, un *énorme attroupement de* curieux accrochés à leur bicyclette chinoise s'est formé vendredi 9 septembre à midi, sur le boulevard en plein centre du Vedado, la ville moderne. Des *balseros* s'entraînent pour un prochain départ. La mer est superbement plate et bleue. Sous un ciel de feu : 35 C à l'ombre en ce mois de septembre caniculaire. Mais l'excitation et la curiosité ne se relâchent pas. Quelques voitures se permettent même de stationner sur le couloir délimité par des plots jaunes et réservé exclusivement aux cyclistes. Afficher sa volonté de quitter Cuba de manière illégale pouvait il y a peu encore coûter la prison. Le délit reste bien spécifié dans le code pénal.

Antennes paraboliques

Depuis que Fidel Castro a mis à exécution sa menace de *« laisser partir tous ceux qui le voudraient »*, cette liberté nouvelle a transformé le Malecon en promenade où l'on commente jusque tard dans la nuit. Déjà lieu de rendez-vous favori des couples à la recherche de rêves marins et de tranquillité relative, cette jetée de plusieurs kilomètres de long est devenue pôle d'attraction pour des foules de plus en plus nombreuses. Et de plus en plus surveillées aussi par policiers et équipes de la sûreté en civil. Dans un éditorial, *Granma* dénonce vertement en revanche *« la campagne de désinformation des experts américains »*.

A propos des émissions de Radio Marti, et de la centaine d'autres radios anticastristes basées à Miami, il est vrai souvent virulentes, l'organe du PCC estime que les Etats-Unis, en tolérant ces émissions, sont devenus *« des délinquants internationaux »*. Le journal rend justice cependant aux bulletins de la Voix de l'Amérique, *« qui ne sont pas brouillés »*, précise-t-il.

« Il ne s'agit pas de liberté d'information, il s'agit pour Cuba de respect de sa souveraineté », conclut le quotidien communiste. D'innombrables antennes paraboliques très artisanales ont surgi depuis quelque temps sur les toits de La Havane. Objectif : capter les télévisions américaines (leurs feuilletons, leurs films et leurs dessins animés, plus encore semble-t-il que leurs informations) en piratant les signaux transmis à l'attention des touristes par l'antenne de l'hôtel Habana Libre, ex-Hilton au cœur du Vedado.

Mais le gouvernement vient d'en changer la fréquence, et les écrans sont devenus muets pour le Cubain moyen. Qui trouvera à n'en pas douter une « solution » à cet inconvénient. L'imagination au service de la débrouille est ici sans limite.

M.N.

AMÉRIQUES

CANADA

Les indépendantistes sont favoris aux élections provinciales au Québec

Plus de quatre millions et demi d'électeurs québécois sont appelés aux urnes lundi 12 septembre pour renouveler l'Assemblée de la province et se donner un nouveau gouvernement. La lutte entre les libéraux, dirigés par Daniel Johnson, et les indépendantistes, avec à leur tête Jacques Parizeau, semble tourner à l'avantage de ces derniers, qui proposent d'organiser un référendum sur l'indépendance du Québec dans l'année suivant leur accession au pouvoir.

MONTRÉAL

de notre correspondante

« D'abord un bon gouvernement, ensuite la souveraineté. » Quelques semaines après le début d'une campagne marquée par plusieurs cafouillages, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a jugé bon de faire cette mise au point pour dissiper la confusion qui commençait à s'installer dans les esprits des électeurs et qui menaçait de compromettre les chances de son parti.

L'ambiguïté de la stratégie des indépendantistes n'est pas complètement levée, mais, mise entre parenthèses, elle n'est plus un obstacle à la victoire du Parti québécois prévue par la plupart des sondages. A quelques jours du scrutin, rien ne semble devoir s'opposer au retour au pouvoir de la formation qui a dirigé la province de 1976 à 1985 et qui pourrait remporter plus de 80 des 125 sièges de l'Assemblée nationale du Québec.

Au début de la campagne, une série de déclarations intempestives ont semé la zizanie dans le camp indépendantiste. Un candidat du Parti québécois a affirmé qu'un Québec indépendant adopterait le dollar américain pour devise. M. Parizeau a rappelé son collègue à l'ordre et brandi le programme du Parti québécois, qui prône l'union monétaire avec le Canada et le maintien du dollar canadien.

Ensuite, le chef de l'opposition au Parlement d'Ottawa, Lucien Bouchard, indépendantiste québécois, a affiché son désaccord avec la stratégie d'accession à l'indépendance du Parti québécois, provoquant un certain flottement dans les rangs indépendantistes. Enfin, M. Parizeau a laissé entendre qu'il avait reçu à Washington l'assurance que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) pourrait être rouvert pour permettre l'adhésion du Québec. Dans un bref communiqué, le département d'Etat américain a démenti.

Après avoir demandé aux candidats de son parti de ne plus aborder publiquement la question de l'indépendance, Jacques Parizeau a pu remettre la campagne sur ses rails et concentrer ses attaques sur le bilan économique des libéraux. Dans le camp de ceux-ci, le très fédéraliste Daniel Johnson a été amené lui aussi à revoir sa copie en cours de campagne. Soupçonné d'être trop « canadien » et pas assez « québécois » pour défendre les intérêts du Québec au sein de la Confédération, il s'est efforcé de hausser le ton et d'assurer les électeurs qu'il saurait, le cas échéant, tenir tête à Ottawa pour préserver ou accroître les pouvoirs de la province.

Outre le Parti québécois et le Parti libéral – deux seules formations qui, en raison du système uninominal à un tour en vigueur, peuvent espérer remporter une majorité de sièges – vingt-quatre autres partis sont en lice. Deux d'entre eux pourraient remporter un ou plusieurs sièges : celui de l'Action démocratique, créé par des libéraux dissidents, et le Parti Egalité, voué à la défense des droits linguistiques de la minorité anglophone.

Des dossiers laissés de côté

La campagne électorale s'est déroulée dans un climat plutôt serein, voire fade. Le Parti québécois ayant mis en veilleuse la question de l'indépendance, il lui restait à montrer qu'il était le parti du changement, celui de *« l'autre façon de gouverner »*, comme le proclame son slogan électoral. Face à un Parti libéral usé par les années de pouvoir, la démonstration paraissait aisée.

Le Parti québécois présente un programme d'inspiration social-démocrate modéré, qui ne diffère guère de celui des libéraux, si ce n'est sur le rôle de l'Etat, plus important pour le Parti québécois que pour le Parti libéral. Mais rien n'indique un virage vers des politiques sociales marquées ou vers des réformes en profondeur des services sociaux. L'éducation, la santé, l'emploi, ont figuré en bonne place dans les débats électoraux, mais n'ont pas amené de propositions inédites ou radicalement différentes de la part des deux grands partis.

Plusieurs dossiers sont restés étrangement absents de la campagne électorale. Notamment celui des lois linguistiques et de l'affichage commercial bilingue, en anglais et en français, autorisé par les libéraux, et que le Parti québécois avait souhaité abolir. Egalement laissé de côté, le dossier de l'immigration et du nombre d'immigrants que le Québec souhaite accueillir chaque année.

Et enfin celui des Indiens et des relations qu'un éventuel Québec indépendant entretiendrait avec les quelque 60 000 indigènes (Indiens et Inuits) que compte sa population. Lors d'une rencontre avec les premiers ministres des dix provinces canadiennes au début du mois, les leaders amérindiens du Canada ont réaffirmé leur opposition à l'indépendance du Québec dans ses frontières actuelles et ont indiqué qu'ils souhaitaient la victoire des libéraux au Québec.

Le Parti québécois dispose de solides appuis dans toutes les régions du Québec, sauf dans la métropole, Montréal, où sont concentrées les voix des anglophones et des néo-Québécois, peu sensibles aux accents nationalistes des indépendantistes. Au point que des commentateurs ont pu parler d'un Québec coupé en deux, une partie comprenant les francophones d'ancienne souche, et l'autre les anglophones et les nouveaux arrivants dont la langue maternelle est le plus souvent autre que l'anglais ou le français.

Le Parti québécois mène largement chez les francophones, qui représentent un peu plus de 80 % de la population de la région. Mais, pour les partisans de l'indépendance, convaincre les immigrants récents d'acquiescer à la séparation du Québec reste le plus gros défi.

SYLVIANE TRAMIER

LOIN DES CAPITALES

Livingston, l'autre visage guatémaltèque

LIVINGSTON (Guatemala)

correspondance

Le visage buriné et le sourcil épais, Don René est animé d'une gouaille sans pareille. Ancien pêcheur, la cinquantaine, il savoure une reconversion tranquille. Don René assure la navette entre Puerto-Barrios et Livingston à bord de sa vedette, autant de fois que la demande s'en fait sentir. Quelque trente minutes de trajet alors que le transbordeur régulier accuse l'heure et demie.

Crânement installé à la barre, Don René scrute l'horizon chargé de l'averse quotidienne. La ville et le port de Puerto-Barrios vont progressivement disparaître, occultés par des côtes sans fracture pompeusement garnies de cocotiers. Les massifs montagneux se fondent graduellement dans les terres basses du rivage en créant un réseau de lagunes et de canaux internes.

Une pluie diluvienne s'abat sur l'embouchure majestueuse du rio Dulce. La végétation luxuriante des alentours légitime une région copieusement arrosée. Seul hôtel de renom, le Tucan Dugu, juché à flanc de colline, se dresse impérial à l'entrée même de Livingston. Si l'on ne peut nier l'existence de quelques signes avant-coureurs à Puerto-Barrios, le sentiment d'avoir franchi une frontière est manifeste dès l'accostage. Livingston surprend, mieux, envoûte. Les clichés classiques du Guatemala, de son époque coloniale en passant par l'altiplano indien, deviennent alors trop réducteurs. C'est faire fi de la côte caraïbe guatémaltèque, façade maritime dérisoire d'une centaine de kilomètres à peine, coincée entre Belize et Honduras.

Un monde à part, Livingston ? Certainement, et d'emblée ce nom d'origine anglophone, le seul recensé dans le pays, prête à interrogation. *« A l'origine,* explique le maire, *l'endroit était hanté par les corsaires et pirates. Mais c'est à Marco Sanchez Diaz, qui débarqua en provenance d'Haïti en compagnie de plusieurs personnes de race noire, que l'on attribue la fondation de la localité en 1802. Encore que dans le même temps de nombreux esclaves chassés de l'île Saint-Vincent, dans les Petites Antilles vinrent s'échouer près d'ici. Le 26 novembre 1831, le président de l'époque, Mariano Gàlvez, baptisa la communauté du nom de Livingston en l'honneur du fameux juriste nord-américain Edwars Livingston, à qui on avait fait appel pour codifier les lois du département d'Izabal ».*

Livingston concentre la seule population noire du Guatémala. Ici, l'espagnol est peu usité. Il laisse place au *garifuna,* patois caraïbe, curieux mélange d'anglais et de mots d'origine africaine. On y retrouve même un zeste de français. Mais, au-delà de la langue, le *garifuna* draine aussi toute une culture. Dans un pays où l'activité nocturne est réduite à sa plus simple expression, Livingston cultive sa différence. Le samedi soir, on accourt depuis Puerto-Barrios pour danser la *punta*. Une chaude musique tropicale inonde les nombreuses discothèques à ciel ouvert.



On dit même que le président, Ramiro de Leon Carpio, lors d'une visite officielle, s'est laissé entraîner sur des rythmes endiablés jusque tard dans la nuit... probablement victime de l'effet Livingston.

Une cité misérable

Géographiquement isolée du fait de l'absence de communications routières, la population de Livingston – quelque dix mille habitants – a vécu très longtemps en quasi-autarcie. Il en est découlé une mentalité et une façon de vivre particulières. L'approche du village n'est possible que par mer ou voie fluviale. Deux fois par semaine, le bateau postal remonte le rio Dulce jusqu'au lac Izabal, collectant quelques passagers au gré des arrêts.

L'embarcation progresse dans un décor somptueux. Remarquablement campée au cœur de la baie d'Amatique, Livingston reste la localité la plus proche du Belize. Une vingtaine de kilomètres tout au plus. Dotée d'un bureau des douanes rudimentaire, Livingston assure l'essentiel des échanges commerciaux guatémaltèques avec le Belize et son port de Punta-Gorda. Dès l'aube, la beauté captivante du tropique se manifeste dans toute sa splendeur. Le ballet des barques sur l'estuaire rajoute à la sérénité des lieux. Livingston, bâtie sur une colline, jette ses venelles inclinées vers la mer. La rue principale, à la dénivellation importante, prend naissance aux abords du quai. Une réelle épreuve pour les quatre automobiles que dénombre le village. Vétustes pick-up américains des années 60, rongés par la rouille, leur fonction reste très limitée : relier les quelques centaines de mètres qui séparent le débarcadère des magasins de la grande rue. Chargées à ras bord de produits en provenance de Puerto-Barrios, ces authentiques reliques au bord de l'asphyxie gravissent à grands renforts de spasmes la pente abrupte indifférente à leur souffrance.

De par son architecture coloniale, Livingston présente des caractères identiques à ceux rencontrés dans les Antilles anglaises : maisons en bois sur deux niveaux, parées de couleurs chatoyantes, flanquées de balcons spacieux et nanties de volets aux fenêtres. Leurs toits de tôle ondulée ocre ont parfaitement résisté aux effets du temps. Le port, bien abrité par les montagnes qui le ceinturent, n'a que peu connu les affres des cyclones dévastateurs.

Mais, sitôt que l'on s'éloigne du centre du village, Livingston présente la tout autre réalité d'une cité misérable, crasseuse, laissée à l'abandon. Une atmosphère qui n'est pas sans rappeler Haïti. Les *cantinas,* buvettes très spartiates, sont légion. L'une d'entre elles, la Embajada de los pescadores – l'ambassade des pêcheurs –, à quelques encablures du quai, fait le plein, dès la nuit tombée. Décor mythique, elle jouxte l'atelier de réparation navale délabré où quelques rafiots repoussent encore les frontières de la mort. Le *venado anejo,* une eau-de-vie locale vieillie, garant de la soulographie collective, s'avale à grandes lampées.

Si le patrimoine essentiel reste sans conteste la pêche artisanale, les heures de gloire appartiennent au passé. *« Le poisson a émigré vers d'autres lieux. Il faut maintenant aller le capturer loin au large et nous ne disposons pas d'une flotille qui le permette »,* déclare Don René. La pêche demeure à l'état végétatif et la plupart des anciens pêcheurs se sont recyclés dans l'agriculture ou l'artisanat. Afin de compenser ce manque à gagner considérable, Livingston voudrait s'ouvrir davantage au tourisme. Une véritable gageure. La carence de plage le long du littoral proche en est le facteur préjudiciable. L'édification du grand hôtel relève autant de la mégalomanie que d'une défectueuse étude de marché. Son taux de remplissage avoisine les 5 %...

Cette tentative d'ouverture est toutefois freinée par une volonté farouche de maintenir le village loin des contaminations extérieures. *« Nous tenons à préserver notre isolement et notre tranquillité»,* déclare le maire, *« et nous nous opposons à toute relation routière avec le reste du pays. Perdre notre tradition de naviguer serait un véritable sacrilège. »*

PHILIPPE DUIGOU

AFRIQUE

BURUNDI

Attentat à la grenade au marché central de Bujumbura

Quelque 40 personnes ont été blessées – certaines grièvement – par l'explosion d'une grenade, vendredi9 septembre, au marché central de Bujumbura. La grenade a été lancée à la mi-journée dans la zone du marché réservée à la vente de quincaillerie et de pièces d'occasion pour voitures. Les auteurs de l'attentat n'ont pas été identifiés.

Le Burundi, divisé comme le Rwanda entre une minorité de Tutsis et une majorité de Hutus, est en proie depuis plusieurs mois à d'inquiétantes violences politico-ethniques qui font redouter une évolution « à la rwandaise ». Le président Cyprien Ntaryamira a été tué le 6 avril, en même temps que le président rwandais Juvénal Habyarimana.

Les partis politiques burundais, engagés depuis le 30 juin dans d'interminables pourparlers sur le partage du pouvoir, ne sont toujours pas parvenus à se mettre d'accord sur la désignation d'un nouveau président, accroissant les risques de crise majeure. L'intérim de M.Ntaryamira est assuré par Sylvestre Ntibantunganya, un Hutu, président de l'Assemblée nationale, considéré comme le favori à sa succession.

Reporté de semaine en semaine, le choix du nouveau président n'aura vraisemblablement pas lieu avant la semaine prochaine. Les responsables politiques participant aux négociations à huis clos entre la mouvance présidentielle et l'opposition ont décidé de signer préalablement une convention de gouvernement qui assurerait à l'opposition – essentiellement tutsie – 45 % des postes ministériels, dont la défense et l'intérieur. Ils ont également adopté le principe de la création d'un Conseil d'Etat de huit membres qui supervisera le gouvernement. Ils ont, en outre, décidé que le premier ministre, issu de l'opposition, contresignera les décrets présidentiels. – *(AFP.)*

REPÈRES

SOMALIE

Les derniers Américains évacuent Mogadiscio

Les Américains encore présents en Somalie ont commencé de plier bagage vendredi 9 septembre. L'ambassade américaine a chargé à bord d'un avion gros porteur ses véhicules blindés et son équipement informatique. Washington a décidé de retirer de Mogadiscio son personnel diplomatique et les marines chargés de sa sécurité, soit environ quatre-vingts personnes. Ce retrait devrait être terminé avant le 15 septembre. L'ambassade américaine de Mogadiscio s'installera à Nairobi.

L'évacuation a été décidée fin août, parce que *« la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée »* et qu'*« aucun progrès n'a été enregistré en direction de la réconciliation nationale »*, a rappelé, la semaine dernière, le département d'Etat. – *(AFP.)*

CEI

Nouvelle tentative de rapprochement des politiques économiques

Les chefs de gouvernement des douze pays membres de la Communauté des Etats indépendants (CEI) réunis à Moscou ont décidé vendredi 9 septembre la création d'un comité inter étatique chargé de réglementer les problèmes économiques *« d'intérêt commun »*. Ce comité sera chargé de coordonner les politiques nationales dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications, et pourra prendre certaines décisions contraignantes. Les Etats membres se sont également engagés à travailler à la libre convertibilité de leurs monnaies. *« Pour la première fois, les dirigeants des Etats devront faire preuve de courage et de responsabilité pour abandonner une partie de leurs fonctions nationales et déterminer les limites des pouvoirs qu'ils ont décidé de conférer* [au comité] *»* a précisé Ivan Korotchenia, secrétaire exécutif de la CEI. L'Azerbaïdjan et le Turkménistan ont refusé de signer l'accord. – *(AFP, Reuter)*

GRÈCE

Athènes rejette tout dialogue avec Tirana

Le premier ministre grec, Andréas Papandréou, a rejeté vendredi 9 septembre *« toute proposition de dialogue »* avec Tirana *« tant qu'il y a des prisonniers injustement incarcérés »* parmi la minorité grecque d'Albanie (*le Monde* du 9 et du 10 septembre). Cette déclaration intervenait quelques heures après la diffusion d'un communiqué officiel albanais proposant la reprise du dialogue afin de conclure un traité entérinant le tracé actuel de la frontière entre les deux pays. De son coté le ministre grec de l'ordre public a déclaré que le président albanais, Sali Berisha, *« ne comprend qu'un langage, celui de la force et du coup de poing »*. D'autre part, les juges militaires grecs ont libéré vendredi, sous conditions, le colonel grec Thomas Vrakas qui avait violé le 21 août l'espace aérien albanais et lancé des tracts hostiles à Tirana. – *(AFP.)*

EN BREF

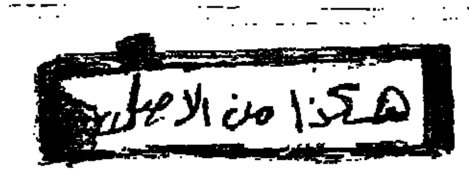
MAROC : prochaine visite en France du premier ministre. – Abdellatif Filali, premier ministre et ministre des affaires étrangères et de la coopération, se rendra en visite officielle en France, les 11 et 12 octobre, à l'invitation d'Edouard Balladur, a-t-on annoncé, vendredi 9 septembre, à Rabat. M. Filali sera reçu par François Mitterrand et s'entretiendra avec de nombreuses personnalités françaises. – *(AFP.)*

HAUT-KARABAKH : M. Kozyrev annonce une « percée » dans les négociations. – Les discussions entre les présidents azerbaïdjanais, Gueïdar Aliev, et arménien, Levon Ter-Petrossian, sur le Haut-Karabakh se sont achevées vendredi 9 septembre, à Moscou, sans qu'aucun résultat n'ait été annoncé. Le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, a toutefois affirmé que les négociations avaient permis une *« percée »* vers la solution de ce conflit qui a déjà fait plus de 20 000 morts. – *(AFP.)*

TURQUIE-GRÈCE : rencontre à haut niveau. – Des représentants des ministères des affaires étrangères grec et turc se sont rencontrés vendredi 9 septembre, à Ankara, dans le cadre des contacts réguliers décidés en avril 1993. Cette rencontre est intervenue alors qu'a ressurgi ces derniers jours la polémique sur la délimitation des eaux territoriales. La presse turque prête au gouvernement grec l'intention de vouloir étendre cette limite de 6 à 12 miles en mer Egée, lors de l'entrée en vigueur en novembre de la convention internationale sur le droit de la mer. – *(AFP.)*

POLOGNE : manœuvres communes OTAN-pays de l'Est. – Plusieurs personnalités, dont le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, et le secrétaire général de l'OTAN par intérim, Silvio Balanzino, assisteront au début des manœuvres « Cooperative Bridge 94 » qui se dérouleront du 11 au 16 septembre en Pologne dans le cadre du « Partenariat pour la paix ». Treize pays participeront à ces manœuvres : Allemagne, Bulgarie, Danemark, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Lituanie,Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine. – (AFP.)

Vitali Tchourkine devient ambassadeur de Russie auprès de l'OTAN. – Vitali Tchourkine, vice-ministre russe des affaires étrangères, a été nommé ambassadeur de Russie en Belgique et auprès de l'OTAN, a-t-on appris vendredi 9 septembre. M. Tchourkine est actuellement médiateur russe dans le conflit en ex-Yougoslavie. Il devrait prendre ses fonctions fin septembre. – *(Reuter.)*



AFRIQUE

Les tensions dans le Maghreb

La Tunisie, havre de paix pour les Algériens

La frontière marocaine fermée, la France inaccessible pour un temps, les Tunisiens se préparent à un afflux algérien

TABARKA (Tunisie)

de notre envoyée spéciale

Chaque fois qu'elle a deux ou trois jours de libres, cette enseignante de La Calle, petite bourgade algérienne située à quelques encablures de la frontière, fait un saut en Tunisie. *« Pour me reposer, souffler un peu... »*, dit-elle. Cette année, des incendies de forêt exceptionnellement violents ont ravagé des centaines de milliers d'hectares dans l'est de l'Algérie. Côté tunisien où un maximum de précautions avait été prises, dès l'automne dernier, 2 000 hectares de forêt ont brûlé, au lieu de 500 l'an passé.

« De la mi-juillet à la fin août, ça a été terrible ! », souligne la jeune femme. *« Mais ce n'est pas la chaleur que l'on craint, ce sont les brûlures »*, ajoute-t-elle à mi-voix, comme pour ne pas attirer l'attention de l'agent des douanes tunisiennes qui fait les cent pas juste à côté. *« Je retourne à La Calle pour la rentrée scolaire. Et je ferai classe, comme d'habitude »*, lance-t-elle encore, le sourire bravache, en appuyant sur les deux derniers mots. *« Comme d'habitude »*, en défiant les oukases du Groupe islamique armé (GIA) qui, après avoir appelé au boycottage des écoles et des universités et incendié nombre d'établissements, voudrait, entre autres choses, imposer aux enseignantes et aux élèves le port du *hidjab* (voile islamique) et interdire la mixité des classes.

Sujet d'angoisse numéro un pour la plupart des familles, en Algérie, la rentrée scolaire est aussi considérée en Tunisie comme une sorte de test. *« Si jamais les choses tournent mal, on risque d'assister à un afflux massif d'Algériens. Et dans ce cas, qu'est-ce qu'on pourra faire pour accueillir tout ce monde »*, s'interroge un responsable des douanes ?

« Repos, business ou amour »

La dégradation de la situation en Algérie, conjuguée à la fermeture de la frontière marocaine et à la suspension de la délivrance des visas français, fait de la Tunisie une porte de sortie idéale pour les Algériens. Selon les estimations du gouvernorat de Jendouba, les trois principaux postes-frontière de la région (Jlayel, Babouch et Meloula) ont vu passer, du mois de janvier à la fin de l'été, entre 50 000 et 60 000 Algériens. S'y ajoutent les quelque 30 000 autres qui ont fait le voyage en train. La période estivale est traditionnellement marquée par un afflux de touristes algériens. Cette année, curieusement, aucune hausse sensible n'a été signalée. L'appel d'air tant redouté n'a pas encore eu lieu.

Mais la Tunisie s'y prépare. Pas question, du moins pour le moment, de suivre le brutal exemple des Marocains et d'instaurer un visa d'entrée pour *« les frères algériens »*. L'heure n'en est pas moins à la vigilance. Vigilance tous azimuts qu'exercent, avec autant de discrétion que d'efficacité, les services de police et les administrations chargées de donner le feu vert *aux émigrés qui choisiraient de* s'installer ici.

Station balnéaire en pleine expansion, Tabarka, célèbre pour ses langoustes, son golf et ses clubs de plongée, reste une escale privilégiée des visiteurs algériens. Ils ne font qu'y passer. *« Ils viennent pour le repos, le business ou l'amour »*, résume le patron d'un restaurant du port en désignant d'un mouvement de la tête un jeune couple attablé à l'écart. Les deux amoureux bavardent à voix basse, les yeux pleins de soleil et les mains chastement enlacées sur la table. Scène ordinaire à Tabarka, mais devenue inconcevable en Algérie dont les premiers hameaux ne sont distants que d'une vingtaine de kilomètres.

Pas de cadeau aux islamistes

Le « business », lui, n'a rien de bien nouveau. Tous les jeudis et vendredis, le plus grand supermarché de la ville est bondé d'Algériens venus remplir leurs couffins et le coffre de leur voiture de tout ce que l'Algérie leur refuse : des produits de bonne qualité, à un prix raisonnable. Médicaments, boissons gazeuses, pâtes alimentaires, articles de parfumerie et – bien sûr – bouteilles de vin et de bière demeurent l'objet d'une boulimie effrénée (*le Monde* du 7 février 1992).

« Nous, c'est la première fois qu'on vient en Tunisie. C'est un peu cher, mais on n'avait pas le choix », explique une mère de famille qui a fait la route, de Bejaïa jusqu'à Tunis et Hammamet avec son époux et ses deux petites filles. *« Au départ, on voulait passer les vacances en France. Ma mère vit à Marseille, je ne l'ai pas vue depuis deux ans. Seulement comme on ne donne plus de visas, il a bien fallu faire une croix »*, lâche-t-elle avec amertume.

« On a ensuite pensé au Maroc. Mais ils viennent de fermer aussi. Restait la Tunisie, on a loué un bungalow. » Son mari, cadre dans une entreprise privée, n'envisage pas plus qu'elle de boucler ses valises pour de bon, car, *« quitter l'Algérie maintenant, ce serait faire cadeau du pays aux islamistes ! »*.

Le retour, pourtant, les inquiète. *« Sur la route, à l'aller, on n'a pas croisé un seul barrage de l'armée »*, note-t-il. *« Dans le Constantinois, je crois bien que j'étais la seule femme à circuler sans* hidjab *»*, précise son épouse. Au retour, elle a prévu de mettre un vêtement à manches longues et un foulard sur ses épaules. *« Comme ça*, dit-elle, *si on tombe sur un faux barrage* [installé par les maquisards islamistes], *on évitera peut-être les ennuis. »*

CATHERINE SIMON

Rabat dénonce l'attitude de Tunis à l'égard de ses ressortissants

RABAT

correspondance

En crise avec l'Algérie, le Maroc se serait volontiers passé d'un différend avec la Tunisie, son autre partenaire de poids au sein de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ou de ce qu'il en reste. Il a, en effet, jugé l'attitude tunisienne, *« incompréhensible »* et *« inacceptable »*, à propos de ses quelque six cents ressortissants bloqués à Tunis à cause de la fermeture de la frontière terrestre algéro-marocaine.

Le Maroc estime que la Tunisie a agi d'une manière scandaleuse en voulant profiter de l'arrivée, au port de La Goulette, d'un navire affrété par Rabat afin de rapatrier ses ressortissants bloqués depuis dix jours, en y embarquant de force, cent quatre-vingt-dix autres Marocains *« en situation illégale »*. A ses yeux, il n'y avait aucune raison d'établir un lien entre ces deux groupes. D'autant que soixante-dix Marocains prétendument en situation irrégulière étaient des étudiants en attente d'inscription, des touristes, des fonctionnaires ou des commerçants. Les cent vingt autres sortaient de prison après avoir bénéficié d'une grâce présidentielle.

Le Maroc estime avoir d'autant plus raison de se montrer circonspect que, à la mi-mai, plus de six cents de ses ressortissants avaient été brutalement expulsés de Tunisie sans la moindre explication. Oubliant un peu vite que des Algériens ont parfois fait, ces derniers jours, les frais de la mauvaise humeur marocaine, la presse locale s'est déchaînée contre la Tunisie.

MOUNA EL BANNA

Le FIS demande que sa « branche armée» soit associée aux discussions avec le pouvoir

Les dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), détenus à la prison militaire de Blida, ont demandé, dans une lettre en date du 6 septembre adressée au président Liamine Zéroual et aux cinq partis qui participent au *« dialogue national »*, que la *« branche armée »* soit associée à leurs consultations avec le pouvoir au même titre que les responsables de l'intérieur et de l'extérieur.

Les signataires de cette missive – Abassi Madani, Nourredine Chigara, Abdelkader Omar, Kamal Guemazi et Ali Benhadj – réaffirment leur *« refus d'entamer des négociations de l'intérieur de la prison »* et la nécessité pour eux de pouvoir *« rencontrer directement l'ensemble des responsables du FIS »* dans la mesure où, écrivent-ils, ils ne sont *« qu'une partie de la direction et non toute la direction »* du parti. Ils s'engagent à *« tenter de trouver une solution réelle et radicale à la crise qui secoue l'Algérie »* et affirment que leur démarche *« fait l'unanimité»*.

M. Madani avait adressé, fin août, deux lettres au président Zéroual dans lesquelles il proposait la libération des détenus islamistes en échange d'un appel à une trêve militaire. De son côté, Cheikh Abdelbaki Sahraoui, membre fondateur de l'ex-FIS et imam de la mosquée de la rue Myrrha, dans le 18e arrondissement de Paris, se dit prêt à se rendre en Algérie pour rencontrer les membres du mouvement islamiste. *« Personne ne peut, ni n'a le mandat de rencontrer seul qui que ce soit, à l'intérieur ou à l'extérieur*, explique-t-il dans un communiqué, *moins encore d'engager la parole du parti dans une quelconque aventure.»*

Le président Zéroual a fait état, vendredi, au cours du conseil des ministres, de *« menaces brandies par les terroristes de perturber la rentrée scolaire et universitaire »*. Il a dénoncé *« les méfaits destructeurs du terrorisme aveugle et une tentative démentielle dont l'humanité toute entière ne connait aucun précédent et qui voudrait priver toute une enfance et une jeunesse du droit au savoir»*.

Dans un tract diffusé, la semaine dernière, le Groupe islamique armé (GIA) avait posé quatre conditions à la reprise des cours dans les lycées (elle devait avoir lieu samedi), et les universités. Il exigeait le port du voile islamique pour les enseignantes et les filles ayant dépassé l'âge de la puberté, l'abolition de la mixité dans les classes, la suppression de l'enseignement de la musique et l'interdiction de l'éducation physique pour les filles. – *(AFP.)*

EUROPE

IRLANDE DU NORD

Un député unioniste juge la trêve de l'IRA « authentique »

Pour la première fois depuis l'annonce, mercredi 31 août, de la trêve de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) en Irlande du Nord, un élu protestant, John Taylor, député du Parti unioniste d'Ulster (UUP, modéré) de James Molyneaux, a estimé que l'organisation paramilitaire catholique était de bonne foi : *« Mon instinct me dit que ce cessez-le-feu est authentique »*, a-t-il déclaré vendredi 9 septembre lors d'une réunion publique dans sa circonscription. Considéré comme l'un des successeurs potentiels de M. Molyneaux, M. Taylor a souligné que l'IRA devait garantir le caractère permanent de son cessez-le-feu, tout en ajoutant : *« Il est de ma responsabilité d'encourager le processus de paix de façon à obtenir à terme une paix durable entre tous les catholiques et tous les protestants d'Ulster. »*

De son côté, le Docteur Robin Eames, primat de l'Eglise protestante d'Irlande, qui exerce son ministère sur l'ensemble de l'île, a tenté vendredi à Belfast de rassurer les milices protestantes qui, par le canal du Commandement militaire loyaliste conjoint (CMLC), avaient refusé la veille de renoncer à la violence tant qu'elles n'auraient pas obtenu des garanties (*le Monde* du 10 septembre). Le primat a révélé qu'il avait eu une conversation téléphonique *« directe »* avec John Major au cours de laquelle le premier ministre britannique lui *« a* [affirmé] *qu'il n'y avait pas d'accord secret* [avec l'IRA] *et* [lui] *a demandé de rendre publique sa réponse »*. *« Jusqu'à ce qu'on me prouve le contraire, je crois en sa parole »*, a ajouté le primat, en demandant aux milices d'abandonner la violence car *« il y a plus à gagner par le dialogue politique »*. Le Docteur Eames a néanmmoins mis en garde contre la possibilité que le processus de paix soit *« perçu par beaucoup de protestants comme limité d'une manière ou d'une autre aux nationalistes »*.

Le président du Sinn Fein, Gerry Adams, a d'autre part affirmé au quotidien londonien *The Guardian qu'il estimait* qu'avant la fin de la décennie l'Irlande sera réunifiée et que la Grande-Bretagne aura évacué l'Irlande du Nord.

Autre signe de l'évolution en cours dans la province, le Parti social-démocrate travailliste (SDLP, catholique modéré) de John Hume a souhaité que les milices unionistes obtiennent les assurances qu'elles demandent. Néanmoins, une tentative d'évasion de cinq membres de l'IRA emprisonnés en Grande-Bretagne – au cours de laquelle, vendredi soir des coups de feu ont été tirés – a été qualifiée de violation « certaine » du cessez-le-feu par Ken Maginnis, député protestant de l'UUP.

La situation dans l'ex-Yougoslavie

La visite de Jean-Paul II est « un appui moral » pour le président croate

Le pape était attendu, samedi 10 septembre, à Zagreb pour une visite de vingt-quatre heures à l'occasion de laquelle il demandera aux Croates, catholiques pour la plupart, de renforcer une paix encore fragile en Croatie et de contribuer à la recherche de la paix en Bosnie-Herzégovine. Jean-Paul II rencontrera notamment le président croate, Franjo Tudjman, qui a insisté sur la dimension politique de cette visite pontificale, estimant qu'elle apportait *« un appui moral »* à la Croatie dans son droit de réintégrer la Krajina, une région à majorité serbe, soustraite à l'autorité de Zagreb lors de la guerre de 1991. Les Serbes de Croatie, qui accusent le pape de partialité, souhaitent, pour leur part, qu'il condamne les massacres commis par le régime pro-nazi croate pendant la seconde guerre mondiale.

Pression sur Bihac

Belgrade, en désaccord avec les Serbes de Bosnie, a donné son feu vert au déploiement de 135 observateurs civils – dont 20 norvégiens – à la frontière serbo-bosniaque. Les Serbes de Bosnie poursuivent cependant leur politique guerrière. Vendredi, leurs forces ont maintenu leur pression sur la poche musulmane de Bihac, l'une des six « zones protégées » créées par les Nations unies en 1993. Dans la matinée, deux civils ont été tués et dix autres blessés lors d'un bombardement serbe contre la ville de Velika Kladusa, à la pointe nord-ouest de l'enclave. Les roquettes serbes ont explosé à proximité d'une base où sont stationnés quelque 600 « casques bleus » français.

La situation était également tendue dans le secteur de Sarajevo. Selon FORPRONU, les violations du cessez-le-feu ont atteint, au cours des dernières vingt-quatre heures, leur niveau le plus élevé depuis sept mois. A Islamabad, les pays de l'OCI (Organisation de la Conférence islamique) ont décidé, vendredi, d'une levée unilatérale de l'embargo sur les armes au profit des Bosniaques si le Conseil de sécurité ne votait pas une résolution dans ce sens. L'OCI a par ailleurs jugé *« absolument inacceptable »* un éventuel allégement des sanctions contre Belgrade. – *(AFP, Reuter.)*

Le président de la Croix-Rouge rappelle aux diplomates leurs obligations face à la « purification ethnique »

GENÈVE

de notre correspondante

Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix Rouge (CICR), a convoqué, mercredi 7 septembre, les diplomates en poste à Genève afin de leur rappeler leurs obligations face à la « purification ethnique » qui sévit en ex-Yougoslavie. Selon lui, la communauté internationale semble davantage soucieuse de rechercher une solution politique entre États que de se pencher sur le sort des peuples et empêcher les violations des droits de l'homme.

Le président du CICR a rappelé au corps diplomatique qu'il ne fallait à aucun prix banaliser les *« trois ans de terreur, trois ans de souffrances pour les populations civiles* [qui] *sont terrorisées, menacées, harcelées : elles sont déplacées de force, transférées, échangées. Depuis trois ans maintenant, la détention arbitraire, la prise d'otages, les exécutions sommaires, le travail de civils sur le front se déroulent au mépris des principes élémentaires d'humanité»*. Ainsi, des milliers de personnes (selon le HCR, il s'agirait de plus de cinq mille) ont été expulsées de Bijelina (nord-est de la Bosnie) ces dernières semaines, dépouillées de tous leurs biens, maltraitées et obligées de traverser la ligne de front.

Les exemples de persécutions sont nombreux. M. Sommaruga a notamment évoqué le drame de la région de Bihac (nord-ouest), où des dizaines de milliers de civils sont les otages du fanatisme, et celui des populations d'autres enclaves musulmanes qui *« encerclées, confinées sur quelques kilomètres carrés, sont condamnées à survivre dans des conditions psychologiques et matérielles désastreuses»*.

Le CICR estime que les pays représentés à Genève devraient au minimum ouvrir leurs frontières à ceux des Bosniaques qui se trouvent empêchés de continuer à vivre chez eux.

ISABELLE VICHNIAC

Dans « le Monde diplomatique » de septembre

Une autre politique

Dans une France droguée par des sondages ignorant les questions de fond se déroule une précampagne présidentielle qui oppose essentiellement des clans conservateurs. L'ordre social règne, que viennent renforcer des campagnes sécuritaires à grand spectacle. Une fragile reprise économique s'esquisse, les trésoreries des entreprises se gonflent, les plus bas salaires stagnent, le chômage massif est durablement installé que ne peut qu'aggraver la « modernisation ». Englué dans les difficultés quotidiennes, le citoyen est tenté de baisser les bras en signe d'impuissance. Et, pourtant, un changement de politique, en France et ailleurs, est possible. Dans *le Monde diplomatique* de septembre, Claude Julien montre comment on peut sortir de l'impasse libérale. Philippe Baqué explore les chantiers de l'économie solidaire. Philippe Videlier salue le retour du livre démocratique.

On lira, d'autre part, un ensemble sur l'Afrique. Philippe Leymarie dresse la carte d'un continent qui s'enfonce dans la spirale de conflits. Michel Galy évoque la guerre oubliée au Libéria. Colette Braeckman analyse les évolutions dans la région des Grands Lacs, du Rwanda au Zaïre, de l'Ouganda au Burundi. Antoine Tshitungu Kongolo raconte l'odyssée de centaines de milliers d'indésirables au Katanga. Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Jacques Diouf lance un appel à une autre révolution verte en Afrique.

Dans ce même numéro : Algérie panique (Ignacio Ramonet) ; Menaces d'extrême droite sur le Nicaragua (Stéphane Rillaerts) ; Québec : l'an prochain, la souveraineté ? (Jacques Portes) ; Les artistes hors du débat (Sylviane Tramier) ; Essor de la culture hispanique aux Etats-Unis (Jean-Pierre Tailleur) ; Voyage aux confins du Maroc (Kenneth Brown) ; De l'ajustement structurel en ses implacables desseins (Walden Bello, Shea Cunningham) ; Développement et « diversion » démographique (Jean-Marc Ela) ; Les matières premières sous une avalanche de capitaux (Jean-Louis Gombeaud) ; L'Union européenne, toujours plus vers l'Est ? (Marie Lavigne) ; Europe, un problème d'hégémonie (Jean-Pierre Chevènement) ; Difficile reconversion des industries d'armement (Laurent Carroué) ; La tranquillité perturbée de Jean Jaurès (Serge Halimi) ; Médias à l'Est : l'audiovisuel happé par les lois de la concurrence (Chantal Deltenre) ; une presse écrite de moins en moins diversifiée (Elisabeth Kulakowska) ; L'argent de l'étranger (Dominique Vidal) ; 190 millions d'Indonésiens en panne de modèle (Eleonore et Gabriel Defert) ; Le temps, enjeu démocratique (Jean Chesneaux).

Egalement au sommaire : « Petits pois et volaille », une nouvelle de Koraïch Elmekki.

ASIE

La visite en France du président Jiang Zemin

M. Mitterrand souligne les « nombreuses perspectives de coopération » entre Paris et Pékin

« *Nos deux pays ont retrouvé un climat de sérénité et de travail* », a déclaré le président François Mitterrand en accueillant, vendredi 9 septembre son homologue chinois à l'aéroport d'Orly. Jiang Zemin arrivait de Marseille, où il avait choisi de commencer son séjour, du fait que cette ville est jumelée avec Shanghaï, dont il a été maire.

Les chefs d'Etat chinois et français ont eu, vendredi en début de soirée, à l'Elysée, un entretien d'une heure suivi d'un dîner officiel. M. Mitterrand a notamment déclaré que « *malgré quelques beaux succès* », la France n'a pas participé à « *l'expansion, autant qu'il aurait fallu, de l'économie chinoise, et ce bien que la Chine soit depuis longtemps le premier partenaire de l'aide française au développement* ». Il a ajouté : « *Il faut que nos entreprises puissent (...) prendre une part plus active encore à la croissance de votre pays (...) Il existe de nombreuses perspectives de coopération dans des secteurs prioritaires.* »

M. Jiang s'est, pour sa part, réjoui que les rapports entre les deux pays se soient « *rétablis et réengagés dans la bonne voie d'un développement favorable après avoir traversé une période de vicissitudes* ». Soulignant qu'à ses yeux « *aucun conflit d'intérêts fondamentaux* » n'opposait Paris et Pékin, il s'est dit « *profondément conscient de l'importance qu'il y a à préserver les bonnes relations de coopération* » et de la nécessité de « *renforcer la coopération et les échanges* ».

M. Mitterrand a par ailleurs noté les « *responsabilités* » que les deux pays, membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU et puissances nucléaires, se doivent d'assumer, dont la principale consiste « *à limiter la prolifération, à favoriser le contrôle des armements et le désarmement* ». Il a ainsi souhaité que Pékin « *agisse pour que la Corée du Nord sa voisine s'engage dans la voix des engagements internationaux* ».

Des « différences normales »

S'agissant des droits de l'homme, M. Mitterrand a rappelé son attachement aux « *valeurs fondatrices de la Révolution, celle de 1789* », précisant devant son interlocuteur : « *L'aspiration au respect de l'identité, des spécificités culturelles, des droits fondamentaux de l'homme est devenue universelle... La France ne se pose pas en donneur de leçons. Elle est prête à dialoguer avec chacun sur un pied d'égalité. Elle se sent concernée naturellement par ce qui se passe à la surface du monde.* » M. Mitterrand a conclu : « *Comment ne pas s'interroger avec réalisme sur les rapports étroits qui existent entre le développement économique, la démocratie politique et les libertés tant individuelles que publiques ?* »

M. Jiang a répondu qu'il était « *normal* » que les pays « *aient des vues différentes sur certains problèmes... Le gouvernement chinois accorde une grande importance aux droits de l'homme tout en tenant compte des réalités nationales de la Chine.* »

M. Jiang devait rencontrer samedi 10 septembre M. Monory, président du Sénat. Dimanche, après une cérémonie à l'Arc de Triomphe, il devait se rendre en TGV à Bordeaux pour visiter un centre nucléaire, puis à Toulouse pour s'intéresser à l'Aérospatiale. Lundi, à Paris, il rencontrera des hommes d'affaires français.

Les autorités ont, *in extremis*, autorisé la tenue, à Paris, d'une manifestation d'opposants à la politique de Pékin. Quelque 300 protestataires chinois et tibétains ont défilé vendredi vers 18 heures de la place d'Alma au Trocadéro, derrière une banderole noire proclamant « *Tiananmen 6/4/89* », en une allusion au massacre survenu à Pékin le 4 juin 1989. L'interdiction d'un rassemblement devant l'ambassade de Chine a pourtant été maintenue. L'appel à manifester avait été signé par des personnalités du spectacle, comme Yves Duteil, Johnny Halliday, Alain Bashung, Françoise Hardy, et par l'ex-ministre socialiste de la santé M. Kouchner. Le philosophe André Glucksmann a personnellement participé à la manifestation.

Lors de l'escale de Marseille, les forces de l'ordre avaient quadrillé la ville. Une manifestation du comité de sauvegarde du peuple tibétain avait été interdite. Plusieurs personnes ont été interpellées alors qu'elles déployaient un drapeau du Tibet, territoire sous juridiction chinoise, à Notre-Dame de la Garde.

Enthousiasmes de commande

PÉKIN

de notre correspondant

La « couverture » fournie par la presse de Pékin sur la visite à Paris du chef en titre du régime, Jiang Zemin, fournit un exemple éloquent de la conception que la Chine officielle a tant du « quatrième pouvoir » que de ses relations avec un pays étranger. L'arrivée de M. Jiang en France a ainsi été mise en valeur par l'agence Chine nouvelle, organe officiel de Pékin, à l'aide de ce qui était présenté comme l'opinion « *d'un journal français* » enthousiaste : « *Bien que la France et la Chine disposent de systèmes sociaux différents, elles n'ont aucune divergence dans leurs intérêts fondamentaux* et *jouissent toutes deux d'un prestige élevé dans le monde pour leur indépendance* », disait ce journal « *français* », avant de prédire l'avènement « *d'une nouvelle ère* » dans les relations entre les deux pays. Le journal en question, en fait, est *le Temps d'Europe*, organe publié en chinois à Paris avec le soutien financier de la communauté pro-pékinoise de France.

La Chine entretient ainsi, dans le monde, quantité d'organes de presse, tous plus enthousiastes les uns que les autres à se placer en position de relais. Ils servent d'une part à répercuter sa propagande auprès du pays considéré, ou du moins de sa communauté de langue chinoise et, d'autre part, tiennent lieu de représentant non-officiels d'un mouvement de pensée dans le pays considéré, pour alimenter la propagande de Pékin auprès de sa population. En l'occurrence, il s'agissait pour le régime de démontrer aux Chinois de Chine qu'un secteur considérable de la population française se félicitait de l'arrivée en visite officielle en France d'un dirigeant qui a, récemment encore, applaudi à la répression de Tiananmen.

C'est là une manière comme une autre de régler le problème du contre-pouvoir journalistique ! A noter que dans le langage bureaucratique chinois, les journalistes sont « *Ceux qui prennent des notes* » ! On a vu à Pékin, lors de conférences de presse données par les plus hauts dirigeants chinois, des journalistes chinois parlant un mandarin parfait (qui, donc, ne provenaient pas de la diaspora), se voir attribuer le droit de poser une question en direct à la télévision après s'être présentés comme « *journalistes français* ». La question, bien sûr, visait à fournir au dirigeant du jour l'occasion de démontrer que Pékin disposait d'amis sûrs en France, même en pleine crise diplomatique entre les deux pays.

Cette pratique révèle aussi tout un pan de l'action psychologique des organes chinois de pénétration du monde extérieur. L'île de Taïwan, au gouvernement rival, ne procède d'ailleurs pas autrement, en entretenant, elle aussi, à Paris, un quotidien en langue chinoise au titre concurrent et symétrique, le *Quotidien de l'Europe*.

F. D.

Aucune rencontre n'est prévue entre le président chinois et le Parti communiste. – A la veille de la visite officielle en France du président chinois, Jiang Zemin, quatorze maires communistes de la région Ile-de-France ont adressé, jeudi 8 septembre, une lettre à l'ambassade de Chine pour réclamer « *la libération de tous les prisonniers politiques, l'abolition de la peine de mort et le respect des droits de l'homme* ». Parmi les signataires, on relève les noms de François Asensi, Patrick Braouezec et Jean-Pierre Brard, députés de Seine-Saint-Denis. Au siège du parti, un porte-parole de la section de politique extérieure a précisé qu'aucune rencontre n'était prévue entre la direction du PCF et le président chinois, alors que celui-ci doit notamment s'entretenir, lundi 12 septembre, avec Jacques Chirac, en sa qualité de maire de Paris, et avec Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste. Une délégation du PC chinois sera présente, en revanche, à la fête de *l'Humanité*.

Aux confins de l'empire chinois

Suite de la première page

Dans certaines boutiques, l'étiquette indiquant « *monopole du gouvernement de Kaboul* » sur les cartouches de cigarettes américaines vient rappeler le rôle, discret mais efficace, que joua la Chine dans la guerre d'Afghanistan aux côtés de ses amis d'Islamabad, contribuant à former des maquisards à quelques dizaines de kilomètres d'ici.

Moins guerriers, les routards qui, sac au dos, arrivent du Pakistan par la passe de Khunjerab, à plus de 4 000 mètres, montrent que cette région, longtemps fermée, a commencé à rejoindre le reste de la planète. Dès potron-minet, ils se rendent au John's café en quête du dernier tuyau pour obtenir une place de bus ou une bonne adresse pour leur prochaine destination. Les restaurants privés se sont mis au goût du jour et proposent le petit-déjeuner à l'occidentale. Les chauffeurs de taxi s'efforcent, comme il se doit, d'arnaquer le client.

Les « visiteurs » pakistanais se présentent à l'occasion sous l'apparence de membres du gouvernement roulant en voitures modernes estampillées de plaques officielles d'Islamabad. On devine qu'elles seront remplacées par des plaques chinoises une fois l'engin revendu. Le marché du dimanche, monument dans la légende des oasis d'Asie centrale, regorge de produits dont beaucoup ne portent pas de marques de fabrication chinoises.

On ne sent guère, localement, un plus grand empressement à se soucier des consignes de Pékin que dans bien d'autres localités plus proches des régions côtières. Rien non plus, au visiteur ordinaire, ne suggère que le règne des héritiers de Mao soit menacé à brève échéance. Et pourtant, la propagande pékinoise fourmille d'indications alarmistes sur la situation dans la province la plus éloignée de Pékin, au milieu des océans de sable de l'Asie centrale, là où Confucius rencontre, depuis une dizaine de siècles, Allah et son prophète. La cohabitation n'a jamais été facile. A en croire Pékin, l'endroit est aujourd'hui infesté de « *séparatistes* » qui agissent pour le compte de « *forces hostiles de l'étranger* ».

De fait, ces dernières années, quelques attaques à la bombe et émeutes ont paru indiquer une fragilisation du règne de la Chine. Pékin, surtout depuis l'effondrement de l'URSS, tend à prêter aux Occidentaux l'ambition de « *faire éclater la Chine* » en y jouant de la subversion. Début août 1994, une conférence de travail des organes de sécurité pour la région appelait d'urgence à renforcer la vigilance sur « *les zones bordant les voies ferrées, les routes, les villages et bourgs, les fermes de production militaires, les banlieues, les usines, les mines, les champs pétroliers, les foires rurales, les marchés agricoles, les villes-frontières et les zones rurales* »...

La fin du nomadisme

L'impression que laisse une longue randonnée effectuée l'été 1994 le long de la branche méridionale de la Route de la soie, depuis les hauts plateaux du Qinghai, province chinoise jadis gouvernée par le Tibet, jusqu'à Kachgar, est différente.

Longeant le désert du Taklimakan par le sud, nous avons emprunté la route qui s'étire au fil des oasis aux noms mythiques, que la nouvelle dénomination chinoise ne parvient pas vraiment à faire oublier : Charklik, Cherchen, Niya, Keriya, Khotan, Kargilik, Yarkand... De Kashgar, nous avons gagné Aksu, Kucha, Korla pour enfin parvenir à Urumqi, chef-lieu politique de la « *région autonome ouïgoure du Xinjiang* » (1).

Cette appellation officielle cache une réalité différente : aussi « *autonome* » que le Tibet, la province, conquise par la Chine de manière intermittente depuis des siècles, plus permanente depuis le XVII[e] siècle, est progressivement peuplée de Chinois de souche Han, au point que sa population de 16 millions d'habitants n'est plus composée – officiellement – que de 62 % d'autochtones ouïgours, kirghizes, tadjiks, kazakhs, mongols et « hui » (musulmans chinois descendants d'Arabes). Quant à certaines peuplades nomades qui, un temps, en assurèrent la réputation, comme les guerriers Toungânes, elles semblent avoir été totalement assimilées : on ne trouve plus la moindre trace de nomadisme, même dans les régions les plus reculées. Avec vingt chameaux croisés en 8 200 kilomètres, on ne peut plus guère parler des imposantes caravanes du passé...

Les voyageurs que nous étions couraient sur les traces de deux géants de la littérature de voyage, Peter Fleming et Ella Maillart, qui réalisèrent ce périple, depuis Pékin jusqu'en Inde, alors encore britannique, en 1935, pour en tirer deux monuments, *Courrier de Tartarie* pour le premier et *Oasis interdite* pour la seconde (2). Un tel « pèlerinage » n'avait jamais été tentée depuis un demi-siècle en Chine populaire.

Un passage, essentiellement touristique, au Xinjiang suggère que s'il y existe des problèmes, ils ne paraissent pas d'une gravité les rendant impossibles à maîtriser par les autorités chinoises. En quatre semaines de voyage sur « *le plus beau trajet de pleine terre que cette planète puisse nous offrir* (3) », notre groupe de voyageurs français n'a pas une seule fois été confronté à une situation aussi inquiétante que portait à le craindre la propagande : ni manifestations d'un fort sentiment antichinois porté à l'action violente, ni banditisme révélateur d'une insécurité plus grave que dans d'autres régions plus prospères et moins sensibles de Chine.

Plusieurs facteurs semblent contribuer à cet état de choses. D'une part, une présence militaire et policière de Pékin certainement dissuasive. A la différence du reste de la Chine, les ponts sont encore gardés, de même que bien des banques, par des soldats équipés d'une arme automatique. D'autre part – impression confirmée par d'autres visiteurs qui se sont rendus au Xinjiang ces derniers temps –, les progrès économiques réalisés depuis quinze ans ont sans doute apaisé bien des esprits rétifs à la *pax sinica*.

Cet intellectuel ouïgour rencontré dans l'une des oasis, formé à l'université chinoise, reconnaît qu'il éprouve quelque difficulté à suivre les contorsions mentales de la propagande chinoise pour distinguer le « bien » du « mal » dans les événements historiques. Mais il conclut, philosophe, qu'en tout état de cause « *l'Histoire appartient aux vainqueurs* ». Pour le moment, donc, il faut pactiser, garder pour la tradition orale le passé non chinois de la région.

« Tu y entres et tu n'en ressors pas »

D'autant que le relâchement relatif de la pression des autorités sous Deng Xiaoping permet de s'en sortir individuellement bien mieux que sous Mao. Ainsi, le secteur privé est florissant, même dans le domaine sensible touchant la religion. Tout ce que la liberté de commercer peut créer en matière de petits métiers, du restaurateur à l'écrivain public et aux bouquinistes spécialisés dans la lecture payante du Coran, est représenté sur les marchés, autour des mosquées, et même près des postes.

La Chine, qui a toujours cherché à dominer la région, s'est attachée, ces derniers temps, à y favoriser les échanges par la construction de routes. C'est plus sensible sur le flanc nord du Taklamakan, entre Kashgar et Urumqi, le chef-lieu de la région, par où transitent de plus gros volumes de marchandises, y compris en direction de l'Asie centrale désoviétisée, que dans le sud, où les échanges semblent largement réduits au niveau local. Mais, dans l'ensemble, la création d'un réseau d'« *autoroutes du désert* » ne peut qu'accélérer la mise en valeur des ressources.Le Taklamakan pourrait en perdre son nom, qui, en turc, signifie « Tu y entres et tu n'en ressors pas ». On en ressort, au point que la région est en passe de devenir le nouveau terrain d'exploits du tourisme genre téméraire, pour Japonais mais aussi pour Occidentaux. En outre, grâce à l'ouverture de l'exploration pétrolière aux compagnies étrangères, on pourra bientôt traverser en son cœur, du nord au sud, cet espace de sable et de caillasse, monstre brûlant et animé qui a englouti par le passé tant de cités, caravanes et explorateurs. Révolue semble l'époque où l'on repérait la piste grâce aux squelettes animaux ou humains la bordant. A peu près partout, elle se signale à l'œil par la ligne électrique qui la longe. Parfois, quand la ligne tourne vers le cœur du désert, on devine qu'elle va rejoindre un camp de travaux forcés installé au bord d'une maigre source d'eau. A moins de rechercher des ennuis avec les autorités, on s'en tient sagement à l'écart.



Un certain commerce linguistique

Les infrastructures mises en place par Pékin ont beau être en progrès, selon tous les témoignages, ce combat contre le désert n'en demeure pas moins un éternel recommencement. Ainsi des spécialistes chinois viennent-ils de sonner l'alarme sur les dangers que présente la progression des sables pour la mince voie, bordée par le Tarim, qui, de Korla, au nord, à l'ex-Charklik (Ruoqiang), au sud, sépare le Taklamakan (330 000 km²) du désert de Kuruk (25 000 km², à l'est du premier). Les sables avancent de 5 à 10 mètres par an, rongeant le corridor cultivé. Si cette évolution n'est pas renversée, le cordon ombilical d'une partie considérable du Xinjiang sera menacé.

C'est davantage sur un plan immatériel que le règne de Pékin sur les sables centre-asiatiques est inconfortable. Une donnée aussi élémentaire que la langue reste hautement problématique. Par endroits, nous avons rencontré des bandes de dizaines de gamins dont pas un ne parlait un mot de chinois. Même le commerçant du coin, qui surmonte sa réticence à parler la langue du maître des lieux, y est peu à l'aise. On en vient à se demander quel niveau de communication peut s'établir entre « *les larges masses* » locales et le cadre chinois supervisant l'administration, qui parle rarement la langue du cru.

Pathétique, à Ruoqiang, l'obélisque frappé d'une effigie de Mao qui trône au milieu du carrefour principal ! Il est orné, en plus des formules à la gloire du régime, inscrites dans les années 50, de quelques mots de chinois, manifestement destinés à promouvoir un certain commerce linguistique qui manquait. On y lit, tout simplement, des caractères qui signifient « Bonjour », « Merci », « Il n'y a pas de quoi » et « Au revoir ».

Tout revient dès lors à une question de légitimité. Quand nous demandons à l'intellectuel de l'oasis, pourtant conciliant envers Pékin, à quelle dynastie chinoise remontent les vestiges de murailles qu'on distingue, il répond, farouche : « *A aucune ! Elles ont été édifiées par le peuple d'ici.* »

FRANCIS DERON

(1) Le Xinjiang fut longtemps plus connu sous l'appellation de Sinkiang.

(2) Ces deux titres ont été réédités par Payot en 1992.

(3) L'expression est de Nicolas Bouvier dans *la Vie immédiate*, livre des photographies d'Ella Maillart, éditions Payot et 24 heures, Lausanne, 1991.

Commerçants, artisans et professions libérales.

Voici comment la loi Madelin va devenir célèbre.

Les Mutuelles du Mans Assurances rendent son application simple.

Avec le plan prévoyance et retraite des Mutuelles du Mans Assurances, les professions libérales, artisans, commerçants et chefs d'entreprises non salariés vont pouvoir profiter pleinement et simplement de la loi Madelin.

Vos cotisations enfin déductibles.

Avec le plan prévoyance et retraite des Mutuelles du Mans Assurances, vous pouvez désormais déduire les cotisations complémentaires facultatives retraite, maladie, maternité, invalidité et décès du bénéfice industriel et commercial (BIC) ou du bénéfice non commercial (BNC).

Cette déductibilité, dans la limite du plafond prévu par la loi, s'applique à vos cotisations et à celles de votre conjoint-collaborateur.

Vous êtes mieux protégés.

Avec l'évolution du coût de la santé, qui conditionne celui de l'assurance, certains assurés devaient renoncer à des garanties complémentaires avec tous les risques que cela comportait.

La déductibilité des cotisations santé ouvre donc de nouveaux horizons en permettant à tous d'accéder plus aisément aux niveaux de remboursement les plus élevés.

De plus, au delà des remboursements de soins, vous trouverez dans les garanties accordées des avantages spécifiques d'un réel intérêt.

C'est ainsi que, par exemple, en cas d'hospitalisation, vous pouvez bénéficier de l'aide ménagère, de la garde de vos enfants ou de leur remise à niveau scolaire.

Votre activité est moins vulnérable.

L'arrêt de travail imposé par la maladie ou l'accident est redouté par les professionnels indépendants.

Les indemnités journalières et la rente d'invalidité permettent de limiter les conséquences financières d'une absence et, si celle ci se prolonge, d'organiser le remplacement.

Enfin, différentes formules de prestations vous sont proposées pour faire face au mieux au risque de décès.

Vous construisez votre retraite librement.

Chacun a pris conscience aujourd'hui de la nécessité de prendre des dispositions pour compléter la retraite du régime obligatoire.

Le complément le plus approprié se présente sous la forme d'une rente revalorisable servie pendant toute la durée de votre retraite.

La possibilité de constituer l'épargne correspondant à cette rente au moyen de versements réguliers et adaptables, permet de répondre aux fluctuations des revenus des professionnels indépendants.

La déductibilité prévue par la loi Madelin favorise largement la constitution d'un complément de retraite. C'est un progrès de plus.

Comment profiter pleinement de la loi Madelin.

Pour bénéficier des dispositions de la loi Madelin, les contrats doivent être souscrits par des groupements de professions indépendantes au profit de leurs membres.

Or, l'Association de Prévoyance des Professions Industrielles, Commerciales, Artisanales et Libérales (APPICAL) milite depuis 1978 pour le développement de la protection sociale complémentaire chez les professionnels indépendants.

Cette association "loi de 1901" à but non lucratif a d'ailleurs souscrit depuis son origine un contrat collectif de prévoyance auprès des Mutuelles du Mans Assurances.

APPICAL est donc la structure d'accueil expérimentée où vous trouverez le plan de prévoyance et retraite cohérent adapté aux nouvelles dispositions de votre statut de professionnels indépendants. L'adhésion est gratuite.

Réservez dès maintenant votre adhésion,
SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART
* soit en vous adressant à un conseiller Mutuelles du Mans Assurances, de fait agréé par l'association APPICAL
* soit par minitel au 3614 MDM.

A découper et à conserver précieusement.



L'autre logique de l'assurance

La gauche face au passé pétainiste du président de la République

La polémique continue, dans les rangs socialistes, après les révélations du livre de Pierre Péan, Une jeunesse française (le Monde du 2 septembre), sur les engagements de François Mitterrand pendant l'Occupation et sur ses relations maintenues avec de hauts responsables de la collaboration avec le nasisme. Tandis que Lionel Jospin exprime son incompréhension sur ce dernier point, Julien Dray condamne ce qui lui paraît être un faux débat, masquant la volonté d'éviter une confrontation sur le tournant « gestionnaire » pris par les socialistes en 1983.

■ L'INDIGNATION DE M. FITERMAN. – Ancien ministre d'Etat, ministre des transports dans les gouvernements de Pierre Mauroy entre 1981 et 1984, Charles Fiterman, qui a quitté la direction du PCF et est redevenu un simple militant communiste, exprime son indignation au sujet du parcours de M. Mitterrand et de l'absence de « regret » et d'« analyse critique » dans les propos du chef de l'Etat.

■ L'IRONIE DE L'EXTRÊME DROITE. – National-Hebdo, hebdomadaire proche du Front national, estime qu'il n'y a pas dans le livre de Pierre Péan « de quoi casser trois pattes à un canard ». La presse d'extrême droite avait souvent fait allusion au passé vichyssois de M. Mitterrand. L'association La voix de l'île d'Yeu, qui milite pour la réhabilitation de Pétain, invite le chef de l'Etat à poursuivre dans la voie de la « réconciliation nationale ».

M. Jospin : « On voudrait rêver d'un itinéraire plus simple et plus clair »

La parution du livre de Pierre Péan sur le passé de François Mitterrand continue d'alimenter des réactions contradictoires dans les rangs socialistes. *« Il est rude,* affirme Lionel Jospin dans un entretien publié par *le Point* (daté 10 septembre), *de découvrir, dans ce livre passionnant et authentifié par François Mitterrand lui-même, qu'il fut, dans sa jeunesse, non pas seulement barrésien en littérature, comme je le croyais, mais aussi Croix-de-Feu en politique ; qu'il appartenait à la droite catholique et nationaliste, hostile au Front populaire ; qu'il est resté pétainiste jusqu'en 1943, avant d'être pleinement résistant. »*

« On voudrait rêver d'un itinéraire plus simple et plus clair pour celui qui fut le leader de la gauche française des années 70 et 80, ajoute l'ancien ministre d'Etat. *Même si l'on devine à quel point ont pesé sur ce jeune homme d'alors les certitudes d'une famille, d'un milieu, d'une religion et les incertitudes d'une époque. » « Ce que je ne peux comprendre,* conclut M. Jospin, *c'est le maintien, jusque dans les années 80, des liens avec des personnages comme Bousquet, l'organisateur des grandes rafles des juifs. »*

Invité de Radio-France Besançon, Pierre Moscovici, député européen et conseiller général du Doubs, proche de M. Jospin, a réitéré le reproche qu'il avait adressé à François Mitterrand (*le Monde* du 6 septembre) d'avoir *« frayé »* avec René Bousquet *« complice de la solution finale ».*

Au contraire, dans le bulletin de la Gauche socialiste, *A gauche* (daté 8 septembre), Jean-Luc Mélenchon fustige, au contraire, *« la gauche sado-muso* [qui] *a trouvé une nouvelle occasion de se faire du bien en nous faisant du mal ». « Nous ne sommes pas des naïfs,* écrit le sénateur de l'Essonne. *La carte de l'indignation recoupe celle du congrès socialiste. Les trompettes de la renommée sonnent depuis les balcons du meilleur chic microcosmique, qui voudrait que la dénonciation du père fondateur flétrisse surtout ses successeurs actuels à la tête du PS. »*

M. Chevènement : « Prendre la mesure d'une vie »

Des divergences sont apparues au sein du Mouvement des jeunes socialistes (MJS). Cinq responsables du MJS estiment, en effet, dans un communiqué que *« les jeunes de diverses sensiblités du MJS ne se reconnaissent pas dans le communiqué publié à titre personnel par Benoît Hamon »,* président du mouvement. Ce dernier, rocardien, avait déclaré que *« l'amitié durable entre René Bousquet et François Mitterrand choque le MJS »* (*le Monde* du 7 septembre). Les cinq responsables du MJS, proches de Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, soulignent, quant à eux, que *« même si les jeunes socialistes devront prochainement débattre de la polémique instaurée par la publication du livre de Pierre Péan, il apparaît une volonté grave d'instaurer un clivage artificiel, au sein du MJS, ne reposant pas sur les vraies préoccupations des jeunes (chômage, éducation, exclusion...) ».*

Aux lisières du PS, plusieurs personnalités ont exprimé leur soutien au président de la République. Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens et ancien allié de M. Mitterrand au sein du PS, a déclaré sur France-Info qu'il faut *« prendre la mesure d'une vie ». « Je pense,* a déclaré l'ancien ministre de la défense, *que François Mitterrand est un homme qui, en maintes circonstances* (...), *a montré beaucoup de courage personnel.* (...) *Pour ma part, je garde mon amitié à François Mitterrand et je ne veux pas participer à cette curée.* (...) *La seule question qu'on pourrait se poser, c'est pourquoi maintenant et maintenant seulement, car ces faits auraient pu apparaître en pleine lumière auparavant. »*

Le président du MRG, Jean-François Hory, a dénoncé la *« bien pauvre querelle qui est faite aujourd'hui au président de la République ».* Il a ajouté : *« Pour l'homme politique, le jugement appartient à l'Histoire et non aux moralistes de circonstance.* (...) *S'agissant de l'Occupation, de la Résistance* (...), l'Histoire a déjà rendu un jugement d'une hauteur éclatante sur les engagements et sur l'action [de M. Mitterrand]. »

Cependant, Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), a dénoncé, vendredi, *« les accointances de François Mitterrand avec l'extrême droite »* et affirmé que *« cette fin de règne calamiteuse emporte le Parti socialiste ».*

M. Fiterman (PCF) met en cause « celui qui a trompé et ceux qui l'ont choisi »

Cela s'apparente à un appel de détresse d'un militant meurtri. Après avoir hésité, comme d'autres anciens responsables du Parti communiste français (*le Monde* du 10 septembre), à commenter les révélations apportées par les deux livres qui viennent d'être publiés sur François Mitterrand, Charles Fiterman a décidé, jeudi, tard dans la soirée, de parler. *« Ce type nous a tous floués ! »,* lance alors celui qui fut, pendant la deuxième guerre mondiale, un fils de réfugiés juifs polonais, caché par une famille catholique dans un petit village de la Loire où il se déguisait en enfant de chœur.

« Ces révélations laissent le sentiment désagréable d'avoir été trompé sur la personne. Cinquante ans plus tard, on ne trouve pas la moindre trace d'un regret, d'une analyse critique. On découvre, en revanche, la persistance de relations compromettantes, qui donnent un éclairage nouveau à des faits tels que le fleurissement de la tombe de Pétain. Tout cela laisse à penser qu'il y a une continuité dans certains choix, la continuité d'un homme de pouvoir qui s'appuie sur ses réseaux d'amitiés et de services », affirme Charles Fiterman, en estimant qu'il y a *« une contradiction flagrante entre ces révélations et les valeurs de la gauche ». « Certaines réactions socialistes me rappellent les réactions de certains dirigeants communistes au moment des premières révélations sur le stalinisme »,* ajoute-t-il.

Dans un entretien accordé au *Monde,* vendredi 9 septembre, peu après la publication du « point de vue » de Gilles Martinet intitulé « Le crépuscule du mitterrandisme », l'ancien secrétaire particulier de Waldeck Rochet – alors secrétaire général du PCF – a confirmé qu'en 1965 d'autres noms avaient été avancés, dans des discussions, pour représenter la gauche à l'élection présidentielle : celui de Daniel Mayer, mais aussi celui de *« grands intellectuels »* comme l'écrivain Jean Guéhenno.

« On savait déjà certaines choses, sans avoir de dossier particulier » sur le passé de M. Mitterrand, précise M. Fiterman, mais, selon lui, *« la tendance du Parti communiste à raisonner en termes de système, en sous-estimant le rôle particulier des hommes »,* ainsi que *« la caution »* donnée par M. Mitterrand dans son refus de la Constitution de la V[e] République avaient emporté les réticences de la direction du PCF. *« Ensuite, en 1974, il ne pouvait pas être question de remettre en question la démarche unitaire,* ajoute-t-il, *et, enfin, en 1981, on a reculé devant la réforme, nécessaire, de l'élection du président de la République. »*

Devenu un simple militant communiste, en rupture avec *« les vieilles structures »,* l'ancien ministre juge qu'il y a eu, tout au long de la période précédant l'arrivée de la gauche au pouvoir, une double faute : *« François Mitterrand n'aurait jamais dû s'identifier en rassembleur de la gauche. C'est la faute de celui qui a trompé, mais il y a aussi la faute de ceux qui l'ont choisi et qui auraient dû y regarder à deux fois. »* Dans la perspective – demeurée vaine jusqu'à présent – de rassembler les éléments épars de la gauche dite « alternative » et *« tous ceux qui veulent transformer la politique »,* l'ancien dirigeant communiste tire aussi cette leçon : *« L'un des problèmes fondamentaux pour la gauche est celui du pouvoir. Il ne faut pas identifier ce combat dans un seul homme. Le progrès humain ne passe par l'emprise de l'Etat. »*

M. Fiterman demeure convaincu que *« si l'on engage le débat, le pays peut comprendre »* les perversions engendrées, dans la vie politique, par l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

JEAN-LOUIS SAUX

CORRESPONDANCE

Un démenti de Georges Kiejman

Dans notre article « Une longue amitié avec René Bousquet », publié dans le Monde *du 9 septembre, nous indiquions que M. Mitterrand avait demandé à ses gardes des sceaux successifs « de s'efforcer d'enrayer la machine judiciaire » contre René Bousquet. Nous ajoutions : « C'est ainsi que, alors ministre délégué à la justice, Georges Kiejman fut amené à déclarer, le 22 octobre 1990, à propos du cas Bousquet :* « Au-delà de la nécessaire lutte contre l'oubli, il peut paraître important de préserver la paix civile. Il y a d'autres moyens qu'un procès pour dénoncer la lâcheté du régime de Vichy. » *M. Kiejman nous a adressé le démenti suivant :*

Le « c'est ainsi » est de trop et particulièrement pervers. Passons sur le fait que seul un lecteur très attentif et très informé fait la distinction entre « garde des sceaux », ce que je n'étais pas, et « ministre délégué à la justice », ce qui ne me donnait pas la disposition de l'action publique. La suggestion que j'aurais pu contribuer à freiner, voire paralyser, le cours de la procédure judiciaire concernant René Bousquet a trop souvent été insinuée dans vos colonnes pour que je n'y apporte pas le démenti suivant : je n'ai à aucun moment reçu du président de la République mission de gêner si peu que ce soit le déroulement de la procédure concernant René Bousquet. Pas davantage ai-je tenté de le faire de ma propre initiative. Je mets votre collaborateur au défi de trouver un magistrat auprès duquel je serais intervenu ou que j'aurais fait intervenir. Que n'interroge-t-il, notamment, M. Getti, chargé de l'instruction du dossier Bousquet, ou Pierre Truche, alors procureur général ?

Les propos très généraux qui me sont prêtés et que j'ai effectivement tenus, non spontanément, mais pour répondre à une provocation de Serge Klarsfeld, auraient pu être formulés autrement. Je n'ai pas à en rougir même si, mal compris, ils ont pu faire de la peine à mes proches. Tout ce qui tend à me mettre en cause personnellement relève d'une polémique odieuse dans l'espoir d'atteindre le président de la République. J'aurais pu, une fois encore, dédaigner ces insinuations si je n'avais conscience qu'à force d'être répétées elles sont une insulte au respect que je porte à mon père, assassiné à Auschwitz en mars 1943.

[Les propos de M. Kiejman, que nous rappelions et qu'il ne conteste pas avoir tenus, le furent, le 22 octobre 1990, dans les colonnes de *Libération*. Alors ministre délégué à la justice, le garde des sceaux étant Henri Nallet, M. Kiejman réagissait ainsi à une déclaration de Serge Klarsfeld faite la veille. Le président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France protestait contre l'analyse du parquet général de Paris selon laquelle les faits de crimes contre l'humanité dont était accusé René Bousquet relevaient de la seule Haute Cour de justice créée à la Libération.

Affirmant que *« ce revirement ne s'explique sur le fond que par une volonté politique au sommet de ne pas voir jugée l'action antijuive du gouvernement de Vichy, de sa police et de son administration »,* Serge Klarsfeld affirmait donc, le 21 octobre 1990, que cette *« brusque volte-face »* du parquet général, *« qui prend ses instructions à la chancellerie dans une pareille affaire, s'explique dans la chronologie par le changement intervenu le 2 octobre à la tête du ministère de la justice. Un fils de déporté juif* [Robert Badinter] *était ministre de la justice quand le chef de la Gestapo de Lyon a été ramené en France pour y être jugé. Un fils de déporté juif* [Georges Kiejman] *a été nommé ministre délégué à la justice pour assurer l'impunité du chef de la police de Vichy ».* M Klarsfeld ajoutait que son association *« souhaiterait que M. Kiejman démissionne pour que son nom ne soit pas mêlé à l'enterrement du dossier Bousquet ».*

Avant de lui répliquer sur le fond, dans les propos que nous avons rapportés, Georges Kiejman avait précisé à *Libération* : *« Mon engagement au sein du gouvernement est un engagement général qui va bien au-delà de ma condition de fils de déporté. J'estime donc que, malgré toute mon estime pour Serge Klarsfeld, je n'ai pas de leçon à recevoir de lui. »*]

« National-Hebdo » : « Ce n'est pas un « scoop »

« Pas de quoi casser trois pattes à un canard ! » : tel est le commentaire de l'hebdomadaire officieux du Front national, *National-Hebdo,* sur le livre de Pierre Péan *Une jeunesse française.* Dans son dernier numéro (daté 8-14 septembre), le magazine d'extrême droite explique *« qu'il y a bien longtemps que les relations du chef de l'Etat avec le régime de Vichy, en 1942 et 1943, ne sont plus un mystère pour les lecteurs du* Crapouillot *»* un bimestriel également d'extrême droite.

« Des articles écrits dans des journaux collaborationnistes et antisémites, comme France, *montrent que Mitterrand était pétainiste à 100 % »,* souligne National-Hebdo qui ajoute : *« Ce n'est pas un « scoop ».*

D'autre part, l'association La voix de l'île d'Yeu, que préside Hubert Massol, responsable du Front national dans les Hauts-de-Seine, dénonce le *« complot politico-médiatique qui exploite et entretient à des fins électorales la haine franco-française à la veille de l'élection présidentielle ».* Elle *« approuve le président de la République pour son sens de l'Histoire »* et le félicite *« pour son courage et sa fidélité,* [lui] *qui, au soir de sa vie, ne renie pas ses amis ni ses engagements de jeunesse ».*

POINT DE VUE

Le vrai débat

par Julien Dray

L'histoire est décidément bonne fille avec M. Balladur. Que rêver de mieux, pour esquiver une rentrée politique et sociale difficile, qu'un président affaibli et des socialistes déchirés entre Œdipe et Médée ?

Après avoir hérité de la droite la plus bête du monde, la France aura-t-elle, désormais, la gauche la plus bête ? En cette rentrée, les socialistes se devaient d'être à la tête du combat contre Edouard Balladur, de dénoncer son bilan social, la dérive des comptes publics, le bradage du patrimoine national, une politique commerciale sans vergogne, qui oublie Tienanmen pour quelques contrats juteux. Au moment où les socialistes devaient enfin tirer les leçons d'une confiance retrouvée et d'un rassemblement de toute la gauche, voici venu le temps des règlements de comptes.

Certains, même – le mot est enfin prononcé –, en appellent à *« la rupture finale avec le mitterrandisme »* (Gilles Martinet dans *le Monde* du 10 septembre). Désormais, entre l'hagiographie et la diabolisation, il n'y aurait plus place pour la liberté de jugement. A l'heure du divorce, il est courant de réévaluer toute l'histoire passée au prisme du désamour, pour justifier l'inéluctabilité de la fin. Cette démarche n'est acceptable ni pour l'historien, ni pour le militant, ni pour le citoyen.

En tant que socialiste, je n'ai pas à assumer la trajectoire de François Mitterrand. La seule question que je me dois de me poser est de savoir si cette trajectoire, éclairée par les éléments qu'il a lui-même apportés, hypothèque son appartenance à la gauche et le rôle qu'il a pu y jouer. A cette question, je continue de répondre « non » : Mitterrand n'a pas trahi la gauche et si c'était à refaire, je revoterais pour lui. Quant aux relations personnelles de François Mitterrand, personne ne demande aux socialistes de les assumer, à moins que l'on ne me démontre qu'elles ont influé sur ses choix publics et ses décisions politiques.

Pour le reste, à lui de s'en expliquer ; je suis convaincu qu'il le fera. Je suis de ceux qui se sont battus pour que rien ne fût caché, aux jeunes générations, de la période de Vichy, et que soient jugés les auteurs de crimes contre l'humanité, qu'ils soient français ou allemands. L'histoire retiendra que c'est sous ce septennat qu'enfin fut reconnue la responsabilité de la France dans la rafle du Vel'd'Hiv'et qu'il fut décidé de la commémorer officiellement tous les 16 juillet.

La mythologie de la Libération

Le véritable débat qu'il faut avoir avec François Mitterrand, mais aussi avec tous ceux qui furent engagés dans la Résistance, est de savoir pourquoi les uns et les autres ont tourné si rapidement la page de la Collaboration, évitant une lecture critique de cette période et allant même, pour les trois derniers présidents de la République, jusqu'à fleurir la tombe du maréchal au nom de l'unité nationale.

Ceux qui, en quelques jours, ont réécrit toute cette période oublient les paramètres du débat. A la Libération, les résistants firent don à la France de leur engagement pour lui permettre d'oublier son passé, de préserver ainsi son rang et de figurer à la table des vainqueurs. Il fallait faire de Vichy une parenthèse sans fondement juridique, afin de protéger la République. A cela s'ajoute le fait que, dès 1947, beaucoup de responsables issus de la Résistance, inquiets du nouvel ennemi que représentait le « péril rouge », n'hésitaient pas à conserver, voire même à protéger, l'appareil institutionnel qui, dans son immense majorité, avait collaboré. Les hésitations à instruire les procès, les réticences à reconnaître les culpabilités sont donc moins liées à une complicité qu'à une volonté de protéger une mythologie jugée utile pour l'image de la France. Le comportement de François Mitterrand s'inscrit dans la stricte continuité de cette idée.

Une « nouvelle génération » de socialistes semble avoir à cœur de s'indigner. Nés et élevés dans les limbes de la gauche au pouvoir, n'ayant eu pendant treize ans pour tout principe politique que le soutien au président de la République, pour toute stratégie qu'une confiance sans faille dans son art de l'ambiguïté, ils viennent aujourd'hui brûler ce qu'ils ont adoré. Eux aussi, ils ont le droit à l'erreur, mais quelle leçon de courage nous donnent, à six mois de l'élection présidentielle, ces repentis de la dernière heure ! Au cours des derniers septennats, il y eut des occasions de s'opposer aux choix de François Mitterrand, mais je n'ai pas souvenir qu'un seul d'entre eux ait osé courir le risque de la disgrâce, qu'un seul ait quitté son ministère ou son cabinet quand, pas exemple, la France s'est engagée dans la guerre du Golfe.

C'est parce que j'ai souvent dit « non » à François Mitterrand que je peux aujourd'hui, sans être soupçonné d'esprit de cour, témoigner de la constance de son engagement antiraciste et antifasciste. Je ne doute pas que la nouvelle école historique, qui ne juge plus sur la base des actes et des faits, mais sur celle des intentions supposées ou prêtées aux acteurs, ne réécrive, bientôt, cette page-là de l'histoire.

Le « seuil de tolérance »

Lorsque les immigrés sont devenus les otages des campagnes électorales de la droite, lorsque celle-ci s'est engouffrée dans les sillons creusés par le Front national, n'hésitant pas à s'allier à Dreux ou à renchérir en invoquant le droit du sang et les « odeurs », c'est François Mitterrand qui a su rappeler, à tous, les valeurs qu'un président de la République issu de la gauche se devait de défendre. Qu'il ait remué le couteau dans les plaies des divisions de la droite en est une conséquence incontestable, mais le courage était de parler et non de se taire, et nombreux étaient ceux qui, à l'époque, pensaient qu'il valait mieux accompagner l'opinion plutôt que de prendre le risque de la heurter sur le « délicat sujet de l'immigration ».

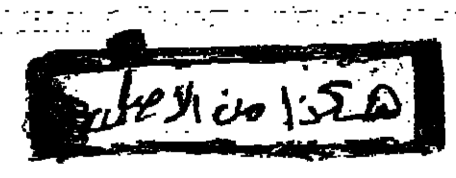
Il eut, c'est vrai, cette phrase sur le « seuil de tolérance », mais on se souviendra – exception notable à une règle bien établie – qu'il rectifia, acceptant même, nous nous en souvenons, devant un parterre de lycéens et les caméras de la télévision, de reconnaître son erreur. Chacun sait ce qu'il en coûte à cet homme-là de se dédire. Combien de fois le refus de céder à ce qui lui apparaissait comme des injonctions ne l'a-t-il pas amené à laisser un doute qui aurait pu être balayé par un mot !

Puisqu'il y a volonté de débat, de clarification, alors, menons l'un et l'autre honnêtement. Oui, François Mitterrand porte sa part de responsabilité dans les déceptions actuelles du peuple de gauche au regard des espoirs nés de ses victoires de 1981 et 1988. Cette responsabilité, il la porte avec tous ceux qui l'ont accompagné dans cette gestion, tous ceux qui ont accepté le changement de cap de 1983, en faisant croire que ce n'était qu'une parenthèse, tous ceux qui ont accompagné la dérive monétariste de la politique économique de la gauche, tous ceux qui n'ont pas su ou voulu profiter de leur passage au pouvoir pour faire, au risque de déplaire ou de compromettre leur avenir, les réformes indispensables.

S'il y a clarification, s'il doit y avoir renaissance de la gauche, elle se fera sur ces questions, car le peuple de gauche n'a pas besoin de bouc-émissaire, alibi facile pour éviter de remettre en question une culture de gouvernement que certains s'échinent à préserver.

▶ Député de l'Essonne, Julien Dray, ancien vice-président de SOS-Racisme, est l'un des animateurs de la Gauche socialiste.

▶ Lire également page 19 la chronique « Images » d'Alain Rollat.



François Mitterrand sous l'œil du « Monde »

Suite de la première page

Il y a les prises de position des éditorialistes, qui au *Monde* peuvent être diverses, et le ton général du quotidien, qui traduit une ligne commune, ou du moins largement partagée. Compte tenu des ambitions de son fondateur, de l'originalité de ses statuts et de la cohésion de ses équipes – le journal choisit des rédacteurs qui le choisissent –, le *Monde* a bien vécu cette double vocation d'influence, qui reposait sur l'adhésion aux mêmes valeurs ; il n'en est pas toujours ainsi dans la presse, entre les dirigeants et les rédacteurs. Au *Monde*, il est arrivé que les directeurs soient à l'avant de leurs collaborateurs, ou qu'ils aient à corriger leurs éventuelles dérives ; il est arrivé aussi que l'équipage tire l'attelage par la seule dynamique de ses pressions répétées et conjuguées.

Ce rappel de la vie interne d'un journal qui va vers son cinquantenaire a pour modeste objectif, d'éclairer les rapports du *Monde* avec François Mitterrand, puisque l'un et l'autre ont, si l'on peut dire, fait carrière ensemble depuis la fin de la guerre. Il est naturel de s'interroger sur ces rapports, si souvent mis en cause, le plus souvent à tort et à travers. Il en avait également été ainsi du temps du général de Gaulle et, pour une période plus brève, à propos de Pierre Mendès France. *Le Monde* a, tour à tour, soutenu et combattu le général de Gaulle ; il a adhéré à l'élan « mendésiste », qui mit fin à la première guerre d'Indochine en 1954, parce que cette expérience politique s'inscrivait dans une modernisation de la société qu'il incarnait et parce qu'elle séduisait, par là, nombre de ses rédacteurs.

Qu'en fut-il avec François Mitterrand ? Le jeune ministre de la IVᵉ République ne manquait pas de séduction, mais il était à la fois trop isolé et trop inscrit dans le système pour représenter alors une force politique apte à plaire au *Monde* en raison de sa capacité à réformer le régime exclusif des partis (que le général de Gaulle n'était pas seul à déplorer). Il était un ministre, sans doute plus intéressant que d'autres, un personnage affirmé et peu connu, en dehors des liens qui pouvaient le rapprocher de certains journalistes. Le véritable lien était, au reste, Georges Dayan, qui le faisait bénéficier de sa caustique convivialité. Il est significatif qu'un des premiers portraits que le *Monde* ait publiés de François Mitterrand, en 1965, ait été intitulé : *Un personnage de roman*. Cela montre qu'on en savait peu à son sujet. Et, à la lecture du texte, qu'on ne cherchait pas à en savoir plus, par exemple sur l'authenticité de la fameuse francisque ! A chaque époque, sa curiosité !

Dans les débuts de la Vᵉ République, François Mitterrand se distingue par son opposition à de Gaulle et aux nouvelles institutions. Le *Monde*, fût-ce avec des réserves et des précautions, et non sans désaccords internes, avait approuvé le changement intervenu. François Mitterrand a l'honneur de ses colonnes en tant qu'opposant résolu et comme acteur jouant – et joué – du faux attentat de l'Observatoire. Ce n'est pas ce genre de manifestation qui pouvait lui attirer la bienveillance du journal. Sans vouloir l'accabler, Pierre-Henri Simon, éditorialiste, écrira : *« Il a accepté le jeu de ses adversaires – là est sa grande faute – et il s'est fait jouer »*. Pierre Viansson-Ponté, chef du service politique, se montrera personnellement plus sévère dans l'un de ses ouvrages, en reprochant à François Mitterrand de lui avoir menti.

Une nouvelle gauche ?

Cet isolement relatif sera la chance d'un personnage de roman resté ambitieux, puisqu'il lui permettra de devenir le candidat unique de la gauche à l'élection présidentielle de 1965. Cet engagement arrangera bien les partis politiques affaiblis et peu disposés à aller directement au feu dans une bataille jugée perdue d'avance face au général de Gaulle. Au moment du choix du premier tour, où figurent l'opposition centriste avec Jean Lecanuet et, autour de Jean-Louis Tixier-Vignancour, l'opposition d'extrême-droite forte des partisans de l'ex-Algérie française, Hubert Beuve-Méry s'interroge : *« Est-il si chimérique d'espérer que, un certain dégel du bloc oriental aidant et les communistes français n'étant plus comme naguère dans la stricte obédience du Kremlin, une grande formation de gauche vienne à se constituer avec des cadres neufs et une idéologie renouvelée ? »*. Question essentielle dans la société politique française de l'époque, qui explique la logique des engagements du *Monde* pour d'autres consultations à venir. Au second tour, Hubert Beuve-Méry se demande si le temps n'est pas venu de changer de pilote, bien qu'il ait des doutes sur la majorité qui pourrait durablement soutenir le candidat Mitterrand. On voit bien qu'il n'y pas de véritable élan pour cette éventuelle alternance et son challenger impromptu ! Cependant, ceux qui ont suivi la campagne du candidat de la gauche ont noté, outre les talents de tribun populaire du candidat, l'adhésion que rencontre le mythe retrouvé de l'union de la gauche.

A partir de là, et après bien des déboires et digressions, c'est cette dynamique de l'union qui retiendra l'attention du *Monde* et que le journal soutiendra, dans ses commentaires mais, plus encore, dans la place qu'il lui fera. Le directeur d'alors, Jacques Fauvet, n'est pas en reste, en accord sur ce point avec le service politique dirigé par Raymond Barrillon, sinon avec tous les rédacteurs. Au sein de la rédaction, en effet, certains n'hésitent pas, dans des domaines qu'ils connaissent bien, à exprimer réserves ou critiques. L'idée plusieurs fois reprise par Jacques Fauvet, pour tenter de convaincre prudemment les lecteurs-électeurs avant les grandes consultations législatives ou présidentielles de la période, est que le maintien de la gauche dans l'opposition écarte du pouvoir la plus grande part de la population active et des jeunes, et qu'il n'y a pas de majorité à gauche possible sans le concours du Parti communiste. Cette approche sociologique peut paraître artificielle aujourd'hui, mais ce serait oublier qu'à l'époque les sensibilités se réclamant de la gauche se sentaient cantonnées dans l'opposition depuis près de trente ans !

Au premier chef, donc, c'est l'adhésion à la nécessité démocratique de l'alternance qui fonde le *parti pris du Monde*. Il se trouve que François Mitterrand a su se faire le porte-parole de cette aspiration et l'artisan de la stratégie qui la soustendait. Jusque-là, le *Monde* a plus accompagné cette aventure collective qu'il n'a soutenu personnellement son leader. On peut lui reprocher de ne pas avoir cherché quel était exactement le personnage qui se dissimulait éventuellement sous ses nouveaux atours, mais, dans l'instant, cela n'apparaissait pas comme le problème principal : on s'inquiétait plutôt des intentions, ou arrière-pensées, de ses alliés communistes. Plus fondée serait, sans doute, l'accusation d'avoir trop facilement accepté ou pas suffisamment critiqué, encore qu'il l'ait été par plusieurs rédacteurs spécialisés, le contenu d'un programme commun de la gauche qui était plus porteur de promesses risquées que de solutions appropriées à la société française. Ce programme ne fonctionnait-il pas, avant même d'être réduit à une centaine de propositions, plutôt comme un symbole de l'union que comme un véritable contrat de gestion ? Il n'empêche : c'est sur lui, sur l'éventuel accès des communistes au gouvernement, sur les réactions de l'environnement international que portaient les interrogations de l'époque.

De l'état de grâce à la vision critique

Après la victoire de la gauche, en 1981, le *Monde* a vécu pleinement l'état de grâce. Six mois après l'élection de François Mitterrand, Jacques Fauvet rend hommage à l'humanisme du chef de l'Etat, qui vient de s'exprimer sur divers sujets dans une conférence présidentielle. Là encore, il faut revenir au climat de l'époque : il y avait ceux qui cachaient leurs capitaux, qui craignaient de se voir spolier dans leur patrimoine, qui ne comprenaient pas que le pouvoir ait pu leur échapper, et ceux qui s'estimaient mieux représentés à la tête de l'Etat, après le règne sans partage des gaullistes, la crispation pompidolienne, succédant à l'explosion de Mai 68, et l'intermède, qui n'avait pas tenu ses promesses, de Valéry Giscard d'Estaing de 1974 à 1981. Logiquement, la gauche aurait pu accéder au pouvoir sept ans auparavant.

Le *Monde* a payé cher le succès de ses engagements : il fut perçu, accepté ou subi, comme un journal proche de la gauche, parce que celle-ci, mais pas seulement elle, se réclamait de valeurs proches des siennes (même si la gauche ne les mettait pas toujours en pratique dans l'exercice du pouvoir). Ses lecteurs plutôt engagés dans l'autre camp lui en ont voulu d'avoir favorisé la victoire de M. Mitterrand. A leurs yeux, le journal avait cessé d'être objectif en couvrant de tels risques.

La nature reprenant vite le dessus, le *Monde* devait retrouver sa fonction critique qui, comme on sait, s'exerce plus naturellement à l'égard du pouvoir : dès lors, il s'aliénait la sympathie de certains de ses lecteurs de gauche, qui attendaient autre chose de lui, pour quoi il n'était pas fait.

On ne va pas recenser, ici, les points d'accrochage entre le nouveau pouvoir issu de l'élection présidentielle de 1981 et notre journal. De la contestation d'une politique économique incertaine, et bientôt changée, à la révélation des premières « affaires » (celles des prétendus terroristes irlandais, du *« Rainbow Warrior »*), le contentieux n'a cessé de s'aggraver, ce qui n'excluait pas l'approbation d'autres actes politiques. La gauche, plus que la droite, veut être aimée, quoiqu'elle fasse : il n'est évidemment pas dans la vocation d'un journal comme le *Monde* de se prêter à ce genre de rapports. C'est peu dire que ceux qu'il a entretenus avec le président de la République, après le départ de Jacques Fauvet, ont été distants, en dehors des figures imposées de la vie politique. En 1988, pourtant, à la veille d'un nouveau septennat, et après la parenthèse de la première cohabitation, le *Monde*, par la plume de son directeur, André Fontaine, se demande, plutôt positivement, s'il ne convient pas de maintenir en place un président qui s'est révélé un *« réconciliateur des Français »*. Après quoi, la fonction critique reprend d'autant plus ses droits qu'elle trouve toujours matière à s'alimenter.

Dès lors qu'il était durablement installé pouvoir, dès lors que sa stature présidentielle l'emportait sur sa fonction emblématique au sein de la gauche, dès lors qu'il pesait de toute sa personnalité et si longuement sur le cours de la vie politique française, il était naturel et souhaitable que François Mitterrand devînt l'objet d'une tout autre attention de la part des médias. D'autant plus que, dans le système déjà si personnalisé de l'Etat en France, il a introduit un mode de fonctionnement dans lequel ses proches, ses partisans, ses amitiés, ses inclinations, ses caprices, sont déterminants, sans que l'on en soit toujours informé. Sauf si la presse se met en devoir de le faire. C'est l'une des tâches que prétend assumer le *Monde*, qui n'est pas toujours compris pour cela. Le comble, s'agissant de sa vocation à informer, c'est qu'on puisse lui reprocher, d'une part, de n'avoir pas dit plus tôt ce qu'il ne savait pas et qu'il ne pouvait pas savoir, ou qui ne se posait pas avec la même acuité, d'autre part, de ne pas s'en tenir aux vérités que les pouvoirs publics voudraient bien accepter de révéler au moment et à un degré qui leur paraissent bon et suffisant !

ANDRÉ LAURENS

Mort de Joseph Caupert sénateur (UDF) de la Lozère

MENDE

de notre correspondant

Joseph Caupert, sénateur UDF-PR de la Lozère, est décédé à l'âge de soixante-et-onze ans, vendredi 9 septembre, à l'hôpital de Bayonne, dans les Pyrénées-Atlantiques, où il avait été transporté après avoir été blessé dans un accident de la circulation survenu la veille en Pays basque.

Joseph Caupert exerçait la profession de notaire dans une petite commune rurale, Le Bleymard, dont il était maire et conseiller général. Il avait été président du conseil général de la Lozère de 1981 à 1985. Depuis cette date, il était sénateur de la Lozère. Il avait comme suppléante Janine Bardou (UDF-PR), maire de Chanac et présidente du conseil général de la Lozère. C'est elle qui devrait lui succéder au Sénat mais, dans ce cas, et pour respecter une tradition lozérienne de non-cumul des mandats, elle devrait quitter la présidence du conseil général.

J.-M. G.

[Né le 4 juillet 1923 à Mende, en Lozère, Joseph Caupert (UDF-PR) était maire du Bleymard depuis 1959 et sénateur de la Lozère depuis 1985. Il était aussi administrateur du Parc national des Cévennes.]

[Née en 1927 à Nîmes (Gard), Janine Bardou est maire de Chanac et présidente du conseil général de la Lozère depuis décembre 1985, date à laquelle elle avait succédé à Joseph Caupert. Elle avait été la première femme à exercer ces fonctions en France. Mme Bardou est licenciée en droit et a exercé la profession d'agent d'assurances.]

La longue marche solitaire de M. Chirac

En visite en Guyane et aux Antilles, le président du RPR teste, loin de Paris sa méthode de « débat » à sept mois de l'échéance présidentielle

FORT-DE-FRANCE

de notre envoyé spécial

« Le rêve, il faut que nous puissions croire en cela. Jamais nous n'en avons eu autant besoin. Je crois que c'est le seul levier qui nous reste dans le monde dans lequel nous sommes. Un monde de marasme, un monde d'effacement. Je crois qu'il faut penser autrement. Il faut rêver. » Ces mots ne sont pas de Jacques Chirac.

Le maire de Paris, pourtant, ne les aurait sûrement pas désavoués. Il les a écoutés avec une certaine délectation quand Aimé Césaire, monument vivant et chantre de la négritude, les a prononcés au terme d'un entretien qu'il venait d'avoir avec le président du RPR, jeudi 8 septembre, dans sa mairie de Fort-de-France, en Martinique. Dans sa tournée en Guyane et aux Antilles, M. Chirac n'avait-il pas réclamé, deux jours auparavant, à Cayenne, qu'on *« donne aux hommes un peu de rêve »*, sous peine de s'enfoncer dans une société matérialiste et purement technologique ?

Pris dans un mécanisme qui le dépasse, car, moins qu'un autre – *« l'autre »*, comme on dit au RPR en parlant d'Edouard Balladur – il n'en commande le fonctionnement, M. Chirac est en quête de cette *« utopie refondatrice »*, chère à Aimé Césaire. Même si le concept est un peu obscur pour les jeunes générations auxquelles il prétend s'adresser en priorité, selon la ligne directrice fixée par son livre de l'été *Une nouvelle France*, le président du RPR, candidat à l'Elysée qui ne veut pas encore le dire, souhaite accomoder son utopie à la mode gaulliste. Tant il est vrai que la famille chiraquienne se persuade que le clivage se fera, à son profit, sur les valeurs léguées par le général, face à des balladuriens soupçonnés d'opportunisme, voire de détournement idéologique.

Autres temps, autre stratégie : M. Chirac revendique aujourd'hui la nécessité d'une part de rêve, afin de s'affranchir d'un conformisme et d'un conservatisme prêtés à l'autre camp, alors qu'il se défendait, il y a six ans, dans ces départements, d'être un marchand d'illusions. *« Je n'ai pas l'habitude de vendre du rêve, ni de promettre des chimères »*, affirmait, en mars 1988, à Cayenne, M. Chirac, premier ministre en exercice et candidat à l'élection présidentielle. Il défendait, alors, le bilan de son gouvernement pour l'outre-mer, en offrant, comme supplément d'âme, *« un plan exceptionnel de remise à niveau de la Guyane avec l'aide de l'Europe »*.

Cet exercice, M. Balladur, actuel premier ministre, s'y est livré en mai dernier sur ces mêmes terres. A l'évidence, un chef de gouvernement en fonction a moins de rêve à offrir qu'un *« candidat au grand débat national »*, dont la besace à subventions n'est pas particulièrement fournie. Il est contraint d'adapter son attitude à sa condition.

La part de rêve

Au fond, le président du RPR connaît l'amère expérience de l'éloignement du pouvoir. Il teste, à ses dépens, cette constatation cruelle faite par François Mitterrand dans l'entretien que le chef de l'Etat a accordé au *Figaro* le 8 septembre : *« M. Chirac n'avait pas assez réfléchi à ce phénomène classique »*, selon lequel *« l'attrait du pouvoir »* a forcément raison de toutes les autres dispositions antérieures, déclarait le président de la République. Le trait vise M. Balladur, à qui M. Chirac avait laissé libre la route de l'Hôtel Matignon, en mars 1993, en refusant par avance le poste de premier ministre pour, précisément, se consacrer à la réflexion et prendre du recul.

Connaisseur, M. Mitterrand lui fait remarquer qu'il eût été préférable de réfléchir avant. Pour sa part, Patrick Balkany, député (RPR) et balladurien de choc, attribue à un *« manque de courage »* ce refus d'obstacle, qui avait conduit M. Chirac à passer son tour pour une seconde cohabitation. Impavide, le maire de Paris ne répond ni à l'un, ni à l'autre. Il refuse la polémique. Il n'a aucun commentaire à livrer sur les appréciations du président de la République, mais son entourage confie que *« le jeu consistant à mettre sous l'eau la tête de celui qui est devant* [M. Balladur] *et à faire pédaler les autres* [M. Chirac] *est connu »*. Pour le second, il considère que toutes les opinions ont droit de cité au RPR, dans les limites, bien sûr, de la doctrine gaulliste. Il confère, ainsi, une valeur positive à un type d'organisation qui a fait ses preuves au Parti socialiste, en réduisant *in fine* les courants à des écuries présidentielles.

Sevré des mannes financières que le pouvoir autorise à distribuer, il se rabat sur la part du pauvre : le rêve. Privé de bilan gouvernemental, M. Chirac et ses amis assurent que la campagne présidentielle et son gain final se joueront sur un projet. C'est une manière de dire que, lui, il représente l'avenir, alors que *« l'autre »* pourrait bien incarner le passé. A la lisière du jeu, par la force des choses et des sondages, il tente de s'y faire admettre, en utilisant une stratégie qui, par coups de barre successifs, risque d'apparaître absconse à l'opinion publique.

Le lancement de son livre, avant les vacances d'été, voulait être un signal de sa détermination, mais le « coup » médiatique lié à ce succès de librairie n'a pas eu la répercussion qui était recherchée dans les sondages. L'appel prétendument commun qu'Alain Juppé et Philippe Séguin lançaient à M. Chirac pour qu'il *« montre le chemin »*, suivi d'une déclaration de l'intéressé qui avait un caractère solennel, a pu être interprété comme une entrée en campagne. Ce n'était pas seulement cela. Loin s'en faut. Le message était interne et, somme toute, assez peu gaulliste, puisqu'il consistait à dire que le RPR dispose d'un candidat nommé Chirac. Quitte à passer par pertes et profits les arrières-pensées et les demi-engagements de l'un ou de l'autre.

Et voilà qu'avec son périple « domien », le président du RPR inaugure une nouvelle stratégie, sans doute complémentaire des deux précédentes, qui fait de lui un candidat au fameux débat sur la confrontation des projets, débat que chacun fuit dans un remarquable mouvement d'ensemble. Le résultat est éclatant : M. Chirac est seul, à huit mois du terme du mandat présidentiel, à mener un pré-campagne intimiste, qui, à défaut de lui permettre d'y exposer un projet, le conduit à se tourner vers la base. C'est comme s'il entreprenait une longue marche solitaire.

L'avance de M. Balladur

A Cayenne, il questionne davantage qu'il ne débat face aux représentants d'une association qui lutte contre la toxicomanie dans un département qui, selon les spécialistes, se trouve en *« situation de marché libre »* pour le trafic, la vente et l'usage de drogues, essentiellement la cocaïne. *« J'ai un tas de rapports sur la question, mais cela ne vaut pas un coup de cidre »*, assure M. Chirac, tant pour valoriser cet échange avec ses interlocuteurs que pour se rassurer sur le bien fondé de sa démarche. A Cayenne, encore, il s'informe longuement auprès d'une religieuse qui dirige une association venant en aide aux enfants du quartier où elle est installée. Moment émouvant et sincère. *« Ce que je souhaite, de temps en temps, c'est qu'il y ait un bienfaiteur... même de passage »*, glisse, avec applomb, sœur Jeanne, dont la témérité ne sera pas déçue.

A la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, le président du RPR écoute les doléances de ses nouveaux interlocuteurs (élus, fonctionnaires et socio-professionnels) qui dénoncent l'immigration clandestine en provenance du Surinam et du Guyana. *« La sécurité n'est pas ici un problème local*, affirme M. Chirac. *S'il y a un phénomène d'envahissement, c'est un problème que ne peuvent ignorer les autorités nationales et européennes. »* On parle aussi santé, habitat et aménagement du territoire.

Passé à la Martinique, il multiplie toujours les forums, les rencontres, les dîners-débats. Une fois, ce sont les représentants des associations familiales ; une fois, ce sont les élus locaux ; une autre, des pêcheurs ; une autre encore, des chefs d'entreprise et des représentants des professions libérales. Il ne s'arrête jamais. Il évoque un *« dessein »* et une *« vision »*. M. Chirac distribue son estime ici et là et il se déclare d'accord avec des interlocuteurs qu'il n'hésite pas à contredire sur toute la ligne. Comme s'il voulait prouver qu'il ne faut pas douter de sa détermination, il se dépense sans compter. Façon de montrer à *« l'autre »* qu'une campagne ne se fait pas dans un fauteuil. Il faudra souffrir.

Après *« l'agitation estivale »* de l'« université d'été » des jeunes RPR à Bordeaux, selon le mot de Nicolas Sarkozy, la longue marche de M. Chirac, qui pourrait s'achever prématurément en cas d'imprévu, risque de laisser indifférent M. Balladur. Le premier ministre plane dans les sondages et dispose maintenant, grâce à une étude comparative de son action avec celle de M. Chirac, entre 1986 et 1988, d'une arme que ses amis ne vont sans doute pas se priver d'utiliser (1).

Sur tous les sujets qui peuvent constituer la trame d'un projet s'inscrivant dans le prolongement d'un bilan (croissance de l'économie, lutte contre l'insécurité, santé du franc, lutte contre le chômage, maintien de la cohésion sociale, place de la France dans le monde, maîtrise des déficits publics, impartialité de l'Etat), le chef du gouvernement possède, selon le jugement des Français mesuré par ce sondage, une avance qui varie de 21 à 35 points sur son prédécesseur de la première cohabitation. Le « rêve » va être nécessaire.

OLIVIER BIFFAUD

(1) Sondage CSA pour *le Nouvel Economiste*, réalisé les 31 août et 1ᵉʳ septembre auprès de 1 006 personnes.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE : M. Baumel reproche à M. Mitterrand sa « volonté systématique de diviser ». – Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine, a accusé François Mitterrand, vendredi 9 septembre, sur France-Inter, d'avoir *« la volonté systématique (...) de diviser, de titiller, de griffer et d'attaquer, parce qu'il cherche toujours à obtenir un résultat en opposant les uns aux autres »*. *« Il joue tout le monde contre tout le monde, c'est une de ses activités favorites »*, a-t-il affirmé en se référant aux propos du président de la République sur Edouard Balladur dans *le Figaro* (*le Monde* du 9 septembre).

ÉCONOMIE : M. Barre diagnostique une « amélioration sensible et durable ». – Raymond Barre, reçu à déjeuner, vendredi 9 septembre, par Edouard Balladur, a déclaré, à sa sortie de l'hôtel Matignon, que *« l'amélioration de la situation économique est sensible et durable »*. Il estime, cependant, qu'il faut être *« vigilant, notamment, dans le domaine financier »*, du fait de l'endettement *« important »* de la France.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur delegué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Mery (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

ÉDUCATION

Dans un entretien au « Point »

François Bayrou annonce de nouvelles instructions sur le port du foulard islamique à l'école

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale va adresser aux chefs d'établissements des instructions « très claires » concernant le port des « signes ostentatoires » et notamment du foulard islamique. Dans un entretien publié, samedi 10 septembre par l'hebdomadaire le Point, le ministre écarte l'idée d'une loi d'interdiction que souhaitent certains élus de la majorité, mais estime que les décisions de la justice administrative favorables au port du foulard ont laissé une impression d'« incertitude [qui] n'est pas saine ».

Quatre ans après le psychodrame national de Creil, provoqué par l'exclusion de trois collégiennes portant le foulard islamique, l'islam ostentatoire a progressé, en particulier dans les établissements scolaires. Dans certains cas, la présence d'élèves voilées ne suscite pas de scandale particulier. La pression des enseignants, le dialogue pédagogique suffisent alors à faire évoluer les situations. Mais le port du foulard est bien souvent devenu un terrain de combat des militants de l'islam radical qui combattent la laïcité et cherchent à mettre à l'épreuve les résistances de la société française dans le domaine ultra-sensible de l'école.

Manipulées par des associations religieuses, soutenues par leurs familles, des collégiennes marocaines et turques se font militantes du foulard islamique. Dans certaines communes, dans la région Rhône-Alpes en particulier, des associations de parents musulmans se sont organisées et tentent de faire pression sur les chefs d'établissement. A Nantua (Ain), l'exclusion de quatre élèves portant foulard, en octobre dernier, a mis en lumière le rôle de certains imams dans le déclenchement et la médiatisation de ces situations. Un imam turc fut expulsé de France pour avoir déclaré à la presse que *« la loi d'Allah doit être suivie avant la loi française »*.

Sur le plan juridique et administratif, les foulards islamiques ont donné lieu à plusieurs séries de textes qui, pour l'essentiel, remettent aux chefs d'établissement le soin de régler les conflits mais ne contiennent aucune interdiction d'ordre général. Le seul document de portée générale est l'avis du conseil d'Etat rédigé en novembre 1989 à la demande de Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, aux prises avec l'affaire de Creil.

La haute juridiction avait estimé que le port des signes religieux *« n'est pas incompatible avec la laïcité de l'école publique »*. Mais elle précisait surtout que la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses *« ne saurait permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse qui, par leur nature, par les conditions dans lesquelles ils seraient portés individuellement ou collectivement, ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, porteraient atteinte à la liberté ou à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative, compromettraient leur santé, ou leur sécurité, perturberaient le déroulement des activités d'enseignement et le rôle éducatif des enseignants, enfin troubleraient l'ordre dans l'établissement ou le fonctionnement normal du service public »*.

Ce texte balancé a été immédiatement traduit dans une circulaire de l'éducation nationale mais son application pratique s'est avérée difficile. Le désarroi des chefs d'établissement, la colère de nombre d'enseignants se sont accrus avec l'arrêt du conseil d'Etat de novembre 1992 annulant l'exclusion de trois collégiennes du collège Jean-Jaurès de Montfermeil. Cette décision, la seule rendue par le Conseil d'Etat dans ce type de contentieux, a été considérée par des associations islamistes comme un encouragement. En réalité, elle n'était motivée que par le fait qu'un règlement intérieur prohibant totalement le port de tout signe distinctif avait été approuvé par le collège *« en méconnaissance* [...] *de la liberté d'expression reconnue aux élèves dans le cadre des principes de neutralité et de laïcité »*.

Approche éducative

D'autres situations se sont traduites par des décisions inverses prises par les juges administratifs. Ainsi, l'exclusion des collégiennes de Nantua a-t-elle été confirmée, en mai dernier, par le tribunal administratif de Lyon. Dans ce cas, il a été jugé que le prosélytisme des jeunes filles et l'intransigeance de leur père avaient porté atteinte aux principes de laïcité et de neutralité.

Elu député (RPR) de l'Oise en mars 1993, Ernest Chenière, ancien principal du collège Gabriel Havez de Creil, est devenu le porte-parole à l'Assemblée nationale d'une campagne pour l'interdiction législative du foulard islamique dans les établissements scolaires. M. Chénière cite le chiffre – invérifiable – de 700 élèves « voilées » tandis que le ministre de l'éducation nationale recense quelques dizaines de cas (*le Monde* du 11 novembre 1993). Confronté, à l'automne dernier, à l'affaire de Nantua et à la pression des ultras du RPR, le ministre de l'éducation nationale s'en était sorti en publiant, le 26 octobre, une circulaire qui rappelle l'avis du Conseil d'Etat de 1989. Dans son entretien publié par *le Point*, il annonce de nouvelles instructions et évoque une nouvelle saisine du Conseil d'Etat dont il espère une modification de jurisprudence.

Mais la philosophie qu'il expose – *« nous pouvons accepter à l'école des signes religieux discrets* [mais] *pas des signes si ostentatoires qu'ils séparent les jeunes entre eux »* – apparaît conforme à l'avis de la Haute juridiction. François Bayrou, tout en admettant qu'on ne peut pas *« laisser dériver la situation »*, continue de professer une approche éducative plutôt que répressive et écarte l'hypothèse d'une intervention législative, sauf si le Conseil d'Etat ne modifiait pas sa jurisprudence.

Le ministre de l'éducation nationale rouvre le débat dans une période où se multiplient les risques d'amalgame entre musulmans, islamistes, voire terroristes. Quoique soucieux de traiter avec doigté la question de l'islam à l'école, François Bayrou prend le risque de ranimer un un débat passionnel.

PHILIPPE BERNARD

Les déclarations du ministre de l'éducation nationale

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, explique pourquoi l'école « ne peut plus accepter de signes religieux ostentatoires », tel le foulard porté par de jeunes musulmanes. Voici des extraits de ses déclarations :

■ **LAÏCITÉ :** « A-t-on le droit d'être musulman en France ? Oui. Ils sont 5 millions dont nous devons respecter la culture et la foi. Mais (...) notre choix de société impose la séparation entre la foi et la loi ; le choix de la République est, en outre, de ne pas laisser la France se constituer en communautés séparées. [La jurisprudence du Conseil d'Etat et des tribunaux administratifs pose] problème, [créant] une impression de faiblesse face à des mouvements qui sont ressentis comme des provocations. (...) Sans doute, en lisant l'avis du Conseil d'Etat de 1989, on voit qu'il est équilibré et donne les moyens légaux de décisions fermes. Mais l'impression laissée par les décisions administratives est contraire et cette incertitude n'est pas saine. »

■ **PORT DU FOULARD ISLAMIQUE :** « Je ne souhaite pas laisser plus longtemps les chefs d'établissement assumer des épreuves de force tout en étant désarmés. (...) Mes instructions aux chefs d'établissement vont être très claires. Nous pouvons accepter à l'école des signes religieux discrets, cela s'est toujours fait. Pas des signes si ostentatoires qu'ils séparent les jeunes entre eux. [Est-ce-que les voiles islamiques en font partie ?] Oui (...).

» [Il faut] faire œuvre d'éducation avant de faire œuvre de répression. Je pense en particulier à l'éducation civique. (...) Nous devons aussi veiller à ne pas choquer. Par exemple, lors des cours d'éducation physique, prendre des précautions suffisantes pour que filles et garçons se trouvent séparés dans les vestiaires de manière à ce que la pudeur des uns et des autres ne soit pas froissée. »

■ **CHANGER LA JURISPRUDENCE :** « (...) Si les tribunaux administratifs continuaient à annuler les décisions [des proviseurs qui refusent le port du voile dans leur établissement], il faudrait que le Conseil d'Etat soit saisi. Non pas, cette fois, pour donner un avis, mais pour faire jurisprudence. La volonté nationale sur ce point me paraît trop massive pour être ignorée. [Légiférer en ce domaine] ne devrait être envisagé que si les jugements administratifs restaient ce qu'ils sont. J'ai l'espoir que cette jurisprudence puisse changer. »

Avec une super cagnotte de 147 millions de francs

La fièvre du « Lotto » franchit le Rhin

STRASBOURG

de notre correspondant régional

« Si vous voulez gagner la super cagnotte, il faut cocher les deux cases où il est écrit « ja » *et payer 4,5 marks supplémentaires. »* Jacques, routier, un « pro » du loto, explique à la dizaine de Strasbourgeois, pour la plupart des novices, présents dans un centre de validation du *Lotto* de Kehl, comment remplir le bulletin des rêves les plus fous, celui qui peut permettre de gagner 42 millions de marks (147 millions de francs).

Vendredi 9 septembre, la trentaine de points de vente de cette cité allemande de 35 000 habitants, située à 5 petits kilomètres du centre de Strasbourg, ne désemplissaient pas. Beaucoup de Français faisaient la queue devant l'enregistreuse, s'inquiétant parfois de savoir si le buraliste parlait leur langue. Selon le gérant du bureau du *Lotto* le plus important de Kehl, un bon tiers des parieurs s'exprimait en français. Il regrette que tous ne savent pas que la clôture des mises est fixée au vendredi à 18 heures : *« Demain, j'aurai beaucoup de Français qui seront désolés de ne pas pouvoir jouer. »*

Canular sur ARD

L'engouement des frontaliers français n'atteint cependant pas la véritable folie qui s'est emparée des Allemands et des Suisses. Selon l'office du *Lotto* chargé de la région frontalière avec la France et la Suisse, le bon vieux loto hexagonal, moins cher que son homologue allemand, supporte largement la concurrence. En revanche, les Suisses, dont le loto national est moins attractif, jouent beaucoup plus en Allemagne en temps normal : dans cette zone frontalière, ils représentent 20 % des parieurs, et l'on s'attend que, pour le tirage record de samedi, cette proportion atteigne 30 %.

La fièvre du *Lotto* s'est étendue à toute l'Allemagne. Personne, en dix semaines d'affilée, n'a d'empoché la super-cagnotte, et celle-ci atteignait la semaine dernière 35 millions de deutschemarks (120 millions de francs). Du très sérieux *Die Zeit* au très populaire *Bild,* tous les journaux y ont consacré des éditoriaux, moralisateurs ou enthousiastes. Un canular de l'émission hebdomadaire « Monitor » de la première chaîne de la télévision allemande ARD a déclenché une tempête. Dans son magazine, ARD avait annoncé que le tirage était truqué, afin que le gros lot ne soit jamais gagné, pour le compte du ministre des finances, Theo Waigel, qui voulait ainsi remplir les caisses de l'État. Des millions d'Allemands ont cru à cette information et les parieurs s'en sont pris aux employés des centres de validation. Selon *Bild,* plusieurs bureaux de Munich et de Francfort ont reçu des menaces d'attentat à la bombe.

Les prévisions de la direction de Stuttgart portent, pour cette semaine, sur un chiffre avoisinant les 35 millions de bulletins, correspondant à une recette de près de 400 millions de marks contre 13 millions de paris et 120 millions de marks en vitesse de croisière. Elle affirme que des joueurs du Surinam et de Finlande ont envoyé leur grille par télécopie et acquitté leurs mises par mandats postaux. Dans son *Magazine de la chance,* le *Lotto* cultive le rêve des Allemands en publiant des déclarations de parieurs sur l'utilisation de leurs gains si jamais ils devaient toucher le jackpot. Tout y passe, de l'achat d'une Ferrari à celui de propriétés sur les rives du lac Majeur ou dans des lieux exotiques. Il y a aussi le joueur invétéré, qui irait de suite à Las Vegas pour *« jouer comme il faut »*, et celui, empreint de bons sentiments, qui affirme qu'il consacrera une partie de ses gains aux victimes du Rwanda et de Tchernobyl, ainsi qu'à la lutte contre l'extrême droite. Sans compter un salarié qui entend *« botter les fesses de son patron »...*

MARCEL SCOTTO

FAITS DIVERS

Dany Leprince mis en examen pour le quadruple meurtre de Thorigné-sur-Dué

Des aveux sans mobiles évidents

Dany Leprince, le frère aîné du jeune carrossier de Thorigné-sur-Dué (Sarthe) assassiné à coups de couperet de boucher le 4 septembre à son domicile avec sa femme et deux de ses petites filles âgées de sept et dix ans, s'est vu notifier, vendredi 9 septembre, par le juge d'instruction Cécile Brunetière, sa mise en examen pour meurtres avec circonstances aggravantes et son placement immédiat sous mandat de dépôt. Ses aveux complets, recueillis peu avant la fin de sa garde à vue, sont venus confirmer les conclusions de l'enquête menée sous la direction du parquet. Les quatre autres membres de la famille Leprince – l'épouse de Dany, ses parents et son frère cadet – ont été remis en liberté au terme d'une garde à vue de quarante-huit heures à la gendarmerie du Mans, aucune charge n'étant retenue contre eux.

LE MANS

de notre envoyée spéciale

« Un rôdeur ou un proche » avaient très vite diagnostiqué les enquêteurs au lendemain du drame. Et d'un coup, le petit village s'était recroquevillé sur lui-même, en état de choc. Abasourdi et horrifié. Angoissé par la première hypothèse, incrédule voire scandalisé par la seconde. Et l'enquête avait commencé. Rapide, méthodique, et discrète. Macabre aussi, sous une pluie glaciale qui effacerait rapidement les traces de sang sur le petit chemin menant à la porte de la villa du crime mais en aucun cas la vision de cauchemar rapportée par les premiers témoins du carnage et sans cesse imaginée, fantasmée par les habitants du village. Tristes. Infiniment tristes.

Car la piste du rôdeur a bien vite disparu au profit de celle d'un *« familier »* des lieux. Simple déduction de bon sens devant ce que les enquêteurs appelaient *« un faisceau d'indices »* : la facilité apparente avec laquelle le meurtrier était entré dans la maison, le silence des chiens d'ordinaire très bruyants, la gratuité apparente de l'acte qui n'était accompagné d'aucune trace d'effraction ou de vol. Et puis l'arme du crime : un couperet de boucherie – une « feuille » – largement utilisée dans la région, notamment par les employés des abattoirs de la SOCOPA... où travaillaient précisément les deux frères de Christian Leprince. L'adresse des coups enfin, comme l'attestait l'autopsie et, si l'on ose dire, la « propreté » du geste. Un geste de professionnel.

N'était-il pas curieux, par ailleurs, que Dany, dont les enquêteurs découvrirent l'existence d'une reconnaissance de dettes envers son frère, n'ait perçu aucun bruit, le soir du drame, alors même que son pavillon jouxte celui de Christian ? N'était-il pas d'un flou confondant en évoquant l'heure à laquelle ce soir-là il était rentré chez lui ? La lessive – abondante – du week-end était-elle si naturelle ?...

Les enquêteurs ont rapidement avancé d'un cran. La marge était étroite entre le *« familier »* des lieux et *« la famille »*, si proche géographiquement, si présente dans l'environnement quotidien, peut-être si obsédante... Les auditions se sont faites plus pressantes, les perquisitions plus exigeantes et un élément, encore non explicité, a précipité mercredi la décision du procureur d'interpeller l'ensemble de la famille et de tenter, en l'espace de quarante-huit heures, de confondre le ou les meurtriers. Un pari audacieux étant donné l'absence, alors, de preuves tangibles. Mais un choc terrible pour la femme de Dany, contrainte, jeudi, de guider à nouveau les gendarmes dans les perquisitions de sa ferme (elle exploite en son nom une centaine d'hectares), à la recherche explicite de vêtements et objets comportant des traces de sang.

Solide de nombreuses heures comme son mari, sec, plein d'aplomb devant les gendarmes, elle craquera pourtant, dans la nuit de jeudi à vendredi. Comme aura semble-t-il craqué avant elle, dans une autre caserne, l'une de ses filles, interrogée secrètement par les gendarmes et témoin de l'agression de son oncle, alors à l'extérieur de son domicile, par son père, ce terrible week-end de septembre, à quelques jours de la rentrée des classes.

« Intérêt, jalousie »

Il reste certes bien des mystères dans l'enquête des gendarmes auxquels le procureur a rendu hommage. *Secret de l'instruction* répond d'ores et déjà le magistrat. Mais le vrai mystère, celui de l'abîme dans lequel a plongé Dany Leprince, est autrement vertigineux et hante, bouleverse les hommes et les femmes qu'il côtoyait encore il y a trois jours.

Le mobile ? *Intérêt, jalousie,* suggérait vendredi le procureur Jean-Claude Thin, en faisant allusion à la réussite professionnelle et financière de Christian Leprince, dont l'atelier de carrosserie automobile se révélait florissant. Travailleur insatiable, ouvrier la nuit à la SOCOPA, agriculteur et éleveur dans la journée, Dany courait lui aussi après le succès et l'argent. Mais comment prétendre expliquer aussi simplement la tuerie de cette nuit-là qui décima une famille – seule, une petite Solène de deux ans, ne sachant pas encore parler, a été épargnée – et transforma un père de famille de 37 ans, visiblement estimé dans le village, en un tueur dément ?

ANNICK COJEAN

REPÈRES

MEURTRE

Incidents à Pau après la mort d'un jeune homme causée par un militaire en retraite

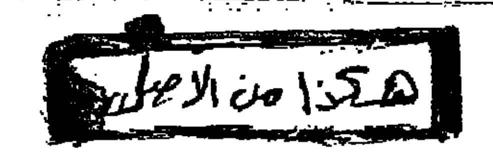
De violents incidents se sont produits dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre dans la banlieue de Pau (Pyrénées-Atlantiques) entre jeunes gens et forces de l'ordre à la suite de la mort, la nuit précédente, d'Azouz Read, vingt-quatre ans. Le jeune homme avait été tué d'un coup de revolver par un militaire en retraite dont il tentait de dérober la camionnette en compagnie de trois autres personnes. Une cinquantaine de jeunes gens se sont rassemblés dans le quartier populaire de l'Ousse des Bois pour manifester leur colère. L'auteur du coup de revolver mortel, dont l'identité n'a pas été révélée, devait être présenté, samedi 10 septembre, au parquet.

AFFAIRE

Bernard Tapie se pourvoit en cassation dans l'affaire Testut

Bernard Tapie, mis en examen en décembre 1993 dans l'affaire Testut-Trayvou pour *« abus de biens sociaux et complicité»*, a déposé, vendredi 9 septembre, un pourvoi en cassation pour *« excès de pouvoir »* contre François Barrois, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai. La veille, ce dernier avait déclaré irrecevables les requêtes en nullité déposées par les avocats de MM. Tapie et Fellous, après la clôture de l'instruction, le 12 août (*le Monde* du 10septembre).

ÉCOLE : quatre enfants blessés dans une maternelle. – Quatre enfants en bas âge ont été légèrement blessés, vendredi 9 septembre, par la chute d'une branche d'arbre dans la cour de leur école maternelle de Gondrecourt-le-Château (Meuse). Agés de moins de six ans, ils ont tous quatre été contusionnés par la branche de marronnier brisée par de fortes rafales de vent. Par précaution, ils ont été conduits pour observation à l'hôpital d'une commune voisine.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

La relance juridique de l'affaire du sang contaminé

Le docteur Bahman Habibi a été mis en examen pour empoisonnement

Le docteur Bahman Habibi, ancien responsable de la diffusion des dérivés sanguins au Centre national de la transfusion sanguine (CNTS), a été mis en examen, vendredi 9 septembre, sous la qualification criminelle d'empoisonnement, par le juge parisien *Marie-Odile Bertella-Geffroy* qui l'a placé sous contrôle judiciaire. A l'inverse du docteur Michel Garretta et du professeur Jean-Pierre Allain, qui ont été condamnés définitivement avant d'être mis en examen pour empoisonnement, le docteur Habibi n'avait jamais fait l'objet de poursuites judiciaires pour son rôle dans l'affaire du sang contaminé.

Considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de la transfusion sanguine, le docteur Bahman Habibi est certainement, parmi les médecins qui n'ont pas fait l'objet de poursuites, celui dont le rôle a été le plus contesté. Les victimes et leur famille lui *reprochent notamment* d'avoir édulcoré le sens d'un rapport intitulé « Sida et transfusion sanguine », transmis le 30 mai 1985 à Edmond Hervé, alors secrétaire d'État à la santé. Selon les plaignants, le docteur Habibi aurait rajouté au rapport, auquel avaient participé trente-cinq experts, une formule hésitante sur la conduite à tenir, au lieu d'exiger le rappel ou la destruction des produits sanguins contaminés. Pourtant, la veille de la transmission de ce rapport, le docteur Habibi participait à une réunion des principaux responsables du CNTS où fut évoquée la contamination *« à cent pour cent »* des produits sanguins.

Or le jugement du tribunal condamnant le docteur Garretta relève que, lors de cette réunion, le docteur Habibi avait souligné la *position des experts*, favorable à un rappel immédiat des produits contaminés *« chaque fois que possible »*. Plus tard, dans une note interne datée du 3 juillet 1985, le docteur Habibi préconisait que *« la distribution des produits chauffés doit être assurée aux hémophiles hors protocole s'ils sont séronégatifs. Pour les malades séropositifs, les concentrés doivent être utilisés jusqu'à épuisement des stocks »*.

Une procédure contestée

Son rôle fut sévèrement examiné par la presse et, le 13 mars 1992, il était agressé physiquement par les membres de l'Association de lutte contre le sida, Act Up. Aussi, le 5 juin 1992, il démissionnait du CNTS. Jamais inquiété sur le plan judiciaire, il fut cependant radié de l'ordre des médecins, pour trois ans, par le conseil régional de l'ordre de l'Ile-de-France et cette sanction était annulée en appel par le conseil national de l'ordre qui constatait *« l'amnistie des faits reprochés »*.

Prononcée neuf ans après les faits, la mise en examen du docteur Habibi pour empoisonnement intervient dans une procédure qui comporte deux aspects largement contestés. Le premier concerne l'autorité de la chose jugée. Le 28 juillet, le juge Bertella-Geffroy, dans le même dossier, avait en effet signifié au docteur Michel Garretta une mise en examen pour empoisonnement alors qu'il purgeait une condamnation définitive de quatre ans de prison ferme, confirmée le 13 juillet 1993 par la cour d'appel de Paris. La même mise en examen était signifiée, le 4 août, au professeur Jean-Pierre Allain, lui aussi condamné définitivement à quatre ans de prison dont deux avec sursis. La Cour de cassation sera amenée à trancher le cas de ces deux hommes. Mais, en attendant, le docteur Habibi, n'ayant jamais été ni condamné, ni même présenté à un tribunal, l'autorité de la chose jugée apparaît dans son cas avec moins d'évidence que pour les docteurs Allain et Garretta. Cependant, en l'absence d'éléments nouveaux, cette poursuite tardive pourrait soulever des difficultés juridiques.

Le second élément contesté concerne la qualification criminelle d'empoisonnement. Si, pour la majorité des juristes, cette forme de meurtre suppose une volonté de tuer, il s'est trouvé *quelques professeurs de droit et* quelques magistrats pour estimer que *« cet élément intentionnel »* n'était pas nécessaire dans une analyse du texte que Simone Rozès, ancien premier président de la Cour de cassation, qualifiait récemment d'*« acrobatie juridique »*.

MAURICE PEYROT

Dans un entretien au « Figaro-Magazine »

Charles Pasqua estime que les documents de la Stasi concernant Carlos et Mᵉ Vergès sont « dignes de foi »

Dans un entretien accordé au *Figaro-Magazine* (daté 10 septembre), Charles Pasqua, interrogé sur l'arrestation de Carlos, déclare que, *« pour les crimes les plus atroces, la peine de mort resterait justifiée »*. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire confirme qu'il était *« probable, pour ne pas dire certain, que Mᵉ Vergès ait fait l'objet de surveillance »* de la part des services secrets français, dans le passé. En revanche, il ne croit pas que ces derniers aient jamais voulu tuer l'avocat.

Charles Pasqua estime que les documents de la Stasi montrant qu'Ilitch Ramirez Sanchez a travaillé pour le compte des services secrets d'Allemagne de l'Est et citant le nom de Mᵉ Vergès *« paraissent dignes de foi. A cette époque, les services spéciaux soviétiques et leurs épigones des pays de l'Est avaient pour habitude de tout consigner. (...) Ils n'imaginaient pas que le communisme disparaîtrait et qu'un jour ces documents seraient entre les mains de leurs adversaires »*.

Pierre Méhaignerie demande la réouverture de l'information judiciaire sur l'attentat de Tain-l'Hermitage. –Le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, a donné, vendredi 9 septembre, instruction aux parquets généraux de Paris et de Grenoble de rouvrir l'information judiciaire sur l'attentat contre le TGV Marseille-Paris à Tain l'Hermitage (Drôme), attribué à Carlos, et qui fit 3 morts et 11 blessés le 31 décembre 1983. L'affaire avait fait l'objet d'un non-lieu le 5 février 1991.

SPORTS

Les championnats du monde de natation

Les nageuses chinoises troublent le jeu

Les Australiens ont battu deux records du monde, vendredi 9 septembre à Rome, lors de la quatrième journée des championnats *du monde de natation*. Celui de 400 mètres nage libre a été nettement battu de plus d'une seconde par Kieren Perkins, en 3 min 43 sec 80. Celui du 100 mètres brasse féminin a été amélioré par Samantha Riley, en 1 min 7 sec 69. Les Chinoises ont augmenté leur collection de médailles en réussissant le doublé au 100 mètres *papillon, et en terminant* 2ᵉ et 3ᵉ du 100 mètres brasse.

ROME

de notre envoyé spécial

Tout corps plongé dans l'eau de la piscine olympique de Rome ne *subit pas la même pression de* soupçon. Tout record battu aux championnats du monde de natation ne déplace pas une masse équivalente de rumeurs. Vendredi soir, le public romain s'est félicité du retour au premier plan d'une des plus anciennes grandes puissances de la discipline, l'Australie. Kieren Perkins a confirmé, à la faveur d'un record du monde sur 400 mètres nage libre, qu'il était bien le successeur du Russe Salnikov dans le demi-fond, et il a été acclamé. Samantha Riley a assorti sa deuxième médaille d'or en brasse d'un autre record du monde, et elle a été applaudie.

Entre ces deux exploits, deux *jeunes ressortissants* d'un pays apparu récemment dans les bassins se sont partagé l'or et l'argent du 100 mètres papillon dans un silence glacial. *Limin Liu et Yun* Qu ont augmenté le total de médailles gagnées par la Chine à Rome – treize, dont sept d'or, en dix épreuves, auxquelles s'ajoutent deux records du monde, et huit médailles en plongeon – tout en accroissant la gêne qui entoure leurs équipes. Les Australiennes ont été fêtées, et les Chinoises, dont les noms s'oublient dès qu'ils disparaissent du tableau d'affichage, ont été dédaignées comme si chaque victoire apportait une preuve supplémentaire de leur culpabilité.

Car le milieu de la natation est passé directement de l'ère du soupçon au temps des accusations. Comme vexés d'avoir joué les dindons de la farce est-allemande, comme irrités de s'être contentés de chuchoter pendant des années, les entraîneurs occidentaux claironnent aujourd'hui le mot dopage. *« Nous avions commis l'erreur de ne pas dénoncer ce que nous savions sur les nageuses de l'ex-RDA*, expliquait jeudi Dennis Pursley, le chef de la délégation américaine. *Avec les Chinoises, il faudrait se montrer volontairement naïfs pour ignorer l'évidence. »* En attendant la pétition promise par M. Pursley, sur le bord des bassins plus personne ne se cache pour pointer les signes extérieurs de tricherie.

Il y a bien sûr le fait que les Chinois ne sont entrés en natation que par les disciplines féminines, comme les Allemandes à l'époque. Chez les jeunes femmes, anabolisants et hormones masculines produisent rapidement beaucoup plus d'effets que chez *les hommes. Il y a cette apparition* soudaine, au sommet des hiérarchies mondiales, des premiers *accessits de Séoul en 1988*, en passant par *les huit médailles* de Barcelone, jusqu'aux razzias des derniers championnats du monde en petit bassin, puis de Rome cette semaine. Dans ce laps de temps – six années – les Chinois auront réussi la prouesse de renouveler entièrement leur catalogue de championnes, aux carrières étonnamment courtes.

Il y a les voix trop graves et les *pilosités trop* fournies. Il y a ces morphologies ramassées sur leur excès de musculature, qui n'ont même plus les circonstances atténuantes de *la grande taille* accordées aux longilignes Allemandes de l'Est. L'alibi d'une technique de nage irréprochable, longtemps fourni par ces *dernières, ne vaut* pas non plus pour les Chinoises. De l'avis général, la plupart se contentent de compenser leurs gestes approximatifs par leur surcroît de puissance. Quant à l'argument démographique, qui aurait suffi à condamner la petite RDA, il s'évanouit dans une question de bon sens : pourquoi avoir attendu si longtemps pour se rendre compte qu'une population de plus d'un milliard de personnes offrait un réservoir exceptionnel de nageuses ? Comme pour les athlètes qui dominent le fond féminin, il y a enfin ces marges de progression qui défient les lois du sport, et ces records du monde jugés à des hauteurs impossibles. Les 54 sec 01 réussies par Jingyi Le, lundi, semblent aussi hallucinantes que les records établis par la sprinteuse américaine Florence Griffith-Joyner sur la piste de Séoul en 1988. Leurs contrôles ne se sont pourtant jamais révélés positifs, ni pour l'une ni pour l'autre.

Déviances sportives

C'est sur ce paradoxe que les récriminations occidentales coincent. Car les suppliques pour obtenir davantage de contrôles inopinés, les haussements d'épaules à propos des quatre nageuses *chinoises déclarées positives* cette année, et soupçonnées d'avoir été sacrifiées sciemment pour dédouaner leurs équipières, masquent mal l'inefficacité de la lutte antidopage. Les jeunes femmes au corps si masculin ne font que révéler le malaise ambiant. Les anabolisants administrés au creux des périodes de préparation, loin des compétitions, et les hormones de croissance *a fortiori* indécelables, glissent toujours entre les mailles des tests. Et la Fédération internationale de natation, tout comme le mouvement olympique en général se retrouvent pris au piège de ces contrôles dont ils savent pertinemment qu'ils ne peuvent suffire mais dont ils se contentent comme preuve absolue depuis si longtemps. Tous les coupables en puissance, tous les sportifs au profil de bouc-émissaire idéal, ne se montrent pas aussi maladroits que Ben Johnson ou Diego Maradona.

Qui attestera dans ces conditions que les nageurs occidentaux qui continuent à battre des records du monde, que les rares nageuses *qui résistent à la domination* chinoise, tout en améliorant des records établis au temps des Allemandes de l'Est – ce fut le cas vendredi de l'Australienne Riley – ne recourent pas, de manière plus élaborée, aux techniques dont les écoles de Shanghaï et de Canton semblent avoir radicalisé l'usage ? Yun Peng Chen, le directeur technique de la natation chinoise, s'est engouffré dans la brèche, et l'élargit à plaisir pour défendre ses championnes. *« D'accord pour systématiser les contrôles inopinés*, dit-il, *mais à condition que tout le monde soit traité de la même manière. »*

Pour expliquer les performances de ses protégées, M. Peng continue de développer les mêmes arguments. *« Elles s'entraînent beaucoup plus dur que les autres, et elles ne se laissent pas distraire par autre chose que la natation. »* Comme si cette préparation psychologique détaillée complaisamment devait blanchir, et non salir davantage, les victoires des nageuses chinoises. Comme s'il allait de soit que Guohong Dai, médaillée d'argent du 100 mètres brasse vendredi, ait dû rédiger dix pages de *« regrets »* pour réintégrer le centre d'entraînement dont le rythme infernal l'avait momentanément dégoûtée. Comme s'il était normal que les nageuses de l'école de Canton se plient à une discipline militaire, et ne puissent quitter leurs locaux que trois heures tous les quinze jours. Sans compter le nombre, inconnu, de jeunes filles à l'existence cassée, pour ne pas avoir soutenu la pression imposée. Sur ces pratiques, les voix s'élèvent moins haut que contre le dopage. Contre ces déviances sportives-là, personne, il est vrai, n'a jamais tenté d'établir le moindre contrôle.

JÉRÔME FENOGLIO

TENNIS : Graf-Sanchez en finale de Flushing-Meadow. – L'Allemande Stefi Graf, qui a battu en *demi-finale de l'US Open la* Tchèque Jana Novotna (6-3, 7-5), rencontrera, samedi 10 septembre en finale, l'Espagnole Arantxa Sanchez, *qui a éliminé l'Argentine* Gabriela Sabatini en deux sets (6-1, 7-6). La joueuse allemande jouera ainsi sa vingt-troisième finale d'un *tournoi du Grand Chelem*, dans lequel elle a déjà remporté quinze titres.

FOOTBALL : victoires de Rennes et du Red Star. –Rennes a battu Cannes (3-1) en match avancé de la huitième journée du championnat de France *de première division*. En match avancé de division 2, le Red Star a battu l'Olympique de Marseille (2-1).

COMMUNICATION

Espérant gagner 400 000 abonnés supplémentaires

Canal Plus va remplacer tous ses décodeurs en région parisienne

Après la *province*, Paris. Canal Plus a annoncé, jeudi 8 septembre, qu'il procéderait, à partir du 12 septembre, au remplacement des décodeurs de ses abonnés parisiens. Baptisée « Chadec » – changement de décodeur –, l'opération mobilisera tout le réseau de distribution et d'antennistes de la chaîne cryptée.

Pendant onze semaines et par vagues successives à partir du 12 septembre, les 600 000 abonnés *parisiens et de l'Ile-de-France* de Canal Plus seront invités par courrier à échanger, auprès de leur distributeur, leur décodeur à touches Discret de la première génération contre des boîtiers Syster réputés inviolables. Selon Henri Joubaud, directeur technique de Canal Plus, *« malgré des rumeurs insistantes, aucune évidence de piratage du Syster »* n'a encore été constatée.

Cette campagne de renouvellement du parc a démarré en 1992 et 2 350 000 abonnés, sur les 3,7 millions que compte la chaîne cryptée, sont déjà équipés du Syster. La direction de Canal Plus s'est refusée à chiffrer le coût de cette substitution mais ajoute qu'à chaque renouvellement la chaîne récupère *« 10 % de nouveaux abonnés »*, des pirates repentis. Ainsi, selon Henri Joubaud, au terme de « Chadec », *« 300 000 à 400 000 anciens pirates devraient devenir des abonnés de Canal Plus »*. Avec cette manne providentielle et malgré un taux de désabonnement stable de 8 % par an, la chaîne cryptée pourrait franchir la barre des 4 millions d'abonnés à la fin 1994.

« Embrouillage commun »

L'*installation des Syster et du* nouveau système de cryptage Nagravision, qui offre une image plus brouillée, devrait aussi satisfaire le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Depuis longtemps, certains des neuf sages jugeaient insuffisant le cryptage des films X.

Plus qu'une offensive anti-piratage, « Chadec » exprime surtout la volonté de Canal Plus de baliser son territoire dans un secteur que la numérisation des images a commencé de bouleverser. La chaîne se déclare toujours *« opposée à un système unique européen de décodeurs »*. Un refus motivé, selon Henri Joubaud, par *« la crainte du piratage »* et parce que Canal Plus *« souhaite toujours posséder la maîtrise de son réseau de distribution »*.

Au décodeur unique, la chaîne oppose désormais *« l'embrouillage commun »*. Ce système, qui a fait l'objet d'un accord récent au sein du DVB (Digital Video Broadcast), une association *qui* regroupe tous les opérateurs de la filière numérique, devrait permettre de s'abonner et recevoir les chaînes *cryptées de différents* opérateurs (Canal Plus, le groupe Murdoch, la CLT, etc.) avec un seul boîtier. Pour promouvoir l'embrouillage commun, *« un code de bonne conduite entre éditeurs de programmes et opérateurs »* est nécessaire. En clair, il signifie qu'un opérateur de chaîne cryptée pourra avoir accès à un parc de consommateurs contrôlé par un tiers selon des termes commerciaux qui soient équitables et non discriminatoires. En cas de conflit, des possibilités de *recours et d'arbitrage sont* à l'étude.

D'ici à la fin de 1995, date de sa première diffusion en numérique, Canal Plus prépare activement un élargissement du bouquet de Canalsatellite. Le multiplex – démarrage d'une même émission à des horaires différents sur plusieurs canaux –, et des programmes musicaux, d'informations et de *téléachat* nouveaux seront proposés. Canal Plus devrait également se lancer sur le marché du paiement à la séance.

GUY DUTHEIL

CÂBLE : la BBC devrait être retirée du réseau danois à la fin de 1994. – La diffusion de la chaîne britannique BBC World Service Television, *sur le réseau câblé* du groupe de télécommunications danois Télé Danmark, a été restreinte, jeudi 1ᵉʳ septembre, au seul grand Copenhague en raison d'une trop large défection des téléspectateurs. La BBC pourrait même être définitivement exclue du câble au Danemark, le 31 décembre 1994. Introduite en 1988, *sur ce réseau* câblé qui compte 800 000 abonnés, la BBC a vu son audience tomber à moins de deux minutes par semaine, et l'institut de sondage Gallup a renoncé à mesurer les résultats de la chaîne.

La publication d'extraits d'une conversation entre M. Léotard et M. Mougeotte par « le Canard enchaîné »

Les accros du « feed» ou comment pirater une liaison satellite

La conversation que le ministre de la défense, François Léotard, et le vice-président de TF 1, Etienne Mougeotte, ont eue ensemble, dimanche 14 août, à l'occasion des cérémonies célébrant le cinquantième *anniversaire du débarquement* en Provence n'avait rien de publique. Des extraits en ont pourtant été publiés par *le Canard enchaîné du mercredi* 7 septembre. Des micros étaient-ils cachés sous les tables ? Nullement ! La stratégie du ministre de la défense pour contrer une éventuelle candidature de Jacques Chirac n'a pu être captée et dévoilée que grâce à des pirates de liaisons satellites... installés confortablement chez eux.

Ce dimanche soir, devant la baie de Fréjus, François Léotard et Etienne Mougeotte devisent, côte à côte, en attendant d'intervenir, en direct, *via* satellite, au « 20 heures » de TF 1. A cette occasion, la Une a loué une liaison temporaire entre 19 h 40 et 20 h 30. Sur nombre de satellites, à côté des chaînes diffusant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, quelques canaux demeurent libres – des « feeds » en jargon audiovisuel – pour permettre une utilisation événementielle du satellite.

Ainsi, par exemple, à l'occasion *d'un match de football*, en province ou à l'étranger, Canal Plus, qui diffuse sur le satellite Télécom 2A, réserve un feed, sur Eutelsat 2-F4, pour une durée un peu supérieure à celle de la rencontre. Les images du match *voyagent* d'abord en clair, du stade vers le satellite et du satellite vers les studios de Canal Plus.

Dès réception, la chaîne crypte la rencontre et la diffuse à ses abonnés *via* Télécom 2A. Il suffit alors à certains passionnés, possesseurs de paraboles motorisées, d'orienter leur antenne vers le premier satellite, puis de tester tous les canaux pour voir le match en clair. Certains mordus de la parabole zappent inlassablement d'un feed à l'autre pour tomber sur des conversations d'avant ou de fin d'antenne. Magnétoscope en marche, ces téléspectateurs *indiscrets traquent la gaffe*, la plaisanterie, la confidence d'un journaliste ou d'un invité pour agrandir leur bêtisier. C'est l'un d'eux qui a surpris François Léotard et Etienne Mougeotte en plein bavardage. Le mensuel *Satellite TV magazine* publie, dans son numéro à paraître le 21 septembre, l'intégralité de cette conversation agrémentée de *photos témoins*.

GUY DUTHEIL

Malgré un important détournement de subventions

Le cirque veut qu'on le prenne au sérieux

L'ANDAC, l'Association nationale pour le développement des arts du cirque, qui regroupe professionnels et institutionnels, a été victime d'une escroquerie de la part de son directeur, aujourd'hui en fuite. Le détournement porte sur 14 millions de francs.Cependant, le travail de professionalisation et de stabilisation d'un milieu très fluide se poursuit, pendant que fait rage le débat entre ancien et nouveau cirque.

« Un mauvais coup », « Une escroquerie incroyable ». « Une sale affaire ». Le monde du cirque est en émoi, comme groggy. La trentaine de directeurs de cirque, réunis au sein de l'ANDAC (Association nationale pour le développement des arts du cirque), ont en effet appris, au mois d'août, que leur association a fait l'objet d'un détournement de fonds de près de 14 millions de francs, soit à peu près l'équivalent d'un exercice annuel...

Au-delà de l'ampleur du montant, il faut noter que c'est essentiellement de l'argent public qui a été détourné, puisque les deux tiers des ressources de l'ANDAC (11 millions de francs) sont apportées par le ministère de la culture. Ironie du sort, l'ANDAC est éclaboussée alors que cette association est, depuis 1987, en première ligne dans l'action de *« moralisation »* et de *« modernisation »* d'un secteur pour le moins chaotique.

Le président de l'ANDAC, Guy Dumont, a découvert le pot aux roses pendant l'été 1994 en épluchant les comptes. Il a porté plainte contre X... le 3 août, avec constitution de partie civile. Il a également licencié pour *« faute lourde »* le directeur de l'association, Michel Jarnoux, qui est introuvable *(lire l'encadré ci-contre)*. Une instruction judiciaire est en cours, et le ministère de la culture a demandé une enquête à l'inspection générale de l'administration, au terme de laquelle *« une réorganisation de l'aide de l'Etat au cirque sera décidée »*.

Outre les 11 millions de l'Etat, l'ANDAC est alimentée par la trentaine de cirques adhérents, qui versent 3 % de leurs recettes (total : 4 millions de francs). L'association se charge ensuite de reverser des aides à ses adhérents. D'où la fureur des directeurs : *« Comment allons-nous récupérer cet argent qui nous était destiné ? »* Guy Dumont se veut rassurant : *« Nous pourrons « payer » les cirques jusqu'au début 1995. Ensuite, il manquera 3 millions pour résorber notre passif bancaire. L'Union de banques à Paris (UBP) devra d'ailleurs nous aider car elle aurait dû nous alerter quand des chèques frauduleux ont creusé notre passif. »*

Parallèlement aux enquêtes en cours, l'heure est surtout aux remises en cause : *« Il va falloir mettre les choses à plat*, affirme Alexis Gruss, héritier d'une dynastie de la « piste ». *Les directeurs de cirques doivent s'impliquer davantage dans la gestion des subventions qu'ils reçoivent. L'ANDAC a beaucoup fait, mais son fonctionnement est trop rigide et peu adapté à notre profession nomade. »*

Nombre de « circassiens » vont plus loin. Ils rappellent que l'image générale du cirque n'est pas bonne et que ce scandale *« ne va pas arranger les choses »*. Les progrès sont pourtant évidents : jusqu'en 1979, le cirque a dépendu du ministère de l'agriculture – *« à cause des animaux »* –, avant d'être rattaché au ministère de la culture et de bénéficier d'un fonds de modernisation. Saut vertigineux.

Le « boom » des arts de la rue

Mais c'est bien dans les années 80 que le cirque a gagné son label culturel. S'appuyant sur le « boom » des arts de la rue (la troupe Royal de Luxe) et sur le renouveau des arts équestres (Zingaro), une pléthore de « nouveaux cirques » ont pointé le nez : Archaos, Cirque baroque, Plume... Jack Lang, alors en place rue de Valois, a encouragé un cirque plus *« artistique », « novateur »* ou *« provocateur »* et une Ecole supérieure des arts du cirque (ESAC) a été créée, en 1985, à Châlons-sur-Marne. Elle met l'accent sur *« un cirque chorégraphique (...), « un cirque de demain »*.

Ainsi, dix-sept des vingt-neuf adhérents de l'ANDAC appartiennent à cette mouvance du « nouveau cirque », *« plus créatif »*, affirment ses partisans. *« C'est au détriment de la technique et de la complexité des numéros »*, répondent les tenants des cirques traditionnels, comme Pinder, Arlette Gruss et Alexis Gruss. Entre les deux écoles, ce fut la « guerre ». Et puis chacun a compris que la rénovation de l'image du cirque passait par l'acceptation. Dans son spectacle de l'hiver dernier, Alexis Gruss a rendu un hommage à Archaos, par symboles interposés : tronçonneuses, tôle ondulée, grues télescopiques. Il a ainsi tenté de sceller le rapprochement des deux philosophies du cirque, *« même si j'ai ajouté une trapéziste à l'ancienne »*, rappelle l'intéressé.

Le « cas Bartabas » (Zingaro) montre les limites de la rénovation. Ce dernier est – de loin – le plus illustre des nouveaux types de spectacles qui oscillent entre cirque, théâtre, musique, danse et arts de la rue. Sa dernière création, *Chimère*, arrive en tête du box-office du Festival d'Avignon (il a accueilli plus de 20 000 personnes). Mais Bartabas affirme depuis toujours qu'il n'a *« rien à faire avec le monde du cirque »*, car il ne veut pas souffrir de sa mauvaise image. Il est subventionné par le ministère de la culture *« comme théâtre »*. Et, pourtant, il utilise une piste, des chevaux, et recrute des élèves formés à l'école du cirque.

Comme Bartabas, beaucoup d'acteurs culturels snobent un milieu « circassien » jugé poussiéreux et ringard, avec ses paillettes et ses strass, ses clowns qui ne font plus rire personne, ses animaux conditionnés. Image d'Epinal ? Sûrement, si l'on mesure la qualité de certains cirques européens « à l'ancienne », tels que le Suisse Knie ou l'Allemand Roncalli.

C'est qu'à côté de la trentaine de cirques « labélisés » par l'ANDAC vivent près de deux cents cirques qui ne respectent pas la législation fiscale ou sociale, « tournent » sans licence de spectacle, quittent un emplacement sans payer le droit de place ou l'électricité, affichent dans des lieux interdits, trompent le public sur « la marchandise » avec des lions, tigres et éléphants qui n'existent que sur leurs affiches colorées, changent de nom selon la ville, montent un chapiteau de fortune où les règles de sécurité ne sont pas respectées, ne déclarent pas leur personnel, organisent des tombolas frauduleuses *« pour les artistes blessés »*, exploitent quelques animaux sans le fameux certificat de capacité.



IAN PATRICK IN « ARCHAOS » DE IAN PATRICK, ÉD. ALBIN MICHEL

Montage du cirque Archaos (Grenade, mai 1989).

Prolifération des cirques « bidons »

Plus gênant, les dynasties du voyage sont en partie responsables de la prolifération des « cirques bidons ». Nombre de descendants n'hésitent pas à louer leur nom, à la journée ou à l'année (de 500 francs à 2 000 francs par jour), à des structures souvent médiocres.

Ainsi, *« une vingtaine de cirques Bouglione sillonnent la France en ce moment »*, affirme Gilbert Edelstein, PDG du cirque Pinder-Jean-Richard et président du Syndicat des cirques français. En avril 1993, un cirque Bouglione s'est installé sans autorisation municipale sur la commune de Meximieux (Ain). La municipalité a essayé d'intervenir. Résultat : un policier municipal a eu les côtes fracturées et le maire le pied cassé. *« Nous refusons désormais toute installation de cirque »*, dit-on à la mairie.

Au Syndicat du cirque, on a répertorié *« trois cirques Zavatta »*, un cirque Roger Lanzac – du nom du présenteur de l'émission télévisée « La piste aux étoiles » dans les années 60-70 – mais sans Roger Lanzac, un cirque Idrano (plagiat du célèbre Medrano), un cirque Jean Rochard (référence à Jean Richard), un American Circus qui est en fait italien, etc. Sans parler des « bons cirques » qui débarquent dans une ville et apprennent qu'ils seraient *« déjà venus il y a deux jours »*.

Le public, trompé sur la marchandise, n'y voit souvent que du feu. Ou se plaint à la sortie du spectacle... Une enquête du ministère de la culture de 1992 montre en effet que si 16 % des Français sont déjà allés une fois au cirque (10 millions de personnes), le public traditionnel ne fait pas le tri. *« On va au cirque, et non voir untel ou untel »*, reconnaît un spécialiste.

Gilbert Edelstein dirige Pinder-Jean Richard, premier cirque de France : 220 villes et 800 représentations par an, 130 salariés, 40 millions de francs de chiffre d'affaires, 6 millions de francs de bénéfices par an. Il peste contre *« les cirques qui font faillite tous les ans depuis quinze ans et continuent de tourner comme par enchantement »*. Il affirme que *« 80 % des cirques « tournent » sans licence de spectacle »*, s'en prend aux *« cirques italiens qui ne respectent pas la législation sociale »* et dénonce *« ces grands artistes qui refusent de se produire chez Pinder car ils ne veulent pas être déclarés »*.

Bref, pour Gilbert Edelstein, *« il est temps que les pouvoirs publics, ministère de la culture en tête, mettent de l'ordre »*. L'ANDAC, justement, a déjà beaucoup fait pour mettre en place une sorte de « label » et donner une image culturelle au cirque : les conditions d'adhésion sont en effet draconiennes, au point que cinq dossiers sur quarante ont été retenus l'an dernier. Des conventions ont été passées avec une vingtaine de villes. La première biennale du cirque est annoncée à Lyon, en février 1995. Les familles éclatent, des artistes *« venus de tous les milieux »* rejoignent des cirques plus sédentaires. Malgré le mauvais coup du détournement de fonds, le cirque poursuit sa révolution douce.

MICHEL GUERRIN

La fuite de l'ex-directeur de l'ANDAC

L'étrange M. Jarnoux-Lamarque

Le personnage central de l'escroquerie dont est victime l'Association nationale pour le développement des arts du cirque (ANDAC) est son directeur, Michel Jarnoux, qui vient d'être licencié pour faute lourde. *« J'ai porté plainte contre X le 3 août*, raconte Guy Dumont, le président de l'ANDAC, *j'ai rencontré M. Jarnoux le 4 août. Il a reconnu être l'auteur du détournement de fonds et m'a affirmé qu'il rembourserait. Depuis, je n'ai plus de nouvelles de lui. »*

Michel Jarnoux, cinquante-trois ans, a en effet disparu dans la nature début août. Il a simplement envoyé une lettre dans laquelle il reconnaît les faits. Son parcours est pour le moins atypique. Selon son CV, Michel Jarnoux a été attaché de direction à la BNP dans les années 60, puis journaliste à l'ORTF, conseiller de l'ancien ministre Vincent Ansquer (RPR) dans les années 70, rédacteur en chef de la revue *Parlement et corps constitués* en 1972 avant de créer un *« cabinet de conseillers en 1984 »*. S'affirmant *« amoureux du cirque »*, il devient directeur de l'ANDAC en 1987.

Les patrons de cirque affirment tous que son action a été *« excellente »* à l'ANDAC. Au point d'avoir été fait chevalier de l'ordre national des arts et des lettres le 16 novembre 1992. Il est décrit comme un homme *« chaleureux », « charmeur »* et *« efficace »*. C'est dire que tous ceux qui l'ont approché tombent des nues. *« Cette escroquerie était inimaginable, on avait un problème d'installation dans une ville, Jarnoux prenait le téléphone et c'était réglé »*, explique un directeur de cirque.

Deux millions de francs ont été détournés en 1992 et 12 millions en 1993 et 1994. La signature du président Guy Dumont a été contrefaite. Les chèques étaient libellés essentiellement à l'ordre de Personal Conseil, pour un montant de 9,3 millions de francs, et de Michel Lamarque, pour 3 millions de francs. Or Jarnoux est un pseudonyme et son vrai nom est Lamarque. Quant à Personal Conseil, il s'agirait d'une association de droit belge, *« une simple boîte aux lettres »*, affirme un acteur du dossier.

Michel Jarnoux-Lamarque était également le président fondateur du Club privé des Communautés européennes (CPCE), une association de droit belge créée en 1991 et installée au 195, boulevard Saint-Germain à Paris. Plus de 250 mètres carrés de locaux de grand standing, dans lesquels M. Jarnoux avait également élu domicile. Ce club employait *« une dizaine de collaborateurs »*, selon un salarié. Le téléphone vient d'être coupé et les locaux sont actuellement fermés.

« Bien connu à Belgrade »

A quoi servait le CPCE ? *« C'est une association internationale sans but lucratif, à but scientifique, pédagogique et culturel »*, écrit Michel Jarnoux dans son CV. Mais pour nombre de salariés, il s'agit *« d'un club de lobbying, qui conseillait les entreprises pour faire avancer leurs dossiers à Bruxelles »*. A la Commission de Bruxelles, personne n'a trace de ce club. Le CPCE éditait une *Lettre hebdomadaire* de quatre à huit pages, sur un papier de qualité, diffusée par abonnement (4 000 francs par an). *« Mais nous n'avons jamais su le nombre d'exemplaires vendus »*, affirme un journaliste de cette *Lettre*.

Michel Jarnoux-Lamarque fait également partie du « lobby proserbe » parisien. *« Il nous parlait avec ferveur de Milosevic »*, se souvient un journaliste de la *Lettre*, dans laquelle il a publié un entretien avec le dirigeant serbe. Michel Jarnoux est d'ailleurs *« bien connu à Belgrade »*, affirme un fonctionnaire de l'ambassade de France dans la capitale serbe. Plusieurs salariés du CPCE affirment qu'il a d'ailleurs *« joué un rôle »* dans la libération, en mai 1994, des otages français de l'association humanitaire Première Urgence, dans la banlieue de Sarajevo. Le CPCE abrite aussi les Editions de Luynes, qui ont publié plusieurs ouvrages en faveur de la Serbie, dont *l'Europe des fous*, de Gérard Baudson.

Avec ses multiples activités, le CPCE coûtait cher. Les salaires ont été normalement versés jusqu'en février 1994, mais un employé rappelle qu'*« il y a eu des licenciements en juin et que nous ne sommes plus payés depuis sept mois »*.

Où se trouve aujourd'hui Michel Jarnoux-Lamarque ? Des rumeurs le disent en Serbie, d'autres en Afrique. Au CPCE, on assure qu'*« il rentrera le 15 septembre et qu'il s'expliquera »*. La justice, pour sa part, cherchera à savoir où est passé l'argent détourné et, notamment, s'il a servi à financer son club...

M. G.

CINÉMA

Le 51e Festival de Venise

Exils volontaires

VENISE

de notre envoyé spécial

Bien que tout les éloigne, ils sont l'un et l'autre des cinéastes de première grandeur dans leurs pays, l'un comme l'autre sont allés tourner ailleurs que chez eux le film présenté à la Mostra. Nulle contrainte dans ces deux exils, celui d'Idrissa Ouedraogo et celui de Louis Malle, mais des choix de cinéaste. De manière bien différente, l'exil est aussi le sujet, ou le carburant, de leurs réalisations respectives.

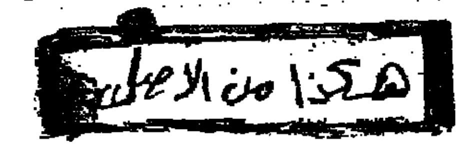
Idrissa Ouedraogo, l'un des chefs de file du cinéma africain, répète depuis la reconnaissance venue avec *Yaaba* (1989) et *Tilaï* (1990) qu'il n'est pas un cinéaste africain, mais un Africain qui fait du cinéma. Ce dont il cherche à administrer la preuve avec *le Cri du cœur*, situé (et tourné) presque entièrement en France. L'histoire de l'enfant noir venu rejoindre son père (Alex Descas) en région parisienne, et qui souffre d'une solitude alimentant des visions qu'avec l'aide d'un marginal français (Richard Bohringer) il lui faudra assumer et dominer. Nécessité de gérer le rapport aux origines, obsession d'une vision que ne partage pas son entourage : les métaphores qui courent au long du film ne manquent ni de force ni de pertinence.

Hélas ! le film n'en est que l'illustration appliquée et *le Cri du cœur* irait plutôt à l'encontre de la revendication de cosmopolitisme de son auteur. Ouedraogo qui, chez lui, savait si bien capter une durée et un espace singuliers, des gestes et des postures dont la vérité éclairait l'écran, semble ici acculé à l'artifice et à la démonstration. En Afrique, tout manque pour faire des films, l'argent, les moyens techniques, les acteurs professionnels. Tout sauf la possibilité, qu'incarna si bien Idrissa Ouedraogo, de filmer de plain-pied le monde environnant, dans sa réalité et dans son imaginaire. En France, il succombe au trop-plein de déjà vu, de déjà filmé.

Artifice à nouveau, mais pas de démonstration dans *Vanya on 42d Street*, de Louis Malle. L'Amérique, si elle ne fut pas la terre de conquête qu'imaginait le cinéaste français lorsqu'il partit y faire carrière en 1978, lui est moins devenue terre d'exil que base de repli. L'exil n'est pas tant non plus dans le théâtre, bien que le film soit tout entier consacré à un « filage » d'*Oncle Vania*, dans l'adaptation que fit David Mamet du texte de Tchekhov. Malle est en terrain de connaissance puisque le metteur en scène de la pièce est André Gregory, l'interprète de Vania Wallace Shawn, soit les deux protagonistes de *My Dinner with André*. L'exil plus subtil de ce cinéaste est de n'avoir plus depuis trente ans *(le Feu follet*, 1963) réalisé aucun long métrage se déroulant à la fois en France et au présent. Et l'exil est cette fois dans le texte lui-même, dont tous les protagonistes sont des apatrides dans leur propre pays.

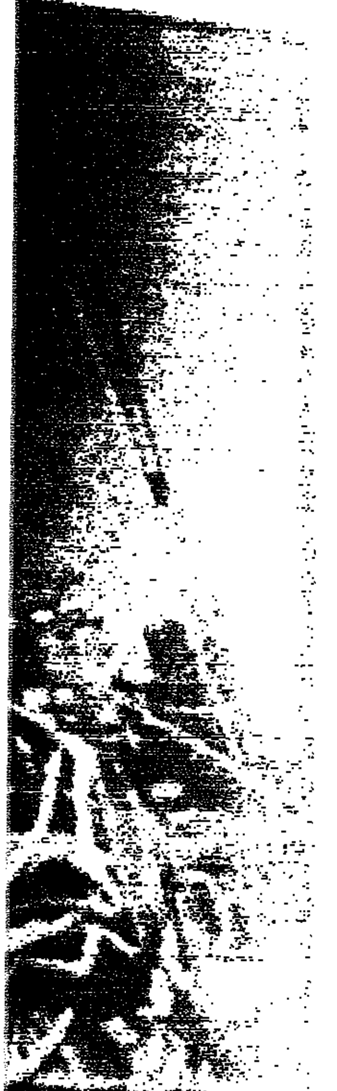
Malle, sans rien cacher du dispositif, tourne le dos au « théâtre filmé ». *Vanya on 42d Street* relève du genre que ce cinéaste pratique le mieux, le documentaire dramatisé : mise en scène par la caméra, à l'intérieur de la mise en scène théâtrale, reportage admiratif sur le travail des comédiens, toujours au service du sens de la pièce et des émotions qu'elle véhicule. Et ainsi, grâce aux détours par le récit (russe), par la scène (du New Amsterdam Theatre en ruine), par la langue (anglaise), par le recadrage, par toutes ces « étrangetés » enchevêtrées, le film réinvente dans son propre mouvement un contact réel, une vérité.

JEAN-MICHEL FRODON









CULTURE

OPÉRA

Jeffrey Tate et la Bastille

Dirigeant les répétitions de la *Tétralogie* de Richard Wagner qui se déroulent actuellement au Théâtre du Châtelet, à Paris, en vue des représentations qui débuteront le 1er octobre, Jeffrey Tate, qui n'a pas souhaité répondre directement aux questions des journalistes, nous a fait savoir qu'il était *« très flatté »* que *le Monde* ait annoncé qu'il *« pourrait être le futur directeur musical de l'Opéra national de Paris, mais que Hugues Gall, dont* [il est] *l'ami et avec lequel* [il a] *travaillé pendant dix ans à Genève, ne lui* [avait] *pas fait cette proposition. »* Le chef britannique s'est néanmoins vu confier par Hugues Gall deux productions de l'Opéra de Paris, pour la saison 1995-1996. Jeffrey Tate dirigera à Bastille en novembre 1995 et à Garnier en mars 1996.

Ces dates correspondent à des périodes retenues par Jean-Marie Blanchard (administrateur général de l'Opéra-Bastille de septembre 1992 à février 1994), qui souhaitait confier à l'ancien assistant de Pierre Boulez (pour la *Tétralogie* montée à Bayreuth avec Patrice Ch4reau) *les Maîtres chanteurs* de Wagner et *Don Giovanni* de Mozart, ouvrages que Hugues Gall a remplacés. Jeffrey Tate est actuellement premier chef invité de l'Orchestre national de France, et directeur musical de l'Orchestre philharmonique de Rotterdam depuis 1989.

CHANSON

Un projet de pôle d'industries musicales à Marne-la-Vallée

Répondant à la demande de l'Etablissement public de Marne-la-Vallée, qui fédère vingt-six communes, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a nommé, jeudi 8 septembre, un comité d'experts chargé d'étudier la faisabilité du projet de *« pôle d'industries musicales »* consacré aux musiques populaires. Ce « pôle » mettrait en valeur le patrimoine des musiques populaires et formerait à leurs métiers. Le comité rassemble une vingtaine d'artistes, d'éditeurs et représentants de l'industrie phonographique, ainsi que des architectes et des diffuseurs, dont le chanteur Paul Personne, le compositeur Michel Legrand, Michel Bassi, PDG de la Société française de production (SFP), Jean Drucker (PDG de M 6), l'animateur de radio Jean-Louis Foulquier, directeur des Francofolies de La Rochelle et de la Semaine de la chanson de Marne-la-Vallée, l'architecte Christian de Portzamparc. Le comité sera coprésidé par Jean-Michel Boris, président du Fonds de soutien aux variétés et directeur de l'Olympia, et l'architecte Michel Macary.

L'EPA-Marne avait déjà accueilli en février 1993 le Hall de la chanson, préfiguration d'un *futur musée de la chanson*, dirigé par Serge Hureau. Les conclusions de cette étude devraient être rendues publiques par M. Toubon *en février 1995*.

CARNET

Naissances

– Bonjour,

Samuel.

Véra, Lucile et Michel Léon.

3, rue Edouard-Vaillant,
94120 Fontenay.

Anniversaires de naissance

– Joyeux décenniversaire !

Christine.

Omi, Marcel,
Olivier et Brigitte, Priscille et Serge, Jean-Marc, Fabrice, Maïthe et Jacques,
Arthur, Zoéline, Sébastien, Noémie et...

Mariages

– Le docteur et Mme Dominique **PÉRIÈS**,
M. et Mme Patrice **VÉLUT**,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Sophie et Guillaume,

à Saint-Cloud, le 10 septembre 1994.

Décès

– Gilbert et Hélène Balavoine,
Muriel et Fabrice Balavoine,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

André BALAVOINE,

survenu le 9 septembre 1994, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Champs-sur-Marne, le lundi 12 septembre, à 16 heures.

8, rue Adolphe-Focillon,
75014 Paris.

– André Michel Besse et Jean Besse, ont la tristesse de faire part du décès de leur père,

Albert François BESSE,

survenu le 8 septembre 1994.

Une bénédiction aura lieu à 9 heures, le 12 septembre, à l'amphithéâtre de l'hôpital Cochin.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le 13 septembre à 15 h 30, à Charensat* (Puy-de-Dôme).

7 *bis*, rue Laromiguière,
75005 Paris.
36, rue Ernest Renan,
78350 Jouy-en-Josas.

– Les conseils d'administration,
Les directions générales :
de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles,
de la Fédération nationale de la mutualité agricole,
de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole,
de la Caisse centrale des mutuelles agricoles,
de Groupama SA et de ses filiales Groupama-Vie, Samda, Groupama-Finance, Groupama-International, Groupama-Réassurance et Sorema,
ont la douleur de faire part du décès de leur président,

Louis
BORDEAUX MONTRIEUX,
commandeur de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur du Mérite agricole,
membre du Conseil
économique et social,

survenu le 7 septembre 1994, à l'âge de soixante-dix ans.

La cérémonie religieuse a été celebrée le samedi 10 septembre en l'église *de Talmay (Côte-d'Or).*

Groupama,
8-10, rue d'Astorg,
75008 Paris.

– Mme François Golé,
(née Mary Bronsfield),
Ses *enfants et petits-enfants*,
Parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. François GOLÉ,

survenu le 7 septembre 1994, dans sa soixante-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 12 septembre 1994, à 14 heures, en l'église Saint-Martin, rue de la République, à Meudon (Hauts-de-*Seine).*

9, rue Alexandre-Guilmant,
92190 Meudon.

– Micheline et Gérard Levy,
et leurs enfants,
Claudine et Francesco Alico,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert LEVY,

le 6 septembre 1994.

Les obsèques auront lieu le lundi 12 septembre 1994, à 11 h 15, au cimetière du Montparnasse (entrée principale).

– Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT,
La commission exécutive de la CFDT,
ont le regret de faire part du décès de

René MATHEVET,

survenu le 8 septembre 1994.

Les obsèques auront lieu le lundi 12 septembre, à 15 heures, en l'église de *Saint-Julien-Molin-Molette,* 44220 Saint-Julien-Molin-Molette.

Militant actif dès 1936, prisonnier de guerre et déporté au camp de Rawa-Ruska, secrétaire général de l'Union départementale de la Loire dès 1945, il joue un grand rôle dans l'évolution de la CFTC en CFDT et collabore aux *Cahiers Reconstruction.*

Il est membre du Bureau confédéral de 1940 à 1970 et participe aux négo*ciations de Grenelle en 1968.* Il est membre du Conseil économique et social de 1959 à 1969.

– Mme Xavé Mathevet,
son épouse,
Ses enfants François, Pierre, Jean-Luc, Claire, Sylvie,
et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

René MATHEVET,

survenu le 8 septembre, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 12 septembre, à 15 heures, en l'église de Saint-Julien-Molin-Molette, suivie de l'inhumation au cimetière communal de Saint-Julien-Molin-Molette.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, avenue Colombier,
Saint-Julien-Molin-Molette,
42220 Bourg-Argental.
33, *rue Julien-Lacroix*,
75020 Paris.

– Ses parents,
Marie-Hélène et Auguste Rivet,
Ses sœurs, son frère,
Ses amis,
font part du décès de

Bernard RIVET,
poète,
docteur en histoire,
commissaire à la direction
départementale de la CCRF,

survenu le 8 septembre 1994 à Saint-Etienne, à l'âge de trente-huit ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 12 septembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Antoine, au Puy-en-Velay.

56, boulevard Daguerre,
Saint-Etienne.
Chemin du Chèvrefeuille,
Le Puy-en-Velay.

Errata

– Dans l'avis de décès de

M. Claude JACOT,
professeur retraité,

il fallait lire :
L'incinération a eu lieu le 8 septembre 1994.

(Le Monde du 10 septembre.)

Anniversaires

– Le 11 septembre 1944,

Frédéric GOURIO,
élève de l'X, sous-lieutenant,

est mort au combat pour la libération de la France à Ecot (Doubs).

Sa famille se souvient.

– Il y a un an, au matin du 11 septembre 1993,

Antoine IZMÉRY

était traîné hors d'une église de Port-au-Prince et assassiné en pleine rue d'une balle dans la tête par les hommes de main de la junte militaire haïtienne, qui avaient déjà exécuté son frère Georges le 26 mai 1992.

Son sens de la justice et son courage tranquille, qui en faisaient un des meilleurs fils d'Haïti, restent un exemple pour ses amis.

– Le 10 septembre 1993,

Hélène GOURGAND

quittait ce monde.

Que ceux qui l'ont aimée, estimée, aient une pensée ou prient pour elle.

Une messe a été dite dans la plus stricte intimité.

Communications diverses

– L'atelier mensuel de

calligraphie hébraïque

reprend ses activités à l'Ecole Estienne, Paris-13e.

Renseignements : 42-74-05-45.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MÉTÉOROLOGIE

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1994 VERS MIDI

LEGENDE: ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERTS ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DEPLACEMENT

Dimanche : temps souvent nuageux.-Sur les régions d'une petite moitié nord : des Pays de Loire à la Bretagne, au Centre, au Nord, à la Lorraine et à l'Alsace, le ciel sera souvent nuageux le matin et des ondées locales seront encore possibles sur l'extrême *nord du pays. L'après-midi les éclaircies seront plus* larges avant l'arrivée en soirée d'une nouvelle perturbation pluvieuse sur l'ouest du pays.

Sur la Côte d'Azur et la Corse, la journée sera bien ensoleillée.

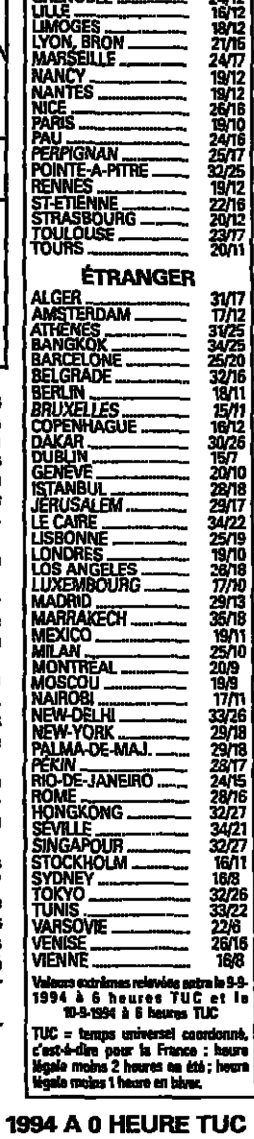
Des Pyrénées-Orientales au Roussillon, au Languedoc et aux Alpes-du-Sud, le ciel sera variable avec une alternance de passages nuageux et de belles éclaircies.

Sur les autres régions le ciel sera très nuageux à couvert en début de matinée, avec des pluies faibles. Au fil des heures ces précipitations deviendront plus rares et de courtes éclaircies ne sont pas à exclure *l'après-midi.*

Le matin le vent d'ouest-sud-ouest entre la Corse et le continent, et sur les côtes de la Manche, soufflera jusqu'à 60 ou 70km/heure en rafales ; il faiblira l'après-midi.

Les températures minimales seront comprises entre 8 et 12 degrés sur la moitié nord, entre 12 et 17 degrés sur la moitié sud et jusqu'à 19 degrés sur le littoral méditerranéen. Les températures maximales seront généralement comprises entre 17 et 20 degrés sur la moitié nord, entre 20 et 25 degrés sur la moitié sud ; elles atteindront parfois 28 degrés sur l'extrême Sud-Est et la Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	26/14
BIARRITZ	25/18
BORDEAUX	22/14
BOURGES	19/12
BREST	17/11
CAEN	18/10
CHERBOURG	17/12
CLERMONT-FER.	21/16
DIJON	18/12
GRENOBLE	24/12
LILLE	16/12
LIMOGES	18/12
LYON, BRON	21/16
MARSEILLE	24/17
NANCY	19/12
NANTES	19/12
NICE	26/16
PARIS	19/10
PAU	24/16
PERPIGNAN	25/17
POINTE-A-PITRE	32/25
RENNES	19/12
ST-ETIENNE	22/16
STRASBOURG	20/12
TOULOUSE	23/17
TOURS	20/11
ÉTRANGER	
ALGER	31/17
AMSTERDAM	17/12
ATHENES	31/25
BANGKOK	34/25
BARCELONE	25/20
BELGRADE	32/16
BERLIN	18/11
BRUXELLES	15/11
COPENHAGUE	16/12
DAKAR	30/26
DUBLIN	15/7
GENEVE	20/10
ISTANBUL	28/18
JERUSALEM	29/17
LE CAIRE	34/22
LISBONNE	25/19
LONDRES	19/10
LOS ANGELES	28/18
LUXEMBOURG	17/10
MADRID	29/13
MARRAKECH	35/18
MEXICO	19/11
MILAN	25/10
MONTREAL	20/9
MOSCOU	19/9
NAIROBI	17/11
NEW-DELHI	33/26
NEW-YORK	29/18
PALMA-DE-MAJ.	29/18
PEKIN	28/17
RIO-DE-JANEIRO	24/15
ROME	28/16
HONGKONG	32/27
SEVILLE	34/21
SINGAPOUR	32/27
STOCKHOLM	16/11
SYDNEY	16/8
TOKYO	32/26
TUNIS	33/22
VARSOVIE	22/6
VENISE	26/16
VIENNE	16/8

Valeurs extrêmes relevées entre le 9-9-1994 à 6 heures TUC et le 10-9-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 12SEPTEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6385

HORIZONTALEMENT

I. Il verrait d'un très mauvais œil ceux qui songeraient à faire le pont. Annonce une précision sur une question d'espèces. A l'étranger. – *II. Plante. Tel est le temps choisi par les agriculteurs pour* effectuer les semailles. Vieil oncle. – III. Est plus aimable que ne l'étaient certaines gaillardes. Dans un certain sens, fait preuve d'imagination. Cale. – IV. Etat figuré de certains fruits. *Abréviation. En* voilà un qui est bien capable de nous jouer un mauvais *tour.* – V. *En taffetas.* Pronom. Travaillera industriellement. – VI. Entre *cabots, ça s'arrose !* (pluriel). C'est du lard et du cochon. – VII. La prière d'Auguste. Dont l'administration permet de disposer des sommes vraiment nécessaires. – VIII. S'épanouit sur un *mouvant miroir.* Conjonction. Avant Brahim. – IX. Une ombre au tableau. Cité. – X. Symbole. Effets de travail. – XI. Cela vaut *juste des haricots ! (pluriel). Pos*sessif. Le prix du silence. – XII. Règles de bonne conduite. Orientation. Variété de poire. – XIII. Morceau de verre. D'un auxiliaire. Sorte de gourde. Lettre. – XIV. Œuf dur. Morceau de parmesan. Un trou plus ou moins perdu. – XV. Cabinet de consultations. Verbe régulier ou irrégulier.

VERTICALEMENT

1. Bien des gens l'ont vu tomber raide. Droit de cité. – 2. Tels certains terrains. Auteurs de prouesses. – 3. Dégage une bonne odeur. Font qu'on ne saurait prendre la consigne à la légère. Bienheureux. – 4. Rassemble des cycles. Pas imberbe (inversé). Une affaire de gousses. – 5. Comme un pain. En marche. Provoqua maints déplacements. – 6. Un repas de la première heure (épelé). Mot d'enfant. En France. En *soie.* – 7. Aspect de corps qui fondent. Des moitiés dont certaines sont doublées par des tiers. – 8. Quartier de Turin. Sort à peine de l'*eau.* – *9. Conformes à l'étiquette.* Manquait nettement de séduction. – 10. Appel au peuple. Quelque chose de marginal. – 11. *Doux en « aimant ».* Centre de ravitaillement. – 12. Avec elles, il faut souvent que ça saute ! Accompagnateur au violon. – 13. Terme de mépris. Travaille lentement. Tiers de tierce. – 14. Ne manque pas de sel. Suite de notes. Préfixe. – 15. Coupe court à toute discussion. Tranche toujours un peu sur le reste de l'humanité.

Solution du problème n° 6384

Horizontalement

I. Marsupial. – II. Amoureuse. – III. Recingles. – IV. An. Semé. – V. Ides. In. – VI. Cabestans. – VII. Hie. Aide. – VIII. Etna. Tage. – IX. Illégal. – X. Epelé. Ela. – XI. Siroté. En.

Verticalement

1. Maraîchères. – 2. Amendait. Pi. – 3. Roc. Ebénier. – 4. Suisse. Allô ! – 5. Urne. Sa. Let. – 6. Pegmatite. – 7. Iule. *Adage.* – 8. *Ase. Inégalé.* – 9. Lésons ! Elan.

GUY BROUTY

Les comptes du *Monde* en 1993

Comme chaque année, et sans que la loi l'y oblige, *le Monde* présente ses comptes pour l'exercice écoulé. Il serait en effet mal venu de plaider pour la transparence, au nom du pluralisme et de la liberté de la presse, sans la pratiquer soi-même. Ces comptes pour 1993 ont été approuvés par l'assemblée générale des associés réunie le 17 juin 1994.

L'année 1993, en raison d'un contexte économique particulièrement défavorable (première année de récession de l'après-guerre), n'a pas permis à notre groupe de confirmer l'équilibre obtenu à l'issue de l'exercice 1992.

Sur fond de situation économique nationale austère, l'actualité de cette année, hormis la période d'alternance du printemps 1993, n'a pas entraîné de variation positive de la diffusion du quotidien. La croissance, pourtant significative, du chiffre de vente des journaux et des publications est essentiellement due au plein effet des augmentations de prix de vente réalisées au cours de l'année 1992.

Signe de la récession de l'économie nationale, le marché publicitaire a continué de se dégrader : la baisse du volume publicitaire commercialisé atteint, tous secteurs confondus, 13,4 %.

C'est dans ce climat difficile qu'a été présenté, début octobre 1993, un aménagement de la maquette destiné à donner au journal une plus grande souplesse dans le traitement de l'actualité et à le rendre plus accessible aux lecteurs dans sa forme. En outre, cette année aura vu la refonte du supplément de fin de semaine «Radio-Télévision» et la naissance de « Temps libre ».

Sur le plan social, deux accords ont été signés entre le Syndicat de la presse parisienne, le Comité Inter du Livre et les pouvoirs publics. Ces accords, portant sur la période de septembre 1993 à août 2001, prévoient des diminutions d'effectifs au niveau régional sous forme de départs en préretraite ou de congés de conversion.

Au terme de cette année 1993, le groupe Le Monde présente un résultat consolidé déficitaire qui incite la nouvelle direction non seulement à poursuivre les efforts de gestion déjà menés, mais également à préparer un renouveau fort du quotidien à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

1. – Comptes consolidés

Les tendances économiques observées au cours de l'exercice 1992 se sont prolongées en 1993.

En dépit de ces éléments défavorables, le recul du **chiffre d'affaires consolidé** se limite à 1 % par rapport à 1992 contre 2,8 % sur la période précédente (1992-1991), grâce à l'effet prix constaté sur les ventes de journaux (l'augmentation du prix du quotidien de 6 F à 7 F en juillet 1992 n'avait joué que sur six mois en 1992 contre douze en 1993).

Les charges d'exploitation consolidées pour l'exercice 1993 s'élèvent à 1 180,5 MF, en augmentation de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation globale cache des disparités dont les plus significatives sont les suivantes :

– Baisse des charges de papier sous l'effet conjugué d'une diminution des prix et d'une limitation des volumes consommés.

– Baisse du poste « locations » (4,5 MF) à la suite de la renégociation du bail de la rue Falguière.

– Augmentation, liée automatiquement au prix de vente, des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 30,2 MF) et principalement des commissions NMPP.

En conséquence, le **résultat d'exploitation consolidé** 1993 est négatif et s'élève à – 42,5 MF.

Le résultat exceptionnel consolidé passe de + 2,9 MF à – 3,3 MF en 1993. En effet, d'une part, le résultat exceptionnel de 1992 incluait la reprise de provisions exceptionnelles dans les comptes du Monde Imprimerie et, d'autre part, celui de 1993 est obéré des provisions pour congés de conversion, dont la contrepartie liée aux baisses d'effectifs n'apparaîtra que sur les exercices ultérieurs.

Le résultat net des sociétés intégrées s'élève ainsi à – 58,9 MF, ce qui, après constatation de la part des minoritaires pour un montant de 5 MF et de la quote-part du groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence, porte le **résultat net consolidé** à – 53,5 MF.

En conséquence, les **capitaux propres consolidés** diminuent : ils passent de 81,3 MF à 28 MF.

La **capacité d'autofinancement consolidée**, en baisse de 21,9 MF, est de 11 MF.

Sur le plan des ressources financières, l'amoindrissement de la capacité d'autofinancement est compensé par une diminution des postes de trésorerie (valeurs mobilières de placement pour l'essentiel), traduite dans le tableau de financement par la diminution du fonds de roulement.

Cela a permis le financement d'investissements pour un montant de 25,7 MF et le remboursement des dettes financières selon les échéances prévues (39,4 MF).

2. – Comptes de la SARL Le Monde

Compte de résultat

Le **chiffre d'affaires** de la SARL Le Monde s'élève à 1 075 MF, en progression de 0,57 % sur l'année précédente.

L'évolution du chiffre d'affaires par branche principale d'activité se présente ainsi :

– Ventes au numéro : + 8,4 %,

– Abonnements : + 14,7 %,

(soit en moyenne + 9,93 %),

– Publicité et offres d'emploi : – 21,6 %,

– Produits et services divers : + 0,1 %.

Compte tenu de reprises de provisions plus faibles en 1993 qu'en 1992 et du remboursement en 1992 de la subvention faite antérieurement au Monde Imprimerie, les produits d'exploitation (1 111 MF) sont en retrait de 1,5 % sur ceux de 1992. Le poste « subvention » comprend une aide exceptionnelle à la presse de 4,5 MF.

Les **charges d'exploitation** sont de 1 164 MF, en augmentation de 33,1 MF, soit 2,92 %, sur celles de 1992. Les principales réductions enregistrées concernent les consommations de papier, les autres matières et approvisionnements et les achats de sous-traitance. Les principales augmentations concernent les commissions et charges NMPP (consécutivement à l'augmentation des ventes au numéro), les affranchissements et les commissions sur abonnements.

Le montant net des charges d'amortissement et de provisions d'exploitation (montant des dotations diminué des reprises) s'élève à 33,5 MF contre 4,3 MF en 1992. Les deux éléments principaux de cette variation sont, d'une part, la constitution de dotations aux provisions pour risques FNE et risques généraux au 31 décembre 1993, et, d'autre part, une reprise de provision inférieure au 31 décembre 1993.

La baisse des produits et l'augmentation des charges d'exploitation font apparaître un déficit de 52,3 MF contre un déficit de 2,2 MF en 1992.

Le résultat financier est de 2,4 MF contre 3,1 MF en 1992. Cette baisse reflète notamment la diminution des taux d'intérêt en 1993.

Le résultat courant est déficitaire de 49,8 MF contre un résultat bénéficiaire de 1,2 MF en 1992.

Le résultat exceptionnel de 5,7 MF est constitué essentiellement, au niveau des produits, par la reprise d'amortissements dérogatoires et de provisions constituées dans le cadre de l'utilisation de la provision pour acquisition d'éléments d'actif (art. 39 *bis* du code général des impôts) et, au niveau des charges, par des dotations aux amortissements dérogatoires et à une dotation aux provisions pour congés de conversion.

Le résultat net est une perte de 44,1 MF, contre un profit de 6,1 MF en 1993.

Bilan

Le bilan établi au 31 décembre 1993 constate :

– un accroissement du montant net des immobilisations incorporelles et corporelles de 3,2 MF, qui tient à la différence entre le niveau des investissements réalisés (24,1 MF, dont 15,6 MF d'immobilisations en cours) et le montant de dotations aux amortissements (20,9 MF).

– Une diminution des immobilisations financières de 1,6 MF, due principalement à deux abandons de créances en compte courant (LMK Images et Le Monde Editions SA).

– Une réduction sensible des créances d'exploitation de 30 MF.

– Une position de trésorerie (constituée par le solde des valeurs mobilières de placement augmenté des disponibilités et diminué des dettes auprès des établissements de crédit), qui évolue de + 10,8 MF au 31 décembre 1992 à + 9,5 MF au 31 décembre 1993.

Tableau de financement

Les ressources financières sont essentiellement représentées par une diminution du fonds de roulement de 39,4 MF, qui compense la capacité d'autofinancement négative de 15,3 MF.

Les emplois de l'exercice sont les investissements de 27,1 MF, répartis entre les immobilisations incorporelles (2,7 MF), les immobilisations corporelles (21,4 MF) et les immobilisations financières (3 MF).

GROUPE LE MONDE
BILANS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de francs)

ACTIF	1993			1992
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	54983	46898	8085	10530
Immobilisations corporelles	556311	228350	327961	344664
Immobilisations financières	29063	2650	26413	29113
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Total	640357	277898	362459	384307
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	18301	5966	12335	13798
Créances d'exploitation	249490	33476	216014	213348
Valeurs mobilières de placement	19767	0	19767	53666
Disponibilités	2864	0	2864	4502
Comptes de régularisation	7292	0	7292	6882
Total	297714	39442	258272	292196
TOTAL DE L'ACTIF	938071	317340	620731	676503

PASSIF	1993	1992
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	620	620
Réserves consolidées	80904	78167
Résultat consolidé	(53509)	2488
Total	28015	81275
Intérêts hors groupe	11882	16636
Provisions pour risques et charges	40535	25905
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	115474	117602
Emprunts et dettes financières divers	68761	76155
Dettes d'exploitation	71249	62619
Dettes fiscales et sociales	145751	156217
Impôts différés	34981	37381
Abonnements à servir	93042	94349
Comptes de régularisation	11041	8364
Total	540299	552687
TOTAL DU PASSIF	620731	676503

GROUPE LE MONDE
COMPTES DE RÉSULTAT
(en milliers de francs)

	1993	1992
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 096 161	1 106 049
Autres produits et reprises sur provisions	41 816	51 741
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 137 977	1 157 790
Coût d'achat des marchandises vendues	(404)	(2 962)
Consommations de l'exercice	(573 371)	(570 099)
Impôts et taxes	(13 861)	(12 510)
Charges de personnel	(477 882)	(465 024)
Dotations aux amortissements et provisions	(99 343)	(87 030)
Autres charges d'exploitation	(15 635)	(12 600)
CHARGES D'EXPLOITATION	(1 180 496)	(1 150 225)
Résultat d'exploitation	(42 519)	7 565
Résultat financier	(15 764)	(16 852)
RÉSULTAT COURANT	(58 283)	(9 287)
Résultat exceptionnel	(3 254)	2 901
Impôts sur les sociétés	2 598	6 826
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	(58 939)	440
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	380	(768)
Part des actionnaires hors groupe	5 050	2 816
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(53 509)	2 488

GROUPE LE MONDE
TABLEAUX DE FINANCEMENT
(en milliers de francs)

	1993	1992 (1)
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	11 030	32 905
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	74	8 790
Variations des immobilisations financières	1 370	0
Part des intérêts minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	250	0
Augmentation des dettes financières à MT et LT	0	375
Diminution du fonds de roulement	52 337	11 196
TOTAL DES RESSOURCES	65 061	53 266
EMPLOIS		
Investissements de l'exercice	25 639	19 388
Remboursements d'emprunts	39 422	33 195
Autres variations des immobilisations financières	0	683
TOTAL DES EMPLOIS	65 061	53 266

(1) En 1993, la variation de la provision pour impôts différés est incluse dans la capacité d'autofinancement. Les comptes de l'exercice 1992 ont été retraités en conséquence.

SARL LE MONDE
TABLEAUX DE FINANCEMENT
(en milliers de francs)

	1993	1992
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	(15 318)	5 641
Produits de cessions d'actifs	72	60
Remboursement des prêts/avances à long terme	1 469	0
Abandon de compte courant à long terme	1 540	406
Diminution du fonds de roulement	39 394	5 205
TOTAL DES RESSOURCES	27 157	11 312
EMPLOIS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	24 122	10 049
Acquisitions de titres	2 835	350
Augmentation des prêts et avances à long terme	200	545
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	27 157	10 944
Autres variations des immobilisations financières	0	368
TOTAL DES EMPLOIS	27 157	11 312

SARL LE MONDE
COMPTES DE RÉSULTAT
(en milliers de francs)

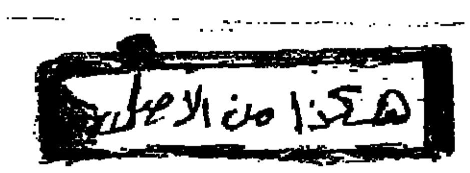
	1993	1992
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 075 404	1 069 314
Autres produits	0	16 932
Reprises de provisions, subvention, production stockée et transferts de charges	36 101	42 285
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 111 505	1 128 531
Charges externes	(741 964)	(742 020)
Impôts et taxes	(8 623)	(7 557)
Charges de personnel	(348 620)	(334 080)
Autres charges d'exploitation	(4 434)	(1 891)
Dotations aux amortissements et provisions	(60 217)	(45 198)
CHARGES D'EXPLOITATION	(1 163 858)	(1 130 746)
Résultat d'exploitation	(52 353)	(2 215)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	159	327
Produits financiers nets	2 412	3 152
RÉSULTAT COURANT	(49 782)	1 264
Produits et charges exceptionnels	5 668	6 130
Provision pour participation des salariés	0	0
Provision pour acquisition d'éléments d'actifs	0	(1 027)
Impôt sur les sociétés	0	(303)
RÉSULTAT NET	(44 114)	6 064

SARL LE MONDE
BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de francs)

ACTIF	1993			1992
	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	24030	22134	1896	1256
Immobilisations corporelles	202941	83335	119606	116990
Immobilisations financières	132529	5211	127318	128951
Total de l'actif immobilisé	359500	110680	248820	247197
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	9299	4187	5112	6050
Créances d'exploitation (1)	219866	31437	188429	218444
Valeurs mobilières de placement	19147	0	19147	21683
Disponibilités	2266	0	2266	2287
Comptes de régularisation	4316	0	4316	2862
Total de l'actif circulant	254894	35624	219270	251326
TOTAL DE L'ACTIF	614394	146304	468090	498523

PASSIF	1993	1992
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	620	620
Primes, réserves et écart de réévaluation	32221	32221
Report à nouveau	7139	1075
Résultat de l'exercice	(44114)	6064
Provisions réglementées	90262	99435
Total des capitaux propres	86128	139415
Provisions pour risques et charges	36363	20847
DETTES		
Dettes financières	59774	61463
Dettes d'exploitation (1)	181394	174305
Abonnements à servir	95214	97215
Comptes de régularisation	9217	5278
Total des dettes	345599	338261
TOTAL DU PASSIF	468090	498523

(1) Pour une meilleure lecture des données financières, les chiffres de l'exercice 1992 ont fait l'objet de retraitements.



Les travaux des Nations unies sur la population et le développement

La conférence du Caire à la recherche d'un consensus sur l'avortement

Après cinq jours de travaux, un pas significatif a été franchi, vendredi 9 septembre, pour l'adoption du programme d'action présenté à la conférence du Caire sur la population et le développement. Il s'agit du paragraphe concernant l'avortement dans le chapitre consacré à la santé des femmes. Le Vatican a suspendu son avis sur le texte.

LE CAIRE

de nos envoyés spéciaux

Le temps semble être l'allié des conférences onusiennes. Après une élaboration difficile, le texte consacré à l'avortement pourrait réunir un consensus. Pour l'heure toutefois, le Vatican, Malte, l'Argentine, le Pérou et l'Equateur ont réservé leur avis, attendant pour se prononcer de connaître le texte final (1) des deux chapitres consacrés à la mortalité et la morbidité ainsi qu'à la santé de la femme enceinte et au planning familial. La veille, encore une vingtaine de pays, dont pratiquement tous ceux d'Amérique centrale ainsi que le Venezuela, s'opposaient au texte mis à l'étude.

Deux versions avaient été proposées sur ce point au cours des réunions préparatoires. La plus libérale, qui a très vite été abandonnée, invitait les gouvernements à réviser les législations et à éviter de criminaliser l'avortement. C'est la version plus modérée présentée par l'Union européenne qui a servi de base de travail. On a précisé d'entrée que, « *en aucun cas, l'avortement ne doit être considérée comme méthode de planification familiale* » ce qui a permis tout de suite de rallier les pays musulmans dont on craignait l'opposition, comme l'Iran ou le Pakistan.

Le texte adopté demande à tous les gouvernements et parties concernés de considérer « *l'avortement à risques* [en faisant référence à la définition de l'OMS] *comme un problème de santé publique de premier plan et de réduire le recours à l'avortement en étendant et en améliorant les services de planification familiale. La prévention des grossesses non désirées doit avoir la plus haute priorité, et toutes les tentatives devraient être faites pour éliminer la nécessité de l'avortement* ». Le texte ajoute que « *dans les cas où l'avortement n'est pas contre la loi, il devrait être pratiqué dans des conditions sûres* ». Les mots « *contre la loi* » ont remplacé le mot « *légal* » à la demande des Iraniens.

Remaniements mineurs

Mais cette formulation satisfaisait aussi des associations de femmes, notamment de pays africains. Dans beaucoup de ces pays, l'avortement, théoriquement interdit, est en fait toléré, et les associations féminines redoutaient qu'un appel à un changement législatif n'aboutisse à davantage de restrictions. Le texte demande par ailleurs que les femmes aient « *toujours accès à un service de qualité pour le traitement des complications entraînées par l'avortement* ». Il ajoute que tout changement concernant l'avortement doit être adopté en fonction des législations de chaque pays.

Malgré les multiples remaniements mineurs demandés par les uns ou les autres, peu de choses ont vraiment changé par rapport au texte de l'Union européenne. Le vice-président de la commission principale, le Néerlandais Nicolaa Biegman, a exprimé sa satisfaction. Le texte apporte, selon lui, trois éléments nouveaux : il prend en compte les problèmes de santé liés à l'avortement, met l'accent sur la nécessité de la planification familiale si l'on veut réduire le recours à l'avortement et reconnaît qu'il existe des grossesses non désirées.

Le temps consacré par la conférence à ce problème avait irrité un certain nombre de délégués, notamment parmi les Africains, qui le jugeaient excessif par rapport à d'autres comme la mortalité maternelle qui touche jusqu'à une femme sur cent dans certaines zones rurales d'Afrique.

Néanmoins, les avortements clandestins, dont 50 000 sont pratiqués par jour selon l'association Family Care International, sont responsables de nombreux décès. L'interminable controverse sur ce sujet avait fait dire que la conférence avait été « *détournée par le Vatican* ». Mais sur le plan démographique, « *l'avortement qui constitue l'une des plus vieilles méthodes de contrôle de la fécondité* » selon un rapport de l'ONU, a été largement pratiquée avant les méthodes modernes de contraception et le demeure encore largement.

On estime aujourd'hui qu'il y a un avortement pour quatre naissances vivantes. Dans tous les pays de l'ex-URSS et dans la plupart des pays d'Europe de l'est, il demeure la méthode la plus répandue de contrôle des naissances. En France, on compte encore près d'un avortement pour quatre naissances vivantes, un pour trois en Chine et un chiffre non négligeable aux Etats-Unis.

La proportion a diminué dans les pays nordiques mais est par contre importante dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique latine. En République Centrafricaine, une enquête auprès de lycéennes (18-19 ans) de Bangui, indiquait que 44 % avaient subi un avortement. Au Brésil, les estimations du nombre d'avortements en dépit des restrictions légales, vont de 500 000 à 4 millions par an. En Colombie on estimait que 25 % des grossesses se terminaient par un avortement, au Costa Rica 20 %, à Bélize les avortement illégaux au cours des années 80 étaient considérés comme la troisième cause d'hospitalisation. Enfin on estimait qu'à la fin des années 80 l'avortement, quoique interdit, était encore répandu en République Dominicaine et en Equateur.

ALEXANDRE BUCCIANTI et GUY HERZLICH

(1) C'est le texte anglais qui fait référence, les versions française et espagnole devaient être mises au point durant le week-end.

Forte chute du dollar et des marchés financiers

Les craintes de l'inflation se ravivent aux Etats-Unis

Les craintes d'une reprise de l'inflation ont brutalement ressurgi outre-Atlantique avec la publication, vendredi 9 septembre par le département du travail, de l'indice des prix de gros pour août. La hausse se révèle en effet plus forte que prévu. Elle a atteint 0,6 % en données corrigées des variations saisonnières (CVS) et 0,4 % hors alimentation et énergie, les deux secteurs soumis par nature à des fluctuations saisonnières fortes. Les économistes prévoyaient respectivement 0,4 % et 0,2 % de hausse pour le mois d'août.

Cette hausse, la plus élevée depuis octobre 1990, touche l'ensemble des secteurs : l'alimentation (0,7 %), l'énergie (1,7 %), les biens intermédiaires (0,7 %) et ceux de consommation courante (notamment les cosmétiques, les médicaments et l'alcool).

Sur une année (août 1993-août 1994), l'indice a crû de 1,9 %, une hausse « *incroyablement rapide* », selon les commentaires d'un économiste de Moody's et qui, selon lui, « *forme un bouillon inflationniste assez fétide* ». Un sentiment partagé par les milieux financiers et boursiers, des deux côtés de l'Atlantique, qui n'excluent pas une nouvelle remontée des taux d'intérêt à court terme par la Réserve fédérale, le 27 septembre, lors de sa prochaine *réunion*.

Les marchés en ont tiré les conséquences : aux Etats-Unis, le dollar vendredi clôturait à 1,5370 mark, 1,5620 quelques heures auparavant, et 99,14 yens contre 99,55 la veille. L'indice Dow Jones a terminé en baisse de 0,86 % tandis que les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence du marché obligataire, ont grimpé à 7,71 % contre 7,57 % jeudi soir *(voir la chronique hebdomadaire devises et or)*.

A quelques jours de la publication de l'indice des prix à la consommation (il sera connu mardi), les milieux politiques américains se sont bien entendu efforcés d'apaiser ces craintes. Dans un discours prononcé au Texas, le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, a rappelé que « *l'inflation n'a jamais été aussi faible depuis vingt ans* » aux Etats-Unis et que « *les taux d'intérêt ont légèrement progressé dernièrement, mais historiquement, ils restent très bas* ». Intervenant sur la chaîne de télévision, le conseiller pour l'économie nationale, Robert Rubin, a de son côté affirmé que le gouvernement restait « *très, très attentif* » à l'inflation et que « *les chances étaient très grandes* » pour que les prévisions de la Maison Blanche d'une croissance stable accompagnée d'une inflation modérée se réalisent.

Contrairement aux vœux du groupe français

Le gouvernement belge repousse tout arrangement avec la France concernant l'affaire Schneider

BRUXELLES

de notre correspondant

Le gouvernement belge exclut toute recherche d'un compromis de nature politique dans l'affaire Pineau-Valencienne. La justice belge a lancé un mandat d'arrêt international contre le patron du groupe français Schneider, accusé d'avoir lésé les petits actionnaires lors d'une OPA lancée en 1992 sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines (*le Monde* du 10 septembre). A l'issue du conseil des ministres hebdomadaire, vendredi 9 septembre, Jean-Luc Dehaene, premier ministre, a déclaré : « *Personne n'est au-dessus des lois, la justice doit suivre son cours* ».

Des rumeurs faisaient état de la possibilité d'un arrangement, grâce auquel la justice belge se dessaisirait de l'affaire au profit de la justice française, lui laissant le soin de poursuivre la procédure d'enquête et de juger éventuellement le patron de Schneider. A l'appui de ces spéculations, il y a les bonnes relations qu'entretiennent Pierre Méhaignerie, le ministre français de la justice, et Merchior Wathelet, vice-premier ministre belge chargé de la justice et des affaires économiques, les deux hommes appartenant à la même famille politique, la démocratie chrétienne. M. Wathelet nous a déclaré vendredi : « *M. Méhaignerie et moi-même, nous avons trop le souci du respect des procédures et de l'indépendance du pouvoir judiciaire pour vouloir intervenir dans cette affaire qui concerne exclusivement le pouvoir judiciaire. Serions-nous assez fous pour le faire, le juge d'instruction aurait le devoir de le dénoncer.* »

Dialogue de sourds

Par ailleurs, on nous a affirmé au ministère de la justice que, contrairement à ce qu'indique le groupe Schneider (le Monde du 6 septembre), aucun recours en nullité contre les décisions du juge Jean-Claude Van Espen n'a encore été déposé. Pour être valable, ce recours doit être introduit devant la cour d'appel. Or, indique-t-on au ministère de la justice, les avocats de M. Pineau-Valencienne se sont bornés à envoyer au juge une lettre lui disant que la procédure suivie par lui ne leur semblait pas correcte. Ce dialogue de sourds paraît caractéristique du climat de défiance régnant entre les parties.

Apparemment, des éléments nouveaux incitent le juge à poursuivre le bras de fer, après le retour d'une commission rogatoire belge qui aurait perquisitionné fin août en Suisse, au siège de la société Fimo. Dirigée par le financier italien Valentino Foti, qui fut arrêté en même temps que M. Pineau-Valencienne puis libéré sous condition le 24 juin, la Fimo est l'ancien actionnaire majoritaire de PB Finance, société du groupe Cofibel, filiale belge de Schneider. Le quotidien *la Libre Belgique*, qui a sans doute eu accès à des sources proches de l'enquête, écrit à ce sujet : « *Didier Pineau-Valencienne a toujours nié l'existence de toute relation entre Schneider et Fimo. Mais, lors de leur perquisition, les enquêteurs belges auraient trouvé les preuves matérielles de ces relations. L'audition et la confrontation de* « *DPV* » *avec d'autres acteurs de ce dossier sont donc impératives. La justice belge mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour arriver à ses fins.* »

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

FRANÇOIS PERIGOT : le CNPF va prendre « à bras le corps » le problème de la corruption. – François Perigot, président du patronat français, a déclaré vendredi 9 septembre que le CNPF prendrait « *à bras le corps* » le problème de la corruption et qu'il proposerait au conseil exécutif du lundi 12 septembre « *un projet d'intervention, de réflexion d'étude et d'action rapide* » du CNPF dans ce domaine. Interrogé sur France-Inter au sujet des affaires touchant certains patrons français, M. Perigot a précisé qu'il s'agissait d'« *un problème global* » et qu'il fallait que cet effort de réflexion implique d'autres parties. « *Je ne peux pas continuer à exhorter les chefs d'entreprise à être civiques, à être moraux (...) si le contexte dans lequel ils travaillent ne leur permet pas de le faire* », a-t-il expliqué.

Le groupe informatique conclut deux accords techniques

L'appel d'offres pour la privatisation de Bull devrait être lancé en novembre

Cela s'appelle de la saine gestion de calendrier. Les pouvoirs publics comme les dirigeants de Bull souhaitent toujours mener à bien la privatisation du constructeur informatique français d'ici à la fin de l'année. Dès lors, si l'appel d'offres pour cette vente qui se fera de « gré à gré » – et non par mise sur le marché– est lancé en novembre prochain, comme les pouvoirs publics le laissent désormais entendre, Bull a deux mois pour convaincre ses actionnaires potentiels. Deux mois qui devraient être scandés par l'annonce de multiples partenariats, mettant en valeur les points forts technologiques du groupe français.

Deux accords ont été annoncés, vendredi 9 septembre ; le premier avec Motorola, le fabricant américain de semi-conducteurs, le second, non encore formalisé mais « *en très bonne voie* », indique t-on chez Bull, avec le constructeur américain Tandem.

Bull et Motorola appartiennent tous deux à la famille Power Open, du nom du clan mis en place par IBM il y a maintenant deux ans, lorsque le constructeur américain a décidé d'attaquer le marché des serveurs Unix, des micro-ordinateurs superpuissants, capables entre autres de gérer des réseaux d'ordinateurs personnels classiques. Avec Apple et Motorola, IBM a développé la puce Power PC destinée à ces nouveaux systèmes, adoptée quelque temps plus tard par Bull, et rivale du micro-processeur Pentium d'Intel.

Le partenariat technologique que viennent de conclure Bull et Motorola est l'un des prolongements naturels de cette logique de club. Les deux groupes vont en effet développer conjointement des ordinateurs équipés du micro-processeur Power PC. Motorola apportera son savoir-faire en matière de « packaging », ou intégration des processeurs, et de conception d'interfaces entrée-sortie (ce qui permet de raccorder un ordinateur à d'autres ordinateurs, à des imprimantes, etc.). De son côté, Bull voit sa compétence reconnue dans les multiprocesseurs.

L'accord avec Tandem, en phase finale de négociations, est de moindre ampleur. Il porte notamment sur l'utilisation par Tandem du logiciel ISM conçu par Bull.

C. M.

La trésorerie du régime d'assurance-chômage s'améliore

L'UNEDIC renonce à lancer la seconde tranche de son emprunt obligataire

En raison de l'amélioration de la situation de trésorerie du régime d'assurance-chômage, le bureau de l'UNEDIC a décidé, vendredi 9 septembre, de ne pas lancer la deuxième tranche d'emprunt obligataire de 11 milliards de francs, garanti par l'Etat. Avec le même argument, le gouvernement a annoncé que les 10 milliards que l'Etat devait verser à l'UNEDIC en 1995, en vertu de l'accord du 22 juillet 1993, seraient remis en deux fois, en 1995 et en 1996.

Sur ce point, le bureau de l'UNEDIC a souhaité « *poursuivre les négociations avec les pouvoirs publics en vue d'aménager les versements de l'Etat* » et s'est déclaré « *d'accord sur le principe de cet aménagement, qui pourrait se traduire dans les prochains jours ou semaines par la signature d'un avenant* » à la convention financière.

Grâce à l'application de l'accord de juillet, et en raison de l'évolution du marché du travail, l'UNEDIC prévoit que son excédent de trésorerie sera de 6,7 milliards de francs à la fin de 1994 et de 7,4 milliards de francs à la fin de 1995. Toutefois, compte tenu de la dette et des intérêts sur les emprunts précédents, la situation financière du régime d'assurance-chômage restera déficitaire de 26,6 milliards de francs à la fin de 1994 et de 19,1 milliards de francs à la fin de 1995.

Régulièrement, l'UNEDIC revoit à la baisse ses prévisions d'évolution du chômage. De 240 000 chômeurs supplémentaires, en 1994, l'estimation est passée à 100 000 en juin et pourrait être ramenée à 50 000.

Au lendemain des élections

La chute d'un magnat secoue les milieux politiques et financiers mexicains

La mise sous tutelle, cette semaine, du groupe financier Cremi-Union et l'arrestation d'une dizaine d'hommes d'affaires mexicains, impliqués dans l'octroi de crédits au profit de sociétés fantômes, ont relancé la polémique sur la privatisation bancaire menée par le gouvernement du président Carlos Salinas au cours des dernières années.

MEXICO

de notre correspondant

Au centre du scandale se trouve un homme, Carlos Cabal, dont l'ascension spectaculaire avait suscité dès l'origine des rumeurs inquiétantes dans la communauté financière et les milieux politiques. Parti de rien, cet homme d'affaires avait réussi en dix ans à redresser une entreprise familiale en faillite et à accumuler une fortune évaluée à plus de 1 milliard de dollars (5,3 milliards de francs) grâce à l'achat de deux banques, la BCH (rebaptisée Banco Union) et la banque Cremi.

On sait aujourd'hui, à la suite d'une enquête menée par le ministère des finances, que l'étonnant succès de M. Cabal, actuellement en fuite, était attribuable à des pratiques illégales consistant notamment à octroyer des crédits à des sociétés insolvables dont il était lui-même propriétaire. Il aurait ainsi détourné entre 200 et 700 millions de dollars qu'il aurait utilisés pour acheter diverses entreprises.

Originaire de l'Etat de Tabasco, dans le sud-est du pays, le jeune chef d'entreprise, âgé de trente-huit ans, allait investir, à partir de 1988, dans une série d'activités très diverses : transport, hôtels, restaurants, presse, production agroalimentaire. Avec l'achat, l'an dernier, de 25 % des actions de la multinationale fruitière Del Monte Fresh Produce, M. Cabal entrait de plain-pied dans le club des plus grandes fortunes mexicaines, celles qui ont su tirer profit de la modernisation de l'économie nationale menée par le président Salinas.

Les « amis du régime »

Pris d'une véritable frénésie, M. Cabal décidait de s'attaquer à une autre multinationale de l'agroalimentaire, homonyme de la première, la Del Monte Foods Corporation (1,6 milliard de dollars de chiffre d'affaires en 1993). Le banquier mexicain avait signé, fin juin, avec la société basée à San Francisco, un accord de principe pour son acquisition moyennant près de 1 milliard de dollars. La transaction devait se conclure en septembre et M. Cabal mettait la dernière main au montage financier, en collaboration notamment avec des banques européennes, lorsque les autorités mexicaines décidèrent d'intervenir.

La décision du ministère des finances a relancé la polémique sur les conditions dans lesquelles s'était réalisée la privatisation bancaire, les partis d'opposition reprochant au gouvernement d'avoir favorisé les « *amis du régime* » sans toujours tenir compte des qualités morales des acquéreurs. L'opposition, battue aux élections du 21 août, a beau jeu de rappeler que le président Salinas s'est fait accompagner à plusieurs reprises, au cours de ses tournées à l'intérieur du pays, de M. Cabal, qu'il présentait à ses interlocuteurs comme le modèle de l'homme d'affaires mexicain moderne.

BERTRAND DE LA GRANGE

TRANSPORTS AÉRIENS : un accord pour développer l'emploi. – Un accord sur l'emploi a été signé par la direction d'Aéroports de Paris (ADP). Le texte, qui a été approuvé par la CFE-CGC le 28 juillet, et paraphé par la CFTC et la SAPAP (syndicat autonome), le 1er septembre, prend effet à partir de ce mois et sera complètement effectif en 1995. Cet accord vise à développer l'emploi et à limiter le recours au travail précaire, indique la direction d'ADP dans un communiqué. Cinquante emplois de permanents complémentaires d'agents commerciaux sont créés. Cent emplois saisonniers sont transformés en emplois permanents dans le cadre du temps partiel annualisé prévu par la loi quinquennale, et quarante autres emplois, destinés aux personnes en difficulté, seront créés dans les deux ans pour améliorer la qualité du service. Avec cent contrats en moyenne par an, les actions d'insertion de jeunes par le biais de la formation en alternance seront également poursuivies. Une commission paritaire sera chargée de veiller à l'application de cet accord.

Projet de loi pour assainir Olympic Airways. – Le gouvernement grec a déposé au Parlement, pour examen, un projet de loi visant à assainir la compagnie aérienne nationale Olympic Airways dont la dette cumulée atteint 2 milliards de dollars (environ 11 milliards de francs . Le projet, rendu public vendredi 9 septembre, prévoit notamment le gel des salaires des 10 000 employés de la société et de ses filiales jusqu'à la fin de 1995, la suppression de toutes les conventions collectives et le départ en retraite obligatoire pour 1 500 employés. En contrepartie, l'Etat prendrait en charge la dette de la compagnie et s'engagerait à ne plus intervenir dans sa gestion.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 5 AU 9 SEPTEMBRE 1994

PARIS

Cris et chuchotements

INDICE CAC 40

- 3,56 %

Cette semaine encore, la Bourse de Paris a fait la parfaite démonstration de son extrême fragilité. Pannes, rumeurs, affaires, baisses brutales et reprises avortées se sont succédé pour, au final, déboucher sur une nouvelle baisse de 3,56 % de l'indice CAC 40. Elle porte le recul depuis le début de l'année à 14 %. Plus que l'ampleur du repli, qui ramène les cours à leur niveau du début juillet et efface la désormais traditionnelle embellie de l'été, c'est bien la nervosité des opérateurs, rendus inquiets par le moindre chuchotement rapidement transformé en rumeur incontrôlable, qui illustre les doutes d'un marché livré depuis de longues semaines à lui-même en l'absence d'investisseurs étrangers.

Une absence qui risque de se prolonger encore de longs mois. La faute en est à la suspicion sur les entreprises françaises entretenue par la multiplication des « affaires » qui touchent les dirigeants de grands groupes. Une tendance illustrée cette semaine à la fois par la mise en examen du président de Saint-Gobain, Jean-Louis Beffa, et par le lancement d'un mandat d'arrêt international contre le président de Schneider, Didier Pineau-Valencienne. Si l'image des entreprises françaises est d'ores et déjà affectée, sur le plan strictement boursier les conséquences restent négligeables. Après les baisses initiales, les cours des valeurs touchées par les « affaires » retrouvent rapidement leurs niveaux précédents.

Au-delà des « affaires », les prémices de la campagne pour l'élection présidentielle ne peuvent également qu'effrayer les étrangers. *A fortiori* parce que le débat semble s'orienter sur le terrain social, synonyme aux yeux des investisseurs anglo-saxons de dérive budgétaire. Or le gonflement des dettes publiques en général et de celle de la France en particulier est devenu pour eux une véritable obsession. L'ampleur des déficits budgétaires justifierait ainsi à elle seule la hausse continue depuis huit mois des taux à long terme en Europe.

Panne et confusion

Selon un scénario devenu un grand classique, ce sont encore les marchés obligataires qui ont donné le ton cette semaine et entraîné dans leur chute les actions. Les sommets atteints par les rendements des emprunts d'Etat à dix ans à 8,10 % en France et près de 7,55 % en Allemagne n'ont laissé aucune chance aux marchés d'actions. Le seul facteur de soutien possible, la progression attendue des résultats des entreprises, d'autant plus forte que la croissance est vigoureuse – le PIB a augmenté de 1,7 % en France au premier semestre et de 2,2 % en Allemagne – s'est révélé très insuffisant.

Il faut dire que l'indice CAC 40 n'offre pas le meilleur reflet de prévisions d'une croissance moyenne d'au moins 15 % des profits en 1994. La composition du CAC 40 fait la part belle aux valeurs financières et pétrolières, dont la rentabilité sera médiocre cette année. Si on ajoute à ces secteurs laissés pour compte de la reprise Alcatel-Alsthom, dont les performances sont jugées décevantes, ce sont près de 40 % des valeurs composant l'indice dont la rentabilité restera faible.

Dans le détail, le scénario du début de semaine s'inscrivait en droite ligne dans la continuité de celui de la semaine précédente. A trois séances consécutives de baisse succédaient lundi et mardi deux replis sensibles de respectivement 1,10 % et 1,84 %. Mardi, une nouvelle panne informatique, qui interrompait les cotations pendant deux heures, venait ajouter à la confusion générale, alors qu'était annoncée la mise en examen de M. Beffa et que se multipliaient les rumeurs sur l'état de santé « critique » de François Mitterrand. Mercredi, la Bourse était à nouveau la proie de ces bruits insensés qui jalonnent son histoire. Des rumeurs annoncent avec « certitude » le décès du président français ou son absence au conseil des ministres. Les démentis calment les marchés aussi vite que ceux-ci s'étaient affolés. Au-delà de l'indécence, ces bruits démontrent, pour le moins, que la nature des marchés n'a pas changé avec l'entrée en force de l'informatique et des cotations électroniques en lieu et place de la criée, décriée à cause de la promiscuité, propice aux paniques, des opérateurs.

La séance de mercredi se concluait toutefois sur un petit gain de 0,14 %. Jeudi, la reprise était cette fois à l'ordre du jour, dans la foulée de celle des marchés obligataires. Le CAC 40 gagnait en clôture 0,98 %. Un feu de paille.

Vendredi, l'annonce en début d'après-midi d'une hausse de 0,6 % des prix de gros américains en août au lieu des 0,4 % attendus provoquait un dérapage violent. Il s'agit de la plus forte progression des prix de gros depuis octobre 1990. Le CAC 40, qui gagnait au moment de l'annonce 0,30 %, se retrouvait quelques minutes plus tard en baisse de plus de 1 % et cédait finalement 1,74 %.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	9-9-94	Diff.
Bongrain	3 300	+ 3,35
Danone (ex-BSN)	775	- 6,06
Eridania Béghin	855	- 3,49
Fromageries Bel	5 300	+ 2,11
LVMH	847	- 2,30
Pernod-Ricard	317	- 3,64
Remy-Cointreau	210	+ 0,96
Saint-Louis	1 546	- 3,67

Assurances

	9-9-94	Diff.
AGF	227	+ 0,17
AXA	237	- 7,42
GAN	342,60	- 6,13
SCOR SA	129,50	- 0,38
UAP	145	- 3,46

Bâtiment et matériaux

	9-9-94	Diff.
Bouygues	623	- 4,15
Ciments français	308	- 2,53
Colas	992	+ 0,20
Eiffage	1 240	+ 0,81
Eurotunnel	23	- 4,95
GTM Entrepose	477,60	- 0,50
Imetal	585	+ 0,17
Immob. Phénix	75	- 1,31
Jean Lefebvre	1 230	+ 0,90
Lafarge-Coppée	421	- 4,79
Poliet	425,60	- 2,16
Saint-Gobain	638	- 6,86
SGE	222,50	- 0,97
Spie-Batignolles	337,10	- 5,30

Chimie

	9-9-94	Diff.
Air liquide (L')	741	- 2,03
Gascogne	525	
Michelin	231,90	- 2,68
Plastic Omnium	680	- 0,58
Rhône-Poulenc A	128,50	- 6,40
Roussel-Uclaf	614	- 4,06
Sanofi	943	- 1,46
Synthélabo	219,50	+ 0,27

Consommation non alimentaire

	9-9-94	Diff.
BIC	1 286	- 1
Chargeurs	1 480	- 0,13
Christian Dior	430,50	- 4,33
Clarins	578	+ 0,52
DMC	432,80	- 3,47
EBF	938	- 2,18
Essilor Int	774	- 0,76
Gr. André	600	+ 2,73
Moulinex	126,00	- 0,78
L'Oréal	1 145	- 5,21
Salomon	2 091	- 1,27
SEB	552	- 2,64
Skis Rossignol	2 110	- 0,23
Sommer-Allibert	2 130	-
Zodiac	2 402	+ 3,75

Crédit et banques

	9-9-94	Diff.
Comp. bancaire	463,10	- 8,29
BNP CI	232,50	- 4,12
CCF	208,80	- 3,33
Cetelem	1 187,00	- 3,41
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	376,00	- 8,91
CFF	882,00	- 7,83
CLF	401,10	- 3,34
Créd. lyon. CI	480,00	- 4,36
Crédit national	434,10	- 1,78
Société générale	560,00	- 2,26
SOVAC	498,00	- 1,19
UFB Locabail	370,00	- 1,59
UIC	367,10	- 1,31
Via Banque	382,50	+ 1,55

Distribution

	9-9-94	Diff.
Bon Marché	752	- 4,20
Carrefour	2 111	- 2,31
Casino	170,50	+ 6,49
Castorama Dubois	730	- 5,19
Compt. modernes	1 477	- 1,16
Damart	5 950	- 1,49
Docks de France	800	+ 3,76
Gal. Lafayette	2 325	- 1,69
Guilbert SA	484	- 5,46
Guyenne Gasc.	1 505	- 0,33
Pinault Pr.	953	- 0,21
Primagaz	891	- 4,19
Promodès	958	- 2,83
Rexel cp 10 F	695	-

Electricité et électronique

	9-9-94	Diff.
Alcatel-Alst.	563	- 2,93
Alcatel-Câble	660	+ 0,60
CSEE	557	+ 0,90
Intertechnique	655	+ 5,64
Labinal	742	+ 0,95
Legrand	6 480	- 2,84
Matra Hachette	107,70	- 7,23
Radiotechnique	533	- 1,29
Sagem	2 573	+ 2,92
Schneider	387,10	- 7,83
Thomson-CSF	151,30	- 4,96

Immobilier et foncier

	9-9-94	Diff.
GFC	425,00	- 2,07
Olipar	19,55	- 2,25
Rue Impériale	3 760,00	- 2,08
Sefimeg	400,00	- 6,32
Simco	451,00	- 4,04
UIF	452,00	- 8,68
Lucia	-	-
Silic	-	-
Sogeparc	-	-

Investissement et portefeuille

	9-9-94	Diff.
Bolloré	380,10	+ 0,42
Cerus	114,50	- 2,96
CGIP	1 131	- 7,74
Eurafrance	1 950	- 2,20
Gaz et Eaux	2 100	- 0,47
Lagardère MMB	126,80	- 6,69
Marine-Wendel	390	- 1,76
Navigation mixte	941	- 0,31
Nord-Est	137,90	- 0,43
Paribas	337,10	- 7,51
Suez	255	- 6,93
Worms	259,80	- 0,87
Origny-Desvroise	-	-
Parfinance	197	+ 2,07

Métallurgie, mécanique

	9-9-94	Diff.
Carnaud Metalbox	175	+ 2,63
Dassault Aviation	443	- 1,55
De Dietrich	2 700	- 0,74
Fives-Lille	634	- 0,93
Legris Industrie	350	+ 4,44
Métaleurop	83,65	- 1,58
Pechiney CI	418	- 2,79
Pechiney Int.	165	+ 2,16
Peugeot SA	827	- 3,50
Strafor, Facom	840	-
Valeo	287	- 0,51
Vallourec	317	-

Mines d'or, diamant

	9-9-94	Diff.
Anglo-American	308,90	- 0,35
Buffelsfontein	64,60	+ 10,42
De Beers	131,00	+ 5,39
Driefontein	82,10	+ 1,35
Gencor Limited	16,95	+ 1,49
Harmony Gold	43,50	+ 20,33
Randfontein	66,55	+ 3,82
Saint-Helena	60,50	+ 4,58
Western Deep	255,00	+ 3,23

Pétrole

	9-9-94	Diff.
Elf-Aquitaine	395,70	- 3,62
Esso	934	- 0,53
Géophysique	556	- 6,39
Total	320,60	+ 1,13
BP France	130	+ 3,09
Erap-Elf CPet.	336	- 5,88

Sicomi ou ex-Sicomi

	9-9-94	Diff.
Bail Investiss.	870	- 2,24
Genefim	285	- 7,76
Immobail BTP	390	- 1,01
Interbail	420	- 2,14
Klepierre	604	- 4,12
Locindus cp 70 F	907	- 0,32
Selectibanque	172	- 3,37
Unibail	482	- 2,82

Transports, loisirs, services

	9-9-94	Diff.
Accor	635	- 5,36
BIS	355	- 1,38
Canal Plus	915	- 0,43
Cap Gemini Sogeti	172,20	- 5,64
CEP Comm.	524	- 8,07
Club Méditerranée	426	- 2,06
Eaux (Gle des)	514	- 5,51
Ecco	676	- 3,42
Euro Disney	8,80	- 6,38
Filipacchi Médias	1 025	- 2,47
Havas	439	- 4,97
Lyonnaise des Eaux	520	- 3,34
Publicis	487	+ 0,20
SITA	754	- 0,91
Sligos	420	
Sodexho	932	- 2,10
SCAC Delmas	516	- 0,76
Dauphin OTA	351	+ 4,77
OGF Omn Gest.	817	+ 4,74
TF1	624	- 1,13

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	9-09-94	Diff.
6 % 93-97	97,51	- 0,05
10,80 % 1979	99,95	- 0,1
EDF-GDF 3 %	6200	-
CNB 5 000 F	100,7	0,1
CNB Par. 5 000 F	100,6	0,2
CNB Suez 5 000 F	100,65	0,15
CNI 5 000 F	100,7	0,15

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Danone (ex-BSN)	560 140	4 466 113
Total	1 341 050	4 177 405
Eaux (Gle des)	791 590	4 160 850
Peugeot	490 640	4 075 042
Carrefour	176 550	3 768 995
L'Oréal	303 590	3 537 778
Suez	1 312 200	3 432 933
Christian Dior	790 025	3 419 279
Paribas	848 776	2 973 696
Air liquide	386 445	2 954 633
Lafarge Coppée	679 613	2 943 345
Axa	1 026 945	2 551 301
Rhône Poulenc	1 812 600	2 429 724
Schneider	582 804	2 389 852

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Ingenico	+ 7,26	CPR Par. Reesc.	- 8,91
Casino Guich.	+ 6,49	UIF	- 8,68
Rochette (La)	+ 6,03	Nordon (Ny)	- 8,53
Intertechnique	+ 5,64	Bancaire (Cie)	- 8,29
Cas. Guich. ADP	+ 5,41	CEP Communic.	- 8,07
Legris Industr.	+ 4,44	Schneider	- 7,83
Saupiquet (Ns)	+ 4,27	Créd. fonc. Fr.	- 7,83
Docks France	+ 3,76	CGIP	- 7,74
Zodiac	+ 3,75	Paribas	- 7,51
SFIM	+ 3,39	Axa	- 7,42
Bongrain	+ 3,35	Matra-Hachette	- 7,23
Sagem	+ 2,92	Suez	- 6,93
IDIA	+ 2,83	Saint-Gobain	- 6,86
Sidel	+ 2,73	Lagardère	- 6,69

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	02-9-94	05-9-94	06-9-94	07-9-94	08-9-94
RM	3 179 675	2 580 226	2 588 836	3 368 760	2 897 459
Comptant R. et obl.	32 649 978	20 096 952	28 409 297	30 131 687	25 257 127
Actions	189 227	212 322	295 279	179 267	197 018
Total	36 018 880	22 889 500	31 293 412	33 679 714	28 351 604

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	05-9-94	06-9-94	07-9-94	08-9-94	09-9-94
(base 1000, 31 décembre 1990)					
Ind. SBF 120	1 386,74	1 365,48	1 366,64	1 379,46	1 360,39
Ind. SBF 250	1 346,10	1 327,71	1 328,37	1 338,72	1 322,89
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 998,20	1 961,45	1 964,20	1 983,40	1 948,83

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 septembre 1994

Nombre de contrats : 177 664

COURS	ÉCHÉANCES SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	113,34	112,40	111,80	–
+ Haut	113,98	113	111,96	–
+ Bas	113,30	112,40	111,80	–
Dernier	113,42	112,54	111,96	–
Compensation	113,42	112,50	111,86	111,32

NEW-YORK

La grande peur de l'inflation

INDICE DOW JONES

- 0,28 %

Wall Street a perdu un peu de terrain cette semaine, déprimée lors de la séance de vendredi par une forte hausse des taux d'intérêt à long terme à la suite de l'annonce par le département du travail d'une augmentation de l'indice des prix de gros supérieure aux prévisions. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu en tout, d'un vendredi à l'autre, 10,77 points (- 0,28 %) pour terminer la semaine à 3 874,81 points.

Plus que l'ampleur très modérée du recul, c'est le changement de sentiment des opérateurs qui est jugé significatif. La hausse de 0,6 % de l'indice des prix de gros en août contre 0,4 % attendu par les experts a ravivé les craintes de reprise de l'inflation, provoquant d'importantes liquidations sur le marché obligataire et à Wall Street. La remontée des taux à long terme *« a été beaucoup plus importante que ce que Wall Street pouvait absorber »*, a noté James Schroeder, analyste chez MMS International. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans a grimpé à 7,71 % contre 7,49 % vendredi dernier. L'augmentation de l'indice des prix de gros pourrait conduire la Réserve fédérale (Fed) à donner un nouveau tour de vis au crédit dès la prochaine réunion du comité de l'open market le 27 septembre, sans attendre la fin de l'année, a indiqué Mickey Levy, principal économiste de Nationsbank. Une telle mesure, synonyme de ralentissement de la croissance, se traduirait par une baisse des actions.

Les opérateurs attendent avec une certaine appréhension l'indice des prix à la consommation mardi prochain, et les statistiques sur l'utilisation des capacités de production industrielles en août à la fin de la semaine.

Indice Dow Jones du 9 septembre : 3 874,81 (c. 3 885,58).

	Cours 2 sept.	Cours 9 sept.
Alcoa	82 3/4	83
Allied Signal Inc.	37 1/2	36
American Express	29	30 1/2
ATT	54 1/2	53 7/8
Bethlehem Steel	22 5/8	22 3/8
Boeing	45 7/8	45 3/4
Caterpillar Inc.	55 1/4	55 3/8
Chevron	43	43 3/8
Coca-Cola	46 1/4	45 3/8
Disney Corp.	41 1/8	42 1/4
Du Pont de Nemours	59 5/8	58 3/4
Eastman Kodak	50 1/8	51 5/8
Exxon	59 1/4	59 3/8
General Electric	49 7/8	49 1/8
General Motors	50 1/8	50 3/8
Goodyear Tire	35 7/8	34 5/8
IBM	67	67 3/8
International Paper	75 5/8	74 1/2
Morgan (J.P.)	65 1/2	63 1/2
McDonnell Douglas	118 3/4	115 3/8
Merck and Co.	33 7/8	33 3/4
Minnesota Mining	54 3/8	55 3/4
Philip Morris	60 3/4	59 7/8
Procter Gamble	60 1/8	58 1/2
Sears Roeb. and Co.	46 3/4	49 1/8
Texaco	61 1/4	62 7/8
Union Carbide	33 3/4	32 3/4
United Tech.	62 5/8	61 1/2
Westinghouse El	13 7/8	13 5/8
Woolworth	16 1/8	17 3/8

TOKYO

Rechute

INDICE NIKKEI

- 3,70 %

La Bourse de Tokyo a cédé du terrain au cours des cinq séances de la semaine et se retrouve à son plus bas niveau depuis quatre mois. Elle subit avant tout le contrecoup de l'introduction ratée de Japan Telecom. Le Nikkei des 225 valeurs a terminé la semaine à 19 897,88 points, sous le seuil des 20 000 points et à son plus bas niveau depuis le 9 mai. Il perd d'un vendredi à l'autre 755,95 points, soit 3,7 %. L'indice TOPIX de l'ensemble des valeurs a également perdu 54,54 points à 1 586,60 points.

Les échanges ont été réduits jusqu'à vendredi où ils ont atteint un niveau important avec 582 millions d'actions échangées. Ceci a permis de porter le volume moyen des transactions quotidiennes à 338,7 millions de titres, contre 268,6 millions la semaine passée.

« La tendance à la baisse a été alimentée par le piètre résultat de Japan Telecom et les ventes des étrangers », selon le président de Kokusai Investment Management Co., Susumu Watanabe. *« Les investisseurs institutionnels se sont fait rares à profiter de la faiblesse des cours mais il est difficile d'imaginer une nouvelle chute des actions »*, a-t-il ajouté.

Indices du 9 septembre : Nikkei 19 897,88 (c. 20 653,83) ; TOPIX 1 586,60 (c. 1 641,14).

	Cours 2 sept.	Cours 9 sept.
Bridgestone	1 600	1 540
Canon	1 770	1 730
Fuji Bank	2 230	2 090
Honda Motors	1 660	1 580
Matsushita Electric	1 780	1 650
Mitsubishi Heavy	797	766
Sony Corp.	6 100	5 780
Toyota Motors	2 160	2 110

LONDRES

Craintes - 2,59 %

Après l'embellie d'août, le doute est revenu, depuis le début de septembre, hanter la Bourse de Londres qui craint des pressions inflationnistes aux Etats-Unis et un relèvement des taux d'intérêt en Grande-Bretagne. L'indice Footsie est ainsi retombé sous les 3 200 points cette semaine, terminant vendredi à 3 139,3 points, sur une baisse hebdomadaire de 83,4 points (2,59 %).

A l'exception de lundi, toutes les séances se sont terminées dans le rouge, en ligne avec les autres places boursières et les marchés obligataires. Le repli s'est toutefois fait dans le calme, les opérateurs se montrant plutôt confiants dans les perspectives de croissance à moyen terme du marché londonien. Les craintes d'une remontée des taux d'intérêt britanniques ont continué à miner la confiance des investisseurs, faisant notamment reculer de 1,1 % le Footsie mardi avec l'annonce que la production manufacturière britannique avait atteint en juillet son plus haut niveau depuis plus de quatre ans.

Indices *« FT »* du 9 septembre : 100 valeurs 3 139,7 (c. 3 222,7) ; 30 valeur 2 427 (c. 2 506,2).

	Cours 2 sept.	Cours 9 sept.
Allied Lyons	6,10	5,97
BP	4,18	4,19
BTR	3,84	3,30
Cadbury	4,83	4,55
Glaxo	6,30	6,10
GUS	5,95	5,68
ICI	8,35	8,29
Reuters	5,11	4,91
RTZ	8,81	8,88
Shell	7,62	7,41
Unilever	11,54	11,62

FRANCFORT

Repli - 0,89 %

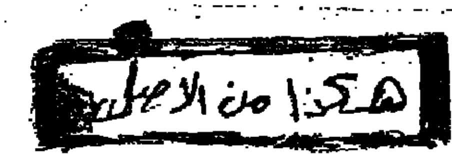
La Bourse de Francfort était orientée à la baisse cette semaine, l'indice Dax se repliant sur la ligne de soutien des 2 160 points en dépit d'une petite reprise en fin de semaine. Le Dax a perdu d'un vendredi à l'autre 19,56 points à 2 185,15 points, soit 0,89 %.

Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank note que l'optimisme qui était de mise la semaine dernière *« a été réduit à néant par l'augmentation des taux sur le marché des capitaux et un dollar plus faible »*. Elle estime que les incertitudes sur les taux et le dollar vont dominer dans les prochains temps, mais qu'à moyen terme les indicateurs de la Bourse sont au vert. La Commerzbank maintient sa prévision d'un Dax à 2 350 points début 1995.

La perspective des élections générales du 16 octobre et la tenue d'élections régionales dimanche dans le Brandebourg et en Saxe ont par ailleurs incité les acheteurs, notamment étrangers, à la prudence.

Indice DAX du 9 septembre : 2 185,15 (c. 2 204,71).

	Cours 2 sept.	Cours 9 sept.
AEG	174,50	170,60
BASF	327,60	326,60
Bayer	376,70	375
Commerzbank	332,80	329
Deutsche Bank	731,50	732
Hoechst	359,50	356,80
Karstadt	633	630
Mannesmann	439	435
Siemens	701,80	694
Volkswagen	494,50	490,10



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les emprunteurs étrangers redécouvrent le franc

Les emprunteurs étrangers sont enfin de retour dans le compartiment du franc français, qu'ils évitaient depuis le début du mois de juin. Trois établissements financiers, *un britannique* et deux espagnols, ont émis au total pour 5,5 milliards de francs d'obligations la semaine passée. Le nom d'un quatrième débiteur, une grande banque allemande, figure au calendrier. Elle aurait certainement déjà mis son projet à exécution si les marchés financiers dans leur ensemble n'avaient pas été perturbés, vendredi, par l'annonce d'une forte augmentation de l'indice des prix de gros aux Etats-Unis, qui ravive la crainte d'une montée de l'inflation.

Parmi les raisons qui ont permis au marché de l'eurofranc de rouvrir ses portes, la principale tient à l'évolution des taux de rendement. Au début de la semaine passée, des seuils importants en chiffres ronds ont été franchis pour plusieurs échéances qui comptent sur le marché des capitaux. *Les fonds d'Etat* de référence, de deux ans de durée, rapportent maintenant plus de 7 %. Ceux de cinq ans plus de 7,50 %, ceux de dix ans plus de 8 %, et à très long terme, ceux de trente ans procurent plus de 8,50 %.

Les banques américaines confirment leur percée

De tels niveaux ont réveillé l'appétit de plusieurs catégories d'investisseurs professionnels français. De nombreux organismes de placement collectif ont commencé à sortir de leurs réserves, et prudemment, rallongent la durée de leurs investissements. Longtemps cantonnés dans le très court terme, ils se tournent maintenant vers des échéances moyennement éloignées. Les compagnies d'assurances, *pour leur part, recherchent* des durées de l'ordre de huit ans au moins. Les nouveaux emprunts de la semaine passée répondent bien aux eixgences de ces bailleurs de fonds : ils ont entre trois et dix ans à courir. A cette demande d'origine française s'ajoutent celles en provenance des pays voisins, qui varient en fonction de la notoriété des emprunteurs.

Parmi les autres principaux commentaires qu'appellent ces emprunts en francs, il faut souligner le rôle de premier plan joué par les banques américaines, qui confirment leur percée récente sur le marché français. Merrill Lynch dirige, de concert avec la Caisse des dépôts, l'opération de l'emprunteur britannique, celui de 2 milliards de francs d'Abbey national, qui, pour une durée d'un peu plus de quatre ans, procurait un rendement de 7,63 % aux souscripteurs qui ont acquis les titres à leur lancement mercredi dernier. Un autre établissement financier d'origine américaine, JP Morgan, s'occupe de l'emprunt de 2 milliards contracté par une société du Banco Santander, pour une durée de dix ans. Les titres rapportaient 8,43 % l'an, au départ, jeudi. La seconde banque espagnole, Argentaria, a confié au Crédit Lyonnais le *soin de s'occuper de sa transaction* de 1,5 milliard et d'une durée de trois ans, dont le rendement était de 7,48 %, jeudi, lorsqu'elle a vu le jour.

Pour ce qui est des emprunteurs français de la semaine, ils ont dans leur majorité proposé leur nouveau titre à des personnes physiques et non pas à des institutions. Cela a conduit la Compagnie Générale des Eaux à émettre pour 300 millions de Deutschemark, pour une durée de cinq ans, par l'intermédiaire de deux banques, une allemande, la BHF-Bank, et une française, le Crédit Commercial de France, qui pour la première fois de son histoire, dirigeait un emprunt sur le marché allemand. Le choix du mark n'était en fait que contingent. La CGE voulait des francs, qu'elle a obtenus à bon compte, *en concluant un contrat* d'échange avec sa banque française. Il ne lui en coûtera que 18 centimes de plus que le principal taux de référence du marché monétaire à Paris, le Pibor. Le taux variable sera adapté tous les trois mois.

De son côté, le Crédit Commercial a levé des fonds pour son propre compte sur le marché luxembourgeois. Son emprunt est particulièrement intéressant car le CCF fait partie des débiteurs qui cherchent à s'assurer contre le risque de change, qui pourrait naître d'une éventuelle séparation des francs de la Belgique et du Luxembourg, dont la valeur extérieure est actuellement la même. Il obtient finalement les fonds en francs belges. Son emprunt de 2 milliards de ces pays (soit l'équivalent d'environ 330 millions de francs français) est dirigé par la Banque et Caisse d'épargne. La durée est de cinq ans, et les titres rapporteront 7,56 % aux souscripteurs qui les auront acquis à leur prix d'émission. Par ailleurs, la SNCF s'est présentée sur le marché italien par l'intermédiaire de la maison de titre du même groupe bancaire américain JP Morgan, qui s'est également distingué sur le marché français. L'affaire porte sur *150 milliards de lires, pour une* durée de cinq ans, et au départ, les investisseurs étaient assurés d'un rapport de 11,58 %. Le rendement a rapidement augmenté, par la suite, en fonction d'une détérioration générale du marché italien. La SNCF obtient le produit de son emprunt en francs français à taux variable, à d'excellentes conditions.

Quant au Crédit Local, qui poursuit inlassablement son appel au marché, sa plus récente opération est libellée en dollars des Etats-Unis. Elle est dirigée par IBJ International, une banque d'origine japonaise. La transaction est à taux fixe, mais l'emprunteur a conclu un contrat d'échange, de façon à rémunérer sa dette à taux variable. Il lui en coûtera une vingtaine de centimes de mis que le Libor, le taux de référence du marché monétaire international. Le Crédit Local est un des plus importants emprunteurs du monde. Il en est à sa trente-cinquième émission de l'année.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Lourde rechute du dollar

Après avoir refait surface il y a quinze jours, puis replongé un peu la semaine dernière, le dollar a lourdement chuté, vendredi 9 septembre après-midi, à l'annonce de très « mauvais » chiffres sur l'évolution des prix de gros aux Etats-Unis (voir ci-dessous en rubrique « Marché monétaire et obligataire »).

Dès 14 h 30 en Europe, instant où ces chiffres s'incrivirent sur les écrans des terminaux, tel le « Mane, Thecel, Pharès » de la Bible qui prédisait la chute du roi de Babylone, les cours de la devise américaine se mirent à glisser, glisser, passant, en peu d'heures, de 1,56 DM et 5,34 F à *1,5360 DM et 5,27 F*. Pour les marchés, la crainte de l'inflation déprécie automatiquement le dollar, la hausse des rendements des obligations du Trésor, donc la baisse de leurs cours, ayant le même effet. Pour Christopher Potts, chef de l'équipe des études au service des changes d'Indosuez, c'est le dernier accès de faiblesse du dollar, ou peut-être l'avant-dernier, mais, en tout cas, l'ultime phase, qui serait rapide, tout étant terminé d'ici à fin octo*bre au plus tard*.

Au Crédit lyonnais, on voit le dollar à 1,65 DM en novembre 1994 et à 1,70 DM en février 1995, comme chez Indosuez (études générales), qui hausse ses prévisions à 1,75 DM fin août et fin décembre 1995, à la faveur des retours de capitaux vers les Etats-Unis, dès que le desserrement monétaire sera achevé en Europe et que les espoirs de gains sur les obligations allemandes s'estomperont. La seule devise vis-à-vis de laquelle *le dollar a résisté a été* le yen, en se maintenant un peu au-dessus de 99 yens, le niveau des 100 yens, à plus ou moins 2 %, paraissant constituer un plancher assez solide qu'à New-York et Washington on semblerait résolu à ne pas enfoncer durablement.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 5 AU 9 SEPTEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5510	-	18,9322	77,7303	64,8719	3,1476	57,8536	0,00637
	1,5440	-	18,6185	75,8150	63,7349	3,0921	56,8634	0,00634
Paris	8,1924	5,2830	-	410,5713	342,6533	16,6257	305,5829	3,3643
	8,2928	5,3710	-	407,2024	342,3199	16,6079	305,4134	3,4037
Zurich	1,9954	1,2865	24,3563	-	83,4577	4,0494	74,4287	0,8194
	2,0365	1,3190	24,5578	-	84,0663	4,0785	75,0028	0,8359
Francfort	2,3909	1,5415	29,1840	119,8212	-	4,8521	89,1814	0,9818
	2,4225	1,5690	29,2134	118,9538	-	4,8516	88,2187	0,9943
Bruxelles	49,2753	31,77	6,0148	24,6949	20,6098	-	18,3801	2,0236
	49,9330	32,34	6,0212	24,5186	20,6119	-	18,3896	2,0494
Amsterdam	2,6809	1,7285	32,734368	1,34357	112,131041	5,44067	-	1,1009541
	2,7153	1,7586	32,74251	1,33328	112,08413	5,43785	-	1,1144867
Milan	2435,07	1570	297,2359	1230,3653	1018,4885	49,41769	908,3020	-
	2436,43	1578	293,8000	1196,3609	1005,7361	48,79406	897,3047	-
Tokyo	154,01	99,30	18,79970	77,18616	64,41777	3,12559	57,44865	0,063248
	153,63	99,50	18,52541	75,43594	63,41619	3,07669	56,57910	0,063054

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 9 septembre 1994, 5,3192 F contre 5,3979 F le vendredi 2 septembre 1994.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
9 juillet 1994
FLORIN NEERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO PORTUGAIS – PESETA ESPAGNOLE
0 / -2 / -4 / -6 / -8 / -10 / -12 / -14 / -16 / -18 / -20
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 19,41) et la lire italienne (- 28,21) ne participent plus au mécanisme de change du SME.
Source : Société générale

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Coup de vent d'Amérique

Vendredi 9 septembre, à 14 heures 30 pile en Europe, 9 heures 30 à New-York, le chiffre tant attendu depuis plus de huit jours par les opérateurs du monde, avec une certaine angoisse, apparut sur les écrans des terminaux dans les salles de marché : les prix de gros aux Etats-Unis, le fameux PPI (Prices Production Index) ont augmenté de 0,6 % en août, corrigés des variations saisonnières, et de 0,4 % en excluant l'alimentation et l'énergie. Les analystes et les opérateurs attendaient des augmentations, respectives, de 0,4 % et 0,2 %. C'était donc le double par rapport aux prévisions, la hausse de 0,6 % étant la plus forte depuis, de 1,1 % en octobre 1990. Sur les marchés, l'effet fut immédiat et... dévastateur : le spectre de l'inflation se profilait à nouveau ! Du coup, les rendements des obligations du Trésor américain boudèrent, passant, en quelques instants, de 7,28 % à 7,44 % pour l'échéance à dix ans, et de 7,57 % à 7,71 % pour celle à trente ans. Ils ont presque rejoint leurs plus hauts niveaux de l'année, atteints au printemps dernier, au plus fort de la violente remontée qui avait *suivi* leur forte diminution pendant les années précédentes.

L'Europe, naturellement, emboîte le pas. Sur le MATIF de Paris, le cours de l'échéance septembre contrat OAT dix ans chuta de 112,50 à 111,80, puis 112 en clôture, au plus bas de l'année, déjà atteint le 20 juin 1994 à 111,60 en séance et 112,20 en clôture. En cotation GLOBEX, dans la soirée, le cours retombait à 111,90 contre 113,40 huit jours auparavant. Au comptant, le rendement de l'OAT (emprunt d'Etat) 6,75 % 2004 s'établissait, vendredi soir, à 8,12 %, record pour 1994, contre 7,99 % la veille et 7,92 % une semaine plus tôt. A Francfort, le rendement du Bund 10 ans passait de 7,40 % à 7,55 % en pointe pour fléchir un peu par la suite. Les Bourses de valeurs ressentirent le *contre-coup, perdant du terrain* à Paris comme à Londres et New-York, de même pour le dollar (voir ci-dessus rubrique Devises et or).

Hausse « inquiétante » du prix de gros

L'affaire des prix de gros américains est, véritablement, un coup dur pour les marchés « *playing havoc* », comme on dit outre-Atlantique. Traduction libre : « le chiffre a fichu un sacré bazar ».

Ce qui préoccupe le plus opéra*teurs et analystes*, c'est la hausse du « noyau dur » de l'indice, hors alimentation et énergie. Il avait reculé de 0,1 % en juin et augmenté d'autant en juillet 1994, mais, avec août, il progresse de 2,6 %. Indice inquiétant, le prix des biens intermédiaires, les demi-produits et ceux des matériaux de base pour les industries de transformation ont progressé de 0,7 % en août. Ne parlons pas des produits « sensibles », comme ceux de l'énergie (+ 6,8 % sur l'essence après 8 % en juillet, + 13,5 % sur un an), affectés par une poussée des prix du pétrole brut et la grève, terminée maintenant, des ouvriers de Nigeria, et ceux de l'alimentation, assez volatiles (le bœuf a, tout de même, connu sa plus forte hausse depuis neuf ans).

A la Maison Blanche, on minimise l'impact de tous ces chiffres, et le président de la Réserve fédérale de San-Francisco, Robert Parry, tout en qualifiant d'« *inquiétante* » la hausse des prix de gros, ne veut pas s'en tenir aux statistiques sur un mois. Les marchés, eux, redoutent surtout l'avenir, puisque les prix de gros préfigurent les prix de détail, dont, précisément, l'indice pour le mois d'août sera publié mardi prochain. De plus, et très logiquement, ils anticipent un nouveau relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale, portés de 4,25 % à 4,75 % le 16 août dernier, et que l'on voit dépasser 5 % dans un délai qui pourrait être rapproché. Certains analystes, outre-Atlantique, *prévoient même 5,50 % ou 6 %*.

A Paris, d'autres analystes n'excluent pas de voir le cours de l'échéance décembre du contrat 10 ans glisser de 111 à moins de 110, ce qui porterait à 8,50 % le rendement de l'OAT à dix ans, surtout si on prend en compte les pronostics des « enfants terribles » de la firme américaine Goldman Sachs à Francfort, MM. Mayer et Fels, qui voient le rendement du Bund 10 ans monter à 7,70 % au premier trimestre 1995 pour retomber à 7,30 % au quatrième trimestre, sans exclure une pointe à 8 % en cas de turbulences politiques. Au Crédit lyonnais à Paris, on voit plutôt 7,30 % l'an prochain, les service d'étude de la Banque Indosuez opinant pour 7,4 % à la fin de cette année, puis 7,6 % en août et 7,8 % fin *1995*, ce qui correspondrait, alors, à 8 % pour l'OAT française à dix ans. A court terme, MM. Mayer et Fels, farouches monétaristes, prévoient un relèvement à 4,75 % de taux d'escompte allemand au premier *trimestre* 1995, *puis à 5 %* avant le troisième trimestre, une nouvelle baisse étant jugée possible par les services d'étude du Crédit lyonnais, le point bas du taux des pensions à court terme, actuellement de 4,85 %, étant de 4,25 % plutôt que de 4 %, atteint en deux étapes, une à fin octobre, l'autre en avril/mai 1995. Chez Indosuez, on estime que la Bundesbank conserve une marge de diminution de 50 centimes, ce qui donnerait 4,6 % sur l'euromark trois mois contre 4,9 % actuellement, et qu'elle commencerait à relever dans le courant de l'exercice prochain, l'euromark passant à 5 %, puis 5,5 %.

Les taux courts proches du plancher

De toute façon, il existe maintenant un consensus pour estimer que la baisse des taux à court terme approche du plancher et que l'exercice prochain verrait proba*blement un début de resserrement* de la politique de la Bundesbank, imitée très vraisemblablement par la Banque de France. Sur le front des sicav, le fait du mois (août) a été le nouveau recul des souscriptions nettes sur les sicav de trésorerie (8,6 milliards de francs) pour le deuxième mois consécutif (- 4,2 milliards de francs en juillet), selon Europerformance, pour qui le caractère saisonnier dans la collecte mensuelle de ce type d'OPCVM n'est pas respecté. Les retraits *constatés sur les sicav* obligataires se ralentissent nettement : - 0,2 milliard de francs en août contre - 4,8 milliards en juillet, celles qui distribuent des revenus réguliers (sans capitalisation) et celles qui privilégient l'avenir résistant mieux et affichant même une légère collecte nette. Enfin, *les sicav actions continuent* à recueillir des capitaux (+ 1,3 milliard de francs, et 27,8 milliards de francs de plus depuis le début de l'année, dont 13,8 milliards de francs pour les sicav françaises.

F. R.

MATIÈRES PREMIÈRES

Quand le café stimule la Côte-d'Ivoire

Si la Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de cacao, elle ne figure qu'au troisième rang sur l'échiquier international du café. Il n'empêche. Toute nouvelle émanant de ce pays est accueillie par le marché avec intérêt. Or, « *contrairement à celle de cacao, la récolte ivoirienne de café tant en qualité qu'en quantité s'avère décevante*, raconte un opérateur. *Elle ne dépassera pas 120 000 tonnes* ».

Il y a quelques années, la patrie d'Houphouët-Boigny exportait 300 000 tonnes de « cerises » (les baies rouges de cet arbrisseau se présentent comme des cerises). C'est d'ailleurs ce chiffre que le gouvernement actuel a pris en compte pour bâtir ses espérances, en d'autres termes pour lancer un plan qui devrait permettre à la Côte-d'Ivoire de « *retrouver son potentiel* ». Abidjan, du même coup, en a profité pour annoncer les nouveaux prix auxquels seront payés les paysans en échange de leur marchandise : 530 francs CFA le kilo (1 franc = 100 francs CFA). « *Dans la brousse, c'est la déception*, disent les analystes voyageurs. *Les planteurs savent bien qu'ils ne touchent que 40 % du prix mondial* ». Les plus cultivés font probablement des études comparatives avec la Colombie, qui rémunère ses planteurs deux fois mieux.

D'autres, enfin, auront la tentation, comme pour la précédente campagne, de vendre clandestinement à la Guinée, au Libéria ou au Mali, pays voisins plus offrants mais qui ne disposent pas de « caisse de stabilisation », cet organisme d'Etat censé assurer un revenu stable aux agriculteurs, quelles que soient les situations des cours mondiaux. « *Il est vrai que les cours sont montés de 300 % depuis un an*, répondent certains opérateurs, *mais il faut savoir aussi qu'à cette époque la Côte-d'Ivoire a exporté à perte*. » D'autre part, étant donné la mouvance des cours qui peuvent tomber dans les abîmes avec le même empressement qu'ils côtoient les cimes, la marge de manœuvre n'est pas si importante qu'il y paraît. D'autant que les manipulations après la cueillette sont nombreuses : lavage, triage, décorticage, mise en sac, etc.

Activité sereine

Pour l'heure, les prix mondiaux avoisinent 4 000 dollars la tonne en ce qui concerne le robusta (essentiellement cultivé en Afrique) et 4 900 dollars la tonne pour l'arabica (originaire surtout de l'Amérique latine). Mais qui peut raisonnablement prévoir la durée de cette embellie ? Sûrement pas les négociants qui ont vu six années de déprime et s'attendent donc à tout moment à un revers de fortune.

« *Le café atteint des niveaux intéressants pour les producteurs et pour l'ensemble de la filière*, avoue un professionnel, *mais cette hausse est due en partie à une période antérieure extrêmement difficile*. » Si la hausse succède à la chute des cours, la raison en est simple : découragés par la baisse des prix, les paysans abandonnent leurs plantations – or le café est délicat et exigeant – et les prix montent faute de marchandise. Alléchés par des cours redevenus attractifs, les gouvernants des pays producteurs incitent leurs agriculteurs à plus de vigilance, et la marchandise pèse à nouveau sur les cours par son abondance. Ainsi toujours recommence le cycle infernal d'un marché non régulé entre une offre et une demande mondiales jamais tout à fait adéquates...

Etonnamment, du point de vue physique, le marché reste serein. Les transactions s'effectuent, mais dans le calme. Pourtant, les torréfacteurs n'arrivent pas toujours à s'approvisionner – et c'est aussi une des raisons de la montée des prix – car, quel que soit le pays, la saison n'est pas au café ; pour la Côte-d'Ivoire, par exemple, les livraisons devront attendre le mois de novembre. De toute évidence, les industriels de l'Europe du sud en particulier – ils affectionnent les mélanges avec de « l'Ivoire » – connaissent des difficultés de cet ordre et sont en train de payer le prix fort. « *Bien sûr, le substitut que constitue le café du Vietnam ou même d'Indonésie est possible et moins onéreux, mais son goût est iodé* ». Si le Moyen-Orient en général apprécie cet arôme particulier, l'Europe ne le prise guère. Décidément, le café demeure « *le fruit de l'éternelle vigilance* », à tous les niveaux de la filière, comme le nomment les Arabes, qui en ont été les premiers consommateurs.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 9/9
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 496 (– 8) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 587 (+ 17) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 400 (+ 60) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	330,80 (+ 8,30) Dollars/tonne
Café (Londres) *Novembre*	3 955 (+ 132) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 348 (– 4) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	390 (+ 9) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	224 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Octobre	170,20 (– 1,70) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Octobre	16,41 (+ 0,23) Dollars/baril
Or (Londres)	391,85 (+ 4,60) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 2-9-94	Cours 9-9-94
Or fin (kilo en barre)	67 000	66 700
– (kilo en lingot)	67 350	67 400
Pièce française (20 F)	389	385
• Pièce française (10 F)	312	315
Pièce suisse (20 F)	391	389
Pièce latine (20 F)	388	386
• Pièce tunisienne (20 F)	384	383
Souverain	499	490
• Souverain Elizabeth II	487	486
• Demi-souverain	297	300
Pièce de 20 dollars	2 510	2 560
– 10 dollars	1 380	1 280
• – 5 dollars	625	675
– 50 pesos	2 515	2 505
• – 20 marks	464	480
– 10 florins	404	403
• – 5 roubles	283	263

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

MRS PARKER AND THE VICIOUS CIRCLE. Film américain d'Alan Rudolph, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NOUS, LES ENFANTS DU XXE SIÈCLE. Film russo-européen de Vitali Kanevski, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

OPÉRATION SHAKESPEARE. Film américain de Penny Marshall, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PARFUM DE SCANDALE. Film britannique de John Irvin, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LA REINE DE LA NUIT. Film mexicain d'Arturo Ripstein, v.o. : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LES SILENCES DU PALAIS. Film tunisien-français de Moufida Tlatli, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

TEXASVILLE. Film américain de Peter Bogdanovich, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Révisons nos classiques! (v.f.), : le Cheval qui pleure (1957, v.o. s.t.f.), de Marc Donskoï, 16 h 30 ; la Maison de l'ange (1957, v.o. s.t.f.), de Léopold Torre-Nilsson, 19 h ; Du sang dans le désert (1957, v.o. s.t.f.), d'Anthony Mann, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Meurtres (1950), de Richard Pottier, 17 h ; la Gueule ouverte (1974), de Maurice Pialat, 19 h 30 ; les Diamants de la nuit (1964, v.o. s.t.f. - projection sous réserve), de Jan Nemec, 21 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

La Libération des capitales européennes : Allemagne année zéro (1947, v.o. s.t.f.), de Roberto Rossellini, 14 h 30 ; le Troisième Homme (1949, v.o. s.t.f.), de Carol Reed, 16 h 30 ; Rome, 4 juin 1944 (1946), de Roberto Rossellini ; Rome ville ouverte (1945, v.o. s.t.f.), de Roberto Rossellini, 18 h 30 ; Paris (1944), de l'armée américaine ; Paris l'outragée (1989), de Guy Seligmann, 20 h 30 ; les Dîners dans le noir, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Mémoires d'ex de Mosco, 16 h.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'AFFAIRE KAREN MCCOY (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ANGIE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLINK (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

CASQUE BLEU (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47).

CHASSEURS DE VAGUES (A., v.f.) : Rex, 2e (36-65-70-23).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'EAU FROIDE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3 (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

FRESH (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE GRAND SAUT (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67).

J'AI PAS SOMMEIL (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MAVERICK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

NO SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES OMBRES DU COEUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RAPA NUI (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ROMEO IS BLEEDING (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RUE PRINCESSE (ivoirien) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SAUVE ET PROTÈGE MME BOVARY (russe, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

SERIAL MOTHER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67).

SEX AND ZEN (**) (Hongkong, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

LE SOURIRE (Fr.) : UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

SPEED (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SUTURE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE CROW (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

THE FLINTSTONES (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10).

THÉ NOIR AU CITRON (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

UN ÉTÉ INOUBLIABLE (Fr.-Rou., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIVRE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WIND (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

WYATT EARP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 18 h, 20 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h 30.

L'AMI AFRICAIN (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h 20.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

BACKBEAT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-65) 18 h.

LA BÊTE (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 18 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 05.

BORN TO BE BAD (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 16 h 30, 18 h 20, 20 h, 21 h 50.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h 30.

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 20.

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 20 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h 30.

DIEU EST MORT (A., v.o.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

EDWARD AUX MAINS D'ARGENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.

LE FUGITIF (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

L'HALLUCINÉ (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h, 19 h, 21 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

JANIS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 50.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

LE JOUEUR DE VIOLON (Bel.-Fr.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 50.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

MURIEL (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 16 h.

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h 30.

NEUF MOIS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 10.

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 10.

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h 10.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 0 h.

THE PLAYER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

THE WOMEN (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

TRUST ME (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 21 h 45.

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 35.

LES VIES DE LOULOU (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h.

ZOO (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

SAMEDI 10 SEPTEMBRE

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Les Bourlingueurs de l'océan, de Jean-Luc Blain et Marc Garmirian.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Paire d'as.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine : Trente millions d'amis.
17.30 Série : 21, Jump Street.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Spécial Formule 1, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Variétés : Super nanas. Emission présentée par Patrick Sébastien et Fabrice. Les nanas exceptionnelles.
22.45 Téléfilm : Pacte sous le soleil. De James Keach.
0.15 Sport : Formule 1. Spécial Grand Prix d'Italie.
0.50 Magazine : Formule foot. Championnat de France : Lille-Lyon. Les autres matches : Martigues-Nantes, Bordeaux-Lens, Nice-Bastia, PSG-Metz, Rennes-Cannes.
1.25 Journal et Météo.

FRANCE 2

13.35 Magazine : Savoir plus santé. *Présenté par Martine Allain-*Régnault et François de Closets. Les petits maux (2e partie) : l'hypofécondité, les poils superflus, le hoquet et les crampes (rediff.).
14.30 Magazine : Sport aventure. Invité : Loïc Peyron. A 14.35, Waka-Tanka, le magazine hors-piste : Le Masaï Mara, la grande migration (Kenya) ; A 15.25, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.45, Natation : Championnat du monde à Rome ; A 16.35, Athlétisme : Coupe du monde à Londres ; A 17.45, Athlétisme : Décathlon de Talence (Gironde).
18.50 INC.
18.55 Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire. Présenté par Christine Bravo. Invité : Pierre Palmade.
19.55 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal et Météo.
20.50 Divertissement : France 2 fait sa rentrée au Gala de la presse. *Gala organisé au bénéfice de* l'association Soleil d'enfance. Avec les vedettes de la chaîne.
22.50 Spectacle : Bedos-Robin à l'Olympia. Mise en scène de Roger Louret.
0.20 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Pouvez-vous nous prêter votre mari ?, de Bob Mahoney, d'après la nouvelle de Graham Greene.

FRANCE 3

13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : New-York District. O ministres intègres, de John Patterson.
15.55 Série : Matlock.
17.45 Magazine : Montagne. Nuages en tête, de Denis Ducroz.
18.20 Expression directe. CFDT.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 *Un livre, un jour.* *L'Esprit baroque*, d'Anne-Laure Angoulvent.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Magazine : Tout le sport.
20.50 ▶ Téléfilm : La Bavure. D'Alain Tasma.
22.15 Théâtre : Le Temps et la Chambre. Pièce de Botho Strauss, mise en scène de Patrice Chéreau, avec Anouk Grinberg, Bulle Ogier, Pascal Greggory.
23.55 Météo et Journal.
0.20 Magazine : Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Ancien monde, nouveau monde : hommage à Dvorak à l'occasion du 90e anniversaire de sa mort. Œuvres : *Symphonie nº 9 du Nouveau Monde, Rondo pour violoncelle et orchestre, Concerto pour piano.*

CANAL +

14.00 Sport : Tennis. Open des Etats-Unis.
15.45 Sport : Football américain. US Miami Dolphins-New England Patriots.
16.55 Documentaire : Animaux de toutes les Russies. La presqu'île de Kamtchatka, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.

— En clair jusqu'à 20.30 —

17.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
17.30 Décode pas Bunny.
18.30 Dessin animé : Les Simpson.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo. Présenté par Michel Field.
20.00 Série : Absolument fabuleux. De Bob Spiers.
20.30 Téléfilm : Tempêtes. De Gilles Béhat.
21.55 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot. Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matchs de la 8e journée du championnat de *France de D1.*
23.00 Cinéma : Kalifornia. ■ ■ Film américain de Dominic Sena (1992).
0.55 Sport : Tennis. Finale dames et finale du double messieurs de l'US Open.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Magazine : Archimède. Le temps terrestre : Aux temps *préhistoriques ; La seconde ; Le* gardien du temps ; Le temps d'une vie ; Le livre du mois ; Le portrait ; La classification périodique ; le carbone (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix. (Rediff.)
19.00 Série : Belphégor.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le Brésil.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités américaines et japonaises de la semaine du 10 septembre 1944, commentées par Marc Ferro et André Kaspi.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 **▶ *Documentaire : Rodina, retour au pays.*** D'Helga Reidemeister.
22.35 Téléfilm : Contacts dangereux. D'Uwe Janson.
23.55 Magazine : Snark. La Piste du cochon, de Gianluigi Toccafondo ; Porky fait du cinéma, de Fred Avery ; Franzi, de Katharina Wibmer ; The Singing Sculpture, de Gilbert et George ; René and Georgette Magritte with their Dog after the War, de Joan Logue.
0.25 Série : Le Canapé rouge. De Rudolf Dolezal et Hannes Rossacher (6e partie, 35 min.).

M 6

13.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.55 Série : V.
15.10 Série : Joëlle Mazart.
16.15 Série : Thunderbirds.
16.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 3.00). Les dessous.
19.15 Magazine : Turbo. Le salon de l'automobile de Pékin ; Les championnats de France des rallyes et de supertourisme ; Le championnat du monde vitesse moto.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 0.20). Greg Hansen ; Ophélie Winter.
20.45 Téléfilm : L'Emprise des sens. De Harry Winer.
0.10 Six minutes première heure.
0.25 Série : L'Heure du crime.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Temps de la danse. Spécial Biennale de Lyon, consacrée à la danse d'origine africaine.
20.30 Photo-portrait. Jean Derens, conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris.
20.45 Fiction. Avignon 94 : Ahmed le Subtil, d'Alain Badiou.
22.35 Opus. Quatuors en Lubéron. Avec le Quatuor Vanbrugh et le Quatuor Festetics.
0.55 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.45 Concert (en direct du Royal Albert Hall à Londres) : Œuvres de Bach, Vaughan-Williams, Walton, Kabalevski, Creston, Berlioz, Massenet, Grainger, Elgar, Wood, Arne, Parry, par les Chanteurs de la BBC, le Chœur et l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Andrew Davis.
23.40 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux. Vietnam : Nguyen Thi Hai Phuong, cithare « dan tranh ».
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Concert (donné le 17 juin lors du Festival de Saint-Denis) : Berliner Messe, Introductory Prayers, de Part, par le Chœur académique d'Etat Latvia de Lettonie, Camerata de Saint-Pétersbourg, dir. Saulius Sondeckis.

Les interventions à la radio

RTL, 13 heures : Philippe Labro (« Journal inattendu »).

IMAGES

Inquisitions

SOMMES-NOUS à bonne école ? La question est d'actualité. Bernard Pivot avait raison de la poser, vendredi soir, en s'interrogeant sur la pertinence des programmes scolaires. Ses éminents invités se sont répandus en réponses savantes mais contradictoires. Respectueux du mandarinat présidentiel, ils se sont abstenus de se référer à la magistrale leçon donnée par François Mitterrand aux nouvelles générations des classes politiques. On peut le regretter.

En fournissant l'exemple de l'aveu tardif de ses erreurs de jeunesse, le chef de l'Etat se comportait en bon éducateur. Il se montrait soucieux de développer l'esprit critique de ses héritiers en les mettant en garde contre la propension qui conduit tout disciple à porter sur son maître un regard forcément aveuglé par l'affection. Remercions-le de nous avoir tapé sur les doigts pour nous inculquer la maxime inscrite dans son bréviaire de 1980, intitulé « Ici et maintenant », que nous avions négligemment oubliée : « *On ne sait ce que vaut un homme qu'à la fin.* » Nous avons désormais bien compris qu'il faut surtout savoir ce que valent les hommes à leur commencement.

Nous ferons notre profit de cette sublime démonstration en l'appliquant, sans délai, par précaution, à ceux qui prétendent à la succession de François Mitterrand. Cela vaudra pour M. Delors, qui avait tout de même quinze ans en 1940 et dix-neuf en 1944. Nous enquêterons pour savoir pourquoi cet insouciant poussait la chansonnette dans la chorale des Joyeux Compagnons de France pendant que les militants gaullistes et communistes de son âge s'engageaient dans la Résistance. Cela vaudra pour M. Balladur, qui avait quand même onze ans en 1940 et quinze en 1944. Nous parviendrons à déceler ce que cogitait vraiment, sous l'Occupation, cet enfant trop sage dont Claire Chazal prétend qu'il faisait, à l'époque, l'enfant de chœur du côté de Marseille. Cela vaudra pour M. Chirac. Ce surdoué de l'art politique était-il vraiment sans engagement entre huit et douze ans ? Et M. Pasqua, cet embrouilleur de pistes ? Ne roulait-il sincèrement que pour le général de Gaulle quand, camouflé sous le scout pseudonyme de « Prairie », à seize ans, il jouait les messagers à la barbe de la Wehrmacht ? Et ce cher M. Giscard d'Estaing, qui avait déjà dix-huit ans en 1944... Pourquoi a-t-il attendu l'arrivée du général Leclerc à Paris pour prendre l'uniforme des libérateurs ? Nous n'oublierons pas non plus ce brave Nounours de M. Barre, qui avait bien dix-neuf ans en 1943. *Pourquoi n'a-t-il pas quitté la* Réunion, son île natale, pour rallier en bateau les FFL, comme le fit Jacques Vergès, son illustre camarade de collège ?

Nous atteindrons vite la perfection dans la maîtrise du savoir départager l'ombre et la lumière. Quand nous serons totalement émancipés, nous pourrons même subir le test ultime qui consistera à passer à la moulinette le passé de nos propres parents avant de nous retrouver, enfin, seuls innocents, devant le tribunal immaculé de notre miroir. Qui nous restera-t-il à aimer ?

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag. Calimero ; Clyde.
7.10 Club Dorothée. 66, Chump Avenue ; Le Collège fou, fou, fou ; Clip.
7.55 Le Disney Club. Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; Déchaînez vos passions ; Reportages ; Infos enfants ; Caméra Reporter ; Variétés : Shanna.
10.25 Magazine : Auto Moto. Spécial Grand Prix d'Italie de Formule 1.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Sport : Formule 1 à la Une. Grand Prix d'Italie, en direct de Monza ; A 14.55, Départ de la course ; A 16.35, Le podium.
16.55 Disney Parade. Marsupilami ; Diligence Express.
18.05 *Des millions de copains.* Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : *Edouard Balladur.*
20.00 **Journal, *Tiercé,* La Minute hippique et Météo.**
20.45 Cinéma : *Ma vie est un enfer.* ■ Film français de Josiane Balasko (1991). Avec Daniel Auteuil, Josiane Balasko, Richard Berry.
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 *Cinéma : La Sanction.* ■ Film américain de Clint Eastwood (1975). Avec Clint Eastwood, George Kennedy, Jack Cassidy.
0.50 Journal et Météo.
1.00 Concert : Visions de 1 à 7. Œuvres de Costantini, Lenot, Rotaru, Taira, Tanguy, Berio, par le Quatuor Ulysse et Yvon Quenea.
1.55 TF 1 nuit (et à 2.55, 3.50, 4.25).
2.05 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2e épisode).
3.05 Documentaire : Le Chemin des Indiens morts (2).
4.00 Série : Intrigues (et à 4.35).
4.55 Musique.
5.05 Documentaire : Histoires naturelles. Afrique du Sud : liberté surveillée.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : *Cousteau,* à la redécouverte du monde. Cap Horn : les eaux du vent.
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Magazine : Le Jour du Seigneur. La musique est la foi, documentaire de Michel Demierre ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en la cathédrale de Chartres.
12.00 L'Heure de vérité (et à 1.20). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Robert Hue, secrétaire général du Parti communiste français, en direct de La Courneuve.

12.50 Météo (et à 13.15).
12.55 Loto, *Journal et Point* route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous avec Charles Aznavour.
15.00 Série : L'Homme à la Rolls.
15.50 *Dimanche Martin* (suite). L'Ecole des fans avec les Vagabonds ; Ainsi font, font, font.
17.15 Documentaire : Le Feu de la Terre. De Haroun Tazieff et Pierre Willemin. 2. Etna : sur les traces d'Empédocle.
18.15 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : James Bond contre Docteur No. ■ Film américain de Terence Young (1961). Avec Sean Connery, Ursula Andress, Joseph Wiseman.
22.50 ▶ Documentaire : Première ligne. C'est dur l'école !, d'Hélène Delebecque et Patrick Volson.
23.40 Magazine : **Musiques au cœur fête la cathédrale de Chartres.** Présenté par Eve Ruggieri. *Un requiem allemand*, de Brahms, par les Chœurs et l'Orchestre Colonne, dir. : Michel Corboz. Enregistré dans le cadre des Journées lyriques de Chartres et du huitième centenaire de la cathédrale.
1.05 Journal et Météo.
2.10 Magazine : Savoir plus santé (rediff.).
3.05 Série : Euroflics.
4.00 Documentaire : Chevauchée en Yakoutie.
4.50 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour Babar. Les Moomins ; Oui-oui ; Les Histoires du père Castor ; Les *Aventures de Tintin : le* Sceptre d'Ottokar.
8.00 Les Minikeums. Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkids ; C'est pas sorcier : Le son en concert.
10.50 Expression directe. PC.
11.00 Magazine : Outremers. Histoire d'eaux : des hommes et des pirogues.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Pétroliers de la honte, la loi du silence, de Patrick Benquet (rediff.).
14.00 Série : New-York District. Prescription fatale, de John Whitesell, avec George Dzundza, Christopher Noth.
14.50 Magazine : Sports dimanche. Tiercé, en direct de Longchamp ; A 15.00, Cyclisme : 31e Tour de l'avenir ; A 15.30, Athlétisme : Coupe du monde, en direct de Londres ; A 15.40, Athlétisme : Decathlon, en direct de Talence (Gironde).
18.00 *Magazine : Lignes de mire.* Présenté par Jacques Chancel.
19.00 Le 19-20 de l'*information.* De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill. Les meilleurs moments.
20.50 Téléfilm : Derrick. *N'est pas tueur qui veut*, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Un repris de justice est payé pour assassiner quelqu'un. Mais il a des remords...*
21.55 Série : En garde à vue. Comme il vous plaira, de Marco Pauly, avec Serge Lama, Sophie Carle. *Une jeune danseuse est retrouvée pendue...*
22.50 Météo et Journal.
23.15 Cinéma : Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse. ■ ■ Film américain de Vincente Minnelli (1961). Avec Glenn Ford, Charles Boyer, Lee J. Cobb (v.o.).
1.45 Musique : Cadran lunaire.

CANAL +

6.24 Pin-up (et à 12.29, 2.59).
6.25 Cinéma : Les Sept Péchés capitaux. ■ ■ Film franco-italien d'Eduardo de Filippo, Jean Dreville, Carlo Rim, Roberto Rossellini, Claude Autant-Lara et Georges Lacombe (1951). Avec Michèle Morgan, Noël-Noël, Viviane Romance. *Film à sketches où alternent le comique et le drame.*
8.50 Cinéma : Babette s'en va-t-en guerre. ■ Film français de Christian-Jaque (1959). Avec Brigitte Bardot, Jacques Charrier, Francis Blanche. *Comédie plutôt fûtée et bien rythmée.*
10.35 Cinéma : Jeux de guerre. □ Film américain de Phillip Noyce (1992). Avec Harrison Ford, Anne Archer, Patrick Bergin. *Médiocre film d'espionnage ; le conflit anglo-irlandais est caricaturé.*

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invités : Etienne Mougeotte, Julien Courbet, Stéphane Collaro, Arthur.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Musique : U2 Zooropa 93. *La tournée mondiale de U2.*
15.40 Sport : Tennis. Open américain : les meilleurs moments de la finale dames.
16.35 Dessin animé : Les Simpson.
17.00 ▶ Documentaire : Les Années Bardot. De Patrick Jeudy.
17.50 Surprises.
18.00 *Cinéma :* La P'tite Arnaqueuse. □ Film américain de John Hughes (1991). Avec James Belushi, Kelly Lynch, Alison Porter. *Comedie sirupeuse et insupportable.*

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.35 Flash d'informations.
19.45 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.30 Cinéma : Hoffa. ■ Film américain de Danny De Vito (1992). Avec Jack Nicholson, Danny De Vito, Armand Assante.

— En clair jusqu'à 22.45 —

20.30 Le Journal du cinéma.
22.45 Flash d'informations.
22.55 *Magazine :* L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Tennis : finale messieurs de l'Open américain.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Le Chasseur de la nuit. De Jacques Renard (rediff.).
18.40 Court-métrage : Le Porte Plume. De Marie-Christine Perrodin (rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Le thème : l'ère du kit. Le film : La Maison démontable avec Buster Keaton.
19.30 Documentaire : Le Cadre de fer, l'art russe du XXe siècle. 2. Staline et l'art, d'Olga *Bruweleit.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Romy Schneider. Je ne sais rien faire dans la vie, mais tout au cinéma. Soirée proposée par Ute Casper.
20.41 Documentaire : Rosemarie Magdalena Albach, alias Romy Schneider. De Christiane Höllger et Claudia Holldack. *Les centaines de lettres écrites à son amie Christiane Höllger nourrissent ce documentaire illustré de documents.*
21.40 Cinéma : La Passante du Sans-Souci. ■ ■ Film français de Jacques Rouffio (1981). Avec Romy Schneider, Michel Piccoli, Helmut Griem.
23.25 Documentaire : Les Vieux Habits de l'impératrice. Romy une fois, Romy deux fois... D'Ursula Buschnell. *Le 9 avril dernier, on vendait les vêtements de l'actrice aux enchères.*
23.30 Documentaire : Romy Schneider a tué Romy Schneider. De Christiane Höllger et Claudia Holldack. *Suite de la correspondance avec Christiane Höllger.*
0.35 Emission-débat. (Enregistré le 30 octobre 1974. Avec Romy Schneider, Bubi Scholz, boxeur, et Burkhard Driest, écrivain (20 min.).

M 6

7.00 Musique : Boulevard des clips (et à 1.20, 6.30).
8.20 Téléfilm : Pompier de charme. De Robert Lewis, avec Nancy McKeon, Ed Luter.
10.00 Magazine : Ciné 6. En direct de Deauville, à l'occasion du XXe Festival du film américain.
10.30 Magazine : E = M 6 (et à 3.00). Les concours de robotique entre grandes universités aux Etats-Unis.
11.00 Magazine : Turbo.
11.45 Série : Loin de ce monde.
12.15 Série : Mariés, deux enfants.
12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : Le Fugitif.
14.50 Série : L'Aventurier.
15.20 Magazine : Fréquenstar. Clémentine Célarié.
16.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.15 Série : Schimanski.
19.00 Série : Aux frontières du réel.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.15).
20.45 Téléfilm : Vacances romaines. De Noël Nosseck, avec Tom Conti, Catherine Oxenberg. *En visite officielle à Rome, une princesse fait une escapade.*
22.35 Magazine : Culture pub (et à 6.05). Spécial transparence. Le roi Clear ; Montrer l'invisible ; Mains propres et télévision ; L'eau britannique.
23.05 Téléfilm : La Fièvre du désir. *De Jean-Louis Daniel, avec* Anja Kruse, Kevin Smith. *Cinq ans en prison et de nouveau la passion sensuelle.*
0.40 Six minutes première heure.
0.50 *Magazine :* Rock express. Woodstock.
3.25 Rediffusions. Salsa opus 2 (Colombie) ; Nature et civilisation (4) ; Les Enquêtes de Capital ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Flamenco : Entre ciel et terre, la ville des Gitans.
22.25 Poésie sur parole. Les poemes d'Antonio Ramos Rosa.
22.35 Concert (enregistré le 9 août, lors du Festival international de piano de l'Abbaye de Silvacane) : Œuvres de Dussek et de Franck Schubert, avec Andreas Staier (pianoforte).
0.55 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Musique d'aujourd'hui. Concert (donné le 7 juillet lors du Festival Roma Europa) : Béatitudes, de Petrassi ; PPP, de Leroux ; Tranquille barbaro, de Martin ; Concerto pour flûte et seize instruments, de Tanguy ; Murs, de Paris, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. Pascal Rophe ; sol. : Pierre-Yves Artaud, flûte ; Fumanori Tanada, piano.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb. Les Contes d'Hoff*mann (extraits), d'Offenbach.*
22.30 Auto-Portrait. Par Anne-Marie Réby. Pensionnaire à la villa Médicis, de Leroux.
23.30 Le Pays du blues. Par Lucien Malson.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet. Musiques arabo-andalouses ; musique ancienne d'Andalousie.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste (« Grand Jury »).

Les guerriers de Tchétchénie fourbissent leurs armes

Le président Doudaev, qui a fait sécession de la Fédération de Russie, est aux prises avec une opposition qui menace de prendre les armes

ZNAMENSKOIE
(République tchétchène)
de notre envoyé spécial

En tchétchène, au revoir se dit *« Reste libre »*. Ce peuple du Caucase aux traditions guerrières, se dit amoureux de la liberté. Mais le combat tourne aujourd'hui à la guerre fratricide dans la petite république musulmane au sud de la Russie (130 000 kilomètres carrés et 1,2 million d'habitants). *« On peut dire que la guerre civile a commencé »*, déclare, dans son fief de Znamenskoie, Oumar Avtourkhanov, le leader de l'opposition. Le président de la Tchétchénie, Djokhar Doudaev, a unilatéralement proclamé, en 1991, lors de l'effondrement de l'URSS, l'indépendance de cette république autonome de la Fédération russe. Dans la capitale, Grozny, M. Doudaev poursuit un combat centenaire contre *« l'impérialisme »* de la Russie, qui a mis des dizaines d'années à conquérir, au 19e siècle, ce territoire adossé aux montagnes du Caucase où chaque homme, dit-on, est armé.

A Znamenskoie, un bourg du Caucase de quelques milliers d'âmes, situé à 70 kilomètres au nord de la capitale, l'opposition au régime de Djokhar Doudaev, plus ou moins regroupée dans un « Conseil provisoire tchétchène » dirigé par M. Avtourkhanov veut abattre la *« dictature »* du bouillant président, qui a dissout le parlement en avril 1993. Armes à la main – vraisemblablement fournies par Moscou qui craint que la Fédération russe ne subisse le sort de l'URSS –, l'opposition au régime du président Doudaev demande que la population soit consultée par référendum sur l'indépendance et réclame des élections libres que le président Doudaev n'est peut-être pas en mesure de gagner. L'actuel président a certes été élu avec 8,5 % des voix en 1991, mais son pays est soumis à un sévère blocus économique de la Russie.

Après les affrontements limités du début septembre (au moins une dizaine de morts) entre les forces du gouvernement de Grozny et les opposants qui ont appelé au renversement militaire du régime, un calme précaire règne en Tchétchénie et aussi une certaine confusion.

Des kalachnikovs et des chars

Chaque district a dressé ses barricades et a fait plus ou moins allégeance à l'une des parties en conflit. Mais ces hommes qui, à deux kilomètres au nord du fief de l'opposition, tiennent un barrage armés de bazookas et de kalachnikovs *« ne veulent être ni avec Doudaev, ni avec nous »*, affirme un opposant. *« Ils sont avec Doudaev*, assure un autre. *« Ils ne savent pas avec qui ils sont »*. tranche un troisième. La population passe tranquillement d'un côté à l'autre.

A part les rafales perdues que chacun tire pour s'amuser, le seul véritable danger menaçant celui qui circule dans la région reste de percuter vaches, moutons et chevaux qui se promènent eux aussi très librement sur les routes et dans les villes.

« Aujourd'hui, nous avons entraîné nos hommes à tir réel. Nous les préparons aux combats de rue », explique, à Znamenskoie, Rouslan Martagov, le porte-parole du conseil provisoire. *« Nous ne pouvons vous montrer ces secrets. C'est notre tactique »*, ajoute-t-il. Après les affrontements de début septembre l'opposition a annoncé avoir formé trois nouvelles « divisions ». Pour l'instant, ses forces seraient, ici, de près de 700 hommes. Le Conseil provisoire campe dans l'ex-mairie de Znamenskoie où s'entassent aussi des hommes pas tous en uniforme, souvent débraillés, mais armés jusqu'aux dents de kalachnikov, parfois neuves, de baïonnettes et autres grenades négligemment glissées dans les poches. Le téléphone avec Moscou ne fonctionne pas ou peu, mais les militaires disposent de moyens radio de l'ex-armée soviétique.

Peint sur un mur devant le Conseil provisoire, un portrait de Lénine au front criblé de balles a servi de cible d'entraînement. Des transporteurs blindés armés de mitrailleuses lourdes et quatre chars russes (T. 62)sont garés. Leurs numéros ont été peu discrètement camouflés à la peinture. Les villageois s'assemblent ici pour discuter, dans un va-et-vient désordonné de soldats qui affirment ne pas être payés, transportés dans des camions militaires russes souvent presque neufs. Le Conseil ne reçoit pas d'aide de la Russie qui, cependant, *« paie les salaires des fonctionnaires et les retraites, car nous sommes membres de la fédération »*, dit le porte-parole de l'opposition.

Malgré cette aide et cet équipement militaire, les affrontements de début septembre semblent avoir tourné à l'avantage du pouvoir, qui a repris Argoun, un village situé à 20 kilomètres de la capitale. *« Doudaev n'a plus bougé depuis la prise d'Argoun. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il nous attaque. Il a peur de déclencher la guerre totale »*, dit le porte-parole du Conseil. Malgré des mois de tension et d'escarmouches, l'opposition estime avoir le temps de son côté. *« La rivière trop rapide n'atteint jamais la mer »*, dit un de ses responsables, citant un proverbe tchétchène, avant d'en ajouter un autre : *« Seule la guerre arrête la guerre »*.

Oumar Avtourkhanov, le président du Conseil provisoire, et ex-officier qui dirige la région, minimise la défaite d'Argoun : *« Ils ont peut-être plus d'hommes que nous là-bas »*, dit-il. *« Doudaev ne peut mener un vrai combat. Il n'a pas assez de forces pour cela. Il paie près de 1 000 mercenaires étrangers car la plupart des Tchétchènes ne veulent pas se battre contre leur propre peuple »*, affirme-t-il. *« Nous voulons faire de la propagande pour expliquer aux gens que Doudaev n'a aucune chance. Mais s'il est impossible d'obtenir sa démission, s'il veut se battre contre nous, nous sommes prêts »*, menace M. Avtourkhanov.

Rouslan Khasboulatov est rentré au pays

L'ancien président du parlement russe et opposant de Boris Eltsine, le Tchétchène Rouslan Khasboulatov, de retour dans son village natal de Tolstoï Iourt (20 kilomètres au nord-ouest de Grozny) *« peut être un des leaders de l'opposition »*, dit le chef du Conseil provisoire, mais *« il dirigeait un processus de paix »* qui ne semble plus d'actualité. A Grozny pourtant les responsables du régime semblent sereins. *« Il n'y aura pas de guerre civile car les Tchétchènes ne veulent pas se battre entre eux*, dit le ministre tchétchène de l'information, Movladi Oudougov. *La seule guerre possible*, ajoute-t-il, *est entre la Russie et la Tchéchénie »*. Le président Doudaev, pourtant, après avoir menacé la Russie de livrer la *« guerre sainte »*, *« de l'engloutir dans une catastrophe nucléaire »*, a évoqué, le 8 septembre, *« d'une troisième guerre mondiale »*.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

CLÉS

■ **Indépendance.** Située à la périphérie sud de la Fédération de Russie et peuplée de plus d'un million de musulmans de langue ibéro-caucasienne, la Tchétchénie est la seule des ex-Républiques autonomes de la Fédération à avoir proclamé une indépendance totale, et la seule à avoir expulsé tous les soldats russes de son territoire.

■ **Clans.** Le blocus économique intermittent imposé par la Russie a favorisé l'essor d'une opposition, qui reste cependant divisée en multiples clans. Celui qui s'est acquis le soutien politique et matériel de Moscou, le « Conseil provisoire » d'Oumar Avtourkhanov, aura d'autant plus de mal à s'imposer aux autres : toute intervention ouverte de la Russie en Tchétchénie rassemblerait le pays contre Moscou.

■ **Impasse.** Après avoir préparé des négociations avec « toutes les parties tchétchènes », dont le président Djokhar Doudaev, le Kremlin a durci sa position et « conseillé » à ce dernier de se démettre.

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a six cents ans, le jour du Grand Pardon, le roi Charles VI, cédant aux instances de la reine Isabeau de Bavière, expulsait les juifs de France. La présence juive sur le sol français, à laquelle Charles VI tord ainsi le cou, était vieille de plus d'un millénaire. Livres politiques, par André Laurens : « la Crise des fondements », de Lucien Poirier *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Livingston, l'autre visage guatémaltèque

Un monde à part, Livingston ? Certainement. Hanté à l'origine par les corsaires et les pirates, ce port bien abrité par les montagnes dans le golfe du Honduras surprend-mieux : envoûte. Les clichés classiques du Guatemala sont trop réducteurs. La végétation est luxuriante et l'architecture coloniale rappelle les Antilles anglaises, mais, sitôt qu'on s'éloigne du centre, Livingston présente la tout autre réalité d'une cité misérable *(page 4)*.

POLITIQUE

La longue marche solitaire de M. Chirac

En visite en Guyane et aux Antilles, le président du RPR poursuit sa précampagne intimiste, tournée vers la base. Il inaugure ainsi une nouvelle stratégie qui en fait un candidat au fameux débat pour une confrontation des projets *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

Le docteur Bahman Habibi a été mis en examen pour empoisonnement

Ancien responsable de la diffusion des dérivés sanguins au Centre national de la transfusion sanguine (CNTS), le docteur Bahman Habibi a été mis en examen, vendredi 9 septembre, pour empoisonnement. Il n'avait jamais jusqu'alors fait l'objet de poursuites judiciaires dans l'affaire du sang contaminé *(page 11)*.

CULTURE

Le cirque veut qu'on le prenne au sérieux

Un important détournement de subventions vient ternir l'image culturelle que le monde du cirque tente de se créer, alors que, le travail de professionnalisation et de stabilisation de ce milieu très fluide se poursuit, tandis que le débat entre ancien et nouveau cirque fait rage *(page 12)*.

ÉCONOMIE

Le gouvernement belge repousse tout arrangement avec la France dans l'affaire Schneider

« Personne n'est au-dessus des lois, la justice doit poursuivre son cours », a déclaré Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge, arrêtant ainsi toute rumeur d'arrangement possible dans l'affaire Pineau-Valencienne. Ainsi, contrairement aux bruits qui circulaient, la justice belge ne se dessaisira pas de l'affaire au profit de la justice française *(page 15)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

La reprise est là, tous les indices le montrent. Se poursuivra-t-elle au même rythme ? C'est une autre histoire. Le rebond, qui s'inscrit en gras dans les courbes macroéconomiques, est beaucoup plus inégal quand on plonge dans les chiffres sectoriels. Pour que la reprise se transforme en croissance soutenue, il faut que les Français – et surtout les consommateurs – cessent de se faire peur.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de I à VIII et un cahier « Radio-Télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 10 septembre 1994 a été tiré à 467 967 exemplaires

L'état de santé du chef de l'Etat

Le professeur Debré se refuse à tout pronostic sur l'évolution du cancer de M. Mitterrand

Le professeur Bernard Debré, chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, ayant déclaré au Forum de Radio-J (enregistrée vendredi 8 septembre, son entretien ne devant être diffusé que dimanche) que le président de la République *« va bien »* et que *« tous ceux qui parlent de sa santé ne la connaissent pas »*, plusieurs commentateurs ont aussitôt interprété ces déclarations comme un démenti aux informations publiées vendredi 9 septembre par *le Monde* (nos éditions datées 10 septembre).

En réalité, les déclarations du professeur Debré ne constituent en aucune façon une réponse à notre article qui, citant des sources médicales proches du chef de l'Etat, soulignait le caractère dorénavant *« imprévisible »* de l'évolution du cancer de M. Mitterrand. Le chirurgien nous a confirmé qu'il s'en tient sur ce sujet à la ligne de conduite et aux explications qu'il avait données au lendemain de la seconde intervention chirurgicale subie par François Mitterrand *(le Monde* du 23 juillet). Il se refuse notamment à toute forme de déclaration concernant le dossier médical du président de la République.

Dans ses déclarations au Forum de Radio-J, le professeur Debré ajoute que *« ceux qui connaissent »* l'état de santé du chef de l'Etat *« n'en parlent pas »*. Bernard Debré, qui est par ailleurs député RPR d'Indre-et-Loire et proche du premier ministre Edouard Balladur, se refuse à tout pronostic sur l'évolution du cancer de M. Mitterrand : *« On n'en sait rien. Il va bien ; jusqu'à quand ? Nous ne le savons pas. Pour l'instant, il est bien. »*

La préparation de la loi de finances

Le gouvernement prévoit pour 1995 des cadeaux fiscaux et des taxes alourdies

Hausse des taxes sur le tabac et l'essence sans plomb, hausse de la TVA sur les abonnements d'électricité et de gaz : telles sont les recettes supplémentaires que prévoit l'Etat pour le budget 1995. Le gouvernement devrait tripler les déductions ficales pour l'emploi de personnes à domicile et introduire une aide pour l'embauche de certaines personnes touchant le RMI.

Le projet de budget pour 1995, que le Parlement commencera à examiner le mois prochain pour vote définitif à la mi-décembre posait encore, vendredi 9 septembre, un certain nombre de problèmes à MM. Balladur et Sarkozy. Le montant exact des dépenses et des recettes ne sera arrêté qu'à la fin de la semaine prochaine, probablement vendredi 16 septembre, soit cinq jours seulement avant le conseil des ministres au cours duquel le premier ministre et son ministre du budget doivent présenter le projet définitif à l'ensemble des membres du gouvernement.

A la fin de cette semaine, l'hypothèse de croissance économique pour l'année prochaine n'était pas encore définitivement arrêtée : probablement 3 % ou 3,1 % en volume et 1,9 % ou 2 % pour les prix. Ce qui donnerait une croissance trés proche de 5 % en valeur. C'est sur ce chiffre qu'ont été établies les perspectives de recettes : 4,5 % environ pour les impôts mais un peu moins (4 % environ) pour l'ensemble des ressources de l'Etat, qui comprennent aussi des recettes non fiscales, telles les privatisations. Or celles-ci, tout en restant importantes (55 milliards de francs), n'apporteront pas de marge agrandie à l'Etat par rapport à cette année.

Les recettes fiscales, qui rapporteront une cinquantaine de milliards de francs de plus que cette année, seront gonflées par certaines mesures, amputées par d'autres. Au titre des mesures nouvelles rapportant de l'argent à l'Etat figurent les hausses du tabac et de l'essence qui rapporteront la coquette somme de 8 milliards de francs : 4 milliards d'un côté, 4 milliards de l'autre, étant entendu que ce sont les avantages accordés à l'essence sans plomb qui seront cette fois réduits (le gazole avait été mis à contribution l'année dernière). Autre mesure rapportant de l'argent à l'Etat : le taux de la TVA sur les abonnements d'électricité et de gaz qui était passé de 18,6 % à 5,5 % en 1989 reviendra à 18,6 %. Une décision qui rapportera 2 milliards de francs à l'Etat mais que devrait suppporter EDF et non les usagers.

Deux mesures vont en revanche coûter de l'argent à l'Etat. La première est une forte augmentation de l'actuelle déduction d'impôt accordée aux contribuables qui emploieront _ et déclareront _ un ou plusieurs salariés à domicile pour des tâches à caractère familial ou ménager : garde d'enfants, gardes d'enfants handicapés, gardes de personnes agées, gardes-malades (à l'exclusion des soins), cuisiniers, femmes de ménage, personne assurant un soutien scolaire... Il est actuellement possible de déduire de son impôt la moitié des sommes versées à ce titre dans une limite annuelle de 25 000 francs, soit 12 500 francs de réduction maximale. Ce plafond, qui sera trés sensiblement modifié, pourrait être porté à l'équivalent d'une rémunération au SMIC. Du coup, la réduction d'impôt maximale serait triplée. Une telle mesure destinée à multiplier les emplois de proximité et à compenser la déception causée par la non-poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu (malgré l'engagement de M. Balladur au début de l'année), devrait coûter entre 500 millions et 1milliard de francs à l'Etat.

MM. Balladur et Sarkozy ont retenu une autre décision favorisant l'emploi mais concernant, celle-là, des personnes relativement agées, touchant le RMI et sans activité depuis plusieurs années. Dans la mesure ou le début de reprise des embauches qui se manifeste depuis six mois concerne surtout les jeunes et les personnes relativement bien formées, une prime serait versée par l'Etat aux entreprises qui embaucheraient des personnes ne disposant que du RMI (revenu minimal d'insertion). Cette prime pourrait être versée pendant plusieurs mois à la condition que l'entreprise s'engage à assurer une formation.

Globalement, la pression de la fiscalité d'Etat baisserait mais l'ensemble des prélèvement obligatoires resterait stable. Les dépenses de l'Etat augmenteraient de 2 %. Il serait créé 2000 emplois environ dans la fonction publique, du fait notamment de l'éducation nationale. Le déficit budgétaire serait ramené de 301 milliards de francs cette année à 275 milliards de francs l'année prochaine. Un budget qui devrait – théoriquement du moins – rassurer les marchés financiers dont la nervosité est toujours aussi grande.

ALAIN VERNHOLES

Au Proche-Orient

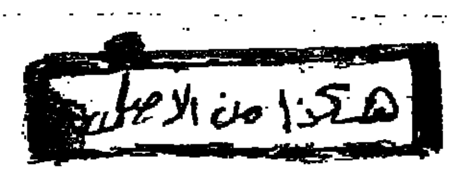
Polémique autour du budget de l'Autorité palestinienne

Une polémique israélo-palestinienne sur la question de Jérusalem a fait capoter, vendredi 9 septembre, à Paris, une réunion des bailleurs de fonds, censée examiner le budget de l'Autorité palestinienne. La délégation israélienne a rejeté un document palestinien prévoyant d'inclure des projets de développement économique à Jérusalem-est dans ce budget soumis aux pays donateurs. La réunion du Groupe consultatif a été reportée à une date ultérieure.

Le représentant de la Banque mondiale a *« profondément regretté l'intrusion de questions bilatérales politiques »* dans la discussion. Pour sa part, le chef de la délégation israélienne, Uri Savir, a jugé *« inutile d'encombrer les pays donateurs avec des considérations politiques qui n'ont pas leur place ici »*. Quant au chef de la délégation palestinienne, Nabil Chaath, il a minimisé les projets d'investissements à Jérusalem-est prévus dans le budget, soulignant qu'ils portaient *« sur des réparations d'établissements scolaires et de réhabilitation d'hôpitaux »*. – *(AFP.)*

AFGHANISTAN : le camp présidentiel perd une ville stratégique. – Le Hezb, faction de l'ex-premier ministre Hekmatyar, s'est emparé jeudi 8 septembre de la localité de Kienjan, à 130 kilomètres de Kaboul, au nord du tunnel du Salang. Il a ainsi coupé un accès crucial vers la capitale – dominée, elle, par l'ex-président Rabbani. Kienjan est au débouché d'une route que le général Massoud, homme fort des « présidentiels », avait ouverte, ces derniers mois, vers la frontière du Tadjikistan. La chute de Kienjan resserre l'étau autour de la capitale afghane : toutes les routes la reliant à l'extérieur sont à présent contrôlées par le Hezb, qui peut ainsi ajuster à son gré le blocus partiel qu'il y a établi le 1er janvier. – *(AFP.)*

NUCLÉAIRE : saisie de 100 kilos d'uranium 238 en Russie. – La police russe a arrêté, mercredi 7 septembre dans la République d'Oudmourtie (Russie centrale), trois personnes qui tentaient de vendre 100 kilos d'uranium 238, probablement volés dans une usine de combustible nucléaire de la ville de Glazov. L'uranium 238, dit « uranium appauvri », n'est pas fissile et ne peut donc pas servir d'explosif nucléaire. Il est mélangé au plutonium 239 pour la fabrication du combustible mixte « MOX », mais on l'emploie aussi pour la confection de blindages ou de quilles de voiliers de compétition. On peut obtenir du plutonium en le soumettant à un bombardement de neutrons, mais cela exige un réacteur nucléaire et une installation de retraitement. – *(AFP.)*



HEURES LOCALES

LES PORTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES S'OUVRENT SUR LE MONDE

Comme les particuliers, les élus ont leurs bonnes œuvres. Celles-ci débouchent parfois sur des collaborations mais c'est sur ce terrain de la coopération décentralisée qu'ils se sentent le plus à l'aise

LE 1er mars 1989, une coordination d'associations humanitaires lançaient un appel en faveur des villages roumains que Nicolae Ceausescu semblait prêt à moderniser radicalement à coups de bulldozers. Des centaines de municipalités françaises y répondent et acceptent d'« adopter » une de ces communes. Quelques mois plus tard, la chute du tyran décuple l'enthousiasme des Français, qui se précipitent pour rendre visite, les mains pleines, à leur « filleul » roumain. L'improvisation est complète, et certains élans échouent sur les routes d'inaccessibles campagnes des Carpates ; d'autres ont calé depuis ; mais des liens ont tenu bon : les contacts entre les responsables municipaux et entre des familles perdurent, des associations se sont créées. Et quelques communes ont signé de véritables accords de coopération.

La tradition des jumelages explique sans doute, en partie, cet engagement. Cette pratique a depuis longtemps dépassé le stade des échanges de jeunes et de groupes folkloriques. Mulhouse est aujourd'hui jumelée avec Timisoara ; Montataire, dans l'Oise, avec un camp palestinien. Surtout, à la différence de bien de leurs homologues, du moindre village à la capitale, les communes françaises ont la possibilité légale de s'engager sur le terrain de la coopération ou de la solidarité – la nuance est souvent mince – internationale.


PHOTOTHÈQUE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Projet d'adduction d'eau de Costarche Negri (Roumanie).

Comme l'avènement des *French doctors*, comme la création d'un ministère spécifiquement chargé de l'action humanitaire et des droits de l'homme, la solidarité entre collectivités, par-delà les frontières, est une spécialité hexagonale. Un convoi de matériel médical pour la Yougoslavie, un conteneur de vivres pour l'Ethiopie, un lot de couvertures pour les Arméniens délogés par un tremblement de terre... Rares sont les collectivités locales à n'avoir encore jamais collecté, offert ou favorisé l'acheminement d'aides vers quelque territoire en crise. Même les plus petites communes ont su s'organiser pour montrer leur solidarité envers Vaison-la-Romaine, inondée en 1992, avant que plusieurs d'entre elles ne connaissent le même sort.

La générosité spontanée n'évite pas les écueils de l'amateurisme. Au ministère de l'action humanitaire et des droits de l'homme, Marc Plum, conseiller technique de Lucette Michaux-Chevry, se souvient d'élus appelant à la rescousse : ils avaient reçu quantité de cageots de pêches qu'ils ne savaient comment acheminer jusqu'en Arménie. Cependant, admet-il, il n'est bien souvent alerté que sur les entreprises mal engagées ; autant dire que ce ministère n'est guère informé des initiatives des collectivités locales.

Une garantie pour la démocratie locale

Combien de camions ont-ils pris la route de la Yougoslavie sur le coup de cœur d'un élu ou sous la pression de ses administrés ? Combien n'ont pas atteint leur destinataire ? Nul ne le sait. On commence, en revanche, à recenser les collectivités qui se tiennent prêtes pour « après ». Les candidatures se multiplient, en effet, pour participer à la reconstruction du réseau d'assainissement ou la remise en état des transports publics de Sarajevo, quand la guerre aura cessé.

Beaucoup ont compris que l'intervention en urgence – tel est le sens le plus communément admis de l'action humanitaire – n'est pas leur fort. Mal armés pour aller dresser des camps de toile destinés à des réfugiés, les élus locaux préfèrent s'en remettre au professionalisme des organisations non gouvernementales ou bien se dépenser dans ce qu'ils font le mieux : les services rendus à la population. De la construction d'un dispensaire en Afrique à la gestion de l'élimination des déchets dans une métropole d'Amérique latine, c'est bien dans le domaine des services publics qu'ils entendent imprimer leur savoir-faire. L'ambition affichée des élus français est d'accompagner une tendance générale à la décentralisation, tendance qui représente, à leurs yeux, une sorte de garantie de progrès pour la démocratie locale chez leurs partenaires et constitue, en retour, un outil pédagogique efficace pour aborder la mondialisation des problèmes.

D'après la Fédération française des cités unies, sur sept cents adhérents, environ quatre-vingts villes s'impliquent activement sur le terrain international. L'Association des présidents des conseils généraux, qui vient de créer une commission sur la coopération décentralisée, estime que la moitié des départements en font autant. Rien ne les y oblige. Pourtant, depuis le milieu des années 80, les gouvernements successifs les y encouragent, en alimentant un fonds destiné à cofinancer leurs initiatives. Bien que multipliés par deux en huit ans, ces crédits du ministère de la coopération et de celui des affaires étrangères (45 millions de francs cette année) ne suffisent plus qu'à satisfaire la moitié des demandes aujourd'hui. Et encore beaucoup n'attendent pas ces maigres financements pour se lancer.

La loi autorisant les collectivités locales à s'engager sur le terrain international date seulement de 1992. Elles se sont vu ouvrir un large champ : elles peuvent passer des accords de coopération avec à peu près qui elles veulent, excepté des Etats en tant que tels, et dans n'importe quel domaine, hormis celui de la police. Après tout, la loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a entériné une situation de fait ; or il n'y avait guère eu de dérapages à déplorer jusque-là. Le jumelage de Nice, pendant l'ère de Jacques Médecin, avec la ville sud-africaine du Cap, bien avant l'abolition de l'*apartheid*, avait constitué une notable exception à la sage prudence des élus.

Martine Valo

Lire la suite page V

SOMMAIRE

Les rapports des chambres régionales des comptes

TEMPÊTE SUR L'OFFICE D'HLM DU GARD

Victime d'une nouvelle agression, Gilbert Baumet, ancien président du conseil général, réclame une enquête sur la gestion de l'office

Jusqu'à ce que la chambre régionale des comptes de Provence-Côte d'Azur plonge son nez dans les bilans de l'office public départemental HLM du Gard, son président, Claude Pradille, était un notable envié. Sénateur socialiste, vice-président du conseil général, maire de la commune de Sauve (mille six cents habitants), cet homme discret et influent, élevé au biberon de la franc-maçonnerie, pouvait tranquillement conduire ses affaires, choisir la programmation du Festival de chanson française qu'il avait créé cinq ans auparavant dans sa commune avec l'animateur Pascal Sevran, ou s'adonner à son autre passion : les safaris en Afrique.

La publication du rapport de la chambre régionale (*le Monde* du 3 avril dernier) a fait souffler un vent de tempête. En l'espace de quelques semaines, M. Pradille a perdu, sans réelles explications, la présidence de l'office d'HLM, qu'il détenait depuis 1983, et celle de l'office départemental du tourisme. Le conseil général l'a contraint, en outre, financièrement, à annuler l'édition 1994 de son festival. Et, pour ajouter à la suspicion ambiante, son adjoint aux finances à la mairie de Sauve a remis sa démission.

Au lendemain des élections cantonales de mars dernier, M. Pradille s'estimait, pourtant, hors de portée. Les conseillers généraux socialistes venaient, grâce au soutien des élus communistes, de reprendre la barre du département. Le président centriste, Gilbert Baumet (Mouvement des réformateurs), ancien ministre d'« ouverture » de Pierre Bérégovoy, était évincé au profit du socialiste Alain Journet, mieux disposé, plus prompt à le soutenir. Six mois plus tard, ce soutien ne s'est pas démenti, mais il relève chaque semaine, un peu plus, de la haute voltige. La publication de la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes est à l'origine de plusieurs procédures judiciaires.

En s'appuyant sur ses conclusions, le Front national, puis de simples locataires, ont déposé, avec des fortunes diverses, une demi-douzaine de plaintes avec constitution de partie civile pour trafic d'influence, abus de confiance, faux et usage de faux. Le procureur de la République de Nîmes, Bertrand de Loze de Plaisance, a confié, parallèlement, en juin, une enquête préliminaire à la brigade financière du SRPJ de Montpellier. Enfin, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte après une première tentative d'attentat manquée contre M. Baumet, le 15 juin, les gendarmes de la section de recherches de Nîmes ne semblaient pas exclure l'éventualité d'un lien entre cette agression et le dossier des HLM. Après avoir été blessé lors d'une deuxième agression, mardi 6 septembre, l'ancien président du conseil général se fait plus accusateur et réclame une enquête sur « le système mafieux des HLM du Gard ».

de notre correspondant à Nîmes
Richard Benguigui

Lire la suite page VI

EMPLOI

LES COLLECTIVITÉS RÉDUISENT LEURS EMBAUCHES

Une étude de l'INSEE montre qu'au fil des années l'augmentation des fonctionnaires territoriaux se ralentit

La source de création d'emplois que représentent les collectivités territoriales a ralenti son débit pour la deuxième année consécutive en 1992. Une étude publiée ce mois-ci par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) montre que les collectivités territoriales, qui avaient augmenté leurs effectifs de 2,4 % en 1989 et 1990, ont dû céder aux tensions budgétaires et avoir moins recours à l'embauche en 1991 (2 % d'augmentation) et surtout en 1992 (augmentation de 1,3 % seulement) (1).

En 1992, les administrations locales et services publics locaux ont créé l'équivalent de 14 000 emplois à temps complet contre 20 000 en 1991 et 24 000 en 1990. Au 31 décembre 1992, les collectivités territoriales employaient, hors contrats emploi-solidarité (CES), 1 371 000 personnes dont 51 000 pour les départements d'outre-mer.

Progression des contrats emplois-solidarité

Les tableaux mettant en évidence une nette augmentation des contrats emploi-solidarité, *qui sont passés de 199 615 en* 1990 à 363 051 en 1992, l'INSEE précise qu'il ne faut pas y voir un phénomène de cause à effet : « *Dans les collectivités locales* stricto sensu, *le nombre des CES employés en décembre 1992 (49 000 équivalents à temps complet) est peu supérieur à celui des TUC en 1989 (38 000)* ». Le ralentissement de création d'emplois ne peut donc pas être imputé au recours accru à ces personnels.

L'étude de la répartition des salariés (hors CES) montre que les communes, plus grandes pourvoyeuses d'emplois (877 378), ont nettement ralenti leurs augmentations d'effectifs. Un exemple : si elles ont renforcé leurs services sociaux, elles sont de plus en plus nombreuses à choisir la sous-traitance pour la restauration scolaire. Les effectifs départementaux eux diminuent et passent de 151 144 en 1990 à 150 150 en 1992.

Parmi les postes en expansion, celui des districts (comptabilisés avec les « autres administrations locales » dans le tableau ci-contre), dont les effectifs ont crû de 11 % entre 1991 et 1992. Un type de coopération qui, souligne l'étude de l'INSEE, est appelé à se renforcer avec la création des communautés de villes et les communautés de communes. Les emplois des *conseils régionaux ont eux aussi* crû fortement (+ 6,9 % en 1992), mais ces instances ne gérant pas directement des services, leurs effectifs globaux continuent d'être modestes, 6 315 en 1992.

Féminisation et temps partiel

L'INSEE souligne également dans son étude deux traits qui caractérisent l'emploi public local : la féminisation des personnels et le recours au temps partiel. Les emplois territoriaux sont en effet plus féminisés que ceux du secteur privé (59 % contre 41 %), et cela parce que les emplois administratifs et les professions médico-sociales, domaines privilégiés des femmes, dominent. Quant au temps partiel, il concerne 30 % des agents des collectivités territoriales.

Ch. Ch.

(1) INSEE Première, *les Salariés des collectivités territoriales en 1992*, septembre 1994, étude réalisée par Marie-Noëlle Beyer et Dominique Quarré.

	1990	1991	1992
Régions	5 147	5 907	6 315
Départements	151 144	150 842	150 150
Communes	858 965	869 838	877 378
Autres administrations locales (1)	252 060	267 176	278 400
Total	1 267 316	1 293 763	1 312 243
Organismes divers (2)	59 096	59 730	58 609
Total collectivités	1 326 412	1 353 493	1 370 852
Contrats Emploi solidarité (CES)	199 615	277 659	363 051

(1) Services départementaux d'incendie, districts, syndicats à vocation multiple...
(2) Offices d'HLM, établissements publics industriels et commerciaux.

FORMATION

LES HABILITATIONS DU MINISTÈRE

De nombreux organismes obtiennent un agrément pour organiser des stages pour élus

Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, a récemment décidé d'agréer soixante-sept organismes désireux de dispenser de la formation aux élus locaux (*le Monde* daté 19-20 juin).

Le ministre a accordé l'habilitation à l'ensemble des candidatures soutenues par les partis politiques : Centre Condorcet pour le PS, Institut de formation des élus locaux pour le RPR, Centre d'information, de documentation, d'étude et de formation des élus, pour le PC. Ont également été retenus le Centre de formation des élus locaux, proche du Mouvement national des élus locaux d'Alice Saunier-Séïté, le Centre de formation des élus républicains et démocrates, créé par le PR, ainsi que l'Université pour la démocratie locale, liée au CDS. Sur la liste figurent aussi un grand nombre d'organisations départementales de l'Association des maires de France, ainsi que Mairie 2 000, association créée par l'AMF, et présidée par Jean-Paul Delevoye (RPR).

La règle de l'antériorité

M. Hoeffel a, par ailleurs, accordé son feu vert aux associations catégorielles d'élus (conseils généraux, villes petites, moyennes et grandes, communes rurales, districts). Il n'a pas totalement suivi le Conseil national de la formation des élus locaux, organisme consultatif présidé par François Paour (proche de l'UDF), chargé d'émettre des avis. Celui-ci préconisait le respect de la règle de l'antériorité : les candidats n'auraient dû être habilités que s'ils avaient déjà fait de la formation au moment où ils présentaient leur dossier.

Mais dans ce cas, des organismes tels que l'Institut pour la formation des élus territoriaux, créé par l'Assemblée des présidents de conseils généraux, que préside Jean Puech (UDF), ministre de l'agriculture et de la pêche, n'auraient pu obtenir l'agrément... « *Nous avons tenu compte de la qualité de l'organisme, des programmes proposés et des équipes pédagogiques* », indique-t-on, au cabinet de M. Hoeffel.

Le ministre a, en outre, choisi d'habiliter un certain nombre d'associations aux objectifs divers et variés (défenseurs de l'environnement, de la culture, de la coopération décentralisée...), mais aussi d'organismes privés (experts-comptables, consultants en finances locales...). Une université a été retenue (Strasbourg-III), ainsi que quatre Greta, établissements liés à l'éducation nationale.

R. Rs.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.



Le Monde
PUBLICITE S.A.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membre du comité de direction : Dominique Alduy
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Regies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
1993

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Europe et culture.** – Les activités culturelles, par leurs retombées sociales et économiques, sont une des composantes du développement local. Pourtant, elles n'occupent qu'une place secondaire dans la politique de la Commission européenne. Le colloque « Europe et culture » devrait justement permettre à des acteurs culturels de différents Etats de l'Union européenne et à des fonctionnaires de Bruxelles de débattre sur ce thème. Il se tiendra à Sarlat, en Dordogne, le jeudi 20 et le vendredi 21 octobre.
▶ **Renseignements au (16) 56-99-92-93.**

■ **Formation.** – L'Institut des managers du développement local (IMDL) organise, pour la huitième fois, une formation longue au métier d'« aménageur ». Cette session alterne cours théoriques et stages durant une année. Elle commencera le 17 octobre, et non en septembre comme l'IMDL l'avait annoncé dans *le Monde* du 26-27 juin.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-25-39-02.**

■ **L'Union européenne et les régions.** – Le bureau de la représentation en France de la Commission européenne vient de publier une série de brochures sur *l'utilisation des fonds structurels* dans chacune des régions françaises. Chaque fascicule aborde les différents programmes locaux auxquels Bruxelles participe, les réalisations de la phase 1989-1993, ou les perspectives pour la phase actuelle.
▶ **Ces brochures peuvent être obtenues gratuitement via le télécopieur de la représentation : (16-1) 40-63-38-40.**

■ **Conférence euro-arabe des villes.** – Renforcer les liens de coopération entre les villes arabes et européennes et développer leurs échanges d'expériences dans le domaine de la gestion municipale : tel est l'objectif de la deuxième conférence euro-arabe, qui se tiendra à Valence, en Espagne, du jeudi 15 au samedi 17 septembre. Elle est organisée par le Conseil des communes et régions d'Europe et par l'Organisation des villes arabes.
▶ **Renseignements au (16) 38-77-83-83.**

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
L'ÉCONOMIE

POINT DE VUE

Des façons les plus subtiles de ralentir l'activité économique

Par Roger Quilliot

IL y a cent façons de ralentir, volontairement ou non, l'activité économique. L'une des plus nobles, puisqu'elle se justifie par le souci d'une monnaie forte, consiste à relever les taux d'intérêt ; une autre, d'inspiration aussi respectable, mais de démarche plus sournoise, tend à ralentir la consommation des crédits en les retenant. Une autre, plus pratiquée, mais plus alambiquée encore, à mettre des conditions inapplicables à leur distribution : ainsi crut-on, un long temps, venir à bout des prêts d'accession à la propriété en les rendant inconsommables.

Celles, dont je veux parler aujourd'hui, sont plus classiques, parce que purement bureaucratiques, et sont l'aboutissement de préoccupations hautement estimables.

Au nom de la protection du patrimoine, préoccupation respectable s'il en est, on peut empêcher de faire, à défaut de faire soi-même. Ainsi d'un chenil, qu'il faut reconstruire dans une zone inhabitée en raison des nuisances. Certains services de l'Etat m'y incitent, invoquant la nécessité d'un tel lieu d'asile pour animaux abandonnés ou en fugue. D'autres s'y opposent parce qu'existe, à quelques centaines de mètres de là, un petit menhir, dont la population ignore jusqu'à l'existence, ou ailleurs une zone dite archéologique, abandonnée depuis vingt ans.

Une autre fois, à qui prétend construire un parking, on réclame 7 millions de francs pour une caisse inconnue, illégale à ma connaissance, modèle de gestion de fait. Il y a là, c'est vrai, un aqueduc romain dont, voici trente ans, les services préfectoraux firent sauter une partie essentielle pour construire ce qu'on appela longtemps « la nouvelle préfecture », en dépit des observations du maire. La protection du patrimoine est à géométrie variable et les règles de droit, qu'on applique impitoyablement aux collectivités, inapplicables aux services de l'Etat.

Même chose pour l'illumination de la cathédrale, pour laquelle un essai approuvé par la population et les autorités fut réalisé en décembre dernier. Nous budgétisons 1,3 million de francs : depuis, on nous fait savoir qu'il faut plus d'un an pour réaliser l'étude préalable.

Passons à un autre domaine. Dans la foulée de la loi Sapin, ont été modifiées les conditions d'appel d'offres. Pour juguler la corruption, préoccupation fort louable, chaque entreprise soumissionnaire doit désormais présenter sa proposition sous double enveloppe. La première doit comporter toute une série de documents concernant l'entreprise (obligations fiscales ou sociales) qui, par le passé, étaient vérifiées après ouverture des plis. Désormais le contrôle est *a priori*.

Plusieurs milliards de francs de retard

Dans la plupart des cas, les entreprises n'ont pas compris les nouvelles exigences, et, chaque fois qu'une seule les a comprises, il n'y a plus concurrence, donc l'appel d'offres est déclaré infructueux. Résultat, sur trois appels d'offres, aucun n'a été satisfaisant ; retard assuré dans les investissements publics ; diminution de l'activité économique des entreprises. Les nouveaux appels d'offres attendront la fin de l'automne.

A terme, lorsque la forme sera rodée (la circulation de l'information qui n'a pas été faite demande du temps), seules, sans doute, les entreprises ayant une structure suffisante pour maîtriser les exigences complexes du décret du 27 avril 1994 seront en mesure d'affronter la concurrence. Seront particulièrement touchées les petites et moyennes entreprises, et les nouvelles, toutes celles précisément qu'on prétend encourager par ailleurs.

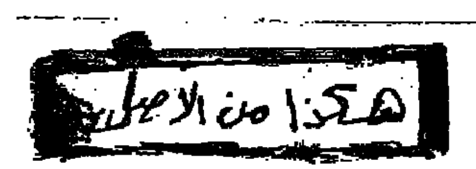
Autre domaine où se vérifie l'incohérence des intentions et des actes. La décentralisation a entériné comme corollaire justifié le contrôle de légalité. Quand on sait qu'en matière d'urbanisme il existe plus de dix mille pages de textes, que ni moi-même ni mes successeurs au ministère n'avons jamais réussi à réduire, on imagine la complexité d'un dossier. Pour assurer leurs arrières, beaucoup de villes comme la mienne consulteront les services de l'équipement qui formuleront des avis précieux dont il est tenu compte, mais leur cellule de légalité, composée parfois du même personnel, ou d'un personnel de formation identique, intervient ensuite. On vous annonce que telle disposition, reconnue antérieurement valable, est donc jugée illégale. Et, comme me l'avouait ingénument un ingénieur de l'équipement, quand on a décidé d'empêcher de faire, on trouve toujours un texte.

Schizophrénie ? Ou comme me le disait un haut fonctionnaire du ministère, refus de certains d'accepter le fait de la décentralisation ? Ou encore souci d'éviter des contentieux que multiplieraient les associations ? *Le résultat* est là : il faut remettre pour plusieurs mois l'ouvrage sur le chantier.

Quand je fais le compte, ce sont près de 50 millions de francs de travaux qui sont ainsi différés dans ma ville. Donc, plusieurs milliards de francs au niveau du pays.

Paradoxe ! La droite revenue au pouvoir devait déréglementer. Elle ne fait que renforcer la réglementation, et le projet Pasqua sur l'aménagement du territoire est, de ce point de vue, préoccupant, qui réduit encore les bénéfices de la décentralisation au profit de l'administration centrale et de ses représentants. On croit rêver.

▶ **Roger Quilliot, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, maire de Clermont-Ferrand, ancien ministre du logement, est le président d'honneur de l'Assocation des maires de grandes villes.**



PARIS

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES AU CŒUR DE LA CAPITALE SONT DE PLUS EN PLUS CONTESTÉES

Lente à démarrer, atteinte par la crise, la politique municipale de maintien de lieux de production se heurte aux souhaits de calme des habitants

« DEPUIS *que cette entreprise de routage s'est installée sous mes fenêtres voilà un an, je ne peux plus dormir. Voitures, motos et camions se succèdent de 2 heures à 7 heures du matin. C'est exaspérant. J'ai fini par me plaindre au commissariat qui a envoyé des enquêteurs.* » Abdelkrim Bahloul, réalisateur de cinéma résidant rue d'Aubervilliers, dans le 19e arrondissement, est une victime du bruit urbain. Comme le docteur Jean-Noël Haudecœur, son voisin, et une soixantaine de copropriétaires de ce grand ensemble construit en 1978. Pourtant, tous leurs appartements tournent le dos à la rue et donnent sur une cour-jardin assortie d'une école maternelle. Mais, sur l'un des côtés du quadrilatère, la Ville de Paris a fait construire, en 1988, ce qu'on appelle un « hôtel industriel », autrement dit un immeuble de belle apparence architecturale dont les cinq niveaux couvrant 16 000 m² sont loués à des petites ou moyennes entreprises ayant une activité de production.

Cette ensemble a été baptisé Métropole 19. La municipalité chiraquienne est fière des réalisations de ce type qui réussissent le tour de force de maintenir la petite industrie et ses emplois au cœur même de la ville. Mais ici, dans cette rue d'Aubervilliers déjà bordée sur tout un côté par les installations ferroviaires de la gare de l'Est, la greffe est rejetée. En outre, la société incriminée par ces voisins est un distributeur de journaux qui rend des services mais ne produit rien. Enfin, 20 % des espaces de Métropole 19 restent vacants faute de locataires.

Est-ce l'échec de la politique municipale de sauvetage des activités industrielles dans la capitale ? Elle a été lancée en 1978, un an après l'arrivée de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville. A l'époque, poussées par la DATAR et le désir de s'implanter sur de vastes espaces pour faciliter leur modernisation, les grandes firmes désertaient les quartiers parisiens. Restaient dans les fonds de cours une multitude de petites entreprises aux ateliers vétustes dont les patrons ne demandaient qu'à vendre leurs mètres carrés à des promoteurs. Les uns prenaient leur retraite, les autres déménageaient en banlieue. Comment stopper l'exode ?

Des locaux vides

On décida d'abord d'inclure dans le programme des ZAC la construction de locaux neufs réservés aux artisans. Mais les délais entre la démolition d'un vieil atelier et sa réinstallation dans de nouveaux murs étaient trop longs pour que l'affaire survive. Cette tentative-là se solda par un échec. Il fallut ressusciter alors un concept datant du XIXe siècle : l'hôtel industriel.

La ville offre un terrain sur lequel un promoteur privé, ou une société d'économie mixte, édifie un immeuble de plusieurs étages qu'un bail à construction lui permettra d'exploiter durant soixante-dix ans. On prévoit des planchers solides, des monte-charge, une cour intérieure de déchargement, des parkings en sous-sol et de larges accès. Le tout dans une enveloppe élégante signée par un bon architecte. Les surfaces sont alors proposées aux PMI pour un prix de location raisonnable : en moyenne 650 francs le mètre carré.

Mais cette formule a été longue à se concrétiser. Le premier hôtel industriel – situé dans le 18e arrondissement – n'a été inauguré qu'en 1982. Depuis on en a construit une trentaine, dont la moitié dans des ZAC, les autres en plein tissu urbain. Ils offrent 250 000 m² de surface utile. Un millier d'entreprises en ont profité. Un quart d'entre elles appartiennent aux industries graphiques. Viennent ensuite les firmes électriques ou électroniques, les ateliers travaillant le textile et le cuir, les laboratoires, le façonnage des métaux puis, dans une moindre proportion, les métiers d'art, les firmes agroalimentaires, les menuiseries et une poignée de fabriques de meubles. Ces mini-sociétés emploient près de 10 000 personnes, et leurs patrons sont généralement satisfaits des conditions de travail qu'on leur offre.

Malgré douze ans d'expérience on n'a pas fini d'essuyer les plâtres. La volonté d'insérer les hôtels industriels dans une capitale comme Paris conduit à des réalisations séduisantes mais dont certaines conviennent mal aux exigences industrielles : portes trop exiguës, monte-charge insuffisants, climatisation inutile et coûteuse. Par ailleurs, la sensibilité des Parisiens est à présent tellement exacerbée qu'ils n'admettent plus le voisinage d'activités bruyantes comme celle de Métropole 19.

Les patrons des PMI eux-mêmes ne semblent pas encore totalement convaincus. En moyenne 20 % des locaux proposés sont vides alors que le taux normal engendré par les changements de locataires ne devrait pas dépasser 5 %. Bien que les prix de location soient délibérément plafonnés, on murmure qu'il y a dans les hôtels industriels, comme dans les HLM, beaucoup d'impayés. On a vu des affaires déménager à la cloche de bois. Ces difficultés expliquent que les gestionnaires des « usines en immeubles » acceptent des firmes de services comme celle qui crée des nuisances dans le 19e, et même des bureaux. Bref, quand ils recrutent un locataires, ils ne sont pas très regardants sur ses « productions ».

L'érosion des emplois

Mais le plus inquiétant est la désaffection des promoteurs pour ce type de construction. Traumatisés par la crise, les financiers ne veulent plus risquer un centime dans l'immobilier d'entreprise. Aucune inauguration d'hôtel industriel n'est actuellement prévue dans Paris. Les fonctionnaires du bureau municipal des activités économiques, chargés de mener cette politique, broient du noir. Et cela d'autant plus qu'ils ont bien conscience de n'être pas parvenus à enrayer l'inexorable diminution de l'activité industrielle à Paris. Pendant qu'ils faisaient bâtir 260 000 m² de locaux neufs, près de 1 million de mètres carrés de vieux ateliers étaient jetés par terre. Selon une étude de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) d'octobre 1993, la capitale a perdu 140 000 emplois industriels en quinze ans. Les auteurs de l'enquête estiment que, sur les 230 000 qui restent, les trois quarts sont, en fait, consacrés à des actions de gestion et de commercialisation. Bref, il ne subsisterait plus dans la capitale que 60 000 salariés environ accomplissant de véritables tâches de production.

La cause n'est pourtant pas perdue. Il existe aujourd'hui de multiples activités modernes, sophistiquées, à forte valeur ajoutée et non polluantes qui ont leur place dans une ville comme Paris. L'appareillage électronique, les machines de précision, le montage des plastiques, la petite métallurgie, l'agencement de dispositifs d'alarme, les laboratoires de recherche et développement sont dans ce cas. Dans le 10e arrondissement, par exemple, une société fabrique, sans gêner personne, des tableaux de bord pour l'aviation. Dans un autre quartier, on confectionne des pièces pour les fusées spatiales. Trop à l'étroit, les laboratoires universitaires de Jussieu ont occupé 2 000 m² dans un hôtel industriel du 12e arrondissement. Encore faudrait-il que l'Hôtel de Ville cesse de tout miser sur les bureaux et croie encore à cet avenir-là. Alors, avec des idées nouvelles et des moyens accrus, sa politique industrielle pourrait retrouver un second souffle.

Marc Ambroise-Rendu

VAL-DE-MARNE

CHANGEMENT DANS LA POLITIQUE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

Après avoir tardé à s'impliquer dans l'insertion des bénéficiaires du RMI les conseillers généraux communistes révisent leur position

DANS le département du Val-de-Marne, le conseil général, présidé par Michel Germa (PC), a une façon particulière d'appliquer le *revenu minimum d'insertion* (RMI) aux personnes privées de ressources. Créé en 1988, le RMI comprend deux parties, l'une financière et l'autre liée à l'insertion. Le revenu minimum est assuré par l'Etat et l'insertion financée par les départements. Ces derniers doivent y consacrer 20 % des sommes versées l'année précédente par l'Etat au titre du revenu minimum. L'insertion concerne non seulement l'emploi (aide à la recherche, stages professionnels ou autres formations) mais aussi le logement, la santé, et la loi prévoit que dans les six mois chaque RMiste doit avoir un contrat d'insertion.

Mais entre les intentions affichées et la réalité dans le Val-de-Marne il existe quelques différences. Si l'Etat verse bien le *revenu minimum*, si le département inscrit bien les crédits nécessaires, comme le prévoit la loi, leur utilisation, qui ne fait pas l'objet de textes, ne suit pas. Aujourd'hui le département se retrouve avec un pactole non utilisé de 83 914 984 francs auquel il faut ajouter les crédits de 1994 calculés sur la base des versements de l'Etat en 1993 soit 55 983 153 francs (1).

Ces chiffres ne peuvent s'expliquer que par une sous-utilisation des crédits. La première année 11 000 francs seulement ont été consacrés à la réinsertion et s'il y a une montée en puissance, elle est restée nettement insuffisante : 4 749 927 francs en 1991, 19 726 870 en 1992, 13 300 132 en 1993.

En conséquence les personnes bénéficiant de contrats d'insertion restent peu nombreuses. Le 15 juillet, le Val-de-Marne comptait 22 846 RMistes, dont près de 12 500 allocataires ou bénéficiaires payés, c'est-à-dire percevant le revenu minimum, les autres étant de simples bénéficiaires, ce qui signifie qu'ils ne perçoivent pas l'allocation RMI mais ont droit à divers avantages (allocations, logement, exonération de la taxe d'habitation, aide médicale).

A cette date, le département recensait 1 304 contrats d'insertion en cours de validité. Ils représentaient 5,7 % des RMistes et 9,9 % des allocataires. C'est peu lorsque l'on sait que la loi l'exige pour tous et que la moyenne en France est de 47,3 % de bénéficiaires payés.

Préparer les élections

L'égalité des chances face à l'insertion est donc loin d'être respectée (2). Alors pourquoi le Val-de-Marne, qui fait de la politique sociale une de ses priorités, en est-il arrivé là ? Il semble bien qu'il s'agit d'une réticence idéologique, d'un refus d'institutionnalisation de la précarité, d'ailleurs confirmés par Roger Grevoul (PCF), premier vice-président du conseil général, chargé notamment de l'action et de l'aide sociales.

Il fait remarquer que « *50 % des RMistes sont capables d'aller travailler immédiatement sans formation supplémentaire et que souvent celle-ci ne mène à aucun emploi* », pour noter aussitôt : « *Nous avons été sélectifs vis-à-vis des associations d'insertion, mais aucune de celles proposées par le préfet n'a été refusée par le président.* » Et il ajoute enfin : « *Nous avons trois fois plus d'assistantes sociales que dans les autres départements. Nous sommes celui qui, en France, dépense le plus dans ce domaine par habitant. C'est peut-être pour ça que nous avons moins de RMistes qu'en Seine-Saint-Denis, que dans les Hauts-de-Seine et qu'à Paris. Le travail d'insertion sociale est fait, mais n'apparaît pas dans le budget du RMI. Le préfet l'a d'ailleurs reconnu puisqu'il a accepté que 15 % des crédits du volet insertion du RMI soient affectés aux structures où sont employés les travailleurs sociaux du département.* »

Si des raisons dogmatiques peuvent expliquer la situation actuelle, d'autres, politiques, peuvent peut-être expliquer le déblocage qui s'amorce aujourd'hui puisqu'une volonté de revoir entièrement le dispositif se fait jour. Alors, est-ce l'influence des socialistes sur leurs alliés communistes qui ont plus que jamais besoin de leurs voix pour avoir la majorité au sein du conseil général, ou plus prosaïquement la perspective des échéances présidentielle et surtout municipales au cours desquelles le PCF aurait beaucoup de mal à expliquer les raisons pour lesquelles il n'a pas utilisé les sommes pourtant inscrites à son budget ?

Peut-être aussi les élus ont compris que le RMI fait partie du paysage social français. Voilà qui pourrait expliquer le revirement du département qui est apparemment décidé à consentir un vigoureux effort de rattrapage. C'est un problème d'équité et de justice sociale auquel il n'est pas insensible. Pour le régler, le conseil général a confié la rédaction d'un rapport à Bernard Boutboul (PS), conseiller général de Créteil. Bénéficiant d'une entière marge de manœuvre et d'une totale convergence sur le plan politique, il entend travailler en dehors de toute polémique. « *Il n'y a pas une situation avant et une situation après (...). Ce qui m'intéresse, c'est l'avenir pas le passé.* »

Son texte qui sera présenté au cours du mois de septembre insiste sur deux points : l'emploi et le logement.

Le premier volet prévoit notamment un soutien aux entreprises intermédiaires et d'insertion avec des aides à la création d'emplois de proximité et familiaux. Pour ce qui est du secteur économique proprement dit, M. Boutboul préconise que l'on recense les souhaits professionnels des bénéficiaires du RMI d'une part, et les besoins des entreprises d'autre part afin de les mettre en adéquation et pour cela apporter un soutien spécifique aux RMistes. Un second volet est consacré au logement, un des axes d'insertion essentiels. Il conseille un surcroît d'aide en faveur des personnes en difficulté pour leur permettre de payer leur loyer, ce qui est préférable à un hôtel social.

Déjà 47,3 % des crédits de 1994, soit 20,6 millions francs, ont été mandatés. Une volonté de combler le retard trouve un début d'application dans le Val-de-Marne.

Francis Gouge

(1) Bernard Boutboul, conseiller général socialiste chargé du dossier du RMI, assure que les reports se montaient à 75 millions de francs fin 1993 et les crédits inscrits au budget de 1994 à 62 millions de francs.

(2) Selon le bulletin d'information de la délégation interministérielle au *revenu minimum d'insertion* (numéro de juillet 1994), l'écart est de un à trois entre les deux meilleurs départements et les dix moins bons et même de un à six entre les deux extrêmes.

Comme les particuliers, les élus locaux ont leurs bonnes œuvres. Celles-ci débouchent parfois sur des

Les Hauts-de-Seine s'engagent en Afrique

Le département le plus riche se montre aussi très généreux. Il a choisi de confier la gestion de sa coopération à une société d'économie mixte

« *QUAND nous livrons des écoles, il y a même les ampoules* », aime à plaisanter Charles Pasqua (RPR), président du conseil général des Hauts-de-Seine, lorsqu'il évoque les projets menés à bien par la société d'économie mixte Coopération 92, créée en 1991 sous son impulsion. Auparavant, le département, à l'instar d'autres collectivités territoriales, accordait seulement des subventions d'urgence destinées aux régions du monde frappées par un cataclysme, une épidémie ou l'acharnement de la sécheresse, mais, depuis trois ans, le département le plus riche de France a décidé de montrer l'exemple en menant une politique institutionnelle avec certains Etats étrangers, et plus particulièrement ceux d'Afrique francophone.



A la fin de son premier passage au ministère de l'intérieur, en 1988, M. Pasqua voulait poursuivre, dans son département, ses efforts de lutte contre l'immigration, convaincu qu'en aidant le continent africain et en améliorant les conditions de vie des populations rurales, il serait possible de freiner leur exode vers l'Europe. Le président du conseil général espérait estomper ainsi son image d'organisateur des « charters » pour Maliens.

C'est finalement le principe d'une société d'économie mixte (SEM), dotée d'un budget annuel de 40 millions de francs, qui a été retenu. « Il s'agit d'une structure souple, explique son directeur général, Yan Guez. Elle est directement rattachée au conseil général, *mais comprend aussi des partenaires privés qui avaient déjà des intérêts ou étaient présents dans les pays vers lesquels nous menons des opérations, par stratégie économique ou par pure solidarité.* » Coopération 92 regroupe donc des grandes entreprises du bâtiment et des travaux publics, de l'électronique, du pétrole et, même, l'office d'HLM du département.

Les motivations de M. Pasqua

« *La première action pilote déclencha une petite controverse,* se souvient M. Guez. *Nous avions choisi le Gabon, et certains élus nous reprochèrent de ne pas avoir retenu le pays le plus pauvre. Mais ceux qui nous critiquaient n'avaient pas réalisé que, en fait, cet Etat constitue une terre d'accueil pour les régions limitrophes qui, elles, sont en difficulté. La construction de soixante-cinq classes et d'une route pour desservir un dispensaire a permis de fixer au Gabon des familles nigériennes et tchadiennes qui seraient peut-être venues en France.* »

Depuis, des dizaines de petits projets ont été menés à bien dans une vingtaine de pays. « *Toutes nos opérations sont définies en accord avec les collectivités locales et les autorités gouvernementales.* », précise M. Guez. Au financement d'un centre hospitalier universitaire dans une grande ville, Coopération 92 préfère des petites structures de brousse, plus proches des populations. Le gros problème en Afrique, étant « la gestion et la maintenance », le conseil général veille, lorsqu'il fait installer un puits, à en confier la responsabilité au chef de village.

En trois ans, du Niger au Bénin, en passant par le Sénégal, le Tchad, le Congo, le Cameroun, le Togo et même le Kenya, seul pays anglophone à avoir bénéficié d'une opération de la SEM, le département a fait sortir de terre – en général en moins de douze mois – plus de deux cents salles de classe, un collège, cinq ponts, une dizaine de dispensaires. Il a engagé cent quatre-vingts forages hydrauliques et acheté vingt camions-citernes pour la Mauritanie. Chaque année, la SEM diversifie ses actions.

Seule ombre au tableau : la coopération entreprise avec les pays de l'Est est restée infructueuse. « *Le contexte n'est pas le même et les interlocuteurs changent tous les quinze jours,* soupire M. Guez. *Nous envisagerons, éventuellement, des actions culturelles dans ces pays.* » Des contacts ont également été pris avec le Laos, le Cambodge et le Vietnam, qui devraient déboucher dans ce dernier pays sur la création d'une bibliothèque et de deux classes francophones. Des actions scolaires ont été menées au Maroc : d'autres étaient prévues en Algérie, « *mais c'était avant les bons résultats du FIS aux élections* », s'empresse d'ajouter le directeur de la SEM.

Certains s'interrogent toujours sur les véritables motivations de M. Pasqua. Son souci affiché de la solidarité ne servirait-il pas, aussi, les ambitions personnelles de l'homme politique, voire son action au ministère de l'intérieur ? Les sceptiques rappellent que, sur l'exercice 1993-1994, Coopération 92 a équipé de pompes hydrauliques quatre-vingts villages du Burkina-Faso. Il s'agit d'un pays avec lequel le ministre d'Etat semble entretenir de bonnes relations, puisque son gouvernement a accepté de recevoir les expulsés de Folembray.

Jean-Claude Pierrette

Les orphelins rwandais du Loiret

Depuis quatre mois des enfants sont accueillis par le conseil général

LES bébés lancent d'abord des coups d'œil interrogateurs sur les visages inconnus penchés sur leurs berceaux. Et puis leurs regards se font quémandeurs : est-ce que quelqu'un les prendra dans les bras ? Les bambins de deux ou trois ans déploient, eux, leur sourire le plus charmeur, tendent franchement les bras et s'agrippent à quelques instants de chaleur. L'heure de la sieste à l'orphelinat rwandais de Masaka, comme dans tous les autres sans doute, est un moment sensible. Que la petite communauté se soit retrouvée brusquement transplantée d'Afrique au bord du Loiret n'y change probablement pas grand-chose.

Disciplinés et dégourdis, les petits escaladent seuls des lits à barreaux deux fois plus hauts qu'eux. Plus tard, ils iront jouer, à leur aise, dans le vaste parc du château du Rondon. L'apathie des premiers jours a disparu. L'équipe rwandaise qui les a accompagnés dans leur périple garde une mine grave. « *Ici c'est bien, les Français nous aident à nous occuper des enfants,* lâche une des puéricultrices. *A Masaka, nous étions plus nombreuses, mais les nounous tutsies ont été tuées.* » Chaque jour, ces jeunes accompagnateurs – cuisiniers, jardiniers, infirmières, âgés pour la plupart de moins de vingt ans – scrutent le téléviseur pour y apercevoir, peut-être, une silhouette familière.

Leur départ a eu lieu le 12 avril. Ce matin-là, sœur Edith, l'énergique directrice de Masaka, d'origine polonaise, apprend que les familles adoptives de pupilles venant de chez elle ont obtenu l'évacuation de l'orphelinat. La sœur dispose d'une demi-heure pour tout préparer. Dans la précipitation, les papiers officiels restent sur place. Sans eux, les petits hôtes du château du Rondon ne peuvent aujourd'hui être adoptés. Tous ne sont d'ailleurs pas orphelins, ou du moins ne l'étaient pas avant les massacres. La centaine d'enfants âgés de trois mois à quinze ans et trente adultes de Masaka sont transportés par l'armée française jusqu'à l'aéroport. « *Les militaires m'ont demandé où ils devaient nous expédier* », se souvient sœur Edith avec un sourire crispé.

Des jouets, mais aussi des cartables

Après une courte escale à Bangui, l'orphelinat atterrit finalement dans un centre d'hébergement pour réfugiés à Créteil. Le gouvernement demande alors aux conseils généraux, puisqu'ils sont en charge de l'action sociale, d'en accueillir quelques-uns. Le Loiret décide de les recevoir tous ensemble, réunis comme à Masaka. Depuis 1987, ce département entretient des contacts étroits avec la sous-préfecture de Butaré, au sud du Rwanda. Kléber Malécot (UC), président du conseil général à l'époque, avait donné carte blanche à son directeur de cabinet, Thierry Fandard, pour suivre cette affaire. L'homme du jumelage, ce sera lui. L'organisateur de l'accueil de l'orphelinat aussi. Il connaissait Masaka, pas très éloigné de Butaré.

Le conseil général possédait un château inoccupé, il a disposé d'un mois pour le remettre aux normes de sécurité. Un toboggan de bois trône entre deux étages, il est destiné à une éventuelle évacuation et rappelle à Thierry Fandard des souvenirs éprouvants. « *La veille de l'arrivée des enfants, un fonctionnaire m'a demandé si nous avions déposé une demande de permis de construire pour la fenêtre supplémentaire que nous venions de percer..* » Très vite, une intendante, deux infirmières, des éducateurs, des enseignantes sont détachés de leurs organismes d'origine ou embauchés. Le gouvernement s'engage à régler un prix de journée jusqu'en novembre. Le département signe des contrats emploi-solidarité à l'équipe rwandaise. Une opération rondement menée.

Avec Butaré, le Loiret s'était plutôt spécialisé dans la coopération agricole. Production de haricots verts, amélioration de la race caprine : Thierry Fandard raconte l'expérience avec une fougue intacte, alors que les parcelles sont aujourd'hui à l'abandon. Progressivement, les hôpitaux d'Orléans offrent du matériel médical, le département fournit des cahiers, des pupitres. Puis le conseil général accueille des fonctionnaires territoriaux, il décide même de construire des locaux là-bas afin, entre autres, d'organiser des sessions de formation à leur intention.

La Maison du Loiret ouvre ses portes à Butaré en décembre 1993. Déjà en partie pillée lorsque le directeur de cabinet effectue son dix-huitième voyage à Butaré, au mois d'août, elle abrite des Canadiens de l'ONU. Depuis, d'après ses informations, elle a été réquisitionnée par le FPR. « *C'est vrai, nous travaillions avec l'administration rwandaise. Mais en tant que collectivité locale, nous n'avions pas vocation à agir en dehors d'elle. Et après tout, c'était un Etat de droit* », annonce tout de go le directeur de cabinet, comme pour prévenir la polémique qui s'est amorcée à Orléans. La presse locale reproche, en effet, au conseil général de se cantonner à l'accueil des orphelins de Masaka, et le soupçonne de ne pas en faire davantage parce qu'il se sentirait « *gêné aux entournures pour avoir – trop ? – composé avec le pouvoir du général Habyarimana ?* » (1).

Le débat dépasse les enfants du château du Rodon. Leurs accompagnateurs, hutus et tutsis, s'expriment peu. Quant à l'équipe française, elle a d'autres soucis. L'été touche à sa fin, le jardin va perdre de son attrait, et les locaux sont un peu exigus. Des associations ont d'abord envoyé des jouets, puis des cartables, la scolarisation s'organise. Mais quel projet pédagogique faut-il concevoir pour les Rwandais dont nul ne sait combien de temps ils resteront ? Plus simplement, que vont devenir ces enfants ?

M. V.

(1) *La République du Centre* du 12 août.

LYON, CAPITALE DE L'HUMANITAIRE

La tradition catholique et associative de la capitale rhodanienne se perpétue à travers les associations d'aide au tiers-monde

CERTAINS soutiennent que c'est la tradition du catholicisme social de la ville et son dense réseau associatif qui se perpétuent ainsi. D'autres estiment que le déclencheur en a été le lancement de Bioforce, organisme formant des bataillons de volontaires, créé à l'initiative de Charles Mérieux, le père spirituel du mouvement. Toujours est-il que Lyon a vu naître, en dix ans, nombre d'associations humanitaires, dont beaucoup ont conquis leurs lettres de reconnaissance en Asie, en Afrique ou dans les ex-pays de l'Est. Handicap international, Vétérinaires sans frontières ou Equilibre figurent parmi les plus connues. Leur réussite a suscité maintes vocations, et les collectivités locales croulent sous les demandes de subventions.

Il n'est pas facile pour elles d'accompagner ces bonnes intentions qui, parfois, ne semblent motivées que par l'air du temps. « *Dans le cas de nouvelles associations, je réponds négativement à toute demande d'argent public* », résume Alain Jakubowicz, adjoint au maire de Lyon, chargé du respect des droits. C'est d'autant plus clair que le budget alloué à sa délégation, 1,5 million de francs, ne lui permet guère de répondre à toutes les sollicitations. Avec 1 million de francs annuel, la générosité du conseil général du Rhône a, elle aussi, ses limites. « *Notre participation est une goutte d'eau dans les budgets des associations humanitaires, dont la plupart bénéficient du soutien d'instances européennes ou nationales* », explique Bernadette Isaac-Sibille, député (UDF-CDS), chargée de ces dossiers au sein de l'assemblée départementale. Son homologue du conseil régional Rhône-Alpes, Anne-Marie Comparini (UDF-CDS), parle d'aides pour « *trois ou quatre opérations précises par an, de l'ordre de 200 000 francs chacune* ».

Les limites des aides publiques

Même si le champ de leurs compétences obligatoires n'intègre pas l'humanitaire international, les collectivités, et leurs élus, ne sont pas insensibles à la proximité de cette « culture » de la solidarité. Ainsi le conseil général du Rhône a apporté son soutien logistique aux premières fêtes organisées par Handicap international pour se faire connaître et recueillir des fonds. Les trois collectivités ont aussi financé, en 1990, l'installation de différentes associations dans des bâtiments communs, mais les élus hésitent à s'engager plus loin. L'expérience du Comité pour Léré est dans toute leur mémoire.

En 1984, ce nouveau comité trouve auprès de Charles Béraudier, alors président du conseil régional, une oreille attentive. Il soutient sans réserve un programme de coopération entre Rhône-Alpes et la province de Tombouctou, au Mali, qui vise principalement à mettre en eau deux lacs. Février 1989, Charles Millon, qui a succédé à Charles Béraudier, décédé, inaugure les installations. 1991, la révolte des Touaregs et la répression du régime malien contraignent les membres du comité à quitter le territoire. Les élus régionaux se taisent, et des dissensions internes éteignent le Comité pour Léré.

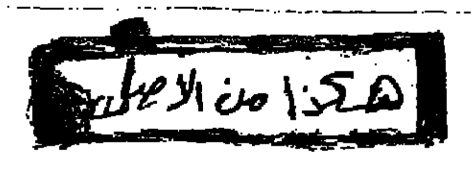
Toujours convaincu de l'impérieuse nécessité de la solidarité avec les pays du tiers-monde, le conseil régional vient de remettre en chantier un réseau d'appui, baptisé RESACOOP, en s'entourant d'un maximum de garanties : les ONG qui y participent sont connues pour leur professionnalisme, et les opérations décidées seront menées en partenariat avec le CIEDEL (Centre international d'études pour le développement local) et l'Etat.

En insistant sur la nécessité de « *cibler* » les interventions, le conseil régional, *via* RESACOOP, entend mieux fédérer les énergies, sans empiéter sur les relations internationales, domaine de l'Etat, et sur les connaissances du terrain des associations. Le conseil général du Rhône s'appuie sur ses compétences, notamment celle qui lui confie la formation du personnel pour la petite enfance : il ouvre ses centres à des stagiaires accueillis par des ONG lyonnaises. Quant à la mairie de Lyon, elle a informatisé la bibliothèque de Bucarest.

Si ces collectivités sont particulièrement sensibilisées par le travail des ONG, elles sont, finalement, mal à l'aise dans ce type d'activités. « *Nous ne savons pas faire,* reconnaît M. Jakubowicz. *Nous ne pouvons pas nous substituer aux associations humanitaires.* » Une récente collecte de vêtements pour le Rwanda, lancée par la ville de Lyon, en collaboration, pourtant, avec Handicap international, a été un échec.

Bien sûr, l'émotion parfois gagne aussi les élus. Revenant d'une mission en Bosnie avec Equilibre, en août 1992, M. Millon avait lancé l'idée d'un « *impôt humanitaire* » : que chaque Rhônalpin offre un franc. Le projet est resté lettre morte. Quant au conseil municipal, il a voté, avant l'été, et à l'unanimité, le parrainage de prêtres tibétains pourchassés par les autorités chinoises. Cela n'a pas empêché Michel Noir de se rendre, fin août, à Canton, pour « *rétablir des relations économiques* ».

de notre bureau régional
Bruno Caussé



collaborations, mais c'est sur ce terrain de la coopération décentralisée qu'ils se sentent le plus à l'aise

Des maires écrivent au premier ministre chinois

Une soixantaine de communes parrainent des prisonniers tibétains. Leur action pose la question du caractère politique de l'action humanitaire

« *Si le souci humanitaire participe à l'élévation des consciences, alors il appartient au domaine des compétences des collectivités locales.* » Fort de ce beau précepte, Yvon Beuchon (PC), maire de La Chapelle-Saint-Ursin, dans le Cher, n'hésite pas à publier les lettres qu'il rédige à l'invite d'Amnesty International dans son bulletin municipal. En 1989, il engage sa commune de près de trois mille habitants à parrainer un village roumain menacé de destruction.

En octobre 1993, son conseil signe une délibération officielle, dans laquelle il annonce son intention de parrainer un prisonnier d'opinion tibétain, en danger d'oubli dans les geôles chinoises. Mais, cette fois, le préfet du Cher y a trouvé à redire : cette initiative-là a des relents d'ingérence politique. Environ soixante communes françaises ont accompli la même démarche, à l'appel, entre autres, du Comité de soutien au peuple tibétain (1). Certaines sont dirigées par d'anciens ministres de couleurs politiques différentes : Strasbourg, Lyon, Blois, Toulouse, Grenoble, Issy-les-Moulineaux, Athis-Mons. A chaque fois, la délibération du conseil municipal est envoyée aux autorités chinoises et, généralement, transmise au ministère français des affaires étrangères.

La Chapelle-Saint-Ursin est, à ce jour, la seule à avoir dû s'en expliquer devant un tribunal. Le préfet du Cher souhaitait, en effet, imposer au conseil municipal d'annuler sa délibération, dans la mesure où « *l'intérêt communal est absent* » et parce que « *le caractère humanitaire de cette action pourrait éventuellement apparaître comme une prise de position politique* ». Yves Beuchon en convient, la demande est bien argumentée, mais il ne cède pas pour autant. L'affaire est soumise au tribunal administratif d'Orléans. Celui-ci se contente de constater que l'acte a été pris dans les règles il se retient de trancher sur le fond, et rejette la demande du préfet. Le débat reste ouvert.

S'en tenir au code des communes, qui veut, *grosso modo*, qu'une municipalité ne veille que sur les affaires de la commune, n'aurait pas grand sens. Voilà longtemps qu'elles ont dépassé cette courte définition. « *Quand un ministre fait collecter du riz dans les écoles publiques, est-ce qu'il ne nous incite pas à sortir de ce rôle étroit ?* » lance le maire de La Chapelle-Saint-Ursin. « *S'interdire toute ingérence politique revient à attendre qu'un génocide soit reconnu, avant d'intervenir* », analyse Guy Roy, chargé de mission auprès de l'Association des maires de France.

Jean-Paul Ribes, président du Comité de soutien au peuple tibétain, plaide sans ambiguïté pour un engagement des élus. « *Leur rôle est de répondre aux aspirations morales des électeurs*, dit-il. *Or le soutien moral des prisonniers de Lhassa ne peut être que politique.* » En attendant quelques éclaircissements et à la demande du préfet de la Charente, le maire de Gond-Pontouvre, Jean-Claude Beauchaud (PS), a suspendu la délibération sensible. Son conseil avait accepté de parrainer une nonne bouddhiste âgée de vingt-deux ans, condamnée à treize ans d'emprisonnement pour avoir chanté une chanson pro-indépendantiste.

M. V.

(1) 3, rue Lavoisier, bâtiment 3, 93500 Pantin. Voir *le Monde* du 7 février 1993.

Les portes des collectivités locales s'ouvrent sur le monde

Suite de la page I

Pratiquant la charité bien ordonnée, les collectivités locales importantes misent sur plusieurs registres et commencent par consacrer la plus grosse part de leur budget international au soutien de leurs entreprises candidates à l'exportation. Néanmoins, sollicité au rythme soutenu des catastrophes et des conflits, le conseil régional d'Ile-de-France, par exemple, a décidé d'inscrire une ligne permanente de subventions pour ses « *bonnes œuvres* », selon l'expression de Chiara Corazza, qui y dirige les affaires internationales. La région-capitale verse 2 à 3 millions de francs par an à des associations : Restaurants du cœur en France, Médecins sans frontière pour son action au Rwanda, etc. Il s'agit pour elle d'une sorte d'« extra ».

Son véritable budget de solidarité internationale – près de 7 millions de francs –, est concentré sur le Mali, la Mauritanie et Madagascar, où elle finance une série de projets dans les secteurs de l'eau, de l'aménagement rural, de la formation et de l'éducation. Les deux premiers ont été retenus, après une longue réflexion, parce que l'Ile-de-France abrite une forte population migrante originaire de l'Afrique saharienne. L'accord signé avec la région de Tananarive correspond... à une demande du gouvernement. En parallèle, le conseil régional soutient la francophonie au Liban, en Roumanie, en Pologne. « *Promouvoir l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France au-delà des frontières* » : telle est l'idée du président, Michel Giraud (RPR), dont le programme justifie une large palette d'actions.

Brest privilégie les ports

Le discours est le même à Marseille, qui souhaite « *faire connaître ses compétences dans tous les domaines* ». Jumelée avec une douzaine de grandes villes dans le monde, Marseille a passé, en parallèle, des accords dans de nombreux domaines : la santé et l'environnement à Tirana (Albanie), l'urbanisme à Gdansk (Pologne), l'eau à Lima (Pérou), la *circulation*, le *patrimoine historique*, le métro et la culture à Alexandrie (Egypte). Cela ne l'empêche pas de financer, aussi, des convois d'aide d'urgence.

Au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, présidée par Marie-Christine Blandin (Verts), le ton prend un tour nettement plus militant. « *L'augmentation des conflits dans le monde montre que l'action des Etats est limitée. Il faut éveiller les consciences et la vigilance des populations* », assène Sabrina Schliwanski, chargée de mission auprès de la présidente. Le Nord-Pas-de-Calais devrait consacrer 16 millions de francs à la coopération internationale en 1995, et souhaite atteindre, à terme, 1 % de son budget, montant symbolique en faveur duquel les élus écologistes font pression dans tous les conseils régionaux où ils sont présents.

A côté d'opérations humanitaires classiques le long du fleuve Sénégal, en Bosnie ou sur place, avec l'accueil de femmes ayant fui l'Algérie, ce conseil régional a mis le cap sur l'environnement. Les régions de Cracovie et de Katowice sont confrontées à un problème de mutation économique, que le Nord-Pas-de-Calais a déjà connu. « *Avec beaucoup d'humilité*, rapporte Mme Schliwanski, *nous incitons nos partenaires polonais à abandonnner leurs rêves de mono-industrie.* » Deux « pépinières » de PME fonctionnent déjà ; le conseil régional y forme de futurs cadres, finance un secrétariat, paie les télécommunications. Cette action a séduit la Commission européenne, qui a désigné la région comme pilote d'un programme de reconversion industrielle dans les pays d'Europe centrale et de l'Est et a débloqué 15 millions d'écus. Les représentants du Nord-Pas-de-Calais en profitent pour vanter les tramways et dénoncer les méfaits des autoroutes.

Dans la région de Hué, au Vietnam, avec « *beaucoup d'humilité* » toujours, « *nous avons convaincu les responsables locaux de valoriser le lagunage naturel*, explique encore Mme Schliwanski. *Nous avons eu maille à partir avec l'UNESCO, qui voulait draguer les bassins et construire une station d'épuration.* » La coopération décentralisée, conçue comme un vaste champ d'expérimentations écologiques, peut déconcerter. Les besoins, en tout cas, sont urgents. La Fédération mondiale des cités unies gère l'offre et la demande en matière de jumelage. Elle reçoit, actuellement, les appels de grandes villes russes particulièrement polluées, qui ne trouvent pas preneur, tant l'étendue de la tâche rebute leurs homologues mieux dotées.

L'exemple de l'ouest de la France, très impliqué dans la coopération décentralisée – particulièrement Rennes, Nantes et le département des Côtes-d'Armor –, montre que les collectivités locales se décident, aussi, en fonction de leurs spécialités géographiques ou économiques. La région Bretagne forme des jeunes agriculteurs juqu'au Chili. Brest privilégie les relations avec des ports. En Roumanie, la ville conduit une coopération scientifique dans le domaine de la mer, comme elle aide un orphelinat de Constanza.

Rayonnement de la ville ou du département, convictions politiques des élus ou élan de la population : les collectivités locales qui ont franchi le pas ont pris goût aux relations internationales. Leurs responsables qui entretenaient des contacts en Algérie ou au Rwanda proclament tous leur impatience d'y retourner dès que possible.

La ruée vers l'Est

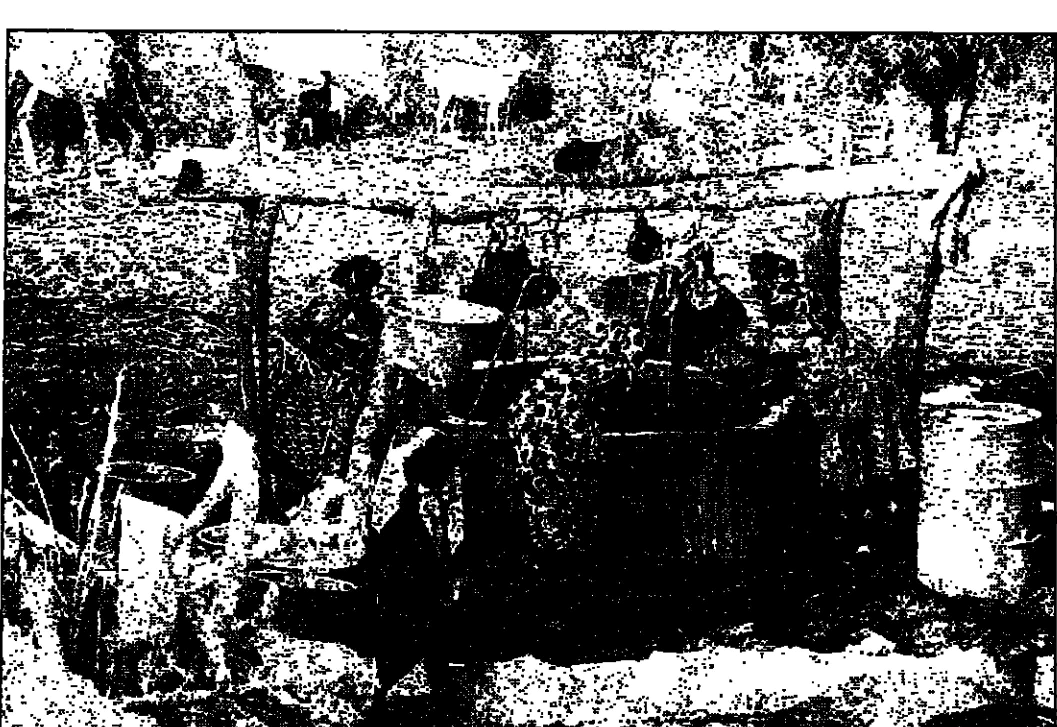
Jusqu'à l'ouverture du mur de Berlin, les efforts se tournaient surtout vers l'Afrique (pas moins de cent vingt communes françaises sont présentes au Burkina-Fasso). Il n'y avait guère de raisons pour que les collectivités locales n'y commettent pas les mêmes erreurs que les fonctionnaires chargés de la coopération « lourde », d'Etat à Etat, mais elles apprennent vite. Désormais, elles sont nombreuses à s'assurer de la présence d'une association de parents, prête à payer un enseignant, avant de financer la construction d'une école. La ruée vers les pays de l'Est s'est aussi soldée par quelques déconfitures, notamment pour certaines municipalités communistes qui se sont vues brusquement dédaignées par leurs anciennes jumelles.

Les Français ont formé des fonctionnaires territoriaux, invité des responsables locaux à observer les arcanes de la démocratie locale mais, très vite, les collectivités de l'ancien bloc de l'Est ont exprimé des demandes précises : comment communiquer au sujet de l'environnement, comment prévenir la délinquance ? Certains pays, comme la Roumanie et la Hongrie, commencent à s'agacer de ces partenaires qui s'immiscent partout, d'autant plus que ces derniers ne sont pas les seuls à proposer leurs services.

Là-encore, ce foisonnement d'initiatives mériterait sans doute quelques efforts de coordination, difficiles à organiser, pas seulement à cause de la susceptibilité des élus. Les progammes d'échanges d'expériences entre collectivités locales, initiés par Bruxelles, connaissent un succès mitigé, car ils portent souvent sur des politiques ambitieuses, et la Commission exige l'engagement conjoint d'un, voire deux partenaires de la Communauté. Une petite ville comme Romans-sur-Isère a su, néanmoins, devenir la tête d'un réseau (INSERMED) qui travaille, entre autres, sur la justice de proximité et les pratiques de conciliation avec Huy en Belgique et la banlieue de Tunis.

Selon Vincent Minier, conseiller pour les relations internationales à l'Association des présidents des conseils généraux, c'est dans la politique sociale que la réciprocité se fait le plus tangible. « *Nos problèmes de délinquance, d'accueil des personnes âgées, de chômage et d'exclusion ont atteint un tel niveau que les élus français commencent à porter un autre regard sur ce qui se fait ailleurs* », explique-t-il. Effet de mode ou nouvelle dimension des relations internationales, les portes des hôtels de ville se sont ouvertes sur le monde.

M.V.



Pour les populations de l'Afrique saharienne, la région-capitale finance le forage de puits

Un entretien avec Bernard Stasi

« La coopération décentralisée doit permettre de ne pas avoir recours à l'action humanitaire »

Bernard Stasi, ancien député (UDF-CDS) de la Marne, maire d'Epernay, vice-président de la commission développement et coopération du Parlement européen, préside le comité français de la Fédération mondiale des cités unies. Il explique, dans l'entretien qu'il nous a accordé, sa conception de la contribution des collectivités locales à l'aide humanitaire.

« La coopération décentralisée entre-t-elle, selon vous, dans le champ de l'action humanitaire ?

– Le rôle de la coopération décentralisée est justement d'éviter d'avoir recours, un jour, à des opérations humanitaires, mais devant certaines situations de détresse qui sensibilisent l'opinion, les élus peuvent plus facilement expliquer qu'il ne suffit pas d'envoyer des couvertures ou des boîtes de conserve. Il faut, avant tout, aider les collectivités locales étrangères avec lesquelles nous sommes en contact, à se développer et, d'abord, à se prendre en charge. C'est un travail de fond, qui repose sur des contacts directs entre citoyens, sur des projets durables et qui respecte le rythme particulier des administrations territoriales. Telle est la mission de la Fédération mondiale des cités unies.

– Ce souci d'ouverture n'est-il pas difficile à accepter de la part d'une population française frappée par la crise économique ?

– Il faut prendre le temps d'expliquer. Bien sûr, les électeurs peuvent faire payer dans les urnes, à leur maire ou à leur président de région de s'occuper des Africains et des immigrés ! J'en sais quelque chose, mais, après tout, il a fallu aussi du courage en 1947, pour initier des jumelages avec des cités d'outre-Rhin, afin de préparer la réconciliation franco-allemande !

» Nous estimons que trois à quatre cents projets vivent réellement. Les élus impliqués forment un monde petit, mais enthousiaste.

– Pensez-vous que les initiatives des collectivités locales peuvent compléter la politique étrangère de l'Etat ?

– Je constate en tout cas que les villes jumelées avec le Togo ont joué un rôle non négligeable dans la reprise de la coopération française avec ce pays. Par ailleurs, j'ai conduit une mission d'élus locaux en Palestine, en juillet dernier. Je suis fier de dire que nous sommes parmi les premiers Français à avoir rencontré les responsables municipaux de Gaza et de Jericho. Plusieurs maires se sont déclarés prêts à agir, en liaison, bien sûr, avec le ministère des affaires étrangères. Le 10 septembre, Chartres signe un accord de jumelage avec Bethléem.

» Le gouvernement a pris conscience que l'autonomie des collectivités locales dans leurs initiatives internationales faisait partie de la logique des lois de décentralisation. Et puis, dans le domaine de la coopération, on a besoin de tout le monde. »

Propos recueillis par
Martine Valo

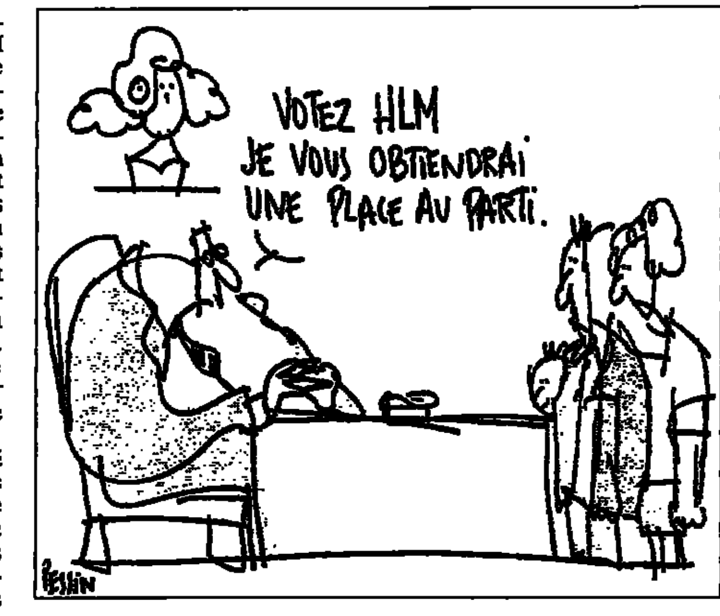
La gestion des organismes d'HLM à la lumière des enquêtes des chambres régionales des comptes

Un rapport de la Cour des comptes est toujours, en soi, un événement. On ne peut donc s'étonner de l'effet produit, en juin dernier, par la publication du document sur la gestion des offices d'HLM. Sorti quelques jours avant le congrès annuel du mouvement, réuni à Rennes, ce travail a été très commenté et, même, contesté sur certains points. Hervé de Charette, ministre du logement, a proposé aux congressistes de l'examiner en commun.
Le document, synthèse des enquêtes des chambres régionales, prenait du champ et posait de grandes questions, telles que la finalité de l'action des HLM, la politique d'attribution des logements ou celle des loyers (le Monde *du 28 juin), mais ses analyses étaient illustrées par des exemples recueillis sur le terrain. Aujourd'hui, elles n'ont pas fini, sur le terrain, de faire des vagues. Pour une raison simple, expliquée par les enquêteurs : statutairement, « les représentants des collectivités occupent des fonctions importantes dans les organismes publics » d'HLM. Tout faux pas, abus ou erreur dans la gestion des offices devient alors un argument politique.*

LES DOUBLES COMPTES DE L'HÉRAULT

Les deux positions occupées simultanément par un élu peuvent conduire à des confusions comptables

ANDRÉ RUIZ, le président de l'office d'HLM du département de l'Hérault, a-t-il abusé de sa position et franchi les frontières qui le séparent d'autres fonctions électives qu'il exerce par ailleurs ? La lettre d'observation rédigée, cet été, par la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon permet de poser la question. Les premières pages de ce document sont en effet consacrées aux pratiques de gestion adoptées à l'office sous l'autorité de M. Ruiz. Celui-ci, qui préside l'office depuis 1985, est aussi conseiller général et maire (PS) de la petite commune héraultaise d'Aniane.



Le premier reproche formulé dans ce rapport concerne les frais de réception supportés par l'office des HLM, qui sont passés de 101 083 francs à 269 420 francs entre 1989 et 1992, soit une augmentation de 167 %. Ces dépenses sont jugées par les rapporteurs *« véritablement excessives, en comparaison avec les autres offices de la région »*. Ces derniers dénoncent également les nombreux remboursements *« illégaux »* qui ont été consentis au président et aux administrateurs. Non seulement certains frais n'auraient jamais dû être remboursés (notes de taxis à Paris pour 4 432 francs en 1991, une location de voiture à Montélimar pendant six jours en 1987 pour 7 407 francs, etc.), mais ces règlements ont, de plus, été effectués sur la base des frais réels, et non pas forfaitaires. La réglementation exige, pourtant, que le conseil d'administration prenne une délibération pour que cela soit possible. Enfin, ces remboursements se sont faits sur la foi de justificatifs souvent absents ou si flous qu'ils en deviennent douteux.

Ces négligences conduisent les magistrats à affirmer que l'office a pris en charge des dépenses qui ne lui incombaient pas. Or leurs conclusions viennent à l'appui d'une autre enquête, non publique celle-ci, réalisée en avril 1994 par la mission interministérielle d'inspection du logement social. Ce rapport, qui figure aujourd'hui dans les dossiers de la direction départementale de l'équipement, dénonçait, lui aussi, *« des anomalies flagrantes dans la gestion des fiches budgétaires »* de l'office d'HLM de l'Hérault entre 1992 et 1993. Ses auteurs s'étonnaient, notamment, des avantages dont bénéficiaient M. Ruiz (une voiture avec chauffeur, à quoi s'ajoutent d'importants remboursements de frais de déplacement et de réception). Ils en concluaient : *« Les sommes injustifiées, ainsi que celles ne concernant pas l'office, devront être remboursées. »*

Les magistrats de la chambre régionale des comptes ont encore constaté que M. Ruiz s'était fait rembourser les mêmes missions, à la fois par l'office d'HLM et par le conseil général de l'Hérault, dont il est le vice-président délégué aux affaires sociales. Ainsi M. Ruiz a-t-il touché 16 062 francs de la part du département pour sa participation à cinq congrès de HLM, alors que l'office lui a remboursé, en parallèle, 10 126 francs pour les mêmes raisons. En 1990 et 1991, les HLM de l'Hérault ont réglé à M. Ruiz, une somme totale de 38 302 francs, pour des missions qui ont eu lieu alors qu'il participait à toutes sortes de réunions sans rapport avec le logement social : séances plénières du conseil général, réunions du bureau de l'assemblée départementale et autres commissions où il siège.

Des frais de mission remboursés deux fois

La chambre régionale des comptes révèle, enfin, que des frais liés, cette fois-ci, aux activités politiques de M. Ruiz dans sa commune d'Aniane, ont été en partie supportés par l'office d'HLM. Lors de la campagne des dernières cantonales, alors que M. Ruiz était candidat sur le canton d'Aniane, les HLM ont réglé l'affranchissement de nombreux courriers électoraux : convocation à un rassemblement de militants socialistes, à une réunion de section du PS, invitation à participer au comité de soutien de M. Ruiz, à des fêtes célébrées à Aniane. L'office a aussi abrité des réunions politiques, notamment le 10 décembre 1993, lorsque s'y est tenue une rencontre préparatoire de campagne électorale, autour d'un buffet froid.

M. Ruiz justifie l'augmentation spectaculaire des frais de réception sous sa présidence en évoquant les manifestations exceptionnelles qui ont eu lieu à l'occasion des soixante-dix ans de l'office. Il met aussi en avant la volonté du conseil général de l'Hérault et du conseil d'administration de voir l'organisme gestionnaire des HLM devenir *« un partenaire obligé dans le secteur du logement, ce qui a amené à être très présent sur le terrain »*.

Il reconnaît avoir bénéficié de *« l'usage ancien »* qu'est le remboursement aux frais réels et admet la nécessité de régulariser cette situation, mais il précise, aussi, qu'*« avant la loi de 1992, qui a réglementé les indemnités des élus, il y avait un pot commun au conseil général, qui permettait à chacun des membres de l'exécutif de bénéficier d'indemnités fixes et égales »*.

« Au moment du décompte, il y a donc parfois eu des doubles comptes entre des frais engagés comme président de l'office et comme vice-président du département », explique-t-il, mais il dément avoir fait supporter à l'office des charges liées à ses activités de conseiller général.

M. Ruiz admet enfin avoir utilisé les locaux de l'office pour une réunion politique avant les dernières élections cantonales, mais *« le buffet froid*, ajoute-t-il, *à ma connaissance, n'a pas été payé par les HLM »*. Il affirme avoir donné des instructions pour que la machine à affranchir soit désormais utilisée par ses services de façon plus sélective...

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin

TEMPÊTE SUR L'OFFICE D'HLM DU GARD

Suite de la page I

La lettre d'observations de la chambre régionale des comptes porte un jugement très sévère sur la gestion de M. Pradille. Sans la mise en place d'un plan de redressement draconien, conduit par la Caisse nationale de garantie du logement social, l'office, créé en 1922, gestionnaire de quatorze mille logements dans le département du Gard, risquait fort le dépôt de bilan. *« L'office serait proche de la cessation de paiement »*, écrivaient déjà, en 1991, les auteurs d'une mission d'inspection du ministère de l'équipement. Ce rapport, resté confidentiel jusqu'ici, complète celui des conseillers de la chambre régionale.

Quand ces derniers s'inquiètent du nombre considérable d'agents recrutés ou s'étonnent de dépenses et de frais injustifiés, les inspecteurs de l'équipement évoquent plus directement des *« embauches de complaisance »* et des *« factures postdatées ou portant des prestations falsifiées »*. A trois ans d'intervalle, les deux rapports dénoncent les mêmes travers : le train de vie de l'office ; le fait que ses deux anciens directeurs, sans aucune activité, continuaient à percevoir des rémunérations ; le cabinet pléthorique que s'était constitué M. Pradille, et sa permanence parlementaire, installée sans contrepartie financière dans les locaux de l'OPDHLM.

Facteur aggravant, de 1988 à 1992, l'office s'est fourvoyé dans des opérations très éloignées de ses missions. En quelques années, il s'est constitué un « trésor de guerre », composé d'acquisitions foncières, pour un montant de 42 millions de francs. Aujourd'hui, ces acquisitions sont immobilisées. *« Souvent inopportunes, elles paraissent, dans certains cas, plutôt servir les intérêts des sociétés vendeuses »*, précisait, en mars, la chambre régionale des comptes. Une éventuelle information devra maintenant établir quelles sont ces entreprises et les liens qu'elles pouvaient éventuellement avoir avec les responsables de l'office d'HLM.

L'un des exemples cités dans le rapport de la chambre régionale des comptes concerne l'achat, pour 2 millions de francs, en 1988, d'une ancienne usine de la société de bonneterie Eminence sur le territoire de la commune de M. Pradille. Cette acquisition est d'autant plus curieuse, pour l'office d'HLM, que l'entreprise s'est installée sur une commune voisine, dans l'attente de la construction, actuellement en cours, d'une nouvelle unité sur un terrain mis à sa disposition par la mairie de Sauve.

« Trafic d'influence ! », clame Jacques Lacoume, auteur de deux plaintes avec constitution de partie civile, dans lesquelles son intérêt à agir a été confirmé. Ce locataire, soupçonné par l'actuelle majorité départementale d'être un « sous-marin » de M. Baumet, a levé, depuis peu, un lièvre qui ne figurait ni dans le rapport de l'équipement ni dans celui de la chambre régionale des comptes. Factures à l'appui, il affirme que l'office avait payé, en 1993, à une entreprise spécialisée dans la construction de piscines et aujourd'hui en liquidation, 290 000 francs pour la rénovation de la toiture d'un immeuble à Sauve, puis 139 000 francs pour la pose de carrelage dans des appartements HLM.

Or, dit M. Lacoume, l'immeuble de Sauve reste fermé et délabré, et le carrelage n'a jamais été posé. M. Journet dément formellement ces accusations et en veut pour preuve une expertise démontrant l'existence des travaux. M. Pradille, de son côté, dénonce des complots de basse politique. Pour prouver sa probité, le sénateur avait demandé publiquement, avant l'été, l'ouverture d'une enquête judiciaire et l'examen de son patrimoine personnel. A l'époque il ne savait pas que le procureur de la République de Nantes l'avait devancé en confiant, quelques jours auparavant, une enquête préliminaire au SRPJ. Les policiers l'ont d'ailleurs entendu à titre de témoin, le 7 septembre, avant de remettre au procureur un dossier semble-t-il suffisamment étayé pour que ce dernier décide l'ouverture d'une information judiciaire.

de notre correspondant à Nîmes
Richard Benguigui

L'OPAC DE L'OISE SE PASSE DE TUTELLE

Les conditions d'attribution des marchés ne respectent pas toujours la législation

LE rapport que la chambre régionale des comptes de Picardie, présidée par Jean-Yves Bertucci, a consacré à la gestion de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de l'Oise, met en lumière l'« indépendance » de celui-ci vis-à-vis de la tutelle de l'Etat. Il s'agit là d'un euphémisme. De 1983 à 1990, l'OPAC, qui gère vingt-cinq mille logements, a été successivement présidé par un élu RPR, puis par un socialiste et, de nouveau, par un RPR. Au cours de cette période, cet organisme s'est affranchi à de nombreuses reprises – notoirement pendant la présidence actuelle, exercée par Jean-François Mancel, député de l'Oise et président du conseil général – de l'obligation qui lui est faite de déposer les dossiers à la préfecture avant d'exécuter les marchés.

Or les magistrats de la chambre des comptes entendent réaffirmer l'autorité de l'Etat. *« Tant que les marchés ne sont pas transmis au préfet, ils ne sont pas exécutoires »* et ne portent donc aucun effet juridique, soulignent-ils. Par ailleurs, *« le délai de deux mois dans lequel le préfet peut saisir le juge administratif court à partir de cette transmission »*, mais *« l'acte non transmis reste susceptible de recours »*.

Double faute

Pourtant, quand, en 1989, le représentant de l'Etat exerce son droit de contrôle sur six marchés négociés pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers dans un lotissement de Saint-Martin-Longueau et qu'il en défère les dossiers au tribunal administratif d'Amiens, l'office ne suspend ni l'exécution ni le paiement des travaux. De son côté, la juridiction amiénoise ordonne le sursis à exécution et prononce finalement l'annulation de ces contrats deux ans plus tard.

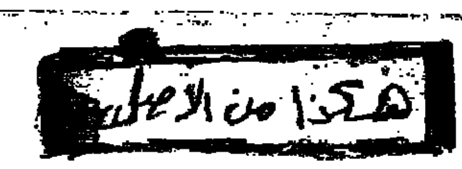
Pour le rapporteur, l'office a commis une double faute : non seulement, il a signé des *« marchés passés dans des conditions extrêmement critiquables, qui ont d'ailleurs motivé leur annulation »*, mais il les a aussi fait réaliser sans tenir compte des observations faites, dès le 3 avril, par le représentant de l'Etat, qui avait manifesté son intention de saisir le tribunal administratif. Enfin, l'office ne s'est pas plié à la décision des magistrats d'Amiens.

Le rapporteur relève, en outre, des anomalies qui apparaissent comme autant de concessions en faveur de tel ou tel intervenant et comme autant d'entorses à une saine concurrence. Il énumère, ainsi, plusieurs exemples d'entreprises écartées sans explication de nombreux marchés de maîtrises d'œuvre passés sans appel d'offres en dépit de l'importance des forfaits versés aux architectes. Il cite des études complémentaires peu justifiées, des révisions de prix discutables, des dépassements de délais n'ayant entraîné, pour quelques sociétés privilégiées, aucune pénalité. L'entreprise Brézillon, par exemple, a obtenu, en 1989, du conseil d'administration, la remise gracieuse de ses pénalités, malgré un retard de dix-huit jours dans la livraison d'un chantier compiégnois et alors qu'elle bénéficie déjà d'un statut de prestataire habituel.

Le rapport dénonce, également, les difficultés de l'OPAC à se mettre en accord avec le calendrier normal des procédures. Des acomptes ont été versés aux entreprises avant l'ordre de commencement des travaux ; des architectes ont établi une note d'honoraires deux semaines avant l'acte d'engagement. Un marché de maîtrise d'œuvre leur a été confié, alors qu'à cette date plus de la moitié du chantier était réalisée. La chambre cite, aussi, le cas d'un marché négocié après la date de l'ordre des travaux et, même, après celle de leur réception !

Les magistrats reconnaissent que *« les retards n'incombent pas entièrement à l'OPAC »*. L'Etat lui-même est mis sur la sellette, car sa lenteur entraîne parfois des révisions de prix à la hausse non négligeables. L'office est, en effet, amené à lancer des appels à la concurrence, avant d'avoir l'assurance que les opérations projetées seront retenues à son programme annuel de réalisations.

de notre correspondant à Beauvais
Jean-Marie Deroy



Quarante ans après l'incarcération du « préfet du maquis »

L'« AFFAIRE GUINGOUIN » OU LES VICISSITUDES DE LA RÉSISTANCE COMMUNISTE EN LIMOUSIN

Maire de Limoges libérée, l'ancien héros des combats contre l'occupant a été victime, dix ans plus tard, d'une étrange cabale

LE 4 juillet 1944, au hameau de L'Estivallerie, à la limite de la Haute-Vienne et de la Corrèze, la famille Dutheil – le père, la mère, le fils de dix-neuf ans – est décimée. Elle était soupçonnée de faire du marché noir. Les jours suivants, tout près de là, l'état-major de l'Armée secrète (AS) de Chamberet, en Corrèze – six officiers, dont l'ancien maire socialiste René Buisson, révoqué par Vichy – est enlevé et exécuté sur l'ordre d'un certain « capitaine Charlot », venu de la Creuse voisine. Le cadavre de l'exécuteur, à son tour criblé de balles, est déposé, quelques nuits plus tard, dans une rue du bourg ; un avis placardé sur la porte de la mairie le désigne comme un agent de la Milice infiltré dans le maquis. Un an plus tard, enfin, le 27 novembre 1945, deux paysans d'une commune voisine (Domps, en Haute-Vienne), partis à la foire avec 30 000 francs pour acheter une vache, sont assassinés dans les bois.

Ces trois épisodes sanglants, dans un laps de temps et une zone géographique très restreints, vont, dix ans plus tard, servir à monter l'une des plus sombres machinations politico-policières de la IVe République, l'« affaire Guingouin », dont Michel Taubmann, journaliste à France 3, a entrepris, dans un ouvrage qui porte ce titre (1), de démêler l'écheveau.

Chamberet, Domps, L'Estivallerie sont situés entre le mont Gargan et les Monédières, cette haute terre limousine couverte de forêts tenue par la Résistance dès 1943. Le chef de ce maquis, Georges Guingouin, est un instituteur, responsable régional du PCF. Révoqué, entré dans la clandestinité, il mène ses premières actions armées dès l'automne 1941. De « premier maquisard de France », il est devenu, en 1943, « préfet du maquis » : il tient le pays, réglemente le ravitaillement, taxe les denrées, met à l'amende les profiteurs du marché noir. *« Que lo maquis que nos baillen lo po blan »*, disent les paysans (« C'est le maquis qui nous donne le pain blanc »).

Exclu du Parti communiste

Bête noire de Vichy et de la Gestapo, il est aussi suspect aux yeux de la direction clandestine du PCF. En 1941, il est considéré comme un aventuriste dangereux lorsqu'il fait sauter les batteuses et les botteleuses pour empêcher le départ en Allemagne des grains et des fourrages réquisitionnés. Jacques Duclos, pour qui il ne peut exister de bon communisme qu'ouvrier et urbain, croit naïvement qu'il *« va se mettre les paysans à dos »*, alors qu'il y puise, au contraire, une popularité accrue. Il refuse, aussi, de diffuser les numéros clandestins de *l'Humanité* qui appellent à la fraternisation avec les soldats allemands.

Plus tard, c'est le péché inverse qui lui est reproché, celui d'attentisme et d'opportunisme. En juin 1944, il refuse l'ordre du parti d'attaquer et de prendre Limoges. Il en estime le risque militaire et civil trop élevé et préfère négocier la reddition de la garnison allemande.

Dans les deux cas, il n'y a pas pire faute que la désobéissance. Michel Taubmann raconte qu'à deux reprises au moins la direction nationale du PCF a tenté d'infiltrer des tueurs dans l'entourage de Georges Guingouin pour l'éliminer. En vain.

La gloire du libérateur en 1945 – il est compagnon de la Libération, maire de Limoges, héros national – n'entame en rien l'hostilité de sa direction. Après sept ans de péripéties, que l'ouvrage raconte par le menu, il est exclu le 9 novembre 1952. C'est l'époque des grands procès à l'Est, de l'élimination des « titistes ». C'est, en France, l'affaire Marty-Tillon ; la revanche, selon Michel Taubmann, de l'ancien appareil du Komintern sur les résistants, de la hiérarchie sur l'initiative. Et Georges Guingouin devient un *« ennemi de la pire espèce »*.

L'exclusion du PCF déclenche, aussitôt, l'« affaire Guingouin ». Trois mois plus tard, la police ouvre des enquêtes sur les trois crimes collectifs de 1944-1945, très vite amalgamés dans une affaire unique, sous l'appellation commune de « massacres de Chamberet ». Certains des meurtriers avaient été identifiés et, même, jugés, mais la police tenait, apparemment, à trouver un chef d'orchestre commun : cet homme désormais seul, contre lequel tout le monde avait des haines à assouvir.

Incarcéré à Brive

L'enquête est diligentée par d'anciens policiers de Vichy qui ont repris du service et des magistrats qui avaient prêté serment à Pétain. Elle se développe dans un climat de mise à mort. Le plus acharné est le responsable de la fédération socialiste et député de la Haute-Vienne Jean Le Bail. Cet intellectuel, camarade de promotion de Jean-Paul Sartre, Raymond Aron et Paul Nizan à l'Ecole normale supérieure, ne s'est pas mêlé à la Résistance. Il affichait pour elle un certain mépris. Il semble avoir une revanche à prendre. Dans le quotidien *le Populaire du Centre*, il publie une série grand-guignolesque : « Limousin, terre d'épouvante. » Georges Guingouin y est devenu le *« colonel Massacrof »*.

Georges Guingouin est arrêté et incarcéré à Brive le 24 décembre 1953. Il y est enfermé dans des conditions très dures.

Il y est même victime d'une tentative de liquidation physique. L'annonce prématurée de son « suicide », le 23 février 1954, alors qu'il vient d'être passé à tabac par ses gardiens dans sa cellule, le sauve, mais il est dans un état mental alarmant. Il doit être interné dans un hôpital psychiatrique à Toulouse. Réincarcéré ensuite à Brive, il est mis en liberté provisoire le 14 juin 1954, lorsque Pierre Mendès France est devenu président du conseil. Un non-lieu définitif est prononcé en 1959 par la chambre des mises en accusation de Lyon. M. Guingouin redevient instituteur dans l'Aube, où il écrit deux ouvrages autobiographiques, mais qui ne portent que sur ses années de lutte (2), et où il a pris sa retraite, partageant aujourd'hui sa vie entre la Champagne et le Limousin.

Isolé, en proie aux hargnes convergentes des appareils constitués, cet homme, *« contre qui*, écrit Jean Cassou, *l'iniquité s'est étrangement acharnée »*, n'a pas été tout à fait seul. Beaucoup d'anciens résistants se sont mobilisés pour lui : la Ligue des droits de l'homme, Claude Bourdet dans *France-Observateur*, Arthur Koestler, le jeune avocat Roland Dumas, qui fut son défenseur. Et même le général de Gaulle, alors en « traversée du désert » à Colombey, manifesta son estime publique à ce *« combattant de la liberté »*. Au-delà de l'histoire d'un homme, le livre de Michel Taubmann apporte des matériaux nouveaux sur l'histoire d'une époque – la guerre froide à son apogée – où il ne faisait pas bon être isolé.

de notre correspondant à Limoges

Georges Chatain

(1) *L'Affaire Guingouin*. Editions Lucien Souny, 3 rue Palvezy, 87000 Limoges.

(2) *Premier maquisard de France*, de Georges Guingouin et Gérard Monédiaire, Editions Lucien Souny ; *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, de Georges Guingouin, Editions Hachette.

FAIRE TRAVAILLER LE VENT

Le Nord-Pas-de-Calais veut construire la plus puissante centrale éolienne de France

LA plus importante centrale éolienne de France devrait voir le jour à Dunkerque. Mardi 6 septembre, le conseil régional Nord-Pas-de-Calais a en effet décidé la création d'une société d'économie mixte locale, qui devra être le maître d'ouvrage dans la cité de Jean Bart d'une centrale de 2,7 mégawatts de puissance. La mise en service des neuf aérogénérateurs est prévue pour mars 1995.

La France s'intéresse peu, en fait, à l'énergie éolienne. Malgré la volonté affichée des pouvoirs publics de promouvoir les énergies renouvelables, et cela depuis la crise pétrolière des années 70, elle est restée à la traîne. Aux Etats-Unis, pays pionnier en la matière, plus de 15 000 éoliennes ont aujourd'hui une puissance totale de 1 400 mégawatts ; assez pour alimenter une ville comme San-Francisco. Les 3 000 turbines construites au Danemark totalisent plus de 500 mégawatts de puissance ; l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont à eux trois près de 500 mégawatts installés. Quand la centrale de Dunkerque tournera, on dépassera à peine les 6 mégawatts en France...

Le souffle de l'éolien ne se lève chez nous qu'au début des années 90, sous l'impulsion de Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement. La ville de Dunkerque installe, alors, en juillet 1991, un aérogénérateur d'une puissance de 300 kilowatts. Quand les élections de mars 1992 font du Nord-Pas-de-Calais la seule région présidée par une écologiste, Marie-Christine Blandin, le soutien aux énergies renouvelables devient une priorité. Aussi le conseil régional demande à un bureau d'études spécialisé de déterminer les conditions d'implantation d'une centrale éolienne à Dunkerque.

Bâtir une industrie

Ce projet, qui reçoit le vif soutien de Michel Delebarre, maire (socialiste) de la ville et vice-président du conseil régional, a un double objectif. D'une part, exploiter un site aérologique favorable pour produire de l'électricité à l'échelle industrielle. D'autre part, créer un pôle régional de compétence éolienne rassemblant des entreprises, des écoles d'ingénieurs et des universités, pour développer une offre industrielle française pour l'heure balbutiante dans le domaine des gros aérogénérateurs. Ainsi, tous les composants des éoliennes viennent de l'étranger, à l'exception des pales du rotor de 30 mètres de diamètre, fabriquées par la société Atout Vent. A terme, le bureau d'études prévoit que 55 % des composants de l'éolienne seront d'origine française.

Au total, ce sont 23 millions de francs qu'il faut réunir pour la construction. 8 millions proviennent du capital de la société d'économie mixte locale. La région apporte la moitié de celui-ci ; EDF, par l'intermédiaire d'un holding, amène 1,8 million dans la corbeille, la communauté urbaine, de Dunkerque participe à hauteur de 200 000 francs et les 2 millions restants sont fournis par des investisseurs privés. Des subventions de 8,65 millions de francs en provenance, notamment, de l'Union européenne et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et un emprunt de 7 millions bouclent le budget.

La centrale devrait produire près de 7 000 wattheures par an, dont la vente à EDF rapporterait environ 2 millions de francs. Comme le vent est gratuit, seuls des frais de maintenance, confiée à une société d'exploitation, sont à prévoir chaque année. La lourdeur de l'investissement, cependant, ne permet d'envisager un résultat positif qu'après dix années d'exploitation.

Pour Daniel Halloo, de la direction de l'environnement, de l'énergie et des déchets du conseil régional, *« 30 centimes par kiloWatt heure* [le prix d'achat par EDF], *c'est trop bas. EDF ne tient pas compte du coût social et écologique des énergies fossiles, que permettent d'éviter les énergies renouvelables : les autres pays d'Europe pratiquent des tarifs de rachat spécifiques, de nature à encourager le développement de l'éolien. 40 centimes par kiloWatt heure donneraient plus d'ambition aux projets éoliens en France. »*

Il est vrai qu'EDF voit plutôt comme une contrainte cette obligation de rachat : l'entreprise a de l'électricité à revendre (elle a exporté 14,5 % de sa production en 1993) et les centrales de Dunkerque (2,7 mégawatts de puissance) ou de Port-la-Nouvelle (2,2 mégawatts), dans l'Aude, comptent peu face aux 105 000 mégawatts du parc de production national.

Benoît Garrigues

MIDI-PYRÉNÉES

UNE CITÉ DE L'ESPACE VA ÊTRE CONSTRUITE A TOULOUSE

Les élus se sont prononcés à l'unanimité pour la création de cet ensemble consacré à la conquête spatiale

La maison pointue et inachevée, grande carcasse de béton et de verre qui pointe sa corne vers le ciel et qui intrigue l'œil de l'automobiliste de passage sur la rocade est de Toulouse, n'aura peut-être pas été un geste vain de l'architecture contemporaine. Elle reprend même des couleurs. On la recouvre d'une couche d'isolant jaune. Oubliés donc les errements de la fondation Inard ! Ce projet un peu mégalomaniaque, dont on peut se demander aujourd'hui de qui, de ce propriétaire toulousain de galerie ou d'Henri Georges Adam, un sculpteur à la renommée discrète, elle devait être la glorification !

Dans la chaleur des premiers jours de juillet, les édiles toulousains se sont prononcés à l'unanimité pour la création d'un musée de l'espace, entérinant comme un seul homme, socialistes compris, le rapport commandé à Roger Lesgards, l'homme qui a conçu la Cité des sciences de La Villette.

Cette étude était attendue. Par le maire d'abord, Dominique Baudis (UDF-CDS), qui, après le flop de la fondation sur laquelle il s'était imprudemment engagé au côté d'Alain Inard, se retrouvait avec une bâtisse sans objet et des sommes à régler aux entreprises régionales. Ensuite, par l'opposition socialiste, qui pensait tenir avec cette affaire le premier faux pas d'un maire qui a réussi, *in fine*, à désamorcer le pétard en chargeant Roger Lesgards, un homme que les socialistes ne pouvaient récuser, de plancher sur la préfiguration de ce musée. Par les Toulousains enfin, qui font corps avec l'activité de leur cité et avaient plébiscité par sondage la création d'un musée de l'espace.

Il aura donc fallu cinq mois à l'équipe Lesgards pour présenter un document de quarante-trois pages qui, d'entrée de jeu, règle son compte à l'idée de musée : *« On ne met pas l'espace en conserve. »* L'objectif est bien de présenter une aventure en devenir, d'aider les citoyens de ce siècle à comprendre l'une des plus grandes épopées humaines de tous les temps. Avec deux questions comme leitmotiv : *« Les satellites, à quoi ça sert, et comment ça fonctionne ? »* On ne zappe pas, il s'agit ici de communication bien comprise !

L'espace nécessite un terrain de démonstration. En opérant un distingo très clair entre aéronautique et espace, le rapporteur, qui depuis a été chargé par le même Dominique Baudis, président du district de l'agglomération toulousaine, d'étudier la faisabilité d'un musée de l'aéronautique, a voulu justifier le choix obligé du site.

Une vraie fusée Ariane

Un lieu coincé entre rocade et immeubles de l'est toulousain, mais coupé pour l'instant de tout accès direct, ce qui nécessitera une modification du tracé autoroutier. Là, à deux pas de l'axe Bordeaux-Montpellier, sera édifié, sur un terrain de 5,3 hectares, ce que Roger Lesgards appelle la Cité de l'espace, à la fois métaphore et emblème de la ville de Toulouse (*le Monde* daté 24-25 avril).

Certes, le pavillon est de dimension modeste, à peine mille sept cents mètres carrés, mais les terrains attenants autorisent le rapporteur à l'optimisme. Là doit être érigé un parc d'attractions, avec une vraie fusée Ariane 5 comme totem, un planétarium, un endroit où, par le biais de démonstrations, la physique de l'espace sera expliquée. Bref, un centre *« pédagogique, onirique et ludique »*. La priorité sera donnée aux activités européennes, mais Toulouse aura droit à un traitement spécial. Il s'agit bien de montrer l'apport de la ville à la recherche et à la conquête spatiale.

Cette Cité ambitionne d'atteindre le public le plus large. L'accent doit donc être mis sur le concret, avec *« des objets en situation »*, propulseurs, satellites, balises. Le visiteur aura donc la possibilité de découvrir la réalité de ce secteur. Il sera donc amené à opérer lui-même certaines manipulations, il pourra même assister à un décollage d'Ariane dans la salle de contrôle. C'est donc un véritable parc d'attractions qui est ainsi proposé, avec ses trois jardins, son planétarium et son pavillon d'exposition.

Seule propriétaire du terrain et de l'immeuble, la ville de Toulouse cherche bien sûr à réunir autour de ce projet des partenaires. La région Midi-Pyrénées, dirigée par Marc Censi, un ami politique de Dominique Baudis, a d'ores et déjà réservé 18 millions de francs pour prendre sa part de l'investissement. En revanche, le département de la Haute-Garonne, à majorité socialiste, n'a pas encore fait connaître sa position.

Mais les initiateurs du projet espèrent beaucoup de l'attitude des partenaires industriels (Alcatel, CNES, Matra, Spot, Agence spatiale européenne...), qui, tout en accueillant favorablement l'initiative, ne se sont pas encore engagés sur une participation financière. Il faut dire que l'addition s'annonce lourde : près de 110 millions de francs au total. Beaucoup moins cependant que le Futuroscope de Poitiers : 1 milliard de francs, ou que la Cité de La Villette : 4,5 milliards.

A l'horizon 1997, 150 000 visiteurs sont espérés dans ce parc, dont le fonctionnement devrait s'élever à 13 millions de francs par an et qui pourrait employer vingt-cinq personnes à temps plein. L'ouverture des portes est prévue à l'automne 1996.

de notre correspondant à Toulouse

Gérard Vallés

ENQUÊTE

La préparation des élections de juin 1995

DES FAUTEUILS DE MAIRE TRÈS CONVOITÉS

Depuis le choix des électeurs en 1989, la situation a souvent beaucoup changé dans nombre de municipalités. Visite dans vingt grandes villes de province où les élus sortants ne sont pas assurés de leur réélection

Aix-en-Provence. – La division de la droite au premier tour et la constitution par le conseiller général socialiste Jean-François Picheral d'une liste Majorité présidentielle de large ouverture avait favorisé, lors des élections de 1989, la défaite du maire sortant Jean-Pierre de Peretti della Rocca (UDF). Depuis, un nouveau venu s'est imposé sur la scène locale, Jean-Bernard Raimond (RPR), élu député en 1993. L'ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement de Jacques Chirac, en 1986 espère séduire les habitants et rendre à la majorité une cité qui n'a jamais vraiment été de gauche. Fort de la rénovation du centre-ville, des opérations d'urbanisme et du développement économique qu'il a su impulser, M. Picheral se prépare à résister, en faisant appel, une nouvelle fois, à des colistiers qui n'appartiennent pas forcément à des partis de gauche.

Bordeaux. – La succession de Jacques Chaban-Delmas (RPR), qui achève difficilement ce dernier mandat, après près d'un demi-siècle à la mairie de Bordeaux, sera l'événement majeur des municipales en Gironde. Si les dernières élections cantonales ont montré l'usure du système mis en place par le maire, la continuité risque pourtant de prévaloir. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, devrait en effet confirmer, à l'automne, son intention de quitter Paris pour s'installer à Bordeaux. Sa stature et son poids politique devraient lui permettre d'écarter Jacques Valade (RPR), président du conseil régional d'Aquitaine, qui a fait acte de candidature après avoir été pendant plus de vingt ans le dauphin de M. Chaban-Delmas. Ni l'UDF ni la gauche, minoritaires dans la ville, ne devraient être en mesure de s'opposer à un candidat nommé Alain Juppé.

Brest. – Le jeu d'alternance qui marque la vie municipale du port breton va-t-il se poursuivre en 1995 ? Les socialistes, qui avaient été chassés de la mairie en 1983, ont profité des querelles de la droite pour y revenir en 1989. Bertrand Cousin (RPR), qui a abandonné les Côtes-d'Armor pour être élu député d'une des circonscriptions de Brest en 1993, entend bien mettre fin à cet intermède. Ce haut cadre du groupe Hersant a su s'imposer lors du premier tour de ces législatives dans une primaire qui l'opposait à Yannick Marzin (UDF) ; il espère bien se présenter en 1995 comme le seul représentant de la droite.

Grenoble – Le maire sortant, Alain Carignon (RPR), traverse, depuis le mois de juillet, une période délicate qui le mène souvent au palais de justice de Lyon. Elu en 1983, réélu facilement en 1989, ce proche d'Edouard Balladur, ancien ministre de la communication – il a démissionné en juillet dernier de son poste ministériel avant d'être mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » et « *complicité d'abus de biens sociaux* » – semblait jusque-là tenir fermement les cartes grenobloises dans ses mains. Les socialistes ont mis du temps à se remettre de leur défaite de 1983, mais ils ont retrouvé, lors des derniers scrutins, quelques raisons d'espérer en de meilleurs jours électoraux. Il reste que ce frémissement constaté, lié à l'affaiblissement de M. Carignon, ne pourra se concrétiser en juin 1995 que si le PS se mobilise derrière une tête de liste indiscutée.

Lille. – Avec la mise en chantier d'Eura-Lille, l'arrivée du TGV et, bien sûr, la présence de Martine Aubry à ses côtés, Pierre Mauroy (PS) peut attendre avec sérénité l'échéance des municipales. Les socialistes du Nord ont certes subi, depuis quelques années, de sérieux revers dans ce qui fut autrefois l'un de leurs bastions. Mais l'opposition municipale n'a jamais semblé très motivée pour partir à la conquête du Beffroi, et les conflits entre Colette Codaccioni (RPR), élue député de la ville en 1993, et Alex Türk, sénateur non inscrit depuis qu'il a été exclu du parti gaulliste, n'améliorent pas l'ambiance à droite.

Limoges. – Pendant près de trente-quatre ans, Louis Longequeue (PS) a régné sur Limoges. Réélu en 1989, avec seulement six cent soixante-neuf voix d'avance sur la liste RPR, le vieux militant socialiste n'a pas eu le temps, ou la volonté, d'organiser sa succession avant que la maladie ne l'emporte au mois d'août 1990. De l'affrontement – maquillé en bataille de courants – entre prétendants, Alain Rodet est sorti vainqueur. En quelques années, il a essayé de modifier la physionomie et l'image d'une ville trop longtemps endormie sur son passé. Ces efforts n'ont peut-être pas été vains puisqu'ils lui ont permis d'être le seul des députés socialistes sortants du département de la Haute-Vienne à résister à l'offensive du RPR en 1993. Mais le nouvel homme fort de ce parti, le député Alain Marsaud, qui a été élu dès le premier tour des élections cantonales du mois de mars dans un canton du centre de la ville, espère bien devenir le maire de ce vieux bastion socialiste.

Lorient. – La réforme du statut des dockers, initiée par Jean-Yves Le Drian (PS), secrétaire d'Etat à la mer du gouvernement d'Edith Cresson, a été saluée pour son courage, à droite comme à gauche. Mais son auteur ne semble pas avoir bénéficié du même consensus dans sa ville. Les ouvriers du port puis les salariés de l'Arsenal lui ont reproché de ne pas les aider. Battu aux élections législatives de 1993 par un candidat UDF, et même mis en minorité dans sa ville, M. Le Drian doit essayer de mobiliser toutes les forces de gauche pour conserver la mairie de ce vieux fief socialiste.



Lyon. – Michel Noir l'a déjà annoncé au mois de juillet : il sollicitera un nouveau mandat de maire de Lyon et de président de la communauté urbaine. Il devrait préciser, à l'automne, comment il compte mettre en place l'équipe de « *rassemblement* » qu'il appelle de ses vœux. En attendant, ses actuels partenaires majoritaires (RPR et UDF) paraissent bien embarrassés sur la stratégie. Liste commune contre Michel Noir, mais emmenée par quelle personnalité ? Certains responsables redoutent cet affrontement direct. Car, depuis que M. Noir a quitté le mouvement de Jacques Chirac, les scrutins n'ont guère été à leur avantage. Aussi, quelques RPR seraient assez tentés de composer avec l'actuel maire de Lyon. Mais celui-ci manifeste de plus en plus ouvertement des penchements balladuriens, alors que la fédération s'affiche clairement chiraquienne, ce qui, pour le moment, ne facilite pas les passerelles. L'UDF piaffe face aux atermoiements du RPR, car la confédération, pourtant en terre élective favorable, ne se voit pas prendre seule des initiatives. En fait, tous espèrent que les ennuis judiciaires de M. Noir connaîtront une issue rapide, qui permettra d'éclaircir une situation politique particulièrement confuse.

Marseille. – La troisième ville de France donne le spectacle d'une grande confusion à dix mois de l'échéance municipale. Le maire sortant, Robert Vigouroux (apparenté PS), a annoncé récemment qu'il souhaitait la mise en place d'un « *partenariat politique* » qui exclue les « *extrémistes* ». Il cherche donc auprès de la droite marseillaise un appui que Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), président du conseil régional, ne semble pas disposé à lui accorder, préférant « *gagner ou perdre sous ses propres couleurs* ». Parmi les extrémistes cités par M. Vigouroux figurent sans doute le Front national et Bernard Tapie. Ce dernier a réaffirmé au mois de juillet, fort de ses résultats dans la cité phocéenne aux élections européennes, qu'il était « *plus que jamais candidat à la mairie de Marseille* ». La justice va-t-elle laisser la possibilité au député des Bouches-du-Rhône de mettre ses projets à exécution ?

Mulhouse. – Depuis qu'il a enlevé, en 1989, la mairie de Mulhouse à l'UDF-PSD Joseph Klifa, le socialiste Jean-Marie Bockel est condamné aux scrutins serrés, compliqués par un Front national fort, conduit par Gérard Freulet. Il ne devrait pas en être autrement en juin prochain. L'ancien ministre socialiste avait conquis la mairie à l'occasion d'une quadrangulaire à laquelle participaient, outre MM. Klifa et Freulet, Antoine Waechter pour les Verts. Mais, depuis, M. Bockel a perdu son siège de député au profit de M. Klifa. Cent deux voix seulement séparaient les deux hommes en mars 1993, tandis que M. Freulet recueillait 21,51 % des suffrages. Et ce n'est que par soixante-trois voix d'avance que M. Bockel avait conservé, en mars dernier, son mandat de conseiller général de Mulhouse-Nord, face, cette fois, à M. Freulet, arrivé en tête au premier tour. La majorité s'était divisée à cette occasion puisque la candidate CDS, Christiane Séjai-Eckert, bien qu'arrivée en troisième position loin derrière M. Bockel, avait choisi de se maintenir au second tour.

Nantes. – Les électeurs de la capitale des Pays de la Loire avaient donné l'habitude, depuis quelques élections, de ne pas accorder deux fois de suite leur confiance au même maire. Jean-Marc Ayrault (PS) va-t-il être l'élu qui met fin à cette étrange tradition ? Les travaux qu'il a effectués dans la cité, de l'aménagement du cours des Cinquante-Otages aux lignes de tramway en passant par la rénovation du musée, plaident en la faveur de ce jeune maire réélu, assez aisément, député en 1993. Elisabeth Hubert (RPR), élue d'une autre circonscription de l'agglomération, en créant l'an passé une association pour l'avenir de Nantes, a manifesté son intention de ne pas demeurer une conseillère municipale minoritaire. Mais son *éventuelle candidature ne* fait pas l'unanimité à droite, dans des partis ébranlés par les dernières révélations de l'enquête sur le financement du Parti républicain, qui mettent en cause un élu de la municipalité, dirigée à l'époque par Michel Chauty (RPR).

Nice. – Jacques Médecin (CNI) n'est plus là, mais son ombre plane toujours sur la Côte d'Azur. D'une prison d'Uruguay, le maire, élu en 1989, a annoncé son intention de solliciter, à nouveau, les suffrages des électeurs, dont certains se déclarent encore ses partisans. Une hypothèse peu vraisemblable puisque trois jugements, portant sur la gestion de la cité et d'organismes périphériques, l'ont rendu inéligible. En attendant, les prétendants sont nombreux pour succéder à Jean-Paul Barety (RPR), qui assume, après Honoré Bailet, premier successeur de Médecin, un intérim délicat. Du Front national à l'UDF, en passant par le RPR, sans oublier les candidatures individuelles, comme celle de Jacques Peyrat, qui a préféré démissionner du FN pour ne pas gêner « *la ville* [qu'il] *aspire à servir* », les postulants sont nombreux à mettre en avant leur projet niçois.

Orléans. – En 1989, le député socialiste Jean-Pierre Sueur avait créé la surprise en devançant Jean-Louis Bernard (UDF-rad.), le maire sortant, malgré l'appel à l'abstention du PCF. Il est vrai que M. Bernard n'était à la tête de la municipalité que depuis six mois, au moment où il avait succédé à Jacques Douffiagues (UDF-PR), démissionnaire. Malgré un bilan municipal que nombre d'habitants reconnaissent comme « *solide* », M. Sueur devra tenir compte des ambitions de M. Bernard, devenu député en 1983, qui espère prendre sa revanche. Mais un autre candidat pourrait se déclarer à droite, en la personne d'Antoine Carré (UDF-PR), maire de Saint-Jean-le-Blanc, qui a battu M. Sueur lors des élections législatives de 1983.

Poitiers. – Sa nette défaite aux élections législatives de mars 1993 face à l'UDF-PR Eric Duboc – par plus de huit points d'écart – a fragilisé le maire socialiste de Poitiers, Jacques Santrot. Jean-Yves Chamard, député RPR, réélu dès le premier tour en 1993 à Poitiers-sud face au directeur de cabinet de M. Santrot, Alain Claeys (PS), espère mettre à profit ce faux pas pour conquérir la mairie en juin prochain. Les résultats des cantonales permettent toutefois de penser que la tâche ne sera pas si simple, puisque, dans le canton de Poitiers-1, M. Duboc a échoué face au premier adjoint de M. Santrot.

Quimper. – Plusieurs fois candidat à la mairie de Quimper, que la gauche avait perdue en 1977, Bernard Poignant (PS) partait largement favori lors des municipales de 1989. Il n'a pourtant battu l'ancien ministre Marc Bécam (RPR), maire de Quimper, que de deux cent vingt-cinq voix. Depuis, M. Poignant a perdu son siège de député, au profit non pas de M. Bécam, devenu divers droite, mais du maire d'une petite commune voisine, André Angot (RPR).

C'est un autre élu du parti gaulliste qui se prépare pour la compétition municipale, le sénateur Alain Gérard. Les élections cantonales lui ont cependant montré que la victoire n'est pas assurée ; il n'a obtenu sa réélection au second tour dans un canton de la ville qu'avec quelques dizaines de voix de plus qu'un adjoint de M. Poignant.

Rennes. – L'ancien secrétaire d'*Etat à la santé, Edmond Hervé* (PS), maire de la capitale bretonne depuis 1977, n'est pas assuré de réaliser le même exploit qu'aux dernières élections municipales : être élu dès le premier tour. L'affaire du sang contaminé et surtout la longue histoire du chantier du métro Val, qui a divisé la population, risquent de peser sur le choix des électeurs au mois de juin. Lors des législatives de 1993, M. Hervé a perdu son siège au profit d'Yvon Jacob (RPR), PDG d'une société rennaise. Conseiller municipal minoritaire depuis 1989, ce dernier, actuellement très soutenu par Alain Madelin (UDF-PR), deviendra-t-il le chef de file de la droite en 1995 ? La question est encore prématurée, les centristes, dans un département présidé par Pierre Méhaignerie (CDS), avançant parfois le nom de l'ancien président de l'université Rennes-I, Jean-Claude Ardouin.

Rouen. – Orpheline de Jean Lecanuet, la capitale haute-normande a-t-elle adopté son nouveau maire ? L'adjoint aux finances de l'équipe municipale élue en 1989, François Gautier (CDS), n'a bénéficié que d'une vingtaine de mois pour se faire connaître des habitants. La cité bourgeoise, longtemps dominée par des familles commerçantes, n'aime guère les horsains, et la tâche risque d'être difficile pour le discret compagnon de route. Le manque d'union à droite pourrait profiter aux socialistes, à condition qu'ils choisissent, cette fois, un candidat capable de rassembler au-delà de leur rang. Mais, dans une fédération contrôlée par Laurent Fabius, adjoint au maire du Grand-Quevilly et président du SIVOM de l'agglomération rouennaise, les possibilités d'ouverture semblent faibles.

Saint-Etienne. – Lassé de gérer les affaires municipales, ébranlé par des décisions judiciaires qui mettent en cause la privatisation du service des eaux, François Dubanchet (UDF-CDS) a choisi de céder son fauteuil, au mois d'avril, à Michel Thiollière (UDF-Rad.). Ce passage de témoin a certes pris un peu de court certains élus RPR, mais l'habile François Dubanchet a su calmer les irritations. M. Thiollière dispose cependant d'un calendrier assez serré pour tenter de démêler des dossiers municipaux laissés dans l'impasse, notamment celui de l'intercommunalité. Face à lui, la gauche a repris un peu de couleurs aux élections cantonales, Gérard Lindeperg, nouveau secrétaire fédéral du PS, étant parvenu à panser les plaies des scissions passées.

Vierzon. – La situation a beaucoup changé, dans cette commune du Cher, depuis les élections de 1989, qui avaient permis à Fernand Micouraud (PC) de retrouver son fauteuil de maire. Lors d'une élection municipale partielle provoquée par la démission de M. Micouraud, un ancien secrétaire fédéral du PS, exclu pour s'être allié à la droite, Jean Rousseau a réussi à ravir la cité au PCF. Etiqueté Génération écologie en 1993, M. Rousseau n'avait obtenu que 9,47 % des suffrages lors du premier tour des élections législatives. Le vainqueur de ce scrutin, Franck Thomas-Richard (UDF-PR), après avoir hésité à se porter candidat à la mairie de Bourges, semble s'intéresser à celle de Vierzon.

Villeurbanne. – Charles Hernu, figure emblématique de cette ville de cent vingt mille habitants, est mort en 1990. Depuis, le PS local n'a pas dépassé son deuil et continue à se déchirer, jusqu'à jouer à qui perd gagne. Gilbert Chabroux, le successeur tente de colmater les brèches, de calmer une section socialiste qui ne lui fait guère de cadeaux et de gérer la défaite, en mars 1993, de son premier adjoint, le député sortant Jean-Paul Bret (PS). Sa tâche se complique avec l'activité quotidienne du nouveau député, Marc Fraysse (RPR), qui essaye de rassembler les mécontents, tout en profitant des interventions de ses « *amis* » du gouvernement sur les dossiers locaux. Villeurbanne est « *la première ville socialiste de Rhône-Alpes* », aimait à rappeler Charles Hernu. Gilbert Chabroux sait qu'il ne sera pas facile pour lui de garder cette étiquette.

Serge Bolloch et Cécile Chambraud

L'élu de confiance

Le premier magistrat reste l'élu préféré des Français : telle est la conclusion d'un sondage publié par le bimensuel *le Courrier des maires* daté du 9 septembre et réalisé du 13 au 15 juin, sur un échantillon de 1 000 personnes, par l'institut Infométrie. Les personnes interrogées affirment qu'elles accordent leur confiance au maire plutôt qu'aux autres élus locaux (conseillers régionaux et généraux), et, surtout, qu'aux parlementaires.

Plus la taille de la commune se réduit, plus cette confiance envers le premier magistrat augmente. Elle progresse également avec l'âge des électeurs. Une majorité de Français attendent du maire qu'il n'exerce qu'un seul mandat électif. Mais, en cas de cumul, la seconde fonction que les personnes interrogées souhaitent voire partagée par leur élu est celle de député.

Le sondage permet aussi de tracer un portrait du maire idéal, qui se révèle être un chef d'entreprise. Les statuts de retraité, de fonctionnaire et d'agriculteur sont aujourd'hui considérés comme les moins adaptés à la fonction. Ce maire devrait s'occuper d'abord de l'emploi et du développement économique. Le souhait, formulé surtout par les jeunes de moins de vingt-cinq ans, semble indiquer que le thème de la lutte contre le chômage devrait dominer la prochaine campagne des municipales (*le Monde* daté 4-5 septembre).

Une large majorité de Français souhaitent que le premier magistrat ait moins de cinquante ans. Le rêve semble assez éloigné de la réalité, puisque, selon *le Courrier des maires*, 42 % des maires avaient, en 1993, plus de 60 ans. Aux prochaines élections, 51 % des personnes interrogées disent vouloir conserver leur élu, et 40 % en changer. La prime au sortant est plus sensible chez les personnes âgées que chez les jeunes, chez les agriculteurs et les ouvriers, que chez les autres catégories socio-professionnelles.

Un Français sur dix, enfin, aimerait être maire de sa commune, mais 33 % accepteraient d'assumer la fonction de conseiller municipal. La plupart des personnes interrogées estiment que le sexe de l'élu importe peu, mais la quasi-totalité jugent utile qu'un nombre plus important de femmes soient présentes dans les conseils municipaux.

R. Rs.

